This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

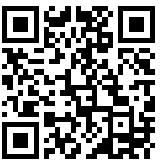

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 577386

Digitized by Google

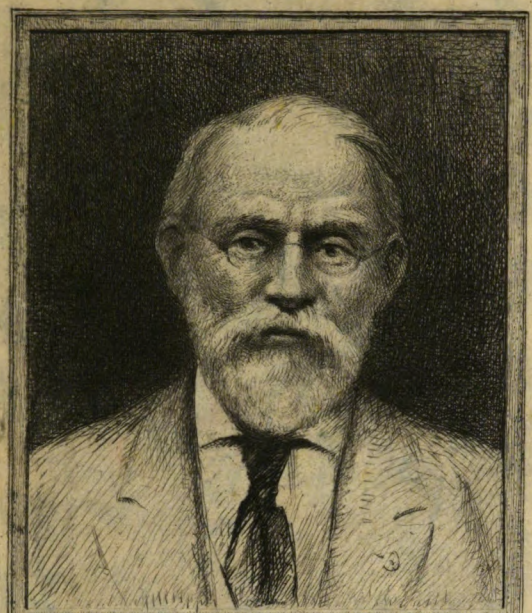

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.M859
S67

MÉMOIRES

de la Société

DES

Antiquaires de la Morinie.

Digitized by Google

SAINT-OMER :

IMPRIMERIE DE CHANVIN, FILS, RUE DE L'ŒIL.

1841.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES

DE LA

MORINIE.

TOME 5. — 1839-1840.

Doctrina investigando restituet.

A St.-Omer { VUATINÉ, *Libraire, successeur de* BACLÉ, *rue de Dunkerque.*
LÉGIER, *Libraire, Grand'Place.*

A Paris { DERACHE, *successeur de* LANCE, *rue rue du Bouloy, N.° 37.*

M DCCC XXXI.

Digitized by Google

Digitized by Google

Deming
Mss
2-46-32
35199

LISTE

DE MM. LES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANS DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE, SÉANTE A SAINT-OMER (*Pas-de-Calais*).

MEMBRES TITULAIRES OU RÉSIDANS.

DIGNITAIRES.

MM.

FÉREY (*), maréchal-de-camp d'artillerie, en retraite, membre de plusieurs sociétés savantes, A., C., du M., *président*.

DU TERTRE, le vicomte, maréchal-de-camp, A., *vice-président*.

GIVENCHY, Louis de (*), propriétaire, membre des sociétés des antiquaires de Normandie, de l'Ouest et de Picardie, des sociétés académiques de Douai, Abbeville, Cherbourg, Blois, *etc.*, membre titulaire non-résidant du comité historique des chartes, diplômes et inscriptions, attaché au ministère de l'instruction publique, A., C., du M., *secrétaire-perpétuel*.

NOTA. Un astérique (*) indique les membres fondateurs de la société. Deux astériques (**) indiquent les membres titulaires devenus honoraires pour cause de changement de domicile, ou d'autres motifs de convenance personnelle. Enfin les deux signes (*) (**) indiquent que les membres devenus honoraires étaient fondateurs.

Les lettres majuscules A, PH., C. du M., après les noms des membres titulaires, indiquent qu'ils sont aussi membres des sociétés d'Agriculture et Philharmonique de St.-Omer, ou conservateurs du muséum de cette même ville.

Digitized by Google

MALLET, père (*), commissaire-priseur à St.-Omer, A., C. du M., *trésorier.*

HERMAND, Alexandre (*), propriétaire, membre de la société des Antiquaires de Normandie, de la société académique de Douai et de plusieurs autres, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, A., PH., C du M., *secrétaire-archiviste.*

TITULAIRES.

MM.

BOLARD, Clovis-Auguste-Victor, bachelier-ès-lettres.

CADART, Joseph (*), principal du collége, officier de l'Université

DENEUVILLE, Edouard (*), négociant.

DESCHAMPS, docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes.

DESMARQUOY (*), ancien médecin en chef des armées, membre de l'Académie royale de médecine de Paris et de plusieurs autres sociétés savantes, A.

GIVENCHY, Romain de, propriétaire.

LA PLANE, Henri de, propriétaire.

LEGRAND, Albert (*), trésorier de la ville, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

LIOT, Edmond de, propriétaire.

MARTEL, Louis, docteur en droit.

MONNECOVE, Edouard de, propriétaire, membre de la chambre des députes.

OUIN, Horace, agent comptable des subsistances militaires.

PAGART, Charles, propriétaire.

PLEY-LEGRAND, (*) propriétaire, président de l'administration des hospices et de la société d'agriculture.

Digitized by Google

PLEY, Omer, propriétaire, PH.

PRINCE, Albert-Joseph, docteur en médecine, A., C. du M.

RÉCICOURT, Charles de, capitaine au corps royal du génie.

WATERNAU, Charles, notaire.

Membres Honoraires et Correspondans Habitant Saint-Omer.

MM.

ARMAND, Germain, membre de la chambre des députés, maire de la ville de St-Omer, M. H.

BEAUFORT, architecte, M. C.

CUVELIER, peintre, M. C.

DERHEIMS, Jean (*) (**), pharmacien, membre de plusieurs sociétés savantes, M. H.

DESCHAMPS, Auguste, élève en droit, M. C.

DESCHAMPS, Louis, élève à l'école polytechnique, M. C.

GRÉGORY, propriétaire, homme de lettres, M. C.

LEBOUR, peintre, M. C.

VANHENDE, (*) (**) professeur de langues, M. H.

ABBEVILLE (*Somme*).

MM.

BOMY, C. de, propriétaire et antiquaire. M. H.

BOUCHER, Aimable, bibliothécaire, M. H.

BOUCHER, père, ancien directeur des douanes, littérateur, M. H.

BOUCHER DE PERTHES, directeur des douanes, président de la société royale d'émulation, M. H.

ESTANCELIN, propriétaire, membre de la chambre des députés, M. H.

LOUANDRE, ancien conservateur de la bibliothèque, M. H.

Digitized by Google

MOREL DE CAMPENNELLE, propriétaire, membre de la société des antiquaires de France, *etc.*, M. H.

POILLY, André de, ancien professeur de philosophie, M. H.

AIRE. (*Pas-de-Calais*).

M.

MENCHE, Charles, antiquaire, M. C.

AMBOISE. (*Indre-et-Loire.*)

M.

CARTIER, antiquaire et numismate, M. C.

AMETTES. (*Pas-de-Calais*).

M.

DECROIX, l'abbé, directeur du petit séminaire, M. H.

AMIENS. (*Somme*).

MM.

BOUTHORS, greffier en chef de la cour royale, M. H.

COLSON, numismate, M. C.

DUSÉVEL, Eugène, auteur des recherches historiques sur l'arrondissement de Doulens, M. H.

DUSEVEL, Hyacinthe, auteur de l'histoire d'Amiens, membre des sociétés des Antiquaires de France et de Normandie, M. H.

LEDIEU, auteur des recherches historiques sur la Picardie, M. C.

RIGOLLOT, antiquaire, membre de plusieurs sociétés savantes, M. C.

ANGOULÊME. (*Charente*).

M.

CASTAIGNE, Eusèbe, bibliothécaire, M. C.

Digitized by Google

ARRAS. (*Pas-de-Calais*).

MM.

BAILLY, l'abbé, grand doyen de l'église de Notre-Dame, M. H.

COLIN-THILLOY, propriétaire, M. C.

COLIN-VAAST, propriétaire, M. C.

CORNILLE, président du tribunal civil, M. H.

DELADERRIÈRE, propriétaire, M. C.

GARNIER, ingénieur en chef des mines, M. C.

GRANDGUILLAUME, antiquaire, M. C.

GODIN, archiviste du département, M. C.

HARBAVILLE, président de l'académie royale d'Arras, M. H.

LEROUX DU CHATELET, propriétaire, M. H.

NAU DE CHAMPLOUIS, préfet du Pas-de-Calais, M. H.

PETIT, Emmanuel-Alexandre, juge au tribunal civil, M. H.

PHILIS, propriétaire, M. H.

PICARD, antiquaire, M. C.

SERVATIUS, le colonel, commandant la gendarmerie du département, M. C.

VANÉECHOUDT (*) (**), chef de bataillon du génie, M. H.

AUCH. (*Gers*).

M.

BAZY, Julien, professeur de philosophie, M. C.

AVRANCHES. (*Manche*).

M.

MAUGON DE LALANDE, antiquaire, M. H.

BEAUNE. (*Côte-d'Or*).

M.

BARD, le Ch.er Joseph, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, membre de plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères, M. C.

Digitized by Google

BEAUVAIS. (*Oise*).

MM.

GRAVES, secrétaire-général du département de l'Oise, M. C.

WOILLEZ, Emmanuel, propriétaire, M. C.

BERGUES-SAINT-WINOC. (*Nord*).

MM.

BOMAR, professeur au collége, M. H.

DEBAECKER, membre de l'institut historique, M. C.

DELABARRE, receveur de l'enregistrement, M. H.

DESCHAMPS, secrétaire de la mairie, M. H.

DUHAMEL, Eugène, propriétaire, M. H.

DUHAMEL, Auguste, propriétaire, M. H.

FOCKEDEY, médecin, M. C.

BERNAY. (*Eure*).

M.

LE PRÉVOST, Auguste, membre de la chambre des députés, de la société des Antiquaires de Normandie et de plusieurs autres sociétés savantes, françaises et étrangères, M. H.

BÉTHUNE. (*Pas-de-Calais*).

M.

LEFEBVRE-DUPRÉ, président du tribunal civil, membre du conseil général du Pas-de-Calais, M. H.

BLOIS. (*Loir-et-Cher.*)

M.

LA SAUSSAYE, Louis de, conservateur honoraire de la bibliothèque, membre des sociétés des antiquaires de France, de Normandie et de plusieurs autres sociétés savantes, M. H.

Digitized by Google

BONN. (*Prusse*).

M.

F. DE ROISIN, antiquaire, M. H.

BORDEAUX. (*Gironde*).

M.

MONDELOT, censeur des études au collége royal, M. C.

BOULOGNE. (*Pas-de-Calais*).

MM.

ABOT DE BAZINGHEM, antiquaire, M. H.

ADAM, maire, membre du conseil général du Pas-de-Calais, M. H.

BERTRAND, docteur en médecine, auteur d'une histoire de Boulogne, M. H.

BRUNEAU-MARMIN, ancien inspecteur des Postes, M. H.

COUSIN, Louis, ancien Procureur du Roi, M. H.

DEMARLE, pharmacien, conservateur du musée, M. H.

DESSAUX, président du tribunal civil, membre du conseil général, M. H.

DUTERTRE-HYVART, pharmacien, membre de la société d'agriculture, M. H.

GAILLON, receveur principal des douanes, membre de plusieurs sociétés savantes, M. H.

GÉRARD, avocat, conservateur de la bibliothèque de Boulogne, M. H.

GRIZET, imprimeur-libraire, M. C.

HÉDOUIN, avocat et homme de lettres, M. H.

HENRY, fils, adjudant du génie, M. H.

HOREAU, président de l'administration des hospices, receveur des invalides de la marine, M. H.

LEDUC, médecin, membre de la société d'agriculture, M. H.

Digitized by Google

MARGUET, ingénieur des ponts-et-chaussées, M. H.

MARMIN, négociant, dessinateur et numismate, M. H.

MORAND, avocat, M. H.

RINCQUESENT, W. de, propriétaire, M. H.

ROSNY, Eugène de, ancien officier d'artillerie, M. H.

WATTIEZ, le baron, contre-amiral en retraite, M. H.

BOURBOURG (***Nord***).

M.

BRASSEUR, homme de lettres, M. C.

BRESSUIRE. (***Deux-Sèvres***).

M

ANDRÉ, Procureur du Roi, M. C.

BROXEELE. (***Nord***).

M.

LORENZO, percepteur des contributions directes, M. C.

BRUGES. (***Belgique***).

M.

SCOURION, secrétaire de la régence, M. H.

BRUXELLES. (***Belgique***).

MM.

QUETELET, secrétaire-perpétuel de l'académie des sciences et belles-lettres, M. H.

STASSART, le baron de, président de l'académie des sciences et belles-lettres.

CAEN. (***Calvados***).

MM.

CAUMONT, A. de, propriétaire, membre correspondant de l'institut, membre titulaire non-résidant du comité historique des arts et des monumens, attaché au minis-

Digitized by Google

nistère de l'instruction publique ; fondateur de la société des antiquaires de Normandie et de l'association Normande, membre de la société des Antiquaires de France, secrétaire de la société linnéenne de Caen, etc., etc., M. H.

LAIR, P. A., conseiller de préfecture du Calvados, secrétaire de la société d'agriculture, membre de la société des Antiquaires de Normandie, M. H.

L'ÉCHAUDÉ D'ANISY, membre de la société des Antiquaires de Normandie et de plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères, M. H.

MAGNEVILLE, de, trésorier de la société des Antiquaires de Normandie, fondateur du musée de Caen, membre de plusieurs sociétés savantes, M. H.

PATTU, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, membre de la société des Antiquaires de Normandie et de plusieurs sociétés savantes, M. H.

RICHARD-D'ISIGNY, antiquaire, M. C.

SPENCER SMITH, J., membre de la société royale de Londres, de la société des Antiquaires de Normandie, et de plusieurs autres sociétés savantes, françaises et étrangères, M. H.

SUEUR-MERLIN, receveur principal des douanes, M. C.

CAHORS. (*Lot*).

M.

D'HERBIGNY, Henri, avocat, M. C.

CALAIS (*Pas-de-Calais*).

MM.

DERHEIMS, ancien courtier de navire, M. H.

DERHEIMS, fils, antiquaire, M. C.

DUFAITELLE, propriétaire et antiquaire, M. H.

HENNEGUIER, vérificateur des douanes, M. H.

Digitized by Google

PIGAULT DE BEAUPRÉ, membre du conseil-général du Pas-de-Calais, M. H.

CAMBRAI.

M.

LESNE, Edouard, numismate, M. C.

CASSEL. (*Nord*).

MM.

BEHAGHEL, Louis, contrôleur des contributions directes, M. C.

VÉNEM, notaire et conservateur des archives de Cassel, M. C.

VLAMYNCK, Denis de, propriétaire, M. C.

WAKERNYE, imprimeur-lythographe, M. C.

WINDRIFF, Louis, docteur en médecine, M. C.

CHAUVIGNY. (*Vienne*).

M.

AUBER, l'abbé, doyen, M. C.

CHERBOURG. (*Manche*).

M.

RAGONDE, bibliothécaire, professeur au collége, membre de la société des Antiquaires de Normandie, *etc.*, *etc.*, M. C.

CLERMONT-FERRAND. (*Puy-de-Dôme*).

MM.

BOUILLET, inspecteur des monumens historiques du Puy-de-Dôme, M. H.

DESPREZ (**), professeur de seconde au collége royal, M. H.

COURTRAI. (*Belgique*).

MM.

GOETHALS-VERCRUYSEN, antiquaire, membre de plusieurs sociétés savantes, M. H.

Digitized by Google

VANDAELE-BEKAERT, antiquaire, membre de plusieurs sociétés savantes, M. H.

COUTANCES. (***Manche***).

MM.

PITON-DESPREZ, l'abbé, ancien curé, M. C.

TOLLEMER, l'abbé, professeur de rhétorique au collége, M. C.

DIEVAL. (***Pas-de-Calais***).

M.

TERNYNCK, percepteur des contributions directes, M. C.

DOUAI. (***Nord***).

MM.

BIGANT, conseiller à la cour royale, M. C.

DUCHOSSOIS, avoué, M. C.

DUPLESSIS, recteur de l'académie, M. H.

DUTHILLOEUL, bibliothécaire, M. C.

HENNEQUIN, inspecteur de l'Université, M. C.

HIBON, avocat général à la cour royale, M. H.

JANNET, professeur de rhétorique au collége royal, M. C.

MINART, juge d'instruction, M. C.

PREUX, avocat général à la cour royale, M. C.

QUENSON (aîné), conseiller à la cour royale et membre de plusieurs académies, M. H.

SÉNÉCA, (**), avocat général à la cour royale, M. H.

TAILLIAR, conseiller à la cour royale, M. C.

VALERY-POTTIEZ, conservateur du muséum, M. C.

VANVINCQ, conseiller à la cour royale, M. C.

WALLET, professeur de dessin au collége royal, M. H.

Digitized by Google

DUNKERQUE. (*Nord*).

MM.

DASSENBERGHE, littérateur, M. C.

PIETERS, bibliothécaire, M. H.

POULAIN, notaire et antiquaire, M. H.

SCHOUTTER, notaire et numismate, M. C.

EVREUX. (*Eure*).

M.

SAUVAGE, professeur au collége, auteur de l'histoire de St.-Pol, M. C.

FALAISE. (*Calvados*).

MM.

BEAUREPAIRE-LOUVAGNY, le comte de, ancien ministre plénipotentiaire, membre de plusieurs sociétés savantes, M. H.

GALERON, procureur du Roi, membre de la société des antiquaires de Normandie, M. C.

FAUQUEMBERGUES. (*Pas-de-Calais*).

M.

LENS, médecin, M. C.

FOUGÈRES. (*Ille-et-Vilaine*).

M.

DE LA PYLAIE, membre de la société des antiquaires de Normandie et de plusieurs autres, M. C.

FRIBOURG. (*Grand Duché de Baden*).

M.

WARNKOENIG, recteur de l'Université, membre de plusieurs sociétés savantes, M. H.

Digitized by Google

GAND. (*Belgique*).

MM.

LOYS, le chevalier de, major de la gendarmerie nationale belge, M. H.

MOTTE DE SEVENEECKEN, antiquaire, M. C.

SERRURE, professeur d'histoire à l'Université, M. H.

VOISIN, professeur à l'Université, M. H.

GUINES. (*Pas-de-Calais*).

MM.

ISAAC, secrétaire de la mairie, M. C.

MONTEUUIS (**), l'abbé, doyen, M. H.

HAZEBROUCK. (*Nord*).

MM.

DANCOISNE, notaire et numismate, M. C.

DESCHODT, avocat, M. C.

QUENSON, Augustin, juge d'instruction, M. H.

HERSIN-COUPIGNY. (*Pas-de-Calais*).

M.

MONT-D'HIVER, Edmond de, propriétaire et maire, M. C.

HESDIN. (*Pas-de-Calais*).

MM.

DOVERGNE, fils, amateur d'antiquités, M. H.

PRÉVOST, propriétaire et maire, membre du conseil général, M. H.

HUCQUELIERS. (*Pas-de-Calais*).

M.

MARISSAL, juge-de-paix, M. C.

Digitized by Google

LIEGE. (***Belgique***).

M.

REIFFEMBERG, le baron de, directeur de l'Université, membre de plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères, M. H.

LILLE. (***Nord***).

MM.

BARROIS, ancien député, membre de plusieurs sociétés savantes, M. H.

BRUN-LAVAINNE, archiviste de la ville, M. C.

CUNYNGHAM, littérateur à Esquermes, M. C.

DUCAS, antiquaire, M. C.

DUMÉRIL, président de la commission des hospices, M. C.

GODEFROY, Charles de, propriétaire, ancien sous-préfet, M. H.

HAMEL-BELLANGLISE, le vicomte Paul de, propriétaire, M. C.

LAFFUITE, bibliothécaire, M. C.

LE GLAY, docteur en médecine, membre des sociétés des antiquaires de France et de Normandie, archiviste du département du Nord, M. H.

LEGRAND, Pierre, avocat, M. C.

LINAS, de, officier au 11.e régiment d'infanterie légère, M. C.

MAUROY, ancien avocat aux conseils et à la cour de cassation, M. C.

ROSNY, Charles de, antiquaire.

LONDRES. (***Angleterre***).

M.

SMITHS, Charles-Roch, membre de la société de numismatique, M. C.

Digitized by Google

LOUVAIN. (***Belgique***).

M.

SCHAYES, A. G. B., homme de lettres, M. H.

METZ. (***Moselle***).

MM.

MAGUIN (**), commissaire des poudres, M. H.

MAGUIN, inspecteur des lignes télégraphiques, M. C.

DE SAULCY, officier d'artillerie, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, M. C.

MIDDLEHILL. (***Angleterre***).

M.

SIR THOMAS PHILIPPS, baronet, antiquaire anglais, M. C.

MONTREUIL. (***Pas-de-Calais***).

MM.

DELYE, adjoint au maire, M. C.

ENLART, fils, président du tribunal civil, membre du conseil général, M. H.

FRASILLIER, médecin, M. C.

GUEROULT DE BOISROBERT, propriétaire et antiquaire, M. C.

NANTES. (***Loire-Inférieure***).

M.

VERGER, F., propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, M. C.

ORLEANS. (***Loiret***).

MM.

Mgr. BRUMAULD DE BEAUREGARD, évêque de cette ville, M. H.

Digitized by Google

VERGNAUD-ROMAGNESI, membre de la société des antiquaires de France, de Normandie, *etc.*, *etc.*, M. H.

PARIS.

MM.

BARANTE, le baron de, pair de France, M. H.

BARBIER, sous-conservateur à la bibliothèque du Louvre, M. C.

BARRY, directeur des archives de la couronne, M. C.

BOTTIN, ancien secrétaire-général de la société des antiquaires de France, membre de plusieurs sociétés savantes, M. H.

BRUCHEZ, membre de l'Institut historique, M. C.

CABOCHE, homme de lettres, M. C.

CAVENTOU, chimiste, M. C.

CHATEAUBRIAND, le vicomte de, ancien ministre, M. H.

CHAUDRUC DE CRAZANNES, le baron, conseiller d'état, M. H.

DANIÉLO, auteur de l'histoire de toutes les villes de France, M. C.

DELALLEAU, avocat aux conseils du roi, M. H.

DELEBECQUE, directeur du personnel au ministère de l'instruction publique, M. H.

DESMITTÈRE, médecin de l'hospice Cochin, auteur d'un ouvrage historique sur Cassel, M. H.

DESNOYERS, Jules, bibliothécaire au muséum d'histoire naturelle, M. H.

DESSESSARTS, Alfred, homme de lettres, M. C.

DUMÉRIL, professeur d'histoire naturelle au jardin des plantes, M. H.

DURANT, antiquaire, M. H.

EDWARDS, membre de l'Institut, M. H.

Digitized by Google

FORTIA D'URBAN, le marquis, membre de l'Institut royal de France, M. H.

GUIZOT, ancien ministre, M. H.

HAZE, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, M. H.

JUBINAL, Achille, homme de lettres, M. C.

JULLIEN, M. A., fondateur de la Revue Encyclopédique, membre de plusieurs sociétés savantes, M. C.

LACROIX, Paul, dit le bibliophile Jacob, M. C.

LEFRANC, architecte, M. C.

LEFRANC, Emile, homme de lettres, M. C.

LENORMANT, Charles, conservateur des médailles et antiquités à la bibliothèque du roi, M. H.

LONGPÉRIER, de, employé au cabinet des médailles, M. C.

MARÉCHAL, ancien inspecteur de la maison du Roi, M. H.

MARTIN, Aimé, homme de lettres, M. H.

MATTER, Jacques, inspecteur-général de l'Université, M. H.

MAZAS, auteur de l'histoire des grands capitaines français, M. H.

MÉRIMÉE, inspecteur des monumens historiques, M. H.

MICHELET, chef de la section historique aux archives du royaume. M. H.

MIONNET, premier employé à la conservation des médailles, M. H.

MONMERQUÉ, de, conseiller à la cour royale, M. H.

NAU DE LA SAUVAGÈRE, avocat à la cour royale, M. C.

PELET DE LA LOZÈRE, le baron, ancien ministre, M. H.

PÉNONDEL DE LA BERTOCHE, propriétaire, M. C.

PILLON, employé à la bibliothèque royale, M. C.

RAOUL-ROCHETTE, membre de l'Institut, M. H.

Digitized by Google

REY, membre de la société des antiquaires de France, M. C.

ROLLIN, numismate, M. C.

ROYER-COLLARD, Hyppolite, ancien chef de division au ministère de l'instruction publique, M. H.

ST-AMOUR, Jules, homme de lettres, M. C.

SALVANDY, de, conseiller d'Etat, membre de la chambre des députés, ministre de l'instruction publique, M. H.

SILBERMANN, ancien sous-préfet, M. H.

SIMÉON, le vicomte, pair de France, conseiller d'état, ancien préfet du Pas-de-Calais, M. H.

SOMMERARD, du, antiquaire, M. H.

THIERRY, Amédée, auteur de l'histoire des Gaulois, M. H.

THIERRY, Augustin, auteur de l'histoire des conquêtes des Normands, M. H.

THOMASSY, Raymond, membre de la société des antiquaires de France, M. C.

URBAIN, Auguste, ancien agent comptable des vivres à St.-Omer, M. C.

URBAIN, Nestor, rédacteur en chef de la France départementale, M. C.

VILLEMAIN, pair de France, membre de l'Institut, M. H.

VITET, conservateur des monumens historiques de France, M. H.

POITIERS. (*Vienne*).

MM.

CARDIN, de, membre de la société des antiquaires de l'Ouest et de Normandie, M. H.

COUSSEAU, l'abbé, directeur du grand séminaire, M. H.

DUPUIS, Félix, juge, membre de la société des antiquaires de l'Ouest, M. C.

LAFONTENELLE DE VAUDORÉ, conseiller à la cour royale, membre de plusieurs sociétés savantes, M. H.

Digitized by Google

LECOINTRE-DUPONT, propriétaire et antiquaire, M. H.

REDET, archiviste de la préfecture de la Vienne, M. H.

PONT-SUR-YONNE. (*Yonne*).

M.

LEYS, numismate, M. C.

POPERINGUES. (*Belgique*).

M.

DENUNCQ, l'abbé, antiquaire, M. H.

REIMS. (*Marne*).

MM.

BÉRANGER, Charles, rédacteur en chef de l'*Industriel de Champagne*, M. H.

CARLIER (**), professeur d'histoire au collége royal, M. H.

PARIS, Louis, bibliothécaire-archiviste, M. H.

VARIN, censeur des études au collége royal, M. H.

RENTY. (*Pas-de-Calais*).

M.

LESERGEANT DE MONNECOVE, Amédée, propriétaire et maire, M. H.

ROQUEFORT. (*Seine-Inférieure*).

M.

LE VER, le marquis, membre de la société des antiquaires de Normandie et de plusieurs autres sociétés savantes, M. H.

ROUEN. (*Seine-Inférieure*).

MM.

DEVILLE, Achille, membre des sociétés des antiquaires de France, de Londres, d'Écosse, de Normandie, et de plusieurs autres sociétés savantes, M. H.

FRÈRE, Ed., membre de la société des antiquaires de Normandie, M. H.

Digitized by Google

STABENRATH, Louis de, juge d'instruction, membre de la société des antiquaires de Normandie, auteur de plusieurs ouvrages archéologiques sur le département de l'Eure, M. H.

SABLES D'OLONNE. (*Vendée*).

M.

MASSIOU, Procureur du Roi, M. C.

SAINTES. (*Charente-Inférieure*).

M.

MOREAU, bibliothécaire, M. C.

SAINT-POL.

M.

DAUVIN, docteur en médecine, M. C.

SAINT-VALERY. (*Somme*).

MM.

RAVIN, docteur en médecine, M. C.
ROUSSEL, César, antiquaire, M. C.

SISTERON. (*Basses-Alpes.*)

M.

LA PLANE, Edouard de, propriétaire, antiquaire, membre de plusieurs sociétés savantes, M. H.

SOUCHET.

M.

HÉRICOURT, antiquaire, M. C.

STRASBOURG. (*Bas-Rhin.*)

M.

MALLE, secrétaire-perpétuel de l'académie des sciences et belles-lettres, M. C.

TOULON. (*Var.*)

M.

LOUIS (**), Joseph, chef de bataillon au corps royal du génie, M. H.

Digitized by Google

TOULOUSE. (***Haute-Garonne***).

M.

DU MÉGE, le chevalier, Alexandre, secrétaire-général de la société archéologique du midi.

TOURNAY. (***Belgique.***)

MM.

FAUQUEZ, numismate, M. C.

HENNEBERT, bibliothécaire, M. C.

UPEN. (***Pas-de-Calais.***)

M.

LESERGEANT DE BAYENGHEM, propriétaire et maire, M. H.

VALENCIENNES. (***Nord***)

MM.

DINAUX, Arthur, rédacteur des archives du Nord, M. C.

LEROY, Aimé, bibliothécaire, M. C.

VILLARCY, de, sous-directeur d'artillerie, M. C.

VALOGNE. (***Manche.***)

M.

GERVILLE, de, membre des sociétés des antiquaires de Paris, de Londres, d'Écosse, de Normandie et de plusieurs sociétés savantes, M. H.

VIEUX-BERQUIN. (***Nord.***)

M.

BINAUT, homme de lettres, M. C.

YPRES. (***Belgique.***)

MM.

LAMBIN, archiviste de la régence, M. H.

WALWEIN-DEVOSS, propriétaire, M. H.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

DES

Travaux de l'année,

Lu à la Séance publique du 22 Janvier 1838,

PAR

M. L.ᵉ DE GIVENCHY, *Secrétaire-Perpétuel.*

MESSIEURS,

Je vais avoir l'honneur de vous présenter le rapport de vos travaux pendant le courant de l'année académique dont cette séance est la clôture.

J'ai eu l'honneur de vous proposer, l'année dernière, et vous avez adopté en principe, qu'à l'avenir votre programme serait disposé de telle manière que les personnes, désireuses de répondre aux questions proposées par vous, eussent toujours deux ans pour les traiter. Vous avez été amenés à adopter cette mesure par la conviction que dix à onze mois ne suffisaient pas pour faire les recherches nécessaires à l'étude de ces questions, et que la cause principale qui nous avait privés de mémoires, l'année dernière, tenait à la brièveté du délai accordé. L'expérience vient justifier encore cette année vos prévisions : la même cause a produit les

Digitized by Google

mêmes effets, et j'ai de nouveau le regret de vous annoncer qu'aucun mémoire n'a été adressé à votre Secrétaire-Perpétuel, en réponse aux questions portées au programme de 1837.

On tomberait dans une grave erreur, si l'on attribuait ce silence des concurrens à un affaiblissement de l'intérêt qu'inspirent vos travaux; je crois être dans le vrai, et je l'attribue à une tout autre cause. Au début de votre société, vous avez dû naturellement présenter un appât facile à l'ambition de ceux qui prétenderaient à vos couronnes académiques, et je dis *facile*, non sous le rapport de l'importance des questions en elles-mêmes, mais relativement au nombre et à la nature des recherches à faire pour les traiter; en agir autrement eût été peu sage et imprudent sous deux rapports: le premier, parce que vous donniez aux concurrens un délai trop court pour étudier des questions arduës; le second, parce que votre société naissante n'étant point connue dans le monde littéraire, le mérite des palmes académiques que vous présentiez à l'ambition des vainqueurs, n'avait pu être encore apprécié. Cette pensée est tellement simple qu'il devient inutile de la développer.

Maintenant il n'en est plus de même: vous comptez cinq années d'existence; vos travaux ont été appréciés du public qui a lu les trois volumes de vos mémoires, et par le gouvernement qui a encouragé et récompensé vos efforts. On sait que votre compagnie, loin de ressembler à ces sociétés

Digitized by Google

éphémères qu'un même jour voit naître et mourir, présente des gages de durée et de progrès. Dès-lors vous deviez donner une plus grande extension au choix des questions proposées au concours, et n'en adopter que d'une importance historique plus étendue ; dès-lors aussi vous deviez accorder un délai plus long : c'est ce que vous avez fait. Par suite de ce même principe, vous avez décidé que les deux questions proposées au concours de 1837 et restées sans réponse, seraient reportées à celui de 1839, et que votre programme des années 1838 et 39 rappellerait, pour mémoire, les questions du concours de 1838, adoptées et publiées par vous l'année dernière.

La création de votre société, suite de l'exemple donné par celle des Antiquaires de la Normandie, a donné elle-même une impulsion à nos voisins. La Picardie, cette noble province qui fut le berceau de notre antique monarchie, et que les ennemis de la France n'ont jamais pu en démembrer, cette province, dis-je, vient aussi d'établir à Amiens, son ancienne capitale, une compagnie semblable à la vôtre, sous le nom de *Société Archéologique de Picardie*. Vos statuts ont servi de modèle aux siens ; seulement ils contiennent une disposition que nous devons peut-être regretter de ne pas trouver dans les nôtres, celle de reconnaître deux catégories de membres titulaires : les uns résidans, les autres non-résidans. En donnant à ces membres les mêmes droits, les mêmes prérogatives et à peu

Digitized by Google

près les mêmes charges, ils attachent d'une manière plus étroite et plus intime à la société les membres qui n'habitent point Amiens, et on a suivi en cela le mode adopté par nos confrères de la Normandie. Vous avez adressé à l'autorité une demande à l'effet d'obtenir cette addition à vos statuts.

Avant d'énumérer vos travaux de l'année courante, permettez-moi, Messieurs, de vous parler de deux pertes bien vivement senties par nous tous. La mort nous a ravi pendant le courant de cette année, notre estimable concitoyen, M. Allent, dont l'amour pour sa ville natale dominait toutes les pensées, tous les sentimens, toutes les actions, c'est lui qui, dans le désir de procurer à St.-Omer un nouveau foyer d'instruction et voulant stimuler parmi ses concitoyens le goût des bonnes études, et surtout de celles qui ont pour objet l'histoire si attrayante de la patrie, a conçu la première idée d'établir à St.-Omer une société archéologique ; c'est lui qui a posé les bases de nos statuts, sanctionnés depuis par l'autorité royale. Nous devons le considérer comme notre fondateur.

Il ne peut entrer dans mon sujet de m'étendre sur les vertus de cet excellent citoyen ; seulement je ne crains pas d'être contredit par vous, Messieurs, en lui appliquant ce que l'on a dit d'un homme de nos jours, qui lui ressemblait par les qualités du cœur et le mérite :

Ut insperati fontis aquarum in deserto,
Sic viri boni conspectus animam vivificat.

Digitized by Google

Un de nos collègues vous lira, à cette séance, une notice biographique sur M. Allent.

Une autre perte non moins sensible est venue nous affliger peu de jours après votre dernière séance solennelle; cellle du respectable abbé Macrez, ancien vicaire du St.-Sépulcre, puis curé du Haut-Pont, enfin grand doyen de l'arrondissement de Boulogne et vicaire-général du diocèse d'Arras. Le nom seul de ce vénérable ministre de Dieu rappelle toutes les vertus évangéliques des premiers âges de l'église. Simple, modeste, généreux et d'un esprit conciliant, l'abbé Macrez était à la fois un apôtre par son zèle, le père des pauvres par son inépuisable charité et l'ami de ses ouailles par l'harmonie qu'il avait le talent de maintenir ou de rétablir dans l'intérieur des familles. Enfin il est du petit nombre de ces hommes dont on peut dire :

Il n'a vécu que pour faire le bien.

L'institution des congrès scientifiques se poursuit malgré les diatribes de certains journaux qui semblent prendre à tâche de chercher à paralyser tout ce qui peut encourager les études historiques. La 5.e session a eu lieu, cette année, à Metz; plus de 300 membres s'y sont réunis; de graves questions y ont été examinées. Aucun de vos députés n'a pu paraître à cette réunion; votre secrétaire-perpétuel à qui vous avez déféré plusieurs fois l'honneur de vous représenter aux sessions précédentes, n'a pu remplir ce mandat, cette année,

Digitized by Google

parce qu'à l'époque de l'ouverture du congrès de Metz, il faisait partie d'une commission d'enquête pour les chemins de fer, convoquée à Arras. On s'est particulièrement occupé à Metz de plusieurs questions de numismatique, présentées par vous, Messieurs, sur la proposition d'un de vos membres avantageusement connu parmi les hommes qui s'occupent de cette branche si intéressante de l'histoire. Vous venez de recevoir le compte-rendu de la 4.e session tenue à Blois en 1836; vous recevrez également celui de la 5.e session tenue, cette année, à Metz.

Vous avez adopté, dans le courant de cette année, une mesure qui aura, je n'en doute point, les plus heureux résultats; celle de désigner parmi vos membres honoraires et correspondans qui habitent le sol de la Morinie, des inspecteurs spéciaux, chargés de vous indiquer les monumens historiques de toute nature qui existent dans le voisinage de leur demeure; de vous faire un rapport sur la situation de chacun d'eux et sur les mesures qu'il y aurait à indiquer pour leur conservation. Vous avez ainsi été au devant des désirs du gouvernement. En effet, M. le ministre de l'Intérieur, dans une circulaire récente, a ordonné à MM. les préfets de faire des recherches de ce genre et de lui en transmettre les résultats. Le préfet de notre département vous a écrit, à ce sujet, et la mesure que je viens d'indiquer, adoptée par vous, au mois d'avril dernier, vous mettra parfaitement en position de

Digitized by Google

donner des détails circonstanciés à M. le ministre sur les monumens de la Morinie ; le gouvernement acquerra par là une nouvelle preuve de votre empressement constant à remplir les devoirs que vous vous êtes imposés, et à justifier sa bienveillance qui s'est encore manifestée cette année en vous allouant un nouveau secours, en vous accordant un exemplaire gratuit de la magnifique collection des documens inédits relatifs à l'histoire de France, publiés sous la direction de M. le ministre de l'Instruction publique, et en continuant à vous envoyer tous les mois le *Journal des Savans*.

Travaux de l'année.

1.° M. Ed. DE LAPLANE, membre honoraire à Sisteron, vous a adressé une dissertation sur plusieurs médailles romaines trouvées dans les environs de cette ville, et particulièrement sur une médaille d'or attribuée à Néron. Cette médaille présente un intérêt particulier aux numismates : la tête n'exprime point le type connu de cet empereur, et l'on n'y retrouve point ses caractères iconographiques ordinaires ; ses cheveux au lieu d'être relevés sont rabattus sur le devant. Néron avait atteint sa vingt-deuxième année, lorsque cette pièce fut frappée ; elle porte, en effet, la date de la cinquième année de sa puissance tribunitienne. Cependant ses traits annoncent un âge plus tendre. L'auteur de la dissertation cherche à expliquer d'une manière

Digitized by Google

fort ingénieuse ces contradictions, et attribue l'expression de calme et d'innocence que l'on remarque dans les traits du tyran qui, précisément à cette époque, venait de se souiller d'un exécrable parricide, il l'attribue, dis-je, à une vile adulation du sénat qui, en décernant la couronne de laurier au meurtrier d'Agrippine, a dissimulé le remords dont ses traits devaient être empreints, pensée que l'auteur a rendue, en prenant pour épigraphe, ce passage énergique de Tacite : *Fœdum crimen servitutis.*

Cette dissertation vous a été présentée au mois de janvier dernier ; à cette époque, votre troisième volume était sur le point de paraître ; vous avez voulu donner à votre docte collègue un témoignage de la satisfaction que vous avait fait éprouver son ouvrage, en le faisant imprimer immédiatemsnt dans votre 3.e volume, tandis que, régulièrement parlant, il n'aurait dû l'être que dans le 4.e

2.° Vous avez chargé M. Eudes de vous faire un rapport analytique sur une brochure de M. H. Dusevel, relative à l'arrondissement de Montdidier. Ce rapport vous a été présenté au mois d'avril ; l'auteur y a consigné une observation qui se rattache au monument de la Croix Pélerine, située à St.-Martin-au-Laërt en face du Long-Jardin : c'est que le tombeau de Jean de Hautbourdin, bâtard de St.-Pol, héros du pas d'armes de 1449, se trouve dans l'église d'Ailly-sur-Noye, près de Montdidier, et que tout porte à croire que la belle

Digitized by Google

Pélerine, en l'honneur de qui ce pas d'armes a eu lieu et dont le nom était resté inconnu, n'est autre que Jacqueline de la Trémoille, qui est enterrée près de ce même Jean de Hautbourdin, son époux. C'est ainsi que les travaux de nos collègues, éloignés de la Morinie, viennent porter un nouveau jour sur les vôtres et éclaircir des points d'histoire restés jusqu'alors incertains.

3.° M. Hermand vous a présenté une dissertation sur une médaille découverte par lui dans le muséum de Boulogne, médaille qu'il croit être le gros tournois d'Alost, attribué mal à propos par Leblanc et autres auteurs à Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et qu'il attribue, lui, à Philippe-le-Hardi, gendre de Louis de Mâle, premier duc de Bourgogne, de la seconde dynastie.

L'opinion de l'auteur de cette dissertation, insérée dans un des n.os de la revue de la numismatique française, a été généralement adoptée; cependant quelques légères objections y ont été opposées par M. Rigollot, l'un de nos collègues d'Amiens. Ces observations portent particulièrement sur ce qu'il y aurait lieu de s'étonner que Philippe-le-Hardi qui, dans ses sceaux et dans ses diplômes, s'est toujours qualifié de *filius regis Francorum* ou *Franciæ*, se fût contenté, sur ses monnaies, du titre, beaucoup plus modeste, de *filius comitis Flandriæ*, quoiqu'il ne fût que le gendre du comte de Flandre, Louis de Mâle.

Digitized by Google

On a répondu à cette objection que cette monnaie, frappée par le peuple du comté de Flandre, à la suite de sa rebellion contre Louis de Mâle, son seigneur, et nullement par ordre de ce dernier, avait dû naturellement porter le nom de son gendre, parce que d'une part, le peuple n'étant pas encore réconcilié avec le comte de Flandre, ne voulait pas faire paraître son nom sur les nouvelles monnaies; mais que l'usage voulant qu'elles portassent le nom d'un prince, il était naturel que les Flamands adoptassent celui du mari de la fille de leur souverain, qui devait l'être lui-même après la mort de ce dernier, et qu'ils aimaient; car bien que le comté de Flandre ne fût pas un fief *salique* et pût être possédé par des femmes, ce n'était point ordinairement le nom de la princesse qui figurait sur la monnaie, mais bien celui de son mari, qui alors prenait naturellement le titre de *filius comitis Flandriæ*, tandis que, dans ses sceaux et diplômes, Philippe a dû tenir à l'honneur de faire connaître son illustre origine, et prenait le titre de fils de France.

4.° M. Lens, l'un de nos collègues à Fauquembergues, a découvert dans une fouille faite auprès de l'église de cette commune, un tombeau dans lequel se trouvaient les ossemens d'un individu dont on n'a pu reconnaître l'identité. Il s'y trouvait aussi une tresse de cheveux roux qui paraissaient fort anciens. Il vous a fait hommage de cette tresse et y a ajouté quelques conjectures sur l'origine de ce tombeau.

Digitized by Google

5.° M. Martel vous a présenté une analyse détaillée du 9.me vol. des Mémoires de la société des Antiquaires de la Normandie.

6.° M. Louis Deschamps, l'un de nos collègues de St.-Omer, vous a présenté une Notice historique et bibliographique sur la vie de St.-Vandrille, contenue dans le n.° 764 des manuscrits de la bibliothèque de St.-Omer. Ce manuscrit, du 9.me au 10.me siècle, est remarquable par des figures de guerriers et de courtisans, qui retracent les costumes du temps. Notre jeune collègue les a copiés et coloriés avec une grande exactitude, et y a joint un *fac-simile* de plusieurs passages de ce précieux manuscrit. J'ai fait hommage, en votre nom, d'un exemplaire colorié de ces figures à la bibliothèque du Roi et à celle du Jardin-des-Plantes : ils ont été reçus, des deux côtés, avec une vive reconnaissance qu'on m'a chargé de vous exprimer.

Ces divers dessins formeront neuf planches qui paraîtront dans un de vos prochains volumes.

7.° M. Le Glay, l'un de nos collègues à Lille, conservateur des archives des comtes de Flandre, vous a adressé un mémoire sur les actes relatifs à l'Artois, qui existent dans ces archives. Ce travail, d'un grand intérêt pour notre province, sera imprimé dans un de vos prochains volumes.

8.° M. Henri de Laplane, l'un de nos collègues, vous a fait hommage d'un fragment des chroniques

Digitized by Google

manuscrites de Tramecourt, fragment qui rapporte la bataille d'Azincourt. Il paraît avoir été copié sur l'original dans le commencement du dernier siècle ou à la fin du précédent.

Votre Secrétaire-Perpétuel s'est mis en rapport, à ce sujet, avec M. le marquis de Tramecourt, propriétaire actuel des chroniques de cette ancienne famille de chevalerie. Il résulte des renseignemens que ce dernier a bien voulu lui transmettre, l'éclaircissement d'un fait qui jusqu'alors était resté obscur. La tradition portait en effet que le manuscrit de Tramecourt avait été perdu pendant la révolution ; cependant M. Mazas, dans son histoire des Grands Capitaines Français, cite ce manuscrit comme ayant été consulté par lui. Cette apparente contradiction restait donc à expliquer. Il résulte des renseignemens donnés par M. de Tramecourt, qu'il possédait en effet, en 1789, deux manuscrits bien distincts : le premier écrit par un de ses ancêtres, contemporain de la bataille d'Azincourt, lequel contenait une relation détaillée de cette bataille célèbre, écrite conséquemment par un témoin oculaire ; ce premier manuscrit, qui serait aujourd'hui d'un prix infini, a été effectivement perdu pendant la tourmente révolutionnaire. Mais M. de Tramecourt possédait et possède encore un autre manuscrit de ses ancêtres, qui est une chronique antérieure et postérieure à la fois à la bataille d'Azincourt, écrite successivement par plusieurs membres de sa famille. C'est de ce second

Digitized by Google

manuscrit qu'est extrait le fragment dont il est question, fragment fort intéressant sans doute, mais qui n'a point, comme le premier manuscrit, le mérite d'avoir été écrit par un témoin oculaire, à moins toutefois que l'on ne suppose que la relation de la bataille d'Azincourt, contenue dans la chronique, soit une copie fidèle de la relation originale écrite par le sire de Tramecourt, qui était acteur dans ce mémorable combat. C'est un point que M. le marquis de Tramecourt n'a pu me certifier.

9.° M. Dufaitelle, notre collègue de Calais, connu par son érudition et aussi par un esprit de critique sage et éclairée, vous a envoyé une notice très-curieuse sur Markennes, situé non loin du château de Ham, devenu célèbre comme prison d'état pendant l'occupation du Calaisis par les Anglais, de 1347 à 1560. L'auteur, dans son invariable amour pour le vrai, seule base de l'histoire, y relève de nombreuses erreurs échappées à divers auteurs qui avaient écrit sur ces lieux voisins de nous.

10.° M. Louis Cousin, l'un de nos collègues de Boulogne, vous a adressé un mémoire détaillé sur le château-fort du Mont-Hulin, près Desvres, dans lequel il retrace les divers faits historiques qui ont rapport à cette ancienne forteresse. M. Louis Cousin, cédant à vos instances, lira lui-même ce mémoire dans votre séance d'aujourd'hui.

D'après les renseignemens que m'avait transmis

Digitized by Google

M. Cousin, j'ai fait pendant mon dernier séjour à Paris des recherches à la bibliothèque du Roi, et j'ai découvert une vue et un plan fort exacts du château du Mont-Hulin, qui seront joints à cette intéressante notice.

11.° M. Louis Deschamps vous a présenté une notice sur les divers monumens anciens qui se trouvent dans l'église de St.-Denis à St.-Omer; un fragment en sera lu à cette séance.

12.° M. Derheims, un autre de nos collègues à Calais, qui ne met point de bornes à son zèle et ne ménage ni peine ni dépense lorsqu'il s'agit de faire faire un pas à la science, après avoir fait de nombreuses recherches à la tour de Londres, est parvenu à découvrir un plan du siége mis devant Thérouanne par l'armée anglo-impériale, en 1537; il vous en a fait hommage. Vous avez ordonné que ce plan fût lithographié et publié dans un de vos volumes, avec une notice. Entre-temps, notre infatigable collègue, M. Dufaitelle, et M. Derheims, fils, firent d'autres recherches à Paris et parvinrent à découvrir un autre plan beaucoup plus détaillé de cette même tentative sur Thérouanne, qu'il faut bien se garder de confondre avec les deux siéges que subit cette place en 1513 et 1553. Non contens de cette précieuse découverte, ils parvinrent encore à se procurer des documens précieux sur cet événement militaire, sur lequel il n'existe guères jusqu'ici d'autres renseignemens imprimés

Digitized by Google

que ceux dont il est fait mention dans les mémoires de Guillaume du Bellay.

M. Dufaitelle a recueilli avec soin ces importans détails historiques, et nous avons tout lieu d'espérer qu'il voudra bien accéder à la demande qui lui a été adressée, d'après votre désir, par votre secrétaire-archiviste et qu'il nous donnera, pour notre prochain volume, une relation de ce fait historique peu connu jusqu'ici. Cette notice sera d'autant plus intéressante que nous pourrons y joindre la copie du plan que MM. Dufaitelle et Derheims, fils, ont découvert à Paris, en regard de celui qu'a trouvé à Londres M. Derheims, père. Ce sont les deux seuls plans authentiques de Thérouanne qui existent jusqu'à ce jour.

Il entre dans mes attributions, je pense, de vous faire remarquer, après avoir parlé du zèle ardent de nos deux collègues de Calais, que si d'une part, nous avons à regretter que celui de quelques-uns de nos membres résidans n'ait pas pris tout l'essor que nous aurions pu désirer, et si même quelques-uns d'entr'eux se sont un peu découragés, par contre, nos membres non-résidans ont redoublé d'empressement et d'activité : beaucoup d'entr'eux nous ont donné des mémoires ou des notices, et il est à ma connaissance personnelle que plusieurs autres s'occupent en ce moment de travaux très-importans.

13.° M. Alexandre Hermand a lu, à l'une de

Digitized by Google

vos dernières séances, un mémoire étendu sur le vieux château qu'habitaient autrefois les comtes de Flandre, près d'Arques. Il a relevé en quelque sorte les ruines du château de Rihoult, dont on ne voit plus que de faibles traces sur la lisière de la forêt de ce nom, et par ses nombreuses recherches a fait reparaître à nos yeux l'antique manoir d'où Philippe d'Alsace, aidé des conseils de son père, retiré à Watten, gouvernait nos provinces, conférait et étendait les franchises de notre cité. Ce mémoire, contenant des faits historiques fort intéressans, sera lu à cette séance.

14.° M. Edouard Deneuville vous a lu une notice sur le village d'Alveringhem, situé dans le Furne-Ambacht. Il a animé cette notice par une légende retrouvée dans les archives d'Hondschoote, relatant plusieurs faits curieux qui se rapportent au saint fondateur de notre ville. Cette notice sera lue par l'auteur à cette séance.

15.° M. Albert Legrand explore depuis plusieurs années les faibles restes de la malheureuse Thérouanne : outre un grand nombre d'armes, d'ustensiles et autres objets du moyen-âge qu'il a trouvés dans les ruines causées par la cruauté de l'impitoyable Charles-Quint, il a aussi recueilli dans son cabinet des antiquités provenant de la ville gallo-romaine et même de l'antique *oppidum* gaulois des Morins. Il ne s'est point borné à décrire ces divers objets, il en a tiré des conséquences qui l'ont mis à même

Digitized by Google

de faire des observations curieuses sur la civilisation et l'industrie des vieux Morins, à l'époque de l'occupation romaine, comme sur les progrès que nos aïeux avaient déjà faits alors dans les arts.

Voici les différens hommages qui vous ont été offerts pendant le courant de l'année.

1.° Par M. Ravin, membre correspondant à St.-Valery :

Observations anatomiques sur les fanons de baleine, sur le mode d'insertion entre eux et avec la membrane palatine.

Mémoire géologique sur le bassin d'Amiens.

Notice sur une pirogue gauloise, trouvée à l'embouchure de la Somme.

2.° Par M. Bourgon, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Besançon, une notice sur une borne romaine trouvée près de Pontarlier.

3.° Par M. Montémart, une pièce de vers intitulée : *Une nuit d'orages aux ruines de St.-Bertin.*

4.° Par M. Hennebert, une notice biographique et littéraire sur M. Delmotte, président de la société des bibliophiles de Mons.

5.° Par M. Morand, membre honoraire à Boulogne, une notice sur les archives de Boulogne-sur-mer.

6.° Par M. Leys, membre correspondant à Pont-

Digitized by Google

sur-Yonne, une notice sur une médaille de Vespasien, intitulée : *Judæa navalis.*

7.° Par M. J. Bard, inspecteur des monumens historiques de la Côte-d'Or, l'un de nos collègues :

Une brochure intitulée : *l'Archéographie de l'insigne Église collégiale de Notre-Dame et du beffroi de Baune.*

Une autre brochure intitulée : *Histoire et Poésie* ou *Description historique de l'Église de Nuyts, en Bourgogne.*

8.° Par M. Lens, membre correspondant à Fauquembergues, une médaille romaine de *Julia domna.*

9.° Par M. Rigollot, membre correspondant à Amiens, une brochure intitulée : *Monnaies inconnues des Évêques des Innocens.*

10.° Par M. de Rosny, membre correspondant à Lille, un exemplaire de sa notice sur l'abbaye de Loos, qu'il a dédiée à la société.

11.° Par M. le Baron d'Ordre, membre honoraire à Boulogne, un recueil de poésies intitulé : *Chants d'amour et de fidélité.*

12.° Par M. Warnier, percepteur à Thiembronne, un tableau que la société a déposé au musée.

13.° Par M. Galeron, membre honoraire à Falaise, un exemplaire de sa description de la commune de Boulon.

Digitized by Google

14.° Par M. Louandre, membre correspondant à Abbeville, un exemplaire des lettres inédites de Louis XI, publiées par lui.

15.° Par M.me Clément-Hémery, de Cambrai, un exemplaire des documens inédits publiés par elle sur l'histoire de Cambrai.

16.° Par M. Dupuis, membre de la société des antiquaires de l'Ouest et notre collègue, une notice historique sur le château de Montreuil-Bonnin.

17.° Par M. Duthillœul, membre correspondant à Douai, une notice sur François Vanderbuck, archevêque de Cambrai au 17.me siècle.

18.° Par M. Hector Piers, une seconde notice sur les manuscrits de la bibliothèque de St.-Omer.

19.° Par M. de la Saussaye, le compte-rendu de la 4.me session du congrès scientifique de France, tenue à Blois, en 1836.

20.° Par M. de la Fontenelle, membre honoraire à Poitiers, les quatre numéros de la Revue anglo-française pour 1837.

21.° Par M. le ministre de la justice, les numéros mensuels du Journal des Savans.

22.° Par les auteurs du Puits-Artésien, deux livraisons par mois de ce journal.

23.° Par la société royale d'émulation d'Abbeville, le volume de ses mémoires pour 1834-35.

24.° Par l'Académie des sciences, belles-lettres

Digitized by Google

de Besançon, le compte-rendu de ses séances publiques du 24 août 1836 et du 28 janvier 1837.

25.° Par la société de l'histoire de France, son Annuaire historique pour 1837 et ses comptes-rendus mensuels.

26.° Par l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, le rapport de sa commission des antiquités sur les mémoires envoyés au concours pour 1836.

27.° Par la société des antiquaires de Picardie, la première partie du 1.er volume de ses mémoires.

28.° Par la société des bibliophiles de Mons, la chronique inédite du bon Chevalier messire Gilles de Chin, publiée par cette société.

29.° Par la société des antiquaires de l'Ouest, le 2.° volume de ses mémoires et ses bulletins trimestriels de l'année 1837.

30.° Par l'Athénée des arts, à Paris, le procès-verbal de sa 103.° séance publique.

31.° Par l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Bruxelles, ses bulletins mensuels pour 1837.

J'ai eu l'honneur de vous dire en commençant que M. le ministre de l'instruction publique vous avait accordé gratuitement un exemplaire de la collection des documens historiques inédits relatifs à l'histoire de France, publiés sous sa direction;

Digitized by Google

voici la liste dont se compose la partie de la collection qui vous a déjà été adressée :

1.° Histoire de la croisade contre les Albigeois, 1 vol. in-4.°

2.° Chronique des ducs de Normandie, 1 vol. in-4.°

3.° Le Livre des métiers, par Etienne Boileau, ou Réglement sur les corporations au 13.° siècle, 1 vol. in-4.°

4.° Paris sous Philippe-le-Bel, 1 vol. in-4.°

5.° Procès-verbaux des séances du conseil du roi Charles VIII, 1 vol. in-4.°

6.° Journal des états généraux de France, tenus à Tours en 1484, sous Charles VIII, 1 vol. in-4.°

7,° Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV, 2 vol. in-4.° avec un atlas format grand monde.

8.° Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV, 2 vol. in-4.°

9.° OEuvres inédites d'Abélard, 1 vol. in-4.°

10.° Rapport au Roi, par le ministre de l'instruction publique, 1 vol. in-4.°

11.° Statistique monumentale de la France, par M. Grille de Beuzelin, atlas in-f.° : les trois premières livraisons de l'Archéologie.

J'ai terminé, et non sans dessein, cette longue

Digitized by Google

énumération d'hommages que vous ont offerts plusieurs sociétés et un grand nombre de nos collègues et de gens de lettres, je l'ai terminée, dis-je, en vous rappelant le présent que vous a fait M. le Ministre de l'instruction publique, parce que j'ai cru de mon devoir de vous entretenir non seulement de cette noble marque de sa bienveillance pour votre compagnie, mais encore d'une preuve bien autrement importante de sa sollicitude pour les sociétés littéraires et scientifiques du royaume et de son zèle éclairé pour les pousser dans la voie du progrès : je veux parler d'un arrêté, récemment pris par lui, qui doit avoir la plus heureuse influence sur l'avenir de ces sociétés et particulièrement de celles qui, comme la vôtre, se sont distinguées par des travaux dont l'Institut a apprécié l'utilité. Cet arrêté doit avoir pour résultat de vous mettre en communication directe avec ce corps savant. En effet, de même que l'Institut est divisé en cinq académies, de même cinq comités spéciaux sont attachés au ministère, correspondant aux cinq académies de l'Institut. Ces comités sont composés, chacun, de 15 membres titulaires résidans à Paris, ayant pour président un membre de l'Institut ; plus d'un égal nombre de membres titulaires non résidans qui seront pris dans le sein des sociétés scientifiques du royaume, selon la spécialité relative de leurs travaux ; enfin d'un nombre indéterminé de membres correspondans, pris aussi parmi les membres de diverses sociétés savantes.

Digitized by Google

Ainsi le premier comité, *dit* de la langue et de la littérature française, est mis en rapport avec l'Académie française; le second, des chroniques, chartes et inscriptions, avec l'Académie des inscriptions et belles lettres; le troisième, des sciences; le quatrième, des beaux arts et le cinquième, des sciences morales et politiques, avec les trois académies de même nom. Par suite de cette sage organisation, les comités et les sociétés savantes se trouvent rattachés à l'Institut, *qui est et doit rester la clef de voûte des établissemens scientifiques et littéraires de la France.* Et si, d'une part, ce corps illustre y gagne des moyens d'action plus directs et si les comités en acquièrent plus d'importance, de leur côté, les sociétés savantes se trouveront rattachées à un centre commun, qui imprimera à leurs travaux une direction utile et pourra apprécier et encourager le zèle de chacune d'elles. Honneur donc au ministre éclairé qui a conçu cette noble et utile pensée et a créé cette belle institution!

Je terminerai mon rapport en vous affirmant, Messieurs, que votre compagnie jouit d'une haute estime dans l'esprit des sommités littéraires: la publication de vos trois volumes a été reçue avec une grande faveur dans le monde littéraire, et l'on attend impatiemment celle du 4.e volume qui paraîtra sous peu. Tel est, au moins, le témoignage qu'ont bien voulu m'en rendre tout récemment plusieurs membres de l'Institut et des comités, j'ajouterai même M. le Ministre en personne, qui

Digitized by Google

m'a renouvelé l'assurance de sa bienveillante protection à votre égard.

Si ces autorités vous portent intérêt, il est également vrai de dire que vos relations ont pris une grande extension au loin : de toutes parts, on sollicite l'honneur d'être agrégé à votre compagnie ; je pourrais vous en citer des exemples bien remarquables, mais ils vous sont connus. La correspondance devient plus active, on vous demande des conseils, on sollicite votre patronage. Aussi puis-je sans crainte annoncer que, malgré quelques contrariétés éprouvées, vous avez devant vous un long et brillant avenir de prospérité et de progrès.

Permettez-moi, Messieurs, de finir en vous exprimant ma profonde reconnaissance de la nouvelle preuve de bienveillance dont vous m'avez honoré ; le souvenir en est d'autant plus profondément gravé dans mon cœur, que j'avais fait bien peu pour la mériter.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ

Par M. Eudes, Vice-Président,

A l'ouverture de la Séance solennelle
du 8 Avril 1839.

Messieurs,

Une autre voix que la mienne devait ouvrir cette séance, mais une indisposition retenant sur un lit de douleur notre honorable président, c'est à moi qu'est réservé cet honneur. Nous recueillerons sans doute cette attention, toujours si bienveillante, accordée à notre société depuis cinq années par tous les amis des lettres que la science rassemble dans cette enceinte : car nous avons la conscience de ne pas en avoir démérité. En effet, et permettez-nous ce langage, qu'avons-nous fait jusqu'à présent, dans la communauté de notre zèle et dans l'association de nos travaux qui nous procurent des jouissances si pures, que des efforts continus pour chercher à mériter l'estime de nos concitoyens en justifiant le but de notre institution, c'est-à-dire,

Digitized by Google

en sauvant de l'oubli tout ce que la poussière des anciennes archives recouvre, tout ce que la terre renferme de débris d'antiquités et d'anciennes traces de civilisation, enfin, tout ce que l'action meurtrière du temps frappe chaque jour? Mus par l'intention de mieux faire connaître les événemens des peuples qui nous ont précédés, de les estimer à leur juste valeur et d'essayer d'en faire jaillir, pour la génération actuelle, tout ce qui peut être bon dans l'ordre moral, le progrès intellectuel et l'amélioration des intérêts matériels de la société, nous mettons au grand jour de la publicité la vérité de faits souvent mal connus ou mal appréciés, parce que la véritable source en était ignorée, ou avait été altérée par le temps et les passions. Nous ne cherchons point à faire de la science historique un système: plus modestes, nous en préparons les matériaux pour les grands maîtres qui déjà, depuis un quart de siècle, ont jeté tant de lumière dans le monde savant. Pour notre part, où plaçons-nous ces jalons de la science? Dans des ruines qui toutes ont des annales si riches dans l'Artois et la Flandre, dans le sol même du pays si souvent dévasté par les guerres, dans les institutions, dans les mœurs, dans le langage de nos ancêtres et surtout dans ces monumens encore debout, témoins de leur piété et d'une grandeur déchue, monumens, objet de notre culte, de notre sollicitude et pour lesquels nous formons une coalition de conservateurs.

Digitized by Google

Voilà donc la tâche que nous nous sommes imposée dans le but moral de notre société, ainsi que nous l'avons annoncé quand, une première fois, nous avons initié le public à nos travaux. Nous sommes fiers de l'avoir entreprise, cette obligation, car nous pouvons avancer, sans trop d'amour-propre, que déjà elle a porté ses fruits : des hauteurs de la science, nous avons reçu des approbations que l'autorité a confirmées ; solidaires des autres sociétés savantes sorties enfin de la centralisation, nous avons, comme elles, suivi cette noble impulsion donnée par le gouvernement pour agrandir l'histoire, ce grand enseignement des peuples. Que dis-je ? nous l'avons même donnée dans notre petite sphère, parce que cet élan ravive des sympathies nationales, qui parlent toujours si haut au cœur français ! Aujourd'hui nôtre jeunesse n'attend même plus la fin de ses études scolastiques, qui se renferment dans des généralités, pour aimer et chercher à connaître l'histoire des lieux qui l'ont vue naître ; ceux même qui n'ont point eu le bonheur d'une première éducation, poussés par ce désir d'apprendre, si favorable au progrès intellectuel de l'époque, ne veulent pas y rester étrangers. Interrogez sur ce point nos libraires ; visitez notre bibliothèque, notre musée, l'un et l'autre si riches d'élémens historiques et d'antiquités précieuses pour le pays : ils rendront témoignage à la vérité de mes paroles. Il n'est pas jusqu'au sexe qui ne prenne part à ce mouvement entraînant de la science;

Digitized by Google

et comment en serait-il autrement, lorsqu'une multitude de révélations de ces amours si longues et si chastes des nobles demoiselles et de ces vertus des dames châtelaines, sont faites aux femmes pour frapper leur imagination, remuer les sentimens si tendres de leur cœur, au récit des prouesses de nos preux, des chants du ménestrel et des poésies si douces et si naïves de nos Trouvères? Les beaux arts que nos jeunes personnes cultivent avec tant d'ardeur et de succès dans cette cité, les modes même qui lui retracent et le moyen âge et cette époque brillante de la renaissance, tout ne leur fait-il pas une obligation de l'étude, afin de mieux apprécier ce qui a fait pour les femmes le charme de ces époques et a contribué à relever la beauté et les grâces de tant de célébrités du sexe d'alors? Enfin sa présence ici ne devient-elle pas la preuve de mon assertion?

Un autre effet moral est aussi résulté de quelques-uns de nos essais: c'est qu'en décrivant les monumens religieux du moyen-âge, on en a fait connaître la beauté, on est parvenu à les faire aimer sous le rapport artistique; l'œil de l'indifférence s'est ouvert sur nos anciens temples; chacun a été étonné d'y voir ce qui lui était jusqu'alors inconnu : car là, il faut l'avouer, dans la grandeur de cette architecture gothique, tout monte, tout s'élance vers le ciel. Alors, remué par cette impression, l'esprit s'élève jusqu'à Dieu pour qui ces antiques basiliques ont été édifiées; et déjà,

Digitized by Google

nous en avons eu des exemples, à l'aspect de tout ce que de pareils monumens ont d'imposant, des sentimens religieux endormis ou une foi chancelante se sont réveillés ; la méditation enlevant la sécheresse d'un cœur, long-temps refroidi mais pur, semblable à la douce rosée tombant sur une plante flétrie, a fait descendre la quiétude dans l'ame de celui qui ne connaissait pas encore tout le bonheur.

L'esprit d'association guidant ceux que les lettres réunissent, tend il est vrai à exciter l'émulation, à agrandir les idées, à enflammer l'imagination, mais partout c'est la gloire du pays qui anime le poète comme l'historien ; l'un et l'autre ne voient que la patrie, et tout ce qui peut étendre son auréole est pour eux un bonheur. Aussi nous, antiquaires de la Morinie, tout en nous renfermant dans le cercle de nos attributions, nous n'avons pas négligé, pour honorer le mérite et la vertu, de faire rendre aux illustrations du pays les hommages et les honneurs qui leur sont dus : les honorer, c'est souffler sur l'esprit de la jeunesse une étincelle électrique. C'est par ce sentiment patriotique que l'un de nous, M. Jules de St.-Amour, a eu l'heureuse inspiration de concevoir et de faire adopter par l'autorité municipale de St.-Omer, à qui nous en devons de la reconnaissance, le projet d'élever un monument à notre fondateur, le conseiller d'Etat, M. Allent, enfant de la cité, que ses talens distingués avaient élevé à une si haute po-

Digitized by Google

sition comme administrateur. Désormais son buste sera placé dans une salle de l'hôtel-de-ville, ornée de tableaux représentant deux événemens qui rappelleront à nos derniers neveux que ce fut la victoire d'un d'Orléans, qui nous délivra du joug de l'étranger et nous fit rentrer dans la grande nation française : je veux parler des batailles de Cassel et de la prise de St.-Omer en 1677.

Mais si les hommes célèbres sont rares pour mériter un pareil honneur, combien le sont plus les grands hommes à qui la postérité est avare de décerner ce titre ! Des siècles séparent presque toujours ceux que le monde produit, et cependant St.-Omer peut offrir à l'admiration universelle un de ses enfans. Comme Homère, plus d'une ville se l'est disputé, mais enfin nous l'avons revendiqué et Suger est définitivement acquis à notre cité. Déjà la postérité lui avait donné la palme de l'immortalité et plus d'une muse avait célébré sa gloire, sans attacher d'importance au lieu de sa naissance ; il était dû principalement au vénérable doyen de notre société, M. Desmarquoy, qui fit en 1820 un recueil de recherches sur cette question de localité, ainsi qu'à M. Siméon, Préfet du Pas-de-Calais, qui les soumit à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de faire décider cette question et de présenter au gouvernement un travail qui trancha la difficulté. Le gouvernement l'adopta et fit frapper une médaille de Suger, destinée

Digitized by Google

à être rangée dans la galerie métallique des grands hommes de la France. Depuis, un de nos membres, M. Piers, nous a offert sa biographie ; le ciseau d'Elshoët, a reproduit ses traits, mais tout cela ne suffisait point : il fallait, pour la gloire de la Morinie, que cet illustre Audomarois fût encore mieux connu ; il était nécessaire enfin que la dernière pierre fût placée au monument impérissable que tous les Français lui ont élevé : c'était de faire connaître l'influence que ce grand homme avait exercée sur son siècle comme ministre d'Etat. C'est ce qu'a fait notre société. Pouvait-elle ne pas remplir ce devoir, si impérieux pour elle, dans une cité, mère de cette grande illustration de l'Église, qui sortit des rangs du peuple, devint le conseiller et l'ami de deux Rois, chose rare dans les monarchies, et mérita si justement de ses contemporains le titre bien plus rare encore pour un Ministre, celui de *Père du peuple*.

Mais, Messieurs, il est temps que vous connaissiez le héros de cette fête et que nous terminions ces quelques mots, où nous vous avons peut-être trop parlé de nous : c'est que nous avions à cœur de vous prouver que nous avons tout fait pour bien mériter de la cité, en vous conviant à une solennité, la plus belle sans doute qui sera jamais offerte aux Audomarois par son principal sujet.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

DU

Secrétaire-Perpétuel,

Lu à la Séance Solennelle du 8 Avril 1839.

Messieurs,

Lorsqu'une société nouvellement établie débute dans la carrière littéraire ou historique, elle est naturellement portée, dans les premières réunions solennelles qu'elle présente au public, à entrer dans quelques détails sur ses premiers travaux qui, comme ceux de l'enfance de toutes les associations, n'ont pas toujours toute l'importance et la maturité d'une plus longue expérience; aussi les voyons-nous, presque toutes les sociétés naissantes, venir énumérer avec une sorte de complaisance les hommages que lui ont adressés d'autres compagnies, les éloges qu'ont faits d'elles certains journaux, les récompenses ou plutôt l'encouragement que lui donne l'autorité, et faire ressortir avec une sorte de coquetterie le moindre ouvrage sorti de la plume de chacun de ses membres. Telle est en effet la marche ordinaire de l'esprit de l'homme : il cherche à être stimulé par l'approbation de ses semblables, et lorsque cette noble émulation se renferme dans des bornes

Digitized by Google

convenables et modérées, elle ne peut mériter le blâme. Aujourd'hui votre société compte déjà près de sept années d'existence, le cercle de vos travaux s'est considérablement élargi et a pris un grand développement; cette séance publique est la sixième, et ce serait abuser de la patience du nombreux auditoire qui daigne nous écouter, de venir le fatiguer par la longue et fastidieuse énumération des ouvrages qu'on vous a envoyés et par le récit minutieux de vos moindres travaux; je me bornerai donc à indiquer sommairement la voie très-marquée de progrès dans laquelle est entrée la société depuis sa dernière réunion solennelle.

Voici la note des principaux ouvrages produits par les membres de la société pendant l'année 1838.

Par M. Eudes.

1.° Rapport analytique et critique sur la chronique de Rains, publiée pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque royale par M. L.° Paris.

Cette chronique, écrite en langage du 12.me siècle, est d'un vif intérêt pour l'histoire des premiers temps de la monarchie française.

2.° Notice historique sur les compagnies bourgeoises d'archers, arbalêtriers et arquebusiers de St.-Omer au moyen-âge et jusqu'à leur dissolution.

Par M. Hermand.

1.° Notice historique sur les châtelains de St.-Omer et sur cette ancienne famille de chevalerie.

Digitized by Google

2.° Dissertation sur les dalles du 13.me et du 14.me siècle, qui formaient anciennement le pavement de quelques chapelles de la collégiale de St.-Omer, et qui, depuis l'érection de cette église en cathédrale, se sont trouvées éparses çà et là et ont été rassemblées et restaurées par la société. Cette dissertation est suivie d'une notice historique sur la famille de Ste.-Aldegonde.

3.° Notice sur les monnaies trouvées en novembre 1838 chez le sieur Bochet, rue de Dunkerque à St.-Omer.

4.° Récit de la joyeuse entrée de Philippe II, comme comte d'Artois, à St.-Omer en 1549.

Par M. le Général Férey.

Analyse raisonnée sur la description de l'Auvergne sous le rapport de ses monumens et de sa géologie, par M. Bouillet.

Par M. le Général du Tertre.

Dissertation historique sur les événemens à l'occasion desquels l'illustre héroïne Jeanne d'Arc écrivit aux Magistrats de Tournay une lettre récemment retrouvée dans les archives de cette ville, et publiée par M. Hennebert.

Par M. Pagart.

1.° Recherches historiques et archéologiques sur les villages de Bilques, Helfaut, Wisernes, Hallines, Esquerdes, Setques, Lumbres, Elnes, Wavrans et Wismes, travail dans lequel notre collègue a fait entrer la description des églises, châteaux du moyen-âge et autres monumens qui s'y trouvent, en a examiné

Digitized by Google

les détails architectoniques et en a tiré les inductions sur l'époque de leur construction ; travail enfin, qui n'est que la première partie de recherches du même genre dont M. Pagart a bien voulu se charger pour toutes les communes du canton de Lumbres.

2.° Analyse raisonnée sur le 10.me volume des mémoires de la société des antiquaires de la Normandie.

Par M. le Docteur Deschamps.

Un épisode de l'histoire d'Artois dans lequel figure la comtesse Mahaut, petite nièce de St.-Louis.

Par M. A. Legrand.

Recherches sur Thérouanne avant et pendant la domination romaine, suivies d'une description de quelques antiquités qu'il y a découvertes.

Par M. de Récicourt.

Une analyse historique et critique des trois premiers volumes des mémoires publiés par la société archéologique du midi, séante à Toulouse.

Par MM. Prince et Waternau.

Analyse semblable des trois volumes des mémoires publiés par la société des antiquaires de l'Ouest, séante à Poitiers.

Par M. Bazy.

1.° Aperçu historique, philosophique et compa-

Digitized by Google

ratif sur les trois plus grands hommes du 12.me siècle, St.-Bernard, Abeilard et Suger.

2.° Examen critique de la censure qu'ont faite les prétendus philosophes du 18.me siècle des actes du pape Grégoire VII, et justification de ces mêmes actes.

3.° Aperçu historique sur l'état de l'Orient et de l'Occident à l'époque de la première croisade.

Par M. Brasseur.

1.° Notice historique sur Bourbourg.

2.° Description architectonique du chœur de l'église de St.-Jean-Baptiste de cette même ville.

Enfin par M. L. de Givenchy.

1.° Recherches sur les chartes communales de la ville de St.-Omer.

2.° Guillaume de Normandie en Flandre, épisode de l'histoire des comtes de ce pays au 12.me siècle.

Je pourrais citer encore divers opuscules d'une moindre importance de plusieurs de vos membres; je passe à l'exposé de quelques mesures que vous avez prises dans le but d'imprimer un nouveau mouvement d'activité à vos travaux.

1.° Vous avez arrêté qu'à l'avenir vos séances publiques, au lieu d'avoir lieu le 3.me lundi de décembre, seraient invariablement fixées au lundi de Quasimodo; l'agrément du public a été le principal motif de cette détermination, et aussi le désir de

Digitized by Google

voir assister à cette solennité un plus grand nombre de vos membres non résidans. La rigueur de la saison rendait souvent ces séances peu agréables aux habitans de St.-Omer, surtout aux dames, et empêchait les étrangers de s'y rendre. Le nombreux et brillant auditoire qui a bien voulu nous honorer de sa présence prouve que cette mesure était convenable.

2.° Vous n'avez eu garde d'oublier que M. Allent était le fondateur de votre société et vous vous êtes empressés de rendre un double hommage à la mémoire de notre honorable concitoyen : d'abord en associant notre compagnie en corps à la souscription ouverte pour élever un monument en son honneur, et secondement en y prenant part chacun individuellement.

3.° Vous avez formé dans votre sein une commission permanente de recherches archéologiques et architectoniques, composée de six membres chargés d'explorer, sous ces deux rapports, toutes les communes de l'arrondissement de St.-Omer et d'en publier les résultats. Cette commission est composée de MM. Eudes, président, général du Tertre, Pagart, Hermand, Albert Legrand et Louis de Givenchy. Cette mesure était devenue indispensable pour répondre aux désirs du gouvernement qui vous a demandé des renseignemens sur les monumens historiques de tout genre qui existent ou dont il reste des ruines dans l'étendue de la Morinie, et leur

Digitized by Google

description sous le rapport artistique. Un travail de cette importance ne pouvait pas être l'ouvrage d'une seule année : aussi vous avez décidé qu'on commencerait par l'arrondissement de St.-Omer et qu'à l'aide de nos collègues non-résidans, on continuerait cette longue et difficile exploration les années suivantes dans les autres arrondissemens ; déjà cette mesure a reçu un commencement d'exécution et le rapport lumineux de M. Pagart, que j'ai mentionné plus haut, est une preuve éclatante de son zèle et un noble exemple qu'il a donné à ses collègues.

La demande du gouvernement ne vous étant parvenue que dans l'automne, tous n'ont point pu présenter des résultats aussi satisfaisans que M. Pagart.

4.° Enfin depuis long-temps vous regrettiez que les faibles ressources de votre budget ne vous permissent pas de consacrer quelques fonds à faire des fouilles, dont plusieurs motifs vous portaient à espérer d'heureux produits. Grâce à la munificence du gouvernement qui vous a accordé quelques secours, vous le pouvez maintenant et vous vous êtes empressés de lui témoigner votre reconnaissance par des faits plus encore que par des paroles. Trois comités spéciaux ont été organisés par vous, à St.-Omer, à Boulogne et à Cassel pour diriger ces fouilles et veiller à ce que les produits n'en soient pas égarés. Une somme de six cents francs a été affectée provisoirement à cette dépense, en proportion de l'importance relative présumée des fouilles

Digitized by Google

à faire; dans peu sans doute vous vous occuperez de former un comité semblable à Calais, et à mesure que vos ressources financières augmenteront, vous donnerez plus d'extension à vos recherches, et il est à espérer que le gouvernement, quand il connaîtra l'usage que vous faites de ses dons, sera plus disposé à les étendre qu'à les restreindre.

Concours de 1838.

Deux questions ont été mises au concours de 1838.

L'une sur l'influence que Suger a exercée sur son siècle, comme homme d'Etat.

L'autre sur les établissemens militaires créés par les Romains, près des routes stratégiques qui sillonnaient la Morinie.

Trois mémoires vous ont été adressés sur la première question relative à Suger.

Le n.° 1.er portant pour épigraphe ces mots :

Vir bonus et sapiens magna operatus est,

m'est arrivé de Bordeaux.

Le n.° 2, portant cette épigraphe :

Summa petit livor,

m'a été envoyé de Gand.

Le n.° 3 venu d'Arras, portait ces mots :

Post regem, quasi rex, sceptra secunda tenet.

Les membres de votre commission d'examen, après

Digitized by Google

avoir lu isolément chacun de ses mémoires dans le silence du cabinet, se sont réunis deux fois pour se communiquer leurs observations, formuler leur opinion et vous présenter un rapport sur le mérite relatif et intrinsèque de ces œuvres. Avant de vous prononcer sur les conclusions de ce rapport, vous avez également pris connaissance de ces mémoires et vous avez décidé :

En ce qui concerne le n.° 1.er, que l'auteur n'ayant pas répondu à la question d'une manière satisfaisante, il n'y avait pas lieu à lui décerner de récompense.

En ce qui concerne le n.° 2 : que ce mémoire se distinguait par un grand esprit d'ordre et de méthode, par un grand nombre de recherches qui annoncent à la fois du goût et de l'érudition; qu'il avait satisfait en partie aux exigences du programme et conséquemment méritait une récompense; néanmoins que la troisième partie de son mémoire laissant quelque chose à désirer dans les développemens qui tendent à faire ressortir l'influence que les institutions, dont Suger avait posé les fondemens, ont eue sur les progrès de la civilisation et le bien-être de la France, il n'y avait pas lieu à décerner à l'auteur la médaille d'or promise comme prix complet.

En ce qui concerne le n.° 3 : que ce mémoire se recommande, surtout dans sa première partie, par la pureté et l'élégance du style, mais que l'au-

Digitized by Google

teur, dans sa seconde partie, ne paraissant pas avoir bien saisi l'intention formulée par le programme, ne méritait point le prix; que son mémoire avait néanmoins trop de mérite pour ne pas être digne d'une mention honorable.

En conséquence vous avez arrêté :

Qu'une médaille en argent du module de 65 millimètres, portant d'un côté le buste de Suger ou la tête de la Minerve de Corinthe au milieu d'une couronne de laurier et de chêne, et de l'autre, cette inscription :

« *Médaille d'encouragement décernée à M.....* » *pour son mémoire sur Suger, le* 8 *Avril* 1839, » et en légende ces mots : *Société des Antiquaires* » *de la Morinie à St.-Omer*, » serait donnée dans la séance de ce jour à l'auteur du mémoire n.° 2, portant pour épigraphe ces mots :

Summa petit livor.

Qu'une mention honorable était accordée au mémoire n.° 3, portant pour épigraphe :

Post regem, quasi rex, sceptra secunda tenet.

Qu'en exécution de l'art. 26 du réglement, il sera donné lecture des passages les plus remarquables de ce mémoire; mais attendu que des extraits séparés et pris au hasard ne présenteraient pas un intérêt assez vif, pour donner une juste idée de celui que le mémoire est d'ailleurs fait pour inspirer, M. le général du Tertre, à la prière de ses

Digitized by Google

collègues, a bien voulu prendre la peine de réduire le mémoire n.° 3 à des proportions telles qu'il puisse être donné lecture des passages les plus intéressans, en les reliant ensemble de manière à présenter un résumé complet de l'œuvre entière, et de le lire à cette séance.

Quant à la deuxième question du concours, relative aux etablissemens des Romains dans la Morinie, le seul mémoire qui vous a été adressé ne peut, de l'aveu de l'auteur lui-même, être considéré que comme un essai incomplet sur cette matière qui demanderait de longues recherches. Vous n'avez donc pas eu à vous occuper de décerner un prix; seulement pour encourager l'auteur, vous avez arrêté qu'on mentionnerait dans votre procès-verbal l'expression d'un éloge pour les recherches faites par l'auteur, et les hautes espérances que donne cet essai. Vous avez arrêté en outre que cette question serait reproduite au concours de 1840, en donnant aux concurrens jusqu'au premier janvier 1841 pour vous faire parvenir leurs mémoires.

M. le secrétaire-archiviste va avoir l'honneur de vous rappeler les questions mises l'an dernier au concours de 1839 et le programme du concours de 1840.

L.° DE GIVENCHY.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE ÉLECTION

De Magistrat

A SAINT-OMER, EN 1638.

Il y a bientôt deux cents ans, le 5 janvier 1638, les belles et joyeuses cloches des six paroisses de la bonne ville de St.-Omer sonnaient à grande volée; plus d'un curieux passait la tête à la fenêtre de sa maison; des rassemblemens se formaient dans les rues, se dissipaient, et le peuple montait vers le haut de la ville. La foule grossissait incessamment aux abords de l'hôtel-de-ville gothique, dont le grand escalier était monté et descendu par un double courant d'archers et de peuple, qui s'épandait ensuite sur la place. Les conversations s'échauffaient et parmi les groupes curieux de voir et d'entendre, on distinguait un personnage au geste animé, à la parole abondante. C'était M. Gilles Desfontaines, licencié en droit, ex-second conseiller de ville.

— Savez-vous, disait-il, à ceux qui l'entouraient, que les Français ont laissé des troupes dans la Bourgogne, après l'avoir dévastée, et que depuis la grâcieuse entrée de S. A. R. Ferdinand d'Autriche dans les Pays-Bas, leurs armées occupent la Picardie?

Digitized by Google

— Je n'ai garde de penser, continua un bourgeois nommé Morcamp, qu'ils n'assiégeront point une ville comme la nôtre, la clef de toute la Flandre, et que défendent les fidèles et loyaux sujets de S. M. Catholique Philippe IV.

Ces paroles produisirent des impressions différentes sur les bourgeois qui prêtaient l'oreille aux dires de M.e Desfontaines et de Morcamp. Les uns tremblaient à la seule pensée de l'invasion qui les menaçait; les autres paraissaient heureux de pouvoir combattre bientôt des ennemis qu'on proclamait invincibles.

— Oh ! dans les circonstances actuelles, dit M.e Desfontaines, le magistrat convoquera sans doute les trois états de la ville, comme au temps de Maximilien d'Autriche.

Ces mots prononcés par un homme d'une aussi haute importance que le licencié, se répandirent bientôt dans la foule : mais ce fut le *cresçit eundo* de Virgile, car, à cinquante pas, sa supposition avait revêtu tous les caractères de la réalité ; à cent pas, les trois états étaient constitués et de plus, on nommait les hommes qui devaient en faire partie; à l'extrémité de la place enfin, ils allaient dès le lendemain entrer en fonctions et gouverner de concert avec le magistrat.

— Place ! place ! cria la voix forte et rude d'un sergent du bailli, quand le licencié allait parler

Digitized by Google

de nouveau pour satisfaire à la curiosité de ceux qui l'entouraient, place ! cria-t-il encore! Les groupes s'ébranlent, on reconnaît le carosse aux armes de Monseigneur Christophe de France, évêque de St.-Omer; on se précipite pour voir lequel des deux, de lui ou de son vicaire, assistera à la cérémonie qui se prépare à l'hôtel-de-ville. Le prélat se montra bientôt : le peuple s'agenouilla pour recevoir sa bénédiction, et l'évêque escorté des gens de pied du bailli, monta l'escalier de l'hôtel-de-ville, dont les portes se refermèrent aussitôt après son entrée..

— Mais pourquoi donc tant d'empressement à voir votre évêque, s'écria un drapier d'Ypres, homme de grosse et joyeuse figure, lequel était étranger aux mœurs et aux coutumes de St.-Omer? Pourquoi ce peuple ainsi rassemblé? Pourquoi ces cloches sonnant comme aux jours de fête?

— On fait choix aujourd'hui d'un magistrat. Telle fut la réponse de M.e Desfontaines, et il s'empressa d'expliquer à l'habitant d'Ypres, ce qu'était à St.-Omer le chef du magistrat, le *Mayeur*. Le *mayeur*, dit-il, signifie chez nous même chose que *bourguemestre* en Flandre, *maire* en France; c'est lui qui a le droit de commander et c'est pour cela qu'on l'appelle *magistrat*; *magistratus à magistrando dicti sunt, qui per imperia potentiores sunt*, comme dit Festus, ou mieux selon Aristote, en sa politique, chap. v, liv. iv.....

Digitized by Google

Un geste négatif du drapier arrêta sur les lèvres du licencié la citation d'Aristote ; le drapier ne comprenait pas le latin.

Son interlocuteur lui tourna le dos, honteux qu'il était de parler à un homme d'ignorance pareille.

Leur conversation ne se renoua plus, car l'arrivée d'une escorte les sépara.

C'était celle de M. le grand bailli, Monseigneur Gilles, vicomte de Lierre, seigneur de Berneville et autres lieux.

— O le digne personnage ! s'écria l'un des spectateurs. Quel seigneur d'un doux et bon naturel que M. le bailli !

— Qui a vieilli au service de S. M. Catholique, ajouta un autre.

— Saint homme et digne de la gloire du paradis, continua un troisième ; le couvent de St.-Bertin est comblé des aumônes de toute sa maison. Et ces dires étaient vrais, car M. de Lierre était un loyal, brave et pieux capitaine.

On vit bientôt paraître encore pour les élections les 12 échevins et les 10 jurés. C'étaient Messire de Beaufort, chevalier, seigneur de Mondicourt, homme affable et vertueux ; Messire Jacques de Croy, chevalier, seigneur d'Ecoult, homme qui joignait à la douceur du caractère le courage et la piété, si bien que, peu d'années après, il fut

Digitized by Google

deux fois réélu mayeur. Vint ensuite Robert le Vasseur, écuyer. Quand il s'approcha, le peuple lui livra passage avec respect. On connaissait sa bonté, sa charité pour les malheureux, les services qu'il avait rendus en des temps difficiles, et dans sa marche, il recevait plus d'une bénédiction. Puis c'étaient Jacques Muselet, l'un des dix, avec Jean May et Guillaume Sauvel, hommes que le peuple aimait aussi, parce que, appelé au conseil pour soutenir ses droits, il les avait toujours fait respecter. Les autres échevins et jurés ne tardèrent pas à les suivre, et bientôt les vingt-deux se trouvèrent réunis dans la grand'salle de l'hôtel-de-ville.

Il y a quelques années seulement, nous pouvions encore voir cette grande salle, lieu des réunions de nos magistrats depuis le 14.e siècle; nous pouvions admirer sa voûte au fond d'azur semée d'étoiles d'or, et dont les arêtes gothiques s'élançaient hardies et légères; son beau pavé de marbre blanc, ses boiseries où la main d'un artiste du temps avait habilement sculpté la représentation des plus célèbres arrêts de justice; tout cela subsistait encore il y a cinq ans. Mais la main des hommes qui se met parfois plus vîte à l'œuvre que la faulx du temps, a renversé la grande salle avec l'hôtel-de-ville tout entier, pour élever sur leurs ruines un monument nouveau!

Revenons à notre grand'salle.

Les douze échevins et les dix jurés s'y trouvaient

Digitized by Google

rassemblés, quand le greffier les invita à passer à la halle pour faire choix de neuf électeurs, à savoir de deux ecclésiastiques, (l'évêque y était de droit), de trois nobles et de trois bourgeois des plus notables, expérimentés et judicieux qui soient en la ville. C'étaient eux qui devaient compléter le nombre des électeurs pour la formation du magistrat.

— « Vous tous, et chacun de vous, dit le greffier, et il se tourna vers un crucifix, jurez » et promettez par le serment que vous devez » à Dieu et au Roi notre sire, de nommer » et élire deux personnes ecclésiastiques, curés ou » pasteurs des paroisses de cette ville, trois nobles » et trois bourgeois, de la meilleure renommée » que l'on puisse trouver en chacun de ces états, » âgés de quarante ans ou au moins au-dessus de » trente-quatre, lesquels aient une connaissance » toute particulière des lois, par la longue et » continue habitation en cette ville, personnes » zélées à la religion catholique, apostolique et » romaine, et au service du roi notre sire, idoines, qualifiées et expertes pour être de la loi de » cette ville, afin de procéder au renouvellement » de la dite loi, suivant l'institution, lettres-patentes, dépêchées sur l'ordre et réglement dudit » renouvellement, et de l'interprétation faite par » après. »

Les échevins et les jurés prêtèrent serment, et s'adjoignirent pour procéder aux élections Monseigneur le révérendissime M.° Martin Ogier, pasteur

Digitized by Google

de St.-Denis, et M.e Antoine Delabarre, pasteur du St.-Sépulcre. Ces deux ecclésiastiques représentèrent le clergé; les autres électeurs messieurs Antoine de la Haussaye, Charles de Grenet et Louis de Disque, la noblesse; les sieurs Louis Castien, Allard Dugardin et Louis Titelouze, la bourgeoisie.

Quand les gens du bailli descendirent de l'hôtel-de-ville pour aller les chercher.

— Holà! vous autres! s'écria quelqu'un du milieu de la foule, quels sont les élus de Messieurs les échevins et jurés?

L'un des sergents avait reconnu le son de cette voix:

— Louis Mahaut, répondit-il, vous les verrez tout-à-l'heure; mais vous n'êtes pas de ceux-là; croyez-le bien. Qui oserait vous dire homme de la meilleure renommée que l'on puisse trouver en la ville, idoine, qualifié et expert?

Les paroles du sergent furent accueillies par la foule, elle y applaudit. Mahaut était homme de mauvaise conduite, et plus d'un spectateur avait pu apprendre à connaître la force de son poignet. Personne ne l'aimait donc; aussi, chacun fut aise de la leçon qu'on lui donna, parce que personne ne pouvait avoir à se repentir de la lui avoir faite, hors le sergent; et Mahaut, s'il avait porté la main sur lui, n'en eût point été quitte à bon marché.

Digitized by Google

Le drôle contint, malgré lui, l'explosion de son ressentiment, et pour éviter les regards peu amis de le multitude, il se sauva non sans peine.

— Le bel électeur ! vraiment que ce misérable ! dit M.° Desfontaines. Sont-ce gens de sa sorte qui eussent pu élire ce fameux magistrat de St.-Omer, Jean de Ste.-Aldegonde, dont la prudence et la sagesse étaient si grandes, qu'il fut choisi comme arbitre dans la querelle des trente-neuf du Magistrat de Gand avec leur souverain ?

— Quels mayeurs ou quels échevins éliraient-ils, interrompit un second, aujourd'hui qu'une invasion nous menace ? Leurs échevins, au lieu de veiller la nuit sur les clefs de notre ville, s'endormiraient, je crois, près d'un broc de vin ou d'un jeu de dés !

— Et le matin, continua un troisième, à la tête d'une garde vigilante, paraîtrait un magistrat ivre et chancelant !

— Voyez, au contraire, quel digne magistrat les électeurs de l'année dernière ont choisi, reprit M.° Desfontaines, et leur choix, espérons-le, ne sera pas moins sage aujourd'hui. Jamais mayeur veilla-t-il avec plus de sollicitude sur la ville confiée à sa loyauté ? Peut-on dire que sous lui, les deux officiers préposés aux portes, ne se soient pas exactement acquittés des devoirs de leur charge ?

— Que lui-même ne soit pas venu tous les jours au lever du soleil, prendre les clefs de la ville à

Digitized by Google

la maison du Roi, où les échevins les gardent toute la nuit.

— L'a-t-on vu quelquefois, le mayeur, ne point paraître à la tête de ses gens pour aller ouvrir les portes et les visiter avec soin.

— Oh! les Français nous trouveront tout disposés à les recevoir, car, avec tant de précautions, une surprise de leur part est impossible.

— Mais est-donc là tout, s'écria Morcamp; oubliez-vous aussi que le magistrat doit faire respecter nos franchises et nos libertés communales? que c'est à lui de défendre nos droits? Dans la lutte qui se prépare nous serons courageux, sans doute, mais sommes-nous invincibles? Et malheur à nous, si nous succombons! car l'épée du vainqueur ferait bientôt bon marché de ces franchises et de ces libertés dont nous sommes jaloux. Plaise donc à Dieu d'éclairer les électeurs, de fixer leur choix sur un homme qui sache conserver nos prérogatives sous un pouvoir nouveau, si la fortune venait à nous abandonner!

Des battemens de mains, des cris d'enthousiasme accueillirent les paroles de Morcamp; car, à cette époque, que nous avons injustement flétrie des des épithètes de grossière et de barbare, le peuple de Flandre avait déjà conscience de ses droits et voulait qu'on les respectât.

Cependant les électeurs arrivaient. Lorsque le

Digitized by Google

docte et élégant pasteur de St.-Denis, Monseigneur Martin Ogier vint à passer :

— Oh ! dit l'un des bourgeois, je suis sûr qu'il donnera sa voix à M. de Haffreingue ! ils sont liés d'amitié, et ce dernier aura sans doute réclamé son appui, pour entrer au magistrat.

— Ignorant ! répliqua son voisin, on vous pardonne un tel soupçon ; car la loyauté de Monseigneur Ogier est connue de tous, et l'on sait qu'il ne choisira point un homme qui ait voulu le corrompre pour obtenir son suffrage. Croyez-vous d'ailleurs qu'il ignore les lois, et elles sont positives à cet égard.

La conversation des bourgeois en resta là.

La cloche sonnait dans l'élégant clocheton à jour qui surmontait l'une des quatre tourelles de la chapelle de l'hôtel-de-ville, dédiée à St.-Michel. La première messe des élections commençait, et le son de la cloche l'annonçait aux habitans, afin qu'ils pussent joindre leurs prières à celles de leur évêque et des électeurs, pour attirer la bénédiction de Dieu sur le choix qu'on allait faire.

Cette messe finie, on en célébra deux autres, et l'on procéda enfin à la cérémonie des élections du magistrat.

En sortant de la chapelle, le bailli se rendit avec les électeurs dans la grand'salle, et là, en présence de tous :

Digitized by Google

— « Je jure, dit-il, de nommer et élire quatre » personnes, gens de bien, de légitime mariage, » des plus notables prud'hommes de la ville de » St.-Omer, de l'âge de vingt-huit ans et au-dessus, » lesquels, avec les électeurs, feront le parfait de » douze; je donnerai mon vœu à l'un des douze » pour être mayeur. Je jure aussi de garder le » secret en tout ce qui sera dit et besoigné en » ladite élection. »

Ce serment achevé, l'évêque, les deux pasteurs, les nobles, les magistrats, les notables jurèrent à leur tour, suivant la formule lue par le greffier, formule que voici :

— « Vous jurez et promettez par le serment » que vous devez à Dieu et au Roi notre sire, » que vous choisirez et élirez aujourd'hui, selon » votre entendement et conscience, huit personnes » qui, selon ce que vous savez, sont de légitime » mariage, qu'ils aient passé vingt-huit ans d'âge, » des plus zéleux à la foi catholique, apostolique » et romaine, et au service du Roi, que vous » pourrez trouver en la ville, idoines, qualifiées » et expertes pour être, avec les quatre que dé- » nommera le bailli de cette ville, au nom et de » la part de S. M., être du magistrat de cette ville, » et remplir le nombre des douze échevins et » mayeur, pour un an seulement, commençant à » ce jour, et finissant au soir des Roys de l'année » prochaine. Ici vous assignerez à chacun des éche-

Digitized by Google

» vins sa place et séance, selon que sa qualité, » expérience et science, et ses anciens précédents » et services mériteront. Vous choisirez et élirez » les dix jurés du commun des gens notables, et » prud'hommes à la communauté; vous n'élirez » aucun de ceux qui vous auront requis ou fait » requérir, mais vous élirez justement et sans fa- » veur, et pour le seul bien de la ville. Vous » jurez que pour l'élection que vous ferez, vous » n'aurez reçu ni recevrez aucun présent d'or ou » d'argent, directement ou indirectement, pour » les élections que vous faites et que vous garderez » le secret en ce qui sera dit. Ainsi Dieu vous » assiste; ainsi Dieu vous veuille aider. »

Le greffier avait cessé de parler; le bailli se leva :

— « Au nom du Roi, j'ai choisi pour échevins » Messire Robert de Lens, écuyer; seigneur de » Blandecques; Eustache Doresmieux, écuyer, » sieur du Widebrœucque, Charles de Genevières » et Antoine Levaldin, écuyer. Voici l'ordre de la » cour qui confirme ce jugement. »

Les électeurs s'inclinèrent, en applaudissant au choix du bailli et bientôt furent nommés par eux échevins Louis de Laben, Pierre de Haffreingue, Jean Coquillon, M.e Antoine Obert, Etienne le Pot, Eustache Quarré, Nicolas Taffin, Guillaume de Haffreingue et Frédéric Démons.

Les douze échevins étaient élus, on se disposait

Digitized by Google

à choisir parmi eux un mayeur, quand le vicomte de Lierre prit la parole :

— Messieurs les électeurs, dit-il, la renommée des belles et éminentes qualités de M. de Blandecques est arrivée jusqu'à S. A. R. le cardinal Prince, archevêque de Tolède, Ferdinand d'Autriche qui désirerait le voir encore, cette année, continué dans sa charge de mayeur; en conséquence, j'ai reçu, revêtue de son scel, une lettre qu'il vous adresse et que voici :

— « Chers et bien-aimés, nous vous écrivons la » présente pour vous dire que nous avons trouvé » convenable, par bonne considération et la grande » satisfaction que nous avons eue des bons ser- » vices que M. de Blandecques a rendus l'année » passée en sa charge de mayeur, qu'il soit con- » tinué en ladite charge l'année qui vient, sans » toutefois que personne y ait préjudice ou que » l'on en puisse tirer quelques conséquences; c'est » pourquoi, nous vous ordonnons que, procédant » aux élections de l'année qui vient, vous vous » régliez selon ceci, sans faute. — *Le 2 janvier* 1638. — Et il ajoute en poste-date : — « Et notre inten- » tion est que le sieur de Blandecques soit continué » mayeur de St.-Omer, nonobstant que nous savons » que son aïeule maternelle était française; en » quoi nous le dispensons par la présente. »

De longs applaudissemens couvrirent la lecture de cette lettre : c'était un hommage rendu à la

Digitized by Google

bonne administration de M. de Blandecques que chacun félicita de la faveur dont il était honoré. Et en effet, l'évènement n'était pas ordinaire, puisque, depuis plus de cent ans, on n'avait vu le mayeur continué trois ans dans sa charge. De toutes parts, M. de Blandecques recevait des protestations d'amitié et de dévouement ; tous l'assuraient qu'il aurait encore réuni les suffrages de chacun, quand bien même la volonté du souverain ne se fût hautement manifestée.

Et cependant le nouvel élu refusait, et s'il céda, ce fut grâce aux prières de l'évêque et du bailli qui lui représentèrent que ne point accepter la charge dont l'investissait la confiance de son souverain, c'était lui désobéir.

Il restait encore à faire choix de dix jurés à la communauté ; ils furent bientôt nommés, et le bailli proclama les noms de Jacques Durray, Eugène Caucheteur, François le Prévôt, Philippe Guilly, Jean Titelouze, Cornille Michel, Claude Boudenot, Oudard Sagot, Eustache Mursille et Jean Pipelard.

Les élections étaient finies, le bailli fit quérir les nouveaux élus. A leur arrivée ils furent conduits au doxal, et là le greffier leur lut, au nom de ceux à qui ils devaient leur entrée au magistrat, la profession de foi et le serment suivans :

— « Vous jurez par le Dieu tout-puissant et » sur la condamnation de votre ame, que vous

Digitized by Google

» croyez tout ce que croit la sainte Eglise catho-
» lique, apostolique et romaine, que vous vivez
» dans la doctrine qu'elle a tenue et tient de notre
» Saint Père le Pape, détestant toutes les hérésies
» qui lui sont contraires, et que vous vous oppo-
» serez à icelles, autant qu'il vous sera possible,
» que vous serez toujours obéissants et fidèles au
» Roi, notre sire, et que vous le servirez de tout
» votre cœur et affection; vous jurez encore que
» vous garderez les droits, priviléges et émolumens
» de cette ville, les droits des veuves et des orphe-
» lins, que vous ferez bonne et sincère justice
» aux sujets, sans prendre garde ni au gain, ni
» à la haine, ni à l'amitié d'aucun d'eux, tout
» cela suivant l'ordonnance du Roi, notre sire.
» Ainsi, Dieu vous veuille assister. »

La cérémonie était terminée, au grand contentement et des électeurs fatigués d'une aussi longue séance, et du peuple non moins las d'attendre au dehors. La foule se pressait pourtant sur la place, aussi nombreuse que nous l'avons vue d'abord, et l'intérêt qu'elle avait pris aux conversations de M.r Défontaines, de Morcamp et des autres, n'avait pas été le moindre aliment de cette curiosité. Bientôt on vit élus et électeurs descendre de l'hôtel-de-ville, et alors la joie d'éclater partout, le peuple de féliciter les électeurs de leur choix. Monsieur de Blandecques surtout put recueillir sur son passage des preuves non-équivoques de l'amour des habitans. L'un avait à rappeler le souvenir des bien-

Digitized by Google

faits rendus, l'autre exprimait l'espoir de bienfaits à rendre; chaque jour presque de l'administration passée du nouveau mayeur fournissait matière aux éloges, et les éloges ne tarissaient pas. M. de Blandecques fut reconduit chez lui en triomphe.

Tel fut le résultat de cette élection de 1638, l'une des plus remarquables dans l'histoire de St.-Omer. Aucune n'inspire d'intérêt plus vif et plus soutenu, grâce à cette invasion française qui arrive peu de temps après.

Si la relation du siége nous a laissé de brillans témoignages de l'héroïsme de nos pères, elle a été non moins fidèle à nous parler aussi avec éloge du courage et de la prudence du magistrat, qui sut ainsi réaliser les espérances que le peuple avait conçues le 5 janvier 1638.

Aug.te-Clovis Bolard.

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

l'Origine de Thérouanne,

ET

Les développemens de cette cité sous la Période romaine.

PREMIÈRE PARTIE

Lue à la séance solennelle des Antiquaires de la Morinie, le 8 *avril* 1839.

Un grand nombre d'historiens modernes ont cherché à faire revivre, dans leurs écrits, quelques-uns des souvenirs tragiques qu'a légués à la postérité, Thérouanne, l'antique cité des Morins; mais aucun d'eux, pour compléter son œuvre ou du moins pour la laisser moins imparfaite, ne s'est efforcé de franchir l'époque de la conquête romaine, afin de remonter jusqu'à l'origine de ce peuple, qui nous précéda sur la terre que nous habitons et qui peut avec raison être compté parmi nos aïeux. Si quelques conjectures ont été hasardées sur le nom de leur ville et de son prétendu fondateur, il est facile de démontrer, en s'appuyant du témoignage des historiens de l'antiquité, que souvent les rêveries du moyen-âge, inventées pour charmer

Digitized by Google

les loisirs de quelques nobles seigneurs érudits seulement dans l'art de la guerre, avaient accrédité des fables reçues bientôt comme vérités historiques, si elles souriaient à l'imagination romanesque des trouvères ou se prêtaient, par de complaisantes allusions, aux naïves interprétations étymologiques de pieux compositeurs de chroniques. De là une ignorance entière sur l'origine de ce peuple, sur ses mœurs, ses usages, sa religion, avant qu'il fût façonné au joug de l'esclavage; de là des idées fausses et inexactes sur ses développemens et sa civilisation naissante, lorsque, dépouillé de sa liberté, ses maîtres eurent cessé d'inscrire son nom parmi ceux des nations barbares.

De grandes difficultés surgissent, il est vrai, de toutes parts, lorsque, pour réunir quelques lambeaux d'une histoire, il faut écarter d'une ville les cendres amoncelées par tant de ruines successives auxquelles travaillèrent si obstinément les hommes et les siècles; mais alors commence pour l'archéologue une bien noble mission, celle d'évoquer les ombres du passé; et si, fidèles à sa voix, elles lui confient des secrets importans, ils suffiront pour le venger, au milieu de ses patientes investigations, des ridicules dédains dont naguère encore on était convenu d'environner ses utiles travaux. C'est en recueillant avec soin toutes les lumières des historiens grecs et romains, en m'appuyant de toutes les découvertes archéologiques venant confirmer leur récit, que je chercherai à jeter quelque

Digitized by Google

jour sur les annales de ce peuple, qui doivent, plus que celles de tout autre, éveiller nos sympathies et appeler notre intérêt sur tant d'évènemens divers qu'amenèrent pour lui ses fatales destinées.

Située dans la Gaule-Belgique, la Morinie avait au nord, pour limites naturelles, les flots de la mer des Bretons; au midi, à l'orient et à l'occident, ses frontières se confondaient avec celles des Atrébates, des Ménapiens, des Ambiens. Elles étaient mobiles comme les caprices de la victoire. L'aspect que présentait cette contrée était celui d'une vaste forêt. Les arbres qui y croissaient étaient peu élevés. L'exagération de quelques écrivains ne craignait pas de lui assigner une étendue de quatre mille stades, mais cette évaluation était en dehors de la vérité. Des marais où l'eau stagnante exerçait une funeste influence sur l'état de l'atmosphère, sillonnaient, en la découpant, cette immense forêt. Jamais un ciel serein ne venait apporter l'espérance et la joie dans le cœur de ses tristes habitans; à peine le soleil, au milieu du jour, après avoir lutté longtemps contre les épaisses vapeurs qui restaient suspendues dans les airs, parvenait-il à laisser tomber sur la terre quelques rayons affaiblis : cette absence de chaleur nuisait beaucoup à la maturité des moissons. Peut-être avaient-elles encore à craindre d'autres chances de dépérissement ou de destruction, les vents impétueux qui ravageaient parfois une partie de la Gaule. Ils s'élevaient, pendant l'été, du nord ou de l'occident et soufflaient avec une

Digitized by Google

telle violence qu'ils roulaient çà et là les petites pierres devant eux et les réunissaient en monceaux. Parfois aussi des cavaliers se voyaient dépouillés d'une partie de leurs armes et de leurs vêtemens ou renversés de leurs chevaux par la force de la tourmente. L'hiver sans doute, à cause des grandes forêts qui abritaient la Morinie, était moins rigoureux que dans d'autres parties du nord de la Gaule et de la Germanie ; il ressemblait à ceux de la Grande Bretagne où les pluies étaient plus abondantes que la neige ; mais toutefois le climat était trop froid, trop exposé aux gelées pour permettre à la vigne et à l'olivier d'y croître et de porter leurs fruits.

Productions naturelles du pays, le chêne, l'orme, le bouleau, le pin, l'if surtout confondaient leurs épais ombrages. Sous ces tentes de verdure vivaient les Morins, peuple pasteur peu soucieux de l'agriculture, mais qui s'occupait du soin d'élever et de garder de nombreux troupeaux formant sa principale richesse. Pour les défendre contre l'intempérie des saisons, apparaissaient çà et là quelques pauvres chaumières de forme ronde, construites en planches et soutenues par des pieux. De grands toits de chaume couronnaient en s'abaissant ces sauvages habitations. Les Morins portaient pour vêtemens, une saie grossière, une braie que sa largeur démesurée rendait flottante, et au lieu de tuniques, ils revêtaient un habillement garni de manches, tellement court qu'il descendait à peine

Digitized by Google

à la naissance des jambes et les laissait à découvert; une agraffe ou même une simple épine attachait sous le cou cet accoutrement barbare. Chez quelques peuples de la Gaule où la civilisation avait fait plus de progrès, les familles riches employaient, pour se vêtir, des étoffes très-fines; mais les Belges, dont faisaient partie les Morins, avaient une aversion profonde pour tout ce qui semblait amollir le courage et disposer à la servitude. Ils méprisaient un usage qui leur rappelait un luxe étranger. Tout dans leurs mœurs se ressentait de cette simplicité.

Étrangers à ces grands mouvemens qui poussaient une partie de la Gaule vers l'Italie, jamais la voix d'un Brennus ne les avait fait soupirer, dans leurs froides forêts, après un ciel plus doux et des trésors que leur genre de vie rendait inutiles.

Si des projets d'agrandissement et de conquêtes souriaient peu à leur imagination, une noble fierté toutefois les soulevait d'indignation à la pensée de voir des étrangers se partager leur patrie; et leur réputation de bravoure, dont jouissaient avec eux la plupart des autres Belges, suffit pour les délivrer de la présence des Teutons et des Cimbres, lorsque la Gaule gémissait en se courbant sous le passage de ces hordes innombrables de barbares. Cette conscience de leur courage valait à leurs yeux plus que les richesses et toutes les douceurs de la vie. Ils éloignaient de leurs frontières les commer-

Digitized by Google

çans romains, dans la crainte de se voir affaiblir par le luxe et de donner accès à l'esclavage. Les habitans de la Grande Bretagne ne leur inspiraient pas cependant la même défiance. C'était à leurs yeux des compatriotes auxquels ils se trouvaient unis par toutes les sympathies d'une vie également sauvage. Entre eux existait un échange réciproque des productions de leur pays. Les Morins apportaient l'excédant de leurs nombreux troupeaux et recevaient en dédommagement, de l'étain, des colliers d'ambre et des chiens qu'ils dressaient d'une manière merveilleuse pour la chasse du sanglier. A cette mutuelle association d'intérêts, la religion, par des rapports qui rapprochent les cœurs des hommes et les disposent à une amitié indissoluble, venait apposer quelque chose de sacré. C'était par la Morinie que se rendaient dans la Grande Bretagne les adeptes des druides qui voulaient se perfectionner dans les hautes études de la théologie. De tous les points de la Gaule on accourait pour entreprendre ce pieux pélerinage, destiné à maintenir les croyances religieuses dans leur pureté primitive. Les sombres forêts qui couvraient la Morinie, devaient disposer l'esprit aux pensées contemplatives et façonner l'ame à recueillir ces graves enseignemens, seuls capables de préparer l'homme à l'honneur du sacerdoce. Il serait sans doute intéressant de faire revivre les traces que les siècles nous ont laissées du culte de nos aïeux, de relever ces pierres jadis ensanglantées par les sacrifices

Digitized by Google

druidiques ou implorées comme fécondes en vertus mystérieuses; mais ces monumens de barbarie auront disparu sans doute sous la main d'une époque plus civilisée et auront abandonné leur place au soc fertilisant de la charrue.

Aucune statue, aucune empreinte même des plus grossières n'est venue trahir les secrets religieux de nos pères, et l'on peut croire avec quelque certitude que, suivant la doctrine des Germains, ils pensaient réduire la majesté des dieux en les représentant sous une forme sensible. Ils préféraient entendre leurs voix dans les mugissemens des vents et les bouleversemens des tempêtes et reconnaître leur présence à la sainte horreur qu'inspirait l'approche de leurs sombres forêts.

Ces idées vagues et mélancoliques sur une divinité qui se faisait sentir sans se laisser voir, qui semblait parler à l'homme dans tout ce qui anime la nature, convenaient à un peuple qui, rejetant les douceurs de la vie, subissait souvent les capriees des saisons et vivait pour ainsi dire face à face avec les merveilles de la création. Elles entretenaient chez lui une terreur superstitieuse dont les druides savaient profiter habilement, pour les retenir dans une humble dépendance qui leur assurait une domination absolue. Leurs cérémonies religieuses s'exerçaient pour la plupart au milieu de la nuit, à travers les torches ardentes qui projetaient au loin une lueur lugubre se perdant dans la cime

Digitized by Google

des grands chênes. Dans ces momens solennels le sang des victimes humaines était présenté à la divination des augures. Leurs lentes agonies, leurs dernières convulsions étaient étudiées avec soin comme dévoilant la volonté des dieux et indiquant si leur colère était apaisée. Cet amas de superstitions grossières ne pouvait subsister que chez un peuple qui toujours avait méprisé les bienfaits de la civilisation. Les Morins, par leur ignorance profonde, par leur éloignement pour les arts, étaient donc parfaitement disposés à accueillir comme vérités sacrées ces erreurs absurdes. Si l'on veut en effet consulter les rares monumens qui sont parvenus jusqu'à nous, en commençant par leurs monnaies, qu'y verra-t-on? des empreintes informes où la pensée de l'auteur se perd souvent dans l'énigme du dessin, où l'on reconnaît à peine quelques animaux entourés de signes hiéroglyphiques, des faucilles, des plantes de gui qui viennent protester de la vénération des Morins pour le culte druidique. Quelques haches en cuivre dont la destination est encore incertaine, complètent ce que nous connaissons de leurs œuvres artistiques.

Si, continuant notre examen, nous passons de la description de petits objets à d'autres d'une plus haute importance pour les Morins, nous verrons combien tout se ressentait chez eux de l'enfance de l'art. Leurs frontières du Nord les plaçaient en face de la mer: leurs chétives nacelles, si utiles à leur commerce avec les Bretons, devaient donc

Digitized by Google

appeler souvent leurs méditations pour y apporter les perfectionnemens que réclamait leur construction grossière ; et cependant, pour remplir les vides que laissaient des planches mal assujetties, ils se contentaient d'y introduire et d'y comprimer des panicules de têtes de roseaux. Ils ignoraient ou méprisaient l'usage du goudron. Comment s'étonner de cet état de barbarie, si l'on réfléchit à l'isolement dans lequel ces peuples pasteurs passaient la plus grande partie de leur vie ? Pour s'y arracher, il leur fallait la nécessité impérieuse de l'échange ou de la vente de leurs troupeaux, des cérémonies religieuses ordonnées par leurs druides, ou bien une délibération à main armée sur les affaires importantes de leur nation. Alors ils se réunissaient dans un lieu qui était tout à la fois le siége de leurs transactions commerciales, le centre de leurs assemblées religieuses, le rendez-vous de leurs tribus guerrières. Cette petite portion de terre si privilégiée était appelée, dans leur langue, tarvenne ou tarovanne : Ptolémée et les Tables Antonines nous ont fidèlement transmis ce nom. Ce sol qui jamais n'avait été foulé par un vainqueur étranger, était embelli de tous les souvenirs de la patrie, de tous les prestiges de la liberté.

Est-il besoin de réfuter ici comme une fable absurde l'arrivée d'un prince africain nommé Maurus, qui serait venu s'y arrêter en conquérant et aurait élevé une forteresse ? Devons nous mentionner le nom d'Ubran, roi des Bretons, qui aurait attendu

Digitized by Google

la mort de ce jeune aventurier pour lui succéder dans sa conquête ? Pour s'en emparer ensuite, ferons-nous apparaître les Cimbres, puis les Divitiac et les Galba, rois de Soissons? Enfin pour terminer cette fantasmagorie, mettrons-nous en scène Arioviste, roi des Germains ? Nous ne croyons pas devoir nous arrêter à ces rêveries chimériques, quand nous pensons avoir la mission d'envisager sérieusement l'histoire et de lui refuser toute croyance, si elle ne s'appuie pas sur le récit d'historiens qui ont puisé à des sources authentiques.

Une ère nouvelle a commencé pour l'histoire : l'école moderne a su se prémunir contre les erreurs goûtées si aveuglément par le moyen-âge. De sages théories ont été développées par les grands maîtres qui l'ont créée ; c'est à nous de profiter de leurs savantes leçons ; elles nous traceront la route que nous avons à parcourir.

Dans son histoire des Gaulois, M. Amédée Thierry nous apprend la méthode suivie par les peuples d'origine celtique pour établir la classification de leurs cités. « Ces nations, dit-il, adoptaient généralement des noms tirés de la nature du pays qu'elles occupaient ou empruntés à quelque particularité de leur état social. » A l'appui de cette observation, il cite différentes qualifications données à ces peuples. Habitaient-ils les rivages de l'océan, de hautes montagnes, des terres fertiles en pâturages, arrosées par un fleuve, fécondes en troupeaux ? Ils

Digitized by Google

s'appelaient alors Armorikes, Arvernes, Allobroges, Helvètes, Séquanes, Edues, mots celtiques signifiant voisins de la mer, hommes des hautes terres, du haut pays, contrée des troupeaux, du fleuve sinueux, terre du petit bétail ou des moutons.

Cet usage n'était pas seulement particulier aux nations celtiques, il était commun à tous les peuples dont le berceau était placé près de l'origine du monde. Si nous ouvrons le livre qui se recommande le plus à notre estime par sa haute antiquité et par son caractère sacré, la bible, nous trouverons chez les peuples pasteurs dont elle décrit les mœurs, des noms rappelant également la position de leurs terres ou le genre de leurs productions. Ici c'est la maison du froment, celle des fruits, de l'ouverture des vallées. Plus loin c'est la cité des forêts, des peuples voisins de la mer, la terre des trafiqueurs et des marchands, celle de l'abondance et de la fertilité, ou bien la raison noircie par la tristesse. Une pensée providentielle ne semble-t-elle pas avoir présidé au choix de ces diverses dénominations, montrant à ces peuples parfois voyageurs, le lieu de leur station, de leur trafic, de leurs approvisionnemens, ou bien ceux qu'ils devaient fuir comme ne présentant qu'une désolante stérilité?

Maintenant donc, faisant l'application des principes que nous avons établis, nous fixerons nos regards sur l'emplacement topographique de Thérouanne dans ces siècles reculés.

Digitized by Google

Assise sur la pente douce d'une montagne, abritée au nord du souffle glacial des vents par une couronne de forêts, échauffée au midi par les rayons d'un soleil bienfaisant, elle voyait se dérouler à ses pieds les ondes que la Lys épanchait sur le sol qu'elle rendait fécond. Tandis que d'en d'autres contrées de la Morinie, des marais à l'eau stagnante, des vallées envahies par la mer, des bruyères couvertes de bois laissaient la tristesse dans le cœur du pâtre, trouvant à peine de quoi nourrir ses troupeaux amaigris, de gras pâturages tout autour de la cité des Morins offraient à leur avidité une nourriture abondante : nouvel Eden pour ces peuples pasteurs, où tout souriait au gré de leurs désirs, où leurs richesses s'accroissaient en peu de temps sous l'empire d'une puissante végétation. Pouvons-nous dès-lors nous étonner que, trouvant dans ce lieu la source de leur prospérité, de leur bien-être matériel, ils aient cherché à en consacrer le souvenir par un nom aussi simple que celui de la nature à laquelle ils le devaient. Tarvenne ou Tarovanne résuma l'éloge de ces lieux fortunés. C'était là le pâturage des animaux faisant leur bonheur, leur fortune ; là était la demeure des taureaux que la religion rendait sacrés. Tarvenne donc composé de deux mots celtiques, *tarv*, taureau, *venne*, pâturage, signifiait, par leur réunion, *pâturage des taureaux*. C'était un lieu et non une ville que l'on désignait ainsi, les historiens de l'antiquité sont unanimes sur ce point.

Digitized by Google

C'est donc avec raison que Ptolémée et les Cartes Antonines emploient indifféremment le nom de Tarvenne ou celui de Tarovanne, expressions synonimiques servant à indiquer un endroit par la nature de sa destination.

Cette terre que nous venons de représenter comme si fertile et si riche en troupeaux, aurait-elle été frappée de malédiction sous César? La stérilité aurait-elle flétri ses prairies désolées, et le mot de *terra vana*, rappelant tout à la fois la trahison des Morins et une vengeance atroce du conquérant, aurait-il été ratifié par la postérité et imposé comme un souvenir sanglant à la Capitale de la Morinie? Nous ne pouvons partager cette supposition. En effet, sur les frontières du pays des Atrébates existaient, au pied d'une colline, des pâturages également arrosés par une rivière et qui, par leur heureuse position, n'avaient rien à envier à la cité des Morins : on les appelait aussi Tarvenne. Faudra-t-il dès-lors leur appliquer le *terra vana* pour origine? Et cependant ne regarderait-on pas comme absurde, comme contraire au récit de César lui-même, que l'on enveloppât les Atrébates dans les vengeances exercées contre les Morins? Ne faudrait-il pas oublier Commius marchant avec ses guerriers sous les étendards du proconsul, préparant lui-même l'expédition contre les Bretons et assurant tous les moyens de parvenir à la conquête de la Grande-Bretagne?

Nous ne combattrons pas davantage un système

Digitized by Google

qui est en désaccord flagrant avec l'histoire. Dans une autre partie de ces recherches historiques, nous aurons à décrire les luttes que soutinrent les Morins avant d'abjurer leur liberté, et les brillantes métamorphoses que firent subir à la Capitale de la Morinie, la religion, les arts et la civilisation répandus par la domination romaine.

Albert LEGRAND.

Digitized by Google

NOTICE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR

Les Dalles sculptées,

Qui servaient de pavé dans l'église de Notre-Dame, ancienne Cathédrale de St.-Omer,

PAR

M.r Alex.dre Hermand,

SECRÉTAIRE-ARCHIVISTE.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE toutes les périodes artistiques, il n'en est pas qui se présente sous un jour plus séduisant, sous un point de vue plus romantique, sous un cachet plus spiritualiste que celle au sommet de laquelle brille la fin du treizième siècle si monumentalement poétique. Des chefs-d'œuvre enfantés par la pensée religieuse, immatérielle et sentimentaliste qui remplissait l'Europe, s'élevèrent avec elle jusqu'aux cieux. L'homme ne se donna plus d'autres limites que le possible, d'autres règles de construction que toutes celles qui lui permirent de quitter la terre pour s'approcher des nuages. Quelle hardiesse d'élévation, quelle richesse de détails, quelle magie de couleurs dans ces monumens géants et fluets ! Partout des sculptures dentelées sous mille formes diverses ; des groupes de figures sculptées, des statues élégamment drapées, des bas-reliefs repré-

Digitized by Google

sentant des scènes bibliques, des culs-de-lampe variés, des dais légers, des clochetons et des pinacles aériens, des colonnettes groupées et annelées, des chapiteaux historiés, des frises élégantes, des arceaux, des nervures, des meneaux faits avec un art infini ; partout les effets les plus éclatans de peinture. Les rayons du soleil portent de tous côtés le reflet des teintes dont ils se sont colorés en passant à travers les vitraux peints ; ils les marient avec les couleurs répandues à profusion sur les murailles, sur les plafonds, et distribuées artistiquement dans les creux des pierres intailles du pavé.

Voilà bien en abrégé les monumens pieux de la période ogivale, dénués de leur symbolisme, tels qu'ils n'ont pas toujours été compris. Méconnus et dédaignés, on leur préféra pendant trois siècles en France, les massifs produits d'un art que notre brumeux climat, que l'aspect de nos paysages ne pouvaient pas faire éclore, et qui se trouva surtout étranger dans nos régions septentrionales.

La défaveur qui pesait sur les monumens vulgairement nommés gothiques, depuis l'époque de la renaissance, amena une coupable indifférence pour leur conservation et surtout pour leur restauration dans le style originel : de là si peu de monumens qui aient conservé un caractère unique. C'était déjà trop que cette lente et progressive destruction des chefs-d'œuvre de l'architecture ogivale, mais ce n'était pas assez pour compléter leur

Digitized by Google

ruine en peu de temps. Une catastrophe terrible vint marquer la fin de l'ère exclusive d'architecture grecque et romaine. Un vertige enfanté par l'irréligion et soufflé par la Capitale sur les provinces françaises atteignit presque toutes les populations : on se rua sur les monumens consacrés au culte de la divinité ; rien ne préserva la plupart d'entre eux de leur ruine, puisque l'on n'avait pas appris à les respecter comme des chefs-d'œuvre qui, mieux qu'une page d'histoire, rappelaient les mœurs et les usages, ainsi que l'état des arts des générations passées. De pieux enfans auraient même religieusement conservé, comme un souvenir de leurs pères, les monumens, produits de leurs études, de leurs veilles et de leurs fatigues. Il n'en fut pas ainsi : des ruines, partout des ruines, voilà ce que nous avons fait sur le sol de la patrie, insoucians que nous fûmes de ne pas paraître un peuple né d'hier à la civilisation, un peuple sans aïeux, un peuple qui ne comptait pas sur un lendemain. Ce fut un vrai sommeil, une léthargie profonde de l'intelligence française, d'une bien longue durée et dont le réveil eût été affreux, s'il n'eût été lent et progressif.

Déjà, depuis quelque temps, nos yeux se sont entr'ouverts, mais c'est seulement d'hier que nous comprenons toute l'étendue de nos pertes ; aujourd'hui nous cherchons à les réparer. Pensée tardive et par cela même impuissante, malgré la faveur bien méritée qu'elle obtient tous les jours de plus en plus, malgré la révolution presque complète

Digitized by Google

opérée dans les esprits, à l'avantage d'une architecture nationale et appropriée à la civilisation moderne, tout autant spiritualiste que la civilisation antique était matérielle.

La réhabilitation de l'architecture ogivale devait nécessairement amener l'étude approfondie des divers objets d'ornementation qu'elle comporte, en la dirigeant surtout vers les monumens religieux dans lesquels se développa complètement la pensée d'art européenne du 12.e au 16.e siècle de notre ère. Les ornemens appropriés aux diverses parties des édifices varient de siècle en siècle et sont plus ou moins bien connus. Parmi ceux dont la connaissance est la moins avancée, je citerai les ornemens du pavé des églises. La cause en est toute simple et toute naturelle. Exposés à une détérioration continuelle, les objets qui composèrent les pavés sont pour la plupart arrivés jusqu'à nous dans un état de dégradation complète. Les rares échantillons conservés, souvent presque informes et surtout jetés çà et là sans ordre et sans symétrie, depuis qu'ils ont été négligés et qu'ils ont dû céder leur place aux pierres tumulaires ou aux pavés échiquetés, laissent à peine comprendre et leur style et leur agencement si dignes d'être étudiés.

Avec les principes dégénérés de l'art de bâtir des Romains s'était conservée dans la Gaule, l'habitude de paver les édifices en mosaïques. *L'opère de Mosy* (œuvre de mosaïque), ainsi que la nomme

Digitized by Google

l'Ystoire de li Normant, publiée par M. Champollion-Figeac sur un manuscrit du 13.e siècle, fut fréquemment employée pour *aorner lo pavement* des églises pendant toute la durée de l'architecture romane. Peu propre à se prêter aux nouvelles combinaisons de dessins compliqués, aux enroulemens multipliés, aux courbes variées, et surtout aux arches aiguës, introduits à la suite de l'ogive, la mosaïque devint d'un rare emploi après le 12.e siècle. Déjà s'était mêlé avec elle l'ornement nouveau qui devait la faire oublier presque complètement. Dans le pavé mosaïque de St.-Bertin exécuté en 1109 (1), avaient paru des pierres gravées au trait, contenant quelques creux symétriques dans lesquels un mastic unicolore se faisait remarquer. Cette idée perfectionnée amena dans le nord de la France, environ un siècle plus tard, la confection de pavés entièrement composés de dalles semi-gravées, semi-sculptées en bas-relief, dans la valeur positive de ce mot, le *basso rilievo* des Italiens. Les figures méplates n'ont pas de saillie et sont représentées sans aucune rondeur, sur le fond rempli par un mastic de diverses couleurs, qui s'affleure avec les reliefs (2). Le talent des artistes sculpteurs du 13.e siècle s'exerça sur ces dalles : à la richesse et à la variété des sujets et des dessins, à la magie des formes élégantes

(1) Mémoires de la Société des Antiq. de la Morinie, tom. 1, p. 151

(2) Le travail est presque fait dans le style des Egyptiens qui creusaient dans la pierre un trait autour du bas relief et l'exécutaient de manière à ce qu'il ne saillît pas du plan ; ce qui en fait une espèce de gravure.

Digitized by Google

et pures vint donc se joindre l'éclat des couleurs. Le mastic, introduit dans le champ creux des dalles, fit ressortir avec force les sujets sculptés et, bientôt par son effet brillant, oublier les teintes ternies des mosaïques (1). A la même époque, les pavés des châteaux où les progrès de l'art architectural s'étaient fait sentir, étaient formés de briques émaillées représentant, comme ceux des églises, des dessins historiés de différentes couleurs.

(1) Il est assez probable que le pavé construit à la fin du 12e siècle dans l'église Sainte-Marie de Chartres, selon Guillaume-le-Breton, dans sa vie de Philippe-Auguste, le fut en pierres gravées et sculptées. Voici les paroles de l'auteur : *In fine sequentis junii* (1194) *ecclesia beatæ Mariæ Carnetensis casuali incendio consumpta est, sed post à fidelibus incomparabiliter mire et miraculoso tabulato lapideo reparata est.* (Recueil des historiens des Gaules tom XVII, p. 72). Voir à la fin de la notice ce que je dis des pavés de l'église d'Arras et de celle de Blaringhem.

Digitized by Google

L'Église de Notre-Dame, ancienne cathédrale de l'évêché de St.-Omer, possède quelques dalles semi-sculptées, semi-gravées, restes d'un de ces précieux pavés du moyen-âge devenus d'une rareté extrême. Déjà plusieurs auteurs en ont parlé d'une manière très-succinte et sans chercher à approfondir aucune des questions qu'elles ont soulevées, et dont les principales sont : la date de leur confection, la ville et le lieu pour lesquels elles ont été travaillées (1).

Deneuville, curé de l'église de Sainte-Aldegonde, mort en 1731, dont l'ouvrage manuscrit s'arrête à l'année 1728 (2), est le premier auteur qui

(1) Je ne pense pas qu'il puisse y avoir de doute sur la destination de ces pierres et sur leur emploi comme pavés. M. Vitet qui a soulevé cette question ne savait pas que des pavés presque pareils existaient autrefois à la cathédrale d'Arras et dans l'église du village de Blaringhem, non loin d'Hazebrouck. Il ne pouvait pas connaître les fragmens des dalles usées renfermées dans les murailles que je cite plus bas.

(2) Annales de la ville de St.-Omer, appartenant à M. L.e de Givenchy.

Digitized by Google

s'en soit occupé. Il a fait de simples mentions des pierres principales, à l'occasion de quelques bourgeois de St.-Omer dont les noms y sont inscrits en légende. Ce rappel n'est pas sans utilité, tout incomplet, tout fautif qu'il soit, par son appréciation de l'époque de leur fabrication ; il nous prouve deux choses importantes : la première, que les dalles sculptées n'ont jamais appartenu, comme on l'a pensé, à l'église paroissiale de Sainte-Aldegonde dont elles n'auraient dû être distraites qu'à sa destruction, pendant la révolution de 1793, puisque le curé Deneuville signale leur existence dans la basilique canoniale devenue cathédrale ; la seconde, que l'espèce de tradition qui fait provenir ces dalles de la cathédrale de Térouanne, détruite en 1553, n'existait pas encore au commencement du 18.me siècle. En effet, Deneuville dont la critique n'est pas toujours sûre, eût été sans doute impressionné par cette tradition si elle avait existé, ou il eût cherché à la combattre. Rien de tout cela ne se fait voir dans ses écrits, et ses très-courtes observations sur les dalles de notre ex-cathédrale découlent évidemment de la pensée qu'elles ont été offertes à cette église, en l'honneur du patron de la ville, deuxième patron de l'église, par de puissans et généreux bourgeois de St.-Omer.

Echo d'une tradition erronée et peu ancienne, P. Collet (1) a publié l'opinion que ces dalles provenaient de la cathédrale de l'ex-capitale des

(1) Notice historique de St.-Omer, pag. 57, 182.

Digitized by Google

Morins, d'où elles auraient été apportées à l'époque de la destruction de cette ville, par Charles-Quint, avec d'autres images, en pierre, parmi lesquelles il comprend encore avec erreur le cénotaphe de Saint Omer, évêque de Térouanne.

Dans un des nombreux ouvrages dus à la plume de M. Piers (1), on trouve encore quelques mots sur les dalles sculptées dont je m'occupe. Le bibliothécaire de St.-Omer paraît avoir adopté complètement les idées de l'historien Collet : il fait venir, comme lui, beaucoup d'objets différens de la cité des Morins, et s'il a dit que ces dalles, dont le musée de notre ville possède quelques échantillons, proviennent de Térouanne, c'est probablement faute d'avoir connu les registres du chapitre de St.-Omer dont je donnerai plus tard des extraits, et faute d'avoir examiné à fond la question qu'il traitait.

M. Vitet, alors inspecteur-général des monumens historiques de France, fit à la fin de l'année 1830, un voyage d'inspection dans le nord. Les impressions justes et fâcheuses qu'il avait reçues à la vue de l'anéantissement des ruines de St.-Bertin, et qui l'ont rendu si injuste à l'égard des Audomarois (2),

(1) Histoire de la ville de Thérouanne, pag. 48 et 49.

(2) M. Vitet a commis plus d'une erreur en parlant du département du Pas-de-Calais, dans son rapport à M. le ministre de l'intérieur sur les monumens, les bibliothèques, les archives et les musées des départemens de l'Oise, de l'Aisne, de la Marne, du Nord et du Pas-de-Calais. Il dit que dans les départemens du *Pas de Calais et du Nord, il n'y est non-seulement pas question de monumens de transition, mais que ceux du XIII^e^ siècle y sont tout-à-fait inconnus.* L'arrondissement de St.-Omer possède non-seulement des

Digitized by Google

ne l'avaient heureusement pas suivi dans sa visite du plus bel édifice religieux des départemens du Pas-de-Calais et du Nord, qui eût survécu à la tourmente dévastatrice de 1793. Dans son examen des rares richesses architectoniques de détail, contenues dans notre ex-cathédrale, M. Vitet fut surtout frappé de la beauté des dalles de pierre qu'on y rencontrait sous les pieds, pêle-mêle avec les pavés. Son premier désir fut de les voir enlever à une plus longue détérioration. Le compte-rendu que M. l'inspecteur a présenté au ministre de l'intérieur à son retour dans la capitale, exprime ce vœu, motivé sur la valeur artistique de ces dalles dont, dit-il : *Les figures sont d'un dessin énergique, pures comme l'antique et pleines de mouvement, les arabesques d'une variété et d'une finesse merveilleuses.*

Le peu de relations que M. Vitet a eues avec les archéologues audomarois et le peu de temps qu'il a passé dans leur ville, sont les causes qui l'ont empêché de bien comprendre le pavé de l'église de Notre-Dame, et qui lui ont fait commettre quelques graves erreurs dans la lecture des inscriptions portées par les pierres principales. La description historique et minutieusement archéologique des objets

églises de campagne, dont des parties entières appartiennent à la transition du plein cintre à l'ogive, mais même des églises qui renferment des parties plus anciennes.

Il a oublié de parler des écoles communales et gratuites de dessin, d'architecture et de musique de la ville de St.-Omer, de son musée ; de ses sociétés d'agriculture, d'archéologie et philarmonique, il ignorait que ses archives sont explorées et que le goût des arts y est très-développé.

Digitized by Google

d'art qu'il visitait, n'entrait pas dans les attributions de M. l'inspecteur des monumens; il ne pouvait dans ses très-courtes inspections, malgré tout le talent qu'il possède, faire autre chose que signaler à l'attention du ministre des beaux-arts, les objets qu'il en trouvait dignes, en vue de provoquer les moyens de les conserver et de les restaurer.

Le voyage de M. Vitet à St.-Omer a porté son fruit : c'est avec l'appui de son rapport que nous avons obtenu une partie des secours pécuniaires indispensables pour la mise en état de conservation et pour la restauration dans l'édifice même où elles étaient placées (1) de quelques-unes des dalles, devenues presque uniques dans leur genre. C'est là le résultat le plus heureux de son voyage que pouvait se promettre M. Vitet, dans son amour éclairé pour les arts, lui qui, comme je l'ai déjà dit, ne devait pas entrer dans les détails d'une description complète. Mais là où s'est arrêté le devoir de M. l'inspecteur des monumens, commence celui des membres de la société archéologique, par les soins de laquelle la restauration des dalles précieuses a eu lieu. Eux seuls peuvent à loisir fouiller les dépôts d'archives locales, pour y puiser les renseignemens dont ils ont besoin. Convaincu de l'opportunité d'une description critique du pavé de l'église de Notre-Dame, j'ai fait quelques recherches dont je vous apporte

(1) M. Vitet, p. 113, avait émis le désir de les voir transporter à la bibliothèque ou dans un autre lieu sûr ; il vaut beaucoup mieux les avoir restaurées dans l'église de Notre-Dame pour laquelle elles ont été travaillées.

Digitized by Google

aujourd'hui le fruit. Pour la cinquième fois, on se sera occupé de ces beaux bas-reliefs d'un si grand prix pour l'histoire de l'art en général, qui accusent le mérite artistique d'une époque réhabilitée depuis peu de temps, par le moyen de ses œuvres. C'est bien comme le dit le vers heureux de Lafontaine, parce que : *à l'œuvre on connaît l'artisan*, que justice a été rendue aux talens supérieurs d'hommes remplis d'un mérite humble, dont les noms ne sont pas pour la plupart venus jusqu'à nous, indifférens qu'ils étaient de se faire connaître.

Les dalles sculptées de l'église de Notre-Dame se divisent en deux catégories bien distinctes. Les pierres votives, si je puis m'exprimer ainsi, quoiqu'elles ne soient pas le produit d'un vœu, et les pierres d'accompagnement. Les premières, en moindre nombre que les autres, portent toutes des inscriptions historiques, en ce sens qu'elles expriment l'hommage que font quelques bourgeois de St.-Omer au saint patron Omer; les secondes très-nombreuses, n'ont pour la plupart aucune légende ; les inscriptions de quelques-unes d'entre elles n'ont rapport qu'aux sujets qui y sont représentés et sont pour la plupart tirées de l'écriture sainte.

Je vais, quant à présent, négliger les pierres d'accompagnement, pour ne m'occuper que des pierres votives, les seules utiles, par leurs inscriptions, à la détermination de l'époque à laquelle elles ont été exécutées.

Digitized by Google

Ces dalles sont donc offertes par des personnes de familles différentes, à Saint Omer, patron de la ville et protecteur, après la Vierge Marie (1), de l'église où elles se trouvent. Parmi toutes les dalles votives encore subsistantes en entier ou par partie, cinq seulement ont conservé des légendes avec noms de famille, assez intactes pour nous donner des renseignemens positifs.

Un fragment incomplet d'une pierre sculptée, jadis assez grande, présente un écu ou bouclier aux armoiries de la famille châtelaine de St.-Omer (2). Cet écu est renfermé dans un cercle épais sur lequel est gravée cette inscription : *scutum Willelmi castellani.* Deux autres pierres presque intactes appartiennent à la famille de Ste.-Aldegonde. Autour de deux chevaliers montés sur leurs coursiers et armés en guerre, au bras, l'écu armorié, au poing, la lance garnie de son pennon, sont ces deux inscriptions : *Fulco filius Johannis de Sancta Aldegunde dedit istum lapidem beato Audomaro.—Egidius filius Fulconis de Sancta Aldegunde dedit istum lapidem in honorem beati Audomari.*

Les deux autres dalles votives avec noms de famille, assez bien conservées, proviennent de la famille Wasselin.

(1) *Balduinus prepositus ecclesie sancte Dei genitricis semper virginis Marie et sancti Audomari, anno* 1042. (Grand cartulaire de St.-Bertin, tom. 1, pag. 97. Ce n'est pas le seul exemple à beaucoup près.) Plus tard on trouve souvent le nom de Saint-Omer seul : *Prepositus, decanus et capitulum ecclesie Sancti Audomari de Sancto Audomaro* .., etc. (Id. tom. 5, p. 356, *anno* 1382, et arch. de l'ex-chapitre pendant une période d'environ 300 ans.

(2) D'azur à la face d'or.

Digitized by Google

Deux chevaliers presque semblables à ceux de Ste.-Aldegonde sont encadrés dans ces deux légendes : *Nicholaus filius Willelmi Wasselini dedit istum lapidem ad honorem beati Audomari.—.....s Willelmi Wasselini dedit istum lapidem ad honorem beati Audomari episcopi e.....*

Il est encore quatre dalles équestres dont on eût pu tirer quelque lumière ; malheureusement deux d'entr'elles sont dans un tel état de détérioration que l'on n'y voit même plus les armoiries des chevaliers et que, de leurs légendes, il n'y a guères de lisible que la fin, consacrée à l'hommage fait à Saint Omer. La troisième, en moins mauvais état, a conservé le commencement et la fin de sa légende et les armoiries assez visibles. On y lit : *Hellinus filius Hugo..... istum lapidem beato Audomaro.* Les armoiries paraissent être trois coquilles de pélerin, deux et une.

Il m'a été impossible d'utiliser ce nom et ces armoiries, n'ayant pu découvrir à quelle famille ils appartiennent (1).

(1) La famille de Ricamez qui joua un assez grand rôle à St.-Omer dans le 16e siècle, portait pour armoiries trois coquilles d'or sur un fond de gueules.

Pierre Michau, chantre du chapitre de St.-Omer, avait aussi trois coquilles dans ses armoiries. Philippe de Rons portait en 1541, trois coquilles au lambel à trois pendans.

Ces familles ne sont pas connues à St.-Omer au 13.e siècle ni même au 14.e, pas plus que quelques autres ayant les mêmes armoiries que l'on voit dans les auteurs flamands et entr'autres dans Lespinoy : *antiquitez et noblesses de Flandres*, p. 343, 351, 381, 971, 977.

Digitized by Google

La quatrième dalle équestre, presque fruste, mais beaucoup plus travaillée que les autres dont les dessins sont bien plus compliqués, est restée malheureusement très-incomplète. De la légende il n'y a rien à faire, et des armoiries sculptées sur l'écu, je ne sais quel usage tirer par la raison que je n'oserais garantir ce que je crois y apercevoir. Il me semble voir un écu long à pointe sur lequel serait un rais-d'escarboucle. Je ne ferai aucune conjecture pour ne pas être entraîné dans une digression longue, que ne justifierait sans doute pas la ressemblance des armoiries avec celles du tombeau du comte de Flandre, Guillaume de Normandie, et avec celles de premiers avoués de Térouane.

Quelques pierres votives d'un autre genre n'appartiennent plus, comme les premières, à des chevaliers : elles ont été offertes par des femmes dont la condition est inconnue, et par des bourgeois n'ayant encore aucun nom de famille. Au milieu d'un grand nombre de ces pierres dont les inscriptions sont plus ou moins méconnaissables, on en distingue portant ces légendes : *Istum lapidem fratres dederunt de gilda* (1).....*,* autour d'un grand sujet pieux; *Istum lapidem dedit Daniel filius Alexandri*,

Il est possible que le chevalier sculpté sur cette dalle ait été de la famille de Ste.-Aldegonde et que ses armoiries soient une nouvelle variété de celles de cette famille. Le motif qui me fait émettre cette pensée est que la seconde branche de Ste.-Aldegonde avait des coquilles dans ses armoiries, mais elles étaient autrement placées.

(1) Ces frères dont les noms manquent, se disent de la ghilde, c'est-à-dire, bourgeois.

Digitized by Google

Audomaro, encadrant une figure debout dans une position indéterminée. Sur le fragment d'une autre dalle, on voit encore le nom d'Alexandre.

Enfin la dernière dalle comprise parmi les *ex voto* dont je crois devoir parler pour le moment, montre deux figures à genoux, recouvertes d'un long vêtement élégamment drapé; elles sont placées comme presque tous les autres sujets des dalles votives, d'angle en angle de la pierre carrée, qui elle-même dut être posée en losange (1). Dans chacun des angles de la pierre est une fleur-de-lys sculptée. L'inscription très-incomplète laisse voir ces mots : *.....rt et sarra..... dederunt istum lapiaem beato Audomaro* (2).

Le nom de Sarra très-commun au 13.e siècle, dans notre pays, ne m'a pas découvert la qualité des personnes représentées sur cette pierre, ni les familles auxquelles elles appartenaient; mais les fleurs-de-lys qui s'y trouvent semblent indiquer qu'elles occupaient un rang élevé. J'ai regret que ce nom ne s'accorde pas mieux avec celui d'une des deux châtelaines de St.-Omer, Mahaut et Adeline, qui dirigèrent l'administration de la châtellenie au

(1) Il n'y a que deux chevaliers qui soient posés en carré sur la pierre.

(2) Il existe un fragment d'une autre dalle sur lequel on aperçoit très-distinctement le bas du corps d'une femme à genoux, couverte d'une ample draperie fourrée de vair absolument dans la même position que les figures de la dalle dont je parle dans le texte. Au lieu de fleurs de-lys dans les angles se trouvent des feuilles d'acanthe. On n'y voit plus que ce reste d'inscription..... IROSVO DEDIT ISTVM LAPIDEM SANCTO AUDOMARO.

Digitized by Google

milieu du 13.e siècle ; car cet emblême de la fleur-de-lys leur convenait parfaitement. En effet, sur ses empreintes sigillaires, Mahaut, ornée du manteau fourré de vair, tient le lys armorial en main; Adeline, de la noble famille des comtes de Guînes, avait bien aussi des motifs pour le prendre (1); rien ne nous autorise cependant à penser que cette pierre votive ait été offerte par les deux châtelaines de St.-Omer.

L'inscription : *Scutum Willelmi castellani* ne détermine aucune date précise, puisque le nom de Guillaume fut porté par huit châtelains différens, depuis le milieu du 11.e siècle jusqu'à la fin du 13.e Cependant la circonstance qu'il n'existe pas de dalle équestre de ce Guillaume, m'a fait supposer que la pierre sur laquelle est son écusson a été offerte à une époque où le châtelain n'était pas encore chevalier, à cause de son jeune âge. C'est la seule manière d'expliquer le pourquoi de cette espèce de suprématie, accordée à de nobles bourgeois, sur le premier magistrat de la châtellenie.

Voyons si nous trouverons dans l'histoire des châtelains de St.-Omer, des circonstances qui s'accordent avec ma pensée. Telle que cette histoire

(1) Duchesne (Histoire de la maison de Béthune, p. 209) a reconnu avant moi la valeur significative de la fleur-de-lys portée par les femmes au moyen-âge: il dit en parlant d'Isabeau de Moreaume, femme de Robert de Béthune, à la date de 1233, qu'on la *voit sur son sceau* représentée avec une fleur-de-lys en la main, à la façon des grandes dames de son temps.

Digitized by Google

a été donnée jusqu'à ce jour (1), elle ne se prête en aucune manière à favoriser mon idée, mais telle que je vais l'esquisser, il n'en sera plus de même. Je rétablirai donc, en l'abrégeant autant que possible, la chronologie fautive des châtelains de St.-Omer ; je ne me servirai que de documens certains et pour la plupart inédits ; ils pourront, avec ce que l'on sait déjà, servir à compléter la chronologie des nobles châtelains audomarois.

Je réclame ici, Messieurs, plus que partout ailleurs votre indulgence, car il m'a été impossible d'éviter le retour fastidieux des dates, sans lesquelles je ne pouvais rien établir.

Le nom de Guillaume répété huit fois dans la généalogie des châtelains héréditaires de St.-Omer, dont la durée certaine fut d'environ trois cent cinquante ans, absorbe une partie des deux premiers de ces trois siècles. Tous les auteurs ont redit d'après dom Devienne (2), peu d'accord lui-même avec Malbrancq(3) et avec Baudouin d'Avesnes (4), parent de ces châtelains, que Hoston vivant en 1050, était la tige

(1) Aubert Lemire, *opera diplomatica*, tom. 1, p. 756, n'a pu donner qu'une courte observation fautive (*notatio*) sur les châtelains de St.-Omer. Malbrancq, Lecarpentier, Deneuville, Duchesne, Hennebert, Dom Devienne et après eux M. Piers, ont commis des erreurs et des omissions, au sujet des châtelains de St.-Omer.

(2) Histoire d'Artois.

(3) *De Morinis et Morinorum rebus*, tom. III, p. 726.

(4) Recueil des historiens des Gaules, tom. XIII, p. 560-564. Baudouin écrivait vers 1289

Digitized by Google

de la famille de St.-Omer (1). Je ne discuterai pas aujourd'hui longuement cette assertion ; je dirai seulement que je n'ai jamais trouvé dans les chartes le nom du premier Hoston, dont l'existence me paraît bien douteuse. Je vois un châtelain du nom de Lambert (Lantbertus) en 1042, et c'est pour la première fois. Ce magistrat de nouvelle institution, dont la création avait pour but de restreindre la puissance, devenue trop indépendante, des avoués (2) qui s'étaient arrogé une partie de l'autorité des comtes (3), était alors d'un grade inférieur au leur. Lambert comparaît après l'avoué de St.-Bertin, dans le diplôme de cette date, passé à l'occasion d'un échange de terres situées dans les limites du

(1) On a dit aussi, sans que je sache sur quoi on s'est appuyé, que les châtelains de St.-Omer descendaient de Lyderic de Harlebecq, grand forestier de Flandre.

(2) Les avoués de St-Bertin furent très-nombreux; le plus ancien que je connaisse est Odgrin en 839; ensuite Hugbert en 866, Odgrin en 885; Otger, en 885; Everard en 961 et 975; Gerbodon 1.er en 986; Arnoud en 1026; Gerbodon II en 1056 et 1067, etc., etc.

L'abbaye de St.-Bertin eut encore beaucoup d'autres avoués disséminés dans ses diverses possessions et spéciaux à chaque localité, mais ils ne possédaient pas une autorité générale comme ceux-ci paraissent l'avoir eue ; les seigneurs d'Ardres ne furent que des avoués spéciaux.

L'autorité des avoués de St.-Bertin alla toujours en diminuant après l'établissement des châtelains Il est encore parlé de l'avoué de St.-Bertin d'une manière générale dans les chartes de commune données à St.-Omer en 1127-1198. Beaucoup plus tard, le bailli de St-Omer prit habituellement, lorsqu'il s'agissait des affaires de l'abbaye, le titre de gardien des religieux, abbé et couvent de St-Bertin.

(3) Unroch, comte en 839 etc. (G. Cart. id.).

Digitized by Google

château de St.-Omer. (1). Ensuite on trouve peu après le nom de Guillaume châtelain (*Willelmo castellano*); il est repris parmi ceux des témoins présens à l'acte de fondation du monastère de Watten, fait *in villa Sithiu* (St.-Omer), *apud cœnobium S. Bertini M. LXXII. VI Idus Junii* (2). Ce châtelain ne peut être que celui qui reçut des mains d'Eustache, comte de Boulogne, le comte Robert-le-Frison fait prisonnier à la bataille de Cassel en 1072. Le châtelain de St.-Omer, qui favorisa l'entrée du roi de France dans cette ville, est nommé Wlvric Rabelle par l'auteur de la généalogie des comtes de Flandre (4). Cette dissemblance de noms peut provenir de plus d'une cause; je me dispenserai de les chercher ici. Quoiqu'il en soit, je lui donnerai le titre de Guillaume 1.er, que la signature dont j'ai parlé plus haut justifie suffisamment (5).

Baudouin, châtelain de St.-Omer, qui paraît pour la première fois à ma connaissance en 1092 (6),

(1) Grand cartulaire de St.-Bertin, tom. 1, p. 96. Le motif de l'échange fut l'érection, dans les limites du château d'une église paroissiale, dont on voulait donner la juridiction au prévôt du chapitre. L'église avait été construite aux frais d'un nommé Lambert qui signe aussi.

(2) *Auberti Miræi, opera diplomatica*, supplément, p. 1311. En cette année 1072, je trouve le *signum* d'Eustache de St.-Omer, (*S. Eustachii de S.to Audomaro*) dans Aubert le Mire, p 69. C'est sans doute cet Eustache de St.-Omer ami de Robert-le-Frison, selon Malbrancq.

(4) Recueil des historiens des Gaules, tom. XI, p. 391.

(5) Malbrancq, tom. II, p. 801 l'appelle Guillaume Rabelle.

(6) Le *S. Balduini Castellani*, est placé à un acte de Jean, abbé de St.-

Digitized by Google

signe la charte de translation des reliques de St.-Folquin en 1097 (1). Le nom du second Guillaume, sans doute son fils, apparaît peu après dans les chartes, comme châtelain. L'histoire l'avait déjà signalé plusieurs fois à l'occasion de la première croisade et de deux de ses gendres; il continue à se faire voir pour le moins jusqu'en 1125 (2). Après lui paraît le châtelain Hoston signant, avec son frère Guillaume, la charte de commune octroyée en 1127, aux Audomarois par le comte de Flandre Guillaume de Normandie (3). Dès l'année suivante, Guillaume III, celui-là même sans doute qui est repris sous le titre de frère de Hoston en 1127,

Bertin qui eut lieu à l'occasion du village d'Arques situé à une petite lieue de St.-Omer et l'une des possessions les plus importantes de notre abbaye.

(1) Malbrancq. tom. III, p. 21.—Grand cartulaire de St.-Bertin, tom. I. p. 140 —Duchesnes, maison de Guines, preuv. p 62, donne différemment des deux autres auteurs, la signature du châtelain de St.-Omer : il met Guillaume au lieu de Baudouin. Son autorité ne semble pas devoir balancer celle du grand cartulaire de St.-Bertin et celle de Malbrancq qui écrit après lui et qui eut ses raisons pour corriger sa version.

(2) En 1096, il signe, Guillaume de St.-Omer (Lecarpentier, preuves p. 84).—En 1106, il prend le titre de châtelain (Id)—Duchesnes, maison de Béthune, preuv. p. 14).—Il continue en 1111, (Malbrancq);—en 1114, (Id. et Grand cartulaire;)—en 1119, (Malbr.); en 1125, (Grand cart. et Malbrancq).

En 1121, Guillaume signe un acte avec son frère Gillebert et son neveu Hugues (Malbrancq).

Guillaume II avait épousé Millésande de Pecquigny, selon Lambert d'Ardres qui, en parlant de leurs enfans, se trompe, lorsqu'il place Hoston après Guillaume (Hist. des Gaules, tom XIII, p. 429.)

(3) Charte originale en double expédition, dans les archives de St -Omer : elle a été imprimée plusieurs fois : *Hosto Castellanus et Guillelmus frater ejus.*

Digitized by Google

appose sa signature comme châtelain de St.-Omer (1), et il continue de même jusques au moins l'année 1143 (2). Ici se présente une difficulté touchant Hoston son prédécesseur. Ce châtelain, qui nous a dit lui-même qu'il avait un frère du nom de Guillaume, ne serait-il pas le même que Hoston de St.-Omer, grand maître de l'ordre du Temple, présent aux funérailles de l'abbé Suger; le même que Hoston qui, en 1132, comparut dans une charte avec un autre Guillaume, sous l'expression de frère du châtelain Guillaume III (3); qui signait en 1147 et en 1151, *Hosto miles templi;* enfin en 1150, *frater Osto Sancti Audomari* (4).

Il me semble naturel de supposer que Hoston, dont on ne connaît qu'une seule mention au titre de châtelain, quitta cette dignité qu'il transmit à son frère, pour entrer dans l'ordre du Temple dont Geoffroy, son oncle ou son parent très-rapproché, avait été l'un des deux fondateurs. Tous les actes cités s'accordent parfaitement, par leurs expressions et par leur date, avec cette pensée que fortifie encore la révolte des Audomarois contre Hoston, le 3

(1) Charte confirmative de Thierri d'Alsace en 1128, dans l'octave de l'Assomption, en original aux archives de St.-Omer, imprimée plusieurs fois, mais beaucoup moins souvent que celle de 1127.

(2) En 1130, (Aub. Miræi, loc. cit. pag 278); en 1132, (Grand cart.); en 1139, (Yperius); en 1143 (Archives de l'ex-chapitre de St.-Omer).

(3) Grand cartulaire de St.-Bertin.

(4) (Id.) En 1160, *Otto de Sancto Audomaro fratre templi;* souscrit à l'acte d'accord entre Louis, roi de France, et Henri, roi d'Angleterre (Recueil des hist. des Gaules, tom. XVI, p. 23.)

Digitized by Google

février 1128. Ceux-ci accusaient le châtelain d'avoir ravi par violence leurs biens et leurs fortunes et de vouloir encore le faire (1). Delà, le parti pris par Hoston de quitter la châtellenie de St.-Omer.

A Guillaume III succéda Gauthier son fils (2). Celui-ci signe au titre de châtelain pendant environ douze années (1145-1157) (3). Puis ensuite se présente Guillaume IV. C'est sans doute lui qui comparaît en 1157 (4), dans une affaire administrative, sous le nom de Guillaume, neveu du châtelain Gauthier, que tous les auteurs s'accordent à faire mourir sans enfans. C'est encore lui en 1159, sous le nom seul de Guillaume de St.-Omer (5); enfin c'est lui, revêtu de la dignité de châtelain, depuis quelque temps sans doute, dont je trouve mention en 1161 d'abord (6), puis en 1164 avec son titre (7). La vie de Guillaume IV fut longue et

(1) Galbert : vie de Charles-le-Bon.

(2) *Wilhelmo quoque castellano et Waltero ejus filio presentibus.....* 1143. [Charte des archiv. de l'ex-chapitre.]

(3) Duchesne, 1145, 1153. Grand cart. 1146, 1147. Beneuville, 1154. Archiv. de la ville de St.-Omer, 1151, 1157 ou 1158. Lecarpentier, 1145. Jules de St.-Genois, 1145. Archives de l'ex-chapitre, 1147. Il paraît probable que Gauthier fut châtelain jusqu'en 1160 environ.

(4) Arch. de l'ex-chapitre. Sur l'empreinte sigillaire le jeune Guillaume à cheval tient l'oiseau noble sur le poing. *Willehelmo nepote Castellani.*

(5) Grand cart.

(6) Charte des archives du chapitre d'Aire, la plus ancienne qui soit connue jusqu'à ce jour.

(7) Archiv de la ville. Recueil des chartes des Mayeur etc., p. 14. Lecarpentier, 1166, 1184. Grand cart. 1172.—1192. Aubert Lemire, 1169, 1190. A la date de 1178, on voit Guillaume dans une charte du Grand cart. parler de sa

Digitized by Google

remplie d'activité et de mouvement. Des luttes fréquentes s'élevèrent entre lui et les deux monastères établis dans la ville de St.-Omer, l'abbaye de St.-Bertin et le collége des chanoines, dont la puissance était grande encore sur la ville et qui y possédaient par partage les droits de *tonlieu* et une grande partie des droits seigneuriaux. Guillaume IV alla mourir en Palestine en 1192 (1).

Guillaume V, fils du précédent, est un des châtelains de St.-Omer les plus remarquables : placé dans des circonstances difficiles, il eut besoin de déployer sa prudence déjà exercée sous l'admi-

mère Mathilde et de sa femme Ide (Ide d'Avesnes selon Dom Devienne, qui a sans doute suivi Baudouin d'Avesnes.) Sous Guillaume IV paraît un Nicolas de St.-Omer : *S. Nicolai de S. Audomaro*, (Malbrancq, tom. III, p 328), celui peut être qui se fit remarquer dans la Grèce par ses exploits. En 1186, Guillaume parle de sa femme Ide et de son fils Guillaume : *Qui jam quintum decimum transegit annum.* (*Auberti Miræi opera diplomatica*, tom. 1, p 551)

(1) Dans la confusion de noms des deux Guillaume qui se succédèrent immédiatement, si je n'avais eu, pour déterminer la date où finit Guillaume IV et où commence Guillaume V, que les caractères archéologiques des empreintes sigillaires souvent très-utiles, j'eusse été exposé à commettre une erreur de plus d'une année. Le scel employé fréquemment depuis l'année 1175 jusqu'au commencement de 1194, est totalement different de celui qui fut apposé depuis cette dernière date jusqu'à la mort de Guillaume V. Les dissemblances les plus marquées sont : sur le plus ancien sceau, l'absence de contre-scel et d'armoiries sur l'écu que porte le châtelain, vêtu entièrement d'une cotte de mailles, tandis que sur les empreintes du plus nouveau scel, le châtelain, dont la cotte de mailles est recouverte, sur la tête, d'une toque de fer a sur son écu les armoiries de sa famille répétées sur le contre scel(Grand cart.). Eh bien! la date de ce changement de scel n'est pas la date du changement de châtelain. La cause en est que Guillaume V, après la mort de son père (1192), se servit encore pendant plus d'un an du sceau paternel, avant que le sien fût confectionné. La preuve en est acquise de plusieurs diplômes (1192, 1193, 1194), par lesquels Guillaume V règle des affaires commencées sous son prédécesseur, qu'il termine

Digitized by Google

nistration de son père (1). La mort de Philippe d'Alsace avait séparé St.-Omer de la Flandre. Le châtelain soumis sans contestation à Louis de France, fils de Philippe-Auguste, son souverain légitime, s'occupait de terminer ses affaires de succession. Après avoir réglé (1194), de concert avec son frère Jacques de St.-Omer (2), une dette que leur père avait contractée à l'égard de leur sœur Béatrix par qui fut continuée la filiation des châtelains, Guillaume V pensa jouir paisiblement des honneurs nouveaux qui lui étaient échus. Il n'en fut pas ainsi : le partage forcé de la Flandre avait laissé des regrets profonds dans l'ame du fils de la comtesse Marguerite. Baudouin IX, parvenu à la souveraineté de la Flandre, résolut de reprendre par les armes ce qui lui avait été enlevé par les traités: il marcha sur St.-Omer et s'en empara en 1198. Le sort des armes continuant à le favoriser, Baudouin força Philippe-Auguste, comme tuteur de son fils Louis, de lui céder en toute propriété

en bon fils, en faisant des concessions à l'abbaye de St -Bertin, afin d'assurer le repos de l'ame de son père, la santé de sa mère, de ses frères et de ses sœurs (Grand cart.) C'est en 1211 que je vois, pour la première fois, Guillaume V parler du repos de l'ame de sa mère.

(1) Il comparaît souvent avec son père dans les diplômes. En 1205, Guillaume n'était pas encore marié, puisque dans la nomenclature qu'il fait de ses parens auxquels il souhaite la santé, il ne parle pas de sa femme Ismenie (Imagina, sœur du comte de Loss, selon Baudouin d'Avesnes), que l'on voit paraître dans les chartes en 1208 et en 1232. On connaît un nombre considérable de diplômes de Guillaume V.

(2) Grand cart. Jacques de St.-Omer paraît dès 1192, avec son frère Guillaume, châtelain.

Digitized by Google

St.-Omer et Aire : ce fut l'objet d'un accord passé à Péronne en l'année 1200 (*nouv. style*).

Le châtelain de St.-Omer éprouva la disgrâce de son nouveau seigneur ; il ne souscrit pas avec les autres notabilités, à la charte de priviléges ou mieux à l'acte de confirmation octroyée en 1198 aux Audomarois par Baudouin IX, pas plus qu'à l'acte confirmatif donné la même année par la comtesse Marie (1). Il est même très-remarquable que cette dernière ait daté son court diplôme de la maison d'un Guillaume, fils d'Albert, noble bourgeois de St.-Omer (2). Cependant Guillaume V ne tarda pas long-temps à reprendre sa place ; il reparaît en 1200 (3). Le traité passé entre son souverain de fait et son souverain de droit, avait tranquillisé sa conscience et lui avait permis de retourner à son poste. (La chronique de Flandre dit positivement que le châtelain de St.-Omer était demeuré fidèle au roi de France.)

Quelques années après, en 1212, nouveau changement dont notre châtelain fut encore un instant la victime. Par un accord fait au Pont-à-Vendin, la ville de St.-Omer devait retourner au prince Louis, pour être réunie à l'Attrébatie. Guillaume V

(1) Archives de la ville, armoire A B, boîte XIII, n° 3 et boîte XVIII n.° 1.

(2) *Actum apud Sanctum Audomarum, in domo Willelmi filii Alberti.* Voir ce que nous en disons un peu plus bas dans une note.

(3) Histoire de la Flandre et de ses institutions, par M. Warnkœnig, *pièc. just. traduction* tom 1, p 344.—Lecarpentier loc. cit. année 1201. — Aubert Lemire, *opera diplomatica*, tom, 1, p. 560 (1200).

Digitized by Google

avait sans doute été opposé à ce nouvel arrangement : aussi le Roi Philippe-Auguste fit-il comparaître, dans l'acte d'accord, Jean de Lens sous le titre de châtelain de St.-Omer (1). Ce titre fut bien éphémère pour Jean de Lens, et Guillaume ne tarda pas à obtenir justice : il recouvra sa charge héréditaire peu de temps après. Sous la qualité de châtelain de St.-Omer, Guillaume fut caution de Philippe de Wastines, d'Hellin de Wavrin, de Gauthier de Formeselles, faits prisonniers à la bataille de Bouvines par les soldats du roi de France (2). On conserve aux archives du royaume, une lettre écrite par le châtelain de St.-Omer, à l'occasion de ce dernier (3). Jacques, frère de Guillaume, *qui habet terram subtus domnum Martinum*, dit la chronique, se réunit à son frère pour ces cautions.

Guillaume V avait eu plusieurs frères dont l'un, du nom de Gauthier, prévôt du chapitre de St.-Omer, est connu par des diplômes (4) et par

(1) Malbrancq, tom. III, p. 412, etc.— Warnkœnig loc. cit tom. 1, p. 347.— Duchesnes, maison de Béthune, preuves, p. 89.—D'Oudegherst, p. 166. Tous ces auteurs orthographient de manière à faire croire que Jean de Lens comparut au Pont-à-Vendin, comme châtelain de St.-Omer; aussi ai-je suivi cette version que Deneuville et une foule d'autres auteurs ont admise avant moi. Cependant je ne suis pas convaincu qu'il ne faille pas voir deux individus différens dans Jean de Lens et le châtelain de St. Omer.

(2) Chronique de Guillaume-le-Breton, Recueil des hist. des Gaules, tom. XVII, p. 105-106.

(3) Journal de la société de l'Institut historique, tom. I, p. 249.

(4) Malbrancq, tom. III, p. 345. Dans un diplôme du chapitre d'Aire, on

Digitized by Google

la généalogie de Baudouin d'Avesnes (1). Son autre frère, nommé Guillaume comme lui et seigneur de Pitgham, est le seul dont la carrière se soit prolongée et qui lui ait survécu. Dans un contrat de l'année 1239, le châtelain l'appelle son frère unique (2). Guillaume V vivait encore certainement en 1242 (3); il était alors âgé de 71 ans (4). A sa mort le seigneur de Pitgham lui succéda (5).

Guillaume VI, déjà vieux lorsqu'il devint châtelain de St.-Omer, n'avait pas d'enfans; il fut si peu d'instans en charge qu'il n'eut pas le temps de faire changer son scel. En 1247 (6) et en 1248 (7), sur des diplômes dont l'entête porte: *Willermus castellanus Sancti Audomari miles....* est apposée l'empreinte du scel dont il se servait avant la mort de son frère et qui montre ses armoiries avec une brisure (8). Dans un autre diplôme

trouve : *Guillelmus Sancti Audomari castellanus.... fratrum meorum Walteri prepositi Sancti Audomari, Jacobi et Willelmi.*

(1) Recueil des historiens des Gaules, tom XIII, p. 562.

(2 Grand cartulaire de St Bertin,

(3) Le sceau qui est attaché au diplôme de 1242, tiré des archives de la ville, est celui de Guillaume V; son frère en eut un autre, ainsi que nous l'allons voir.

(4) Voir la note 7 p. 99 ci-devant.

(5) Baudouin d'Avesnes, loc cit.

(6) Grand cartulaire de St.-Bertin, tom. III.

(7) Archives de la ville de St.-Omer.

(8) La brisure consiste en ce que le champ de l'écusson est semé de billettes. Déjà le même écusson avait paru en 1220, sur un diplôme de Guillaume comme seigneur de Pitgham, pendant la vie de Guillaume V, son frère et prédécesseur.

Digitized by Google

de cette dernière année on aperçoit le nom de Mathilde sa nièce (1), que nous allons revoir au titre de châtelaine.

Béatrix, femme de Philippe d'Aire (2), se trouva l'héritière de ses frères, Guillaume V et VI, qu'elle suivit presque immédiatement dans la tombe (3). Aucun acte de la châtelaine Béatrix ne nous est connu. Elle eut pour lui succéder, sa fille Mathilde ou Mahaut d'Aire, qui se démit presque immédiatement de la dignité de châtelaine de St.-Omer en faveur de son fils Guillaume.

Ce fils qu'elle avait eu de son mari Jean d'Ypres, sieur de Reningues, titre qui fut transmis à leurs fils cadets, abandonna son nom de famille pour prendre celui de sa grand'mère ; il est devenu la tige de la deuxième famille du nom de St.-Omer. Guillaume VII administrait la châtellenie vers l'année 1250, mais ce fut pour bien peu de temps. La mort vint le surprendre tout jeune encore et il laissa des enfans en très-bas âge. Guillaume VII paraît en 1252 (4), année voisine de celle où il mourut, si même elle n'est pas l'année de sa mort.

Il y eut alors dans la châtellenie de St.-Omer une administration complexe entre les mains de

(1) Archives de la ville.

(2) Philippe d'Aire souscrit à la charte déjà citée du comte Baudouin IX, en l'année 1198.

(3) Baudouin d'Avesnes et les autres auteurs.

(4) Archives de la ville.

Digitized by Google

deux femmes, qui s'adjoingnaient leurs parens les plus rapprochés pour remplir les fonctions dans lesquelles il fallait nécessairement des hommes, comme, par exemple, pour la tenue des grands plaids, toujours présidés par le châtelain lorsqu'il avait son âge (1). La châtelaine Mahaut avait cédé ses droits à son fils; à sa mort, elle crut devoir les reprendre. Mahaut donna donc au mois d'août 1253, une commission à Baudouin de Salperwick, pour exercer les fonctions de châtelain (2).

L'année suivante (1254), la comtesse d'Artois Marguerite, se fondant sur le texte des chartes de privilége communal, données aux bourgeois de St.-Omer (1127-1198) : *Si quis extraneus....., postmodum vocatus a castellano vel uxore ejus seu ab ejus dapifero.....* ordonne aux échevins de St.-Omer de recevoir Adeline, dame de Fauquembergues, veuve de Guillaume VII, pour châtelaine, comme ayant le bail ou la tutelle de ses enfans, héritiers du châtelain décédé (3). Aussi Adeline remplissait-elle en 1256 (4) les fonctions de châtelaine et de tu-

(1) Archives de la ville, boîte CXXVIII, n.os I et 2. Gauthier et Jean de Reningues qui se disent oncles du jeune châtelain, tinrent plusieurs fois les plaids pendant la minorité de Guillaume VIII.

(2) Archiv. de la ville. En 1276, Guillaume VIII confirma des donations faites au chapitre de St-Omer, par Baudouin de Salperwick [Arch. de l'ex-chapitre].

(3) Arch. id. Dans les diplômes de 1256 à 1268, Adeline [*Adeluya*], porte le nom de dame de Fauquembergues.

(4) Archiv. de la ville.

Digitized by Google

trice de son fils Guillaume VIII. Dans un acte de l'année suivante, elle n'engage la volonté de son fils que jusqu'à ce qu'il ait son âge, en se servant de cette phrase : *Quant Willames me filz aura son age.....* (1). Adeline conservait encore la tutelle de son fils en 1264 : elle dit alors en parlant de lui : *de Willelmo filio meo quem habeo in manuburina et tutela.....* (2).

Cependant l'autorité légalement reconnue d'Adeline n'empêcha pas la vieille châtelaine Mahaut, dame de Reningues, sa belle-mère, de passer en son propre nom des contrats qui intéressaient le châtelain son petit-fils et l'administration de sa châtellenie. On voit dans les dépôts d'archives de la ville de St.-Omer, plusieurs actes faits sous son autorité, depuis l'année 1257 jusqu'en 1269, actes dont quelques-uns furent ratifiés par Guillaume VIII, à sa majorité (3). La minorité de Guillaume fut longue : en 1268, il prend le titre de *castelains de St.-Omer et sires de Faukemberge.....* ; mais il dit encore dans le préambule du diplôme : *Ke jou par le conseil de mes chiers oncles, medame Mehaut me taien* (4) *castelaine de Saint Omer, de plusieurs de mes*

(1) Grand cartulaire de St.-Bertin.

(2) Grand cartulaire id.

(3) 1257. [Grand cart.]; 1265 [Arch. de l'ex-chapitre]; 1268 [Archives de la ville.] etc.

(4) Dans une des ratifications de Guillaume VIII, [1276] ce châtelain nomme Mahaut *adonc*, châtelaine de St.-Omer, *sa taie*, mot qu'il répète plusieurs fois et qui est le féminin de *tayon* qui veut dire aïeul.

Digitized by Google

autres amis, ai fait assénement à me chière sereur Mehaut..... A la fin de l'acte, le frère et la sœur déclarent s'être servis des sceaux de leurs amis, parce que, disent-ils, *encore n'avons nul seel* (1).

Le terme fixé pour la majorité de Guillaume VIII approchait : en 1272, le châtelain qui ne pouvait guères avoir moins de 21 ans, parle encore du conseil de ses amis et de ses hommes, mais il agit à peu près comme un homme majeur (2) ; enfin l'année suivante, il ne mentionne plus le conseil de personne et prend le titre de chevalier (3).

Peu après sa majorité, Guillaume VIII paya son tribut aux idées dominantes : il partit pour la Terre Sainte où il était en 1278. En son absence, il avait pour suppléant le sieur *Philippes de Kinvile chevaliers* (4) *tenant le liu et warde de le*

(1) Arch. de la ville. Guillaume VIII n'y parle pas d'Adeline sa mère, morte ou remariée sans doute.

En 1269 et 1270, Gauthier de Reningues, qui se dit fils de la châtelaine Mahaut, fait quelques actes d'administration. Gauthier et Jean de Reningues son frère appellent le jeune Guillaume VIII leur neveu, ce qui éclaircit complètement un point d'histoire resté long-temps douteux. De plus, Gauthier de Reningues, prenant en 1278 [Grand cart] les titres de chevalier, sire de Morbecques, nous fait savoir qu'il est la tige des St -Omer, seigneurs de Morbecques dont descendait ce Denis de Morbecques, dans les mains duquel tomba le Roi Jean, à la bataille de Poitiers.

(2) Arch. de la ville.

(3) Arch. id.

(4) Il est nommé Phelippes d'Ypre, chevalier, sire de Kienville, dans un acte de l'an 1274, produit aux pièces justificatives du mémoire des doyen, chanoines de St.-Omer.....

Digitized by Google

tière mon chier segneur monsegneur Willaume castelain de Saint Omer liquels est en lointaines tières (1). Guillaume en était certainement revenu en 1280, année dans laquelle il fit à St.-Omer un acte d'administration, toujours avec le titre de chevalier (2); il y était encore l'année suivante (3). Il paraît y être mort vers l'année 1290, d'après un diplôme de cette date de sa fille et héritière, la châtelaine Eléonore (4).

Je termine ici mes observations un peu développées sur la chronologie des châtelains de St.Omer, parce qu'après ce huitième Guillaume, il n'y a plus de châtelains du même nom. Du reste, après l'extinction masculine de la deuxième famille du nom de St.-Omer, opérée par la mort de Guillaume VIII, les châtelains ne résidant presque plus, commencèrent à perdre une partie de leur autorité et de leur puissance. Les rois, les comtes, souverains du pays, le clergé régulier et les communautés de bourgeois y portaient de continuelles atteintes : ils y étaient amenés par les ventes nombreuses de leurs droits, faites par les châtelains

(1) Grand cart. Il n'y avait donc plus de Dapifer dans la châtellenie de St.-Omer, fonction dont on voit encore le titre dans la charte de commune de St -Omer de 1198.

(2) Arch de la ville.

(3) Id.

(4) Alienor, *ainsnée fille et hoirs de Guillaume*, chevalier, seigneur, châtelain de St.-Omer. Arch, id. boîte CCXLIX, n.° 8. 1289, vieux style [mars]. La légende de son scel est *S. Alienor, castelaine de Saint Omer, dame de F....*

Digitized by Google

eux-mêmes, pour se procurer quelque argent dont leurs dépenses excessives leur faisaient continuellement ressentir le besoin.

Les châtelains, sortis des familles nouvelles qui se succédèrent par les droits héréditaires de leurs femmes, n'appartenaient plus à une époque où ils purent adopter le nom de St.-Omer pour nom patronimique, tandis au contraire que ce nom se perpétuait par des branches cadettes de la deuxième famille des châtelains (1). Les châtelains nouveaux conservèrent leurs noms et souvent leurs armoiries, ce qui les rendit bien plus étrangers dans leur châtellenie. Ainsi se présentent Basse de Gavre, mari de la châtelaine Eléonore (2) de St.-Omer, fille de Guillaume VIII ; Robert de Fiennes, connétable de France, époux de la châtelaine Béatrix de Gavre, héritière de sa mère Eléonore, dont la succession (de Béatrix) fut disputée par plusieurs concurrens (3); enfin Jean, dit Sanse de Beaumont, descendant par les femmes de Guillaume VII. Sanse prit possession de la châtellenie en février 1364 (4),

(1) Indépendamment de la famille de St.-Omer, seigneur de Morbecques, on trouve dans le Grand cart. Jean et Mathieu de St.-Omer dits de la Jumelle, en 1407 [Supplement tom. x, p. 57].

(2) En 1318, la châtelaine commet, pour faire les fonctions de châtelain, son cousin Baudouin, seigneur de la Boure [Archiv. de la ville].

(3) Elle mourut en 1363 [Arch. de la ville]; en 1361, Robert de Fiennes établit un lieutenant de châtelain à St-Omer. [Id.] On voit déjà Robert, en 1353 [Id.]

(4) Archiv. de la ville. Sanse de Beaumont était à St.-Omer en 1365; il y signe des diplômes et y appose son sceau aux armoiries de St.-Omer, regar-

Digitized by Google

et la vendit en 1385 (12 décembre). Le dernier acte officiel de ce châtelain fut sa présence aux obsèques de Louis de Mâle, comte de Flandre et d'Artois, mort le 23 janvier 1384. Sanse de Beaumont offrit un des heaumes de guerre dans la cérémonie imposante qui eut lieu à cette occasion (1). La châtellenie de St.-Omer rentra aux mains des souverains par le retrait seigneurial du comte d'Artois Philippe-le-Hardi, du 30 avril 1386 (2). Depuis lors il n'y a plus que des châtelains amovibles, dont l'office finit par se confondre avec celui de grand bailli de St.-Omer, dignité restée dans la dépendance étroite des souverains (3).

J'ai désiré trouver la circonstance d'une minorité dans la vie d'un des châtelains de St.-Omer du nom de Guillaume, pour pouvoir lui attribuer la dalle qui porte son nom, et j'en ai découvert une assez longue, puisqu'elle commence en 1253 et finit en 1273. Elle offre d'autant plus d'avantages que sa date concorde avec l'époque probable

dées sans doute alors comme celles de la châtellenie. En 1378, Sanse nomme Lambert Plais pour châtelain remplaçant [Registre au renouvellement de la loi].

Jean Amours était lieutenant du châtelain en 1384 [Grand cart.] et châtelain pour le comte d'Artois en 1393. [Id]

(1) Continuation de la chronique de Flandre qu'a publiée incomplètement Denis Sauvage. (Recherches sur Louis de Bruges, par M. Van Praët, p. 258-59). Autre relation tirée du manuscrit, n.° 100, des archives du royaume de Belgique.

(2) Déjà en 1286, Guy avait acheté quelques droits en la châtellenie de St.-Omer, de Gauthier de Reningues, sire de Morbecques.

(3) Dès l'année 1448, il ne paraît plus y avoir de châtelain différent du bailli.

Digitized by Google

où les autres dalles ont été offertes à l'église, et avec quelques autres rapprochemens heureux. Je les ferai valoir tout-à-l'heure, après avoir parlé des dalles équestres ayant un nom patronimique en inscription, seules dalles qui en aient et qui durent en avoir un au milieu du 13.e siècle.

Les inscriptions de ces dalles votives sont au moins aussi favorables que la dalle châtelaine à la détermination de l'époque à laquelle elles appartiennent. Deux d'entre elles sont de la famille de Ste.-Aldegonde; voici de nouveau leurs légendes jointes aux armoiries de chacun des chevaliers qui y sont sculptés : *Fulco filius Johannis de Sancta Aldegunde dedit istum lapidem beato Audomaro*, écu losangé; *Egidius filius Fulconis de Sancta Aldegunde dedit istum lapidem in honorem beati Audomari*, écu chargé de quatre feuilles et fretté. Je n'indique pas les émaux des armoiries; les couleurs mélangées dans le mastic qui remplit les creux des pierres, ne les reproduisent ni entièrement ni fidèlement.

La famille de Ste.-Aldegonde, l'une des plus anciennes de notre pays, appartient essentiellement à la ville de St.-Omer où elle tenait le premier rang après celle des châtelains (1). Les Ste.-Aldegonde prenaient dans les chartes le titre important de bourgeois de St.-Omer, dès le commencement du 13.e siècle, alors que déjà ils appartenaient à l'ordre équestre et qu'ils recevaient le titre de chevaliers.

(1) Dans un parchemin des archives de la ville de St.-Omer [boîte CLXIX,

Digitized by Google

Les dalles équestres prouveraient assez au besoin que ce titre leur fut donné, mais j'en ai encore un peu plus tard beaucoup d'autres preuves positives. Jean de Ste.-Aldegonde *chevalier* fait quelques donations à l'église de St.-Aubert de Cambrai en 1294 (1). Le titre de chevalier fut depuis fréquemment donné aux membres de cette famille, dans une foule d'actes officiels. Selon quelques auteurs, la famille de Ste.-Aldegonde serait originaire du Hainaut. Ceux-ci fondent leurs suppositions moins sur ce qu'on voit des Ste.-Aldegonde possédant des terres dans cette province, à une époque assez reculée, que sur ce que la Sainte, du nom d'Aldegonde, était originaire du Hainaut, dans la persuasion, partagée par la famille elle-même, que c'est à cette Sainte qu'elle doit son nom. De suppositions en suppositions, ils sont arrivés à penser que la seigneurie du val de Ste.-Aldegonde, située dans la banlieue de la ville de St.-Omer, avait reçu son nom de quelqu'un de cette famille.

Aucune de ces idées ne me parait suffisamment motivée. Sainte Aldegonde, fille du comte Walbert, habitait il est vrai le Hainaut au 7.e siècle, mais les noms de famille ne remontent pas

n.° 4], qui contient la prisée et l'estimation des maisons de quelques rues de St. Omer en 1346, et qui donne en même temps le nom de tous les propriétaires, Jean de Ste-Aldegonde, seigneur de Nortquelmes, est le seul de toute la liste qui reçoive le nom de monseigneur; on y voit: *Mons. de Nortkelmes, une maison et une grange, cent et chincquante lb.* Cette maison est une des plus estimées.

(1) Lecarpentier, preuv. p. 89.

Digitized by Google

à une époque aussi ancienne. Il y a quatre ou cinq siècles de distance entre l'époque où vivait Sainte Aldegonde et celle où s'introduisirent les noms patronimiques. Le souvenir traditionnel de parenté aurait donc pu seul engager la famille de Sainte-Aldegonde à prendre le nom de la Sainte, chose inusitée et difficile à admettre pour peu que l'on veuille faire usage de la critique historique. L'esprit de famille n'a pas toujours existé de la même manière, pas plus que l'hérédité des charges, des honneurs et de quelques-unes des propriétés territoriales, et l'introduction des noms de famille cadre parfaitement avec une constitution nouvelle de la propriété, qu'il est impossible de faire remonter au 7.e siècle, et qui n'appartient qu'au onzième. Il n'était du reste pas dans les usages ordinaires du moyen-âge qu'une famille donnât son nom à une terre seigneuriale; en règle commune, c'est le contraire qui avait lieu, et les premiers noms patronimiques furent ceux des terres possédées par les familles. Il en fut sans doute ici comme partout ou presque partout ailleurs (1).

Dans les limites de la seigneurie nommée le val de Ste.-Aldegonde (2), commençant vers Wisques,

(1) Je ne connais autour de moi qu'un seul exemple de nom patronimique tiré d'une autre terre, imposé par une famille à un territoire formé de plusieurs fractions de villages. C'est celui de la seigneurie de Haveskerque [voir tom. 3 p. 119.] qui remonte au moins au commencement du XIII.e siècle.

(2) La seigneurie du val de Ste.-Aldegonde, qui était, en 1739, possédée par la famille Mailly de Mametz, est sans doute sortie des mains de la famille de Ste.-Aldegonde, à l'époque de l'extinction masculine de la branche aînée. La

Digitized by Google

passant sur le territoire de Longuenesse dans l'enfoncement formé par deux collines, et finissant dans l'intérieur des murs de la ville de St.-Omer, s'élevait *intrà-muros* une église dédiee à Ste.-Aldegonde, vulgairement appelée Ste.-Orgone. C'est au commencement du chœur que se terminait la seigneurie du val de Ste.-Aldegonde (1). Cette église avait une grande ancienneté de fondation : déjà dès l'année 1139, le Pape Innocent II la cite (2) et la nomme avant toutes les autres églises paroissiales de la ville, sans doute à cause de son antériorité de fondation. A cela j'ajouterai que la famille de Ste.-Aldegonde était réputée fondatrice de l'église, évidemment bâtie avant l'introduction des noms de famille (3). Voilà une bien grande ancienneté d'établissement des Ste.-Aldegonde dans la ville de St.-Omer, et je ne pense pas qu'il soit possible d'en reconnaître une pareille autre part. Ce n'est pas la fondation pieuse faite à Cambrai en 1221, par Jean de Ste.-Aldegonde, qui puisse lutter d'ancienneté avec celle que je viens de constater (4). La terre,

seigneurie de Nortkelmes était déjà en 1739 dans la famille Deslions. [Procès-verbal de rédaction des coutumes de St.-Omer, pag. 10 et 11.]

(1) Le chœur de l'église de Ste.-Aldegonde, bâti en 1514 ou 1515, avait été élevé en dehors de la seigneurie de Ste.-Aldegonde avec la permission du magistrat de St.-Omer, afin d'agrandir l'église. [Deneuville].

(2) Deneuville. On voit les églises de Ste.-Marguerite, de St.-Jean et de St.-Martin mentionnées dans une charte en 1096 [Grand cart.].

(3) Elle était réputée fondatrice, et d'après d'anciens titres de famille qui le disaient, les Ste.-Aldegonde mirent leurs armoiries mêmes sur le nouveau chœur dont le magistrat de St.-Omer se disait seigneur [Deneuville].

(4) Lecarpentier, 3.e partie, page 69. Les Ste.-Aldegonde, après celui de

Digitized by Google

objet de la fondation, et les autres propriétés territoriales que la famille de Ste.-Aldegonde continua de posséder dans le Cambrésis, peuvent lui être venues par une alliance matrimoniale ou par quelqu'autre circonstance inconnue.

Je crois pouvoir établir que l'église de Ste.-Aldegonde, de même que l'autel consacré à la même Sainte dans l'église des chanoines de St.-Omer, aura reçu son nom de la vénération portée à cette Sainte par les peuples de toute l'ancienne Flandre ; que la seigneurie du val de Ste.-Aldegonde se sera ainsi appelée à cause de l'église, son principal établissement ; enfin que la famille de Ste.-Aldegonde, comme presque toutes les autres familles seigneuriales du 11.e et du 12.e siècle, aura adopté pour nom patronimique celui de sa terre féodale.

Je donne donc pour berceau à la famille de Ste.-Aldegonde la partie de sa seigneurie rènfermée dans la ville de St.-Omer. Je ne doute pas qu'avant d'habiter son hôtel, bâti au 14.e siècle au coin nord-est de la Grand'Place (1), elle n'ait eu plusieurs habitations placées dans sa seigneurie même, sur laquelle la ville primitive ou mieux le bourg de Sithiu (2)

1221, n'apparaissent que très-rarement dans les chartes du Cambrésis, ce qui indique sans doute qu'ils n'y résidaient pas.

(1) Il n'en reste plus aujourd'hui que les cuisines de la maison qui fait le coin ouest des rues de Dunkerque et de Calais. Elles portent les caractères du 14.e siècle, ainsi que tout le bâtiment qui les surmonte.

(2) Premier nom de la ville de St.-Omer.

Digitized by Google

qui lui a donné naissance, s'étendait autrefois beaucoup plus qu'aujourd'hui (1).

Quoiqu'il en soit, je ne vois pas mentionner le nom d'un Ste.-Aldegonde dans la ville de St.-Omer avant le milieu du 12.e siècle, époque où apparaît dans un diplôme, Pierre de Ste.-Aldegonde, chanoine de St.-Omer (2), devenu plus tard Prévôt du chapitre selon les registres obituaires (3). Ce titre de Prévôt dénote à lui seul toute l'importance de la famille de Pierre de Ste.-Aldegonde puisqu'il fut possédé à cette époque par des hommes tels que Pierre et Gérard, tous deux fils du comte de Flandre Thierry d'Alsace. Après lui, je trouve sans intermédiaire Jean de Ste.-Aldegonde, échevin de notre ville communale, en 1221 (4). Cette apparition tant soit peu tardive et cette interruption des Ste.-Aldegonde s'expliquent très-facilement. Les archives de la commune ne contiennent pas un grand nombre de chartes antérieures au 13.e siècle; les archives de l'ex-chapitre n'étant pas encore classées, on ne peut

(1) C'était tout autour de l'église de Ste.-Aldegonde, que s'était concentrée la famille de ce nom. En 1251, Cuillaume de Ste.-Aldegonde, *le Jeune*, acheta au chapitre de St.-Omer une maison située entre le cimetière de cette église paroissiale et l'église collégiale. [Archives de la ville, boîte LXXXI, n.° 4]. Voir la note 3, page 119.

(2) Archives de l'ex-chapitre de St.-Omer, diplôme communiqué par M. Albert Legrand. Ce diplôme sans date est d'Arnoud, avoué de Terouane, qui vivait au milieu du 12.e siècle; il en porte tous les caractères archéologiques.

(3) Archiv. id.

(4) Archiv. de la ville. On voit dans un autre diplôme à la date de 1248: maison autrefois à Pierre de Ste.-Aldegonde, fils de Jean.

Digitized by Google

savoir exactement ce qu'elles contiennent, et le Grand cartulaire de St.-Bertin, copie complète des archives de cette abbaye, laisse voir assez tardivement le nom de Ste.-Aldegonde, par la raison que les seigneurs de cette famille habitaient une partie de la ville, non placée sous la juridiction féodale de l'abbaye, mais bien sous celle du chapitre.

Depuis l'apparition de Jean les noms des Ste.-Aldegonde se font voir sans interruption et en grande quantité, dans toutes les charges municipales (1) et dans des chartes de fondations pieuses faites par eux.

Dès le milieu du 13.e siècle, la famille de Ste.-Aldegonde se trouve déjà divisée en quatre branches distinguées par des armoiries différentes (2). Le prénom qui reparaît le plus souvent dans ces diffé-

(1) Il se passa peu d'années depuis 1221 jusqu'en 1440, sans qu'il y eût des Ste.-Aldegonde dans le magistrat de St.-Omer ; bien souvent il y en eut plusieurs à la fois.

(2) Deneuville donne cinq armoiries différentes, mais comme je n'ai jamais vu la cinquième autre part, je pense que c'est une erreur de cet auteur. Cette armoirie frettée comme l'une des deux portées par les chevaliers des dalles, n'a d'autre différence que celle de lys semés au lieu de rosaces. Le monument sur lequel Deneuville l'aura copiée, mal conservé sans doute, aura été la cause qui lui a fait prendre les rosaces pour des fleurs de lys. La chose est d'autant plus probable qu'Adolphe de Ste.-Aldegonde, auquel il les donne, se dit fils de Gillon, en 1335.

Plusieurs Ste -Aldegonde furent reçus dans diverses communautés et abbayes. Non-seulement Pierre que j'ai déjà cité, fut prévôt du chapitre de St -Omer au 12.e siècle, mais Gillebert en était doyen en 1324, [Archiv de l'ex-chapitre]. En 1322, d'après une fort belle dalle à inscription de cette date, qui se trouve dans notre ex-cathédrale. Gillebert fonde avec son frère Guillaume deux anniversaires ; ils se disent fils de Jean, fondateur de la Chartreuse.

Digitized by Google

rentes branches, est celui de Jean. A toutes les dates, depuis celui dont j'ai parlé sous l'année 1221 jusqu'au milieu du 15.e siècle, il y a des Jean de Ste.-Aldegonde, souvent même plusieurs à la fois. Aussi ne serai-je pas embarrassé à l'occasion de ce nom repris dans l'inscription d'une des dalles équestres. Les Foulques de Ste.-Aldegonde, autre nom porté dans la légende de l'une des dalles, sont bien plus rares; je n'en ai pu trouver qu'aux années 1221, 1248 (1) et 1262 (2), ce qui n'exprime sans doute qu'un seul et même individu. La mention indiquée sous la première de ces dates est péremptoire, puisqu'elle dit comme la dalle: Foulques, fils de Jean de Ste.-Aldegonde (*Folke le fils de Jehan de Saint Audegunde*) (3). Quant au troisième prénom fourni par les dalles, celui d'Egidius (Gilles), moins commun que celui de Jean, moins rare que celui de Foulques, je l'ai trouvé d'abord en 1248 (4), puis ensuite fort fréquemment de 1304 à 1331 (5). Le nom d'Egidius ainsi relevé indique probablement deux Ste.-Aldegonde différens: le premier en l'année 1248, le deuxième aux autres années successives. Au premier conviennent les mentions: Jean, fils de Gillon de

(1) Archives de l'ex-chapitre et Deneuville.

(2) Grand cartulaire de St-Bertin.

(3) Archiv de la ville. D'après la charte de concordat entre le chapitre et le magistrat de St.-Omer, Foulques demeurait dans l'enclos des chanoines.

(4) Archiv. de l'ex-chapitre.—Deneuville.

(5) Archiv. de la ville.—Grand. cart.—Deneuville.

Digitized by Google

Ste.-Aldegonde (1) en 1287 ; Jean, fils de Jean, fils d'Egidius de Ste.-Aldegonde, en 1289 (2).

J'ai dit que les quatre branches de la famille de Ste.-Aldegonde se distinguaient par des armoiries différentes : cette circonstance indiquerait seule l'ancienneté des trois branches cadettes qui, au 14.e siècle, n'auraient pas changé les armoiries paternelles, mais les auraient simplement brisées. Les armoiries sculptées sur les deux dalles n'appartiennent pas aux deux branches principales dont l'une, celle des Ste.-Aldegonde de Nortkelmes (Noircarmes), subsiste encore aujourd'hui (3).

Cette complication d'armoiries, inquiétante au premier aspect, viendra cependant en aide pour mes recherches : elle facilitera la détermination de

(1) Deneuville.

(2) Grand cart.

(3) Les armoiries de la branche qu'on a crue être l'aînée, étaient d'hermine à la croix de gueules, chargée de cinq quinte-feuilles d'or. On les voit assez fréquemment, notamment sur le manuscrit du 14.e siècle, de la bibliothèque de St.-Omer, n° 270; dans le Grand cartulaire, aux années 1336 et 1373, etc. etc Ce qui peut faire croire que cette branche était véritablement l'aînée, c'est que Gillebert, qui en porte les armoiries en 1368, prend le titre de sire de Ste-Aldegonde et d'Oxelaere La seigneurie du val de Ste-Aldegonde, qui devait être le partage du chef de famille, était donc à lui.

Les armoiries de la branche des Ste.-Aldegonde de Nortkelmes qui long-temps lutta assez de puissance avec la précédente, pour qu'on ait à tort pensé qu'elle fût l'aînée. la seule qui ait subsisté jusqu'aujourd'hui, étaient d'or à la bande de sable chargée de trois coquilles d'argent.

M. Albert Legrand possède dans son cabinet un petit scel du 15.e siècle ayant pour légende : *Jehan de Ste,-Aldegonde*. Les armoiries recouvertes de la barre de bâtardise, sont un quinte feuille dans un champ d'hermine.

Digitized by Google

l'époque à laquelle les dalles ont été confectionnées. Le hasard m'a fait rencontrer sous la main, dans les archives de l'ex-chapitre auquel appartenait l'église dépositaire des dalles, un diplôme de l'année 1248. A ce diplôme est appendue une empreinte sigillaire aux mêmes armoiries que celles qui sont sculptées sur la dalle portant le prénom d'Egidius (1). La légende de cette empreinte sigillaire présente aussi le prénom d'Egidius de Ste.-Aldegonde répété dans le diplôme avec le titre de bourgeois de St.-Omer. En faut-il davantage, vu la circonstance que l'autre Egidius se nomme en 1315 fils de Pierre (2), pour dire avec une espèce de certitude que celui qui a fait don d'une dalle équestre au patron de sa ville natale, est l'Egidius de 1248. Cet Egidius de St.-Aldegonde sera, comme le dit l'inscription lapidaire, le fils du Foulques dont j'ai trouvé le nom aux années 1221, 1248 et 1262, du Foulques des dalles, le même que celui des archives, puisque mes recherches ne m'ont fait découvrir aucun autre Ste.-Aldegonde ayant le même prénom. La différence d'armoiries entre ces deux Ste.-Aldegonde n'est pas une raison suffisante pour faire repousser ma supposition si fortement appuyée. Elle n'a pas arrêté Deneuville : cet auteur a pensé comme moi que les

(1) La seule différence qu'il y ait dans les armoiries, c'est qu'au lieu des quatre-feuilles, ce sont des quinte-feuilles. Les mêmes armoiries se retrouvent en 1344, à Adenoufle de Ste.-Aldegonde. [Archives de la ville.].

(2) Deneuville.

Digitized by Google

deux chevaliers de la famille de Ste.-Aldegonde, sculptés sur les dalles, étaient le père et le fils (1). En effet, il est une chose reconnue incontestable, c'est le changement d'armoiries dans les diverses branches de la famille qui m'occupe, et puisque l'on ne sait à quelle date il s'opéra, pourquoi n'admettrait-on pas qu'il ait eu lieu au 13.e siècle, époque parfaitement convenable à cette manière d'agir? J'adopte donc complètement la pensée que c'est Egidius qui a pris un blason différent de celui de son père, dont il était sans doute un fils cadet. On voit assez souvent au 13.e siècle non-seulement un changement d'armoiries entre le père et le fils, mais même encore un changement de nom. Le fils prenait alors le nom d'une des terres seigneuriale de son père, lorsque celui-ci en avait plusieurs, ou de l'une des siennes lorsque, par alliance ou par tout autre moyen, il en possédait à lui. Il transmettait encore, à cette époque, à ses enfans ce nom nouveau et différent de celui de son père, nom qu'il avait adopté et qui devenait patronimique; j'en connais quelques exemples. Je crois que Montfaucon et quelques autres auteurs se sont trompés en pensant que les armoiries furent fixées dans les familles au 12.e siècle: la nouvelle méthode du blason et ceux qui l'ont suivie sont, il me semble, plus près de la vérité, lorsqu'ils disent que ce fut

(1) Deneuville se trompe en croyant que la dalle est de Gilles, deuxième mayeur, en 1325. Il fait confusion avec Gilles, échevin en 1312 qu'il dit fils de Simon et que, plus loin, il appelle plus justement frère de Simon.

Digitized by Google

vers le milieu du 13.e siècle que les armoiries passèrent communément du père aux enfans et devinrent fixes dans les familles.

Il n'est pas étonnant de voir le père et le fils occuper en même temps les charges administratives qui nous les fait connaître : c'est une chose fort ordinaire à St.-Omer, surtout jusqu'à la réformation de la loi établie en 1306. Cette réforme fut vainement faite pour défendre la perpétuité des offices municipaux dans les familles et pour empêcher la réunion de plusieurs de leurs membres, dans les mêmes fonctions. Les bourgeois, à cette occasion, en dissentiment grave avec leurs échevins, avaient par un compromis, donné à la comtesse d'Artois le droit de réformer leur loi (1).

La famille de Ste.-Aldegonde, dont un des membres, du nom de Gillebert, avait assisté à la bataille de St.-Omer en 1340 (2), paraît avoir quitté sa ville originaire dans la première moitié du 16.e siècle, alors que les emplois municipaux perdaient

(1) Archives de la ville, boîte 121.

(2) Sur la dalle dont la longue inscription est datée de novembre 1322, on lit que Gillebert de Ste.-Aldegonde, seigneur de *Loys*, doyen du chapitre et Guillaume son frère, fils de Jean de Ste.-Aldegonde, fondateur de la Chartreuse et seigneur du *val de Ste.-Audegonde d'enconstre St.-Aumer*, ont fondé deux anniversaires. Cette pierre est placée contre la paroi extérieure du chœur de l'église de Notre-Dame de St.-Omer.

Un mausolée en marbre provenant de l'église paroissiale de Ste.-Aldegonde à St.-Omer, est maintenant placé dans le jardin du château de Batavia à Arques. Il représente un seigneur de Ste.-Aldegonde.

Digitized by Google

leur importance par l'empiètement successif des seigneurs du pays. On n'aperçoit plus les noms des Ste.-Aldegonde dans les charges municipales dès avant la grande réformation de la loi communale de St.-Omer, faite en 1447 par Philippe-le-Bon, quoique nous ayons la certitude par des titres authentiques, qu'ils l'habitaient encore en 1488 (1). Ils y avaient été tellement nombreux et ils y avaient joui d'une telle considération que des six membres de leur famille dont les registres de la ville donnent les noms en 1402, cinq occupaient ensemble des emplois administratifs (2). Dans les deux années suivantes, deux autres paraissent encore dans les mêmes emplois (3), et un neuvième se trouve sur la liste des individus présens en 1414 aux Etats d'Artois (4).

Les Ste.-Aldegonde de Nortkelmes (seule branche qui ait subsisté) se rapprochèrent de la cour des souverains de la Flandre où ils jouèrent un rôle important, et reçurent des titres et des emplois bien dus à leur mérite et à leur naissance. En souvenir de leur pays originaire, ils conservèrent long-temps la seigneurie du village de Wisques, voisin de la ville de St.-Omer et attenant à leur premier pa-

(1) Grand cartulaire de St.-Bertin. Jacques de Ste.-Aldegonde, seigneur de Nortkelmes, de Wisques, châtelain de Desvres, habitait en 1452, alternativement son château de Wisques et son hôtel à St.-Omer.

(2) Registre au renouvellement de la loy.

(3) Id.

(4) Hennebert, tom. 3, p. 412.

Digitized by Google

trimoine dont ils portaient le nom (1). Délégués alors par les souverains, ils revinrent occuper les premières charges administratives dans la ville, berceau de leur famille, dans laquelle ils avaient, pendant des siècles rempli les places les plus importantes octroyées par les bourgeois leurs concitoyens, et devenues ensuite presque héréditaires. Plusieurs membres de la famille de Ste.-Aldegonde habitèrent donc St.-Omer pendant le cours du 16.e siècle, revêtus du titre de grand bailli (2). Cette dignité était la première non-seulement de la ville, mais encore d'une certaine circonscription de territoire nommée bailliage correspondant à l'étendue de l'ancienne châtellenie (3) augmentée d'une partie de la régale ou avouerie de Térouane (4). Elle avait une grande action sur la magistrature communale dont la puissance était affaiblie.

Il résulte donc de l'exposé que je viens de faire, que les dalles équestres aux noms de Foulques et de Gilles de Ste.-Aldegonde, ont été offertes, selon toute probabilité, par deux individus dont les noms apparaissent dans les chartes aux années 1221, 1248

(1) Le motif principal qui dut engager les Ste.-Aldegonde à conserver la propriété de Wisques, était qu'elle leur donnait le droit de séance aux Etats d'Artois, droits dont jouissaient tous ceux qui possédaient une terre à clocher dans la province, pourvu que la noblesse de leur famille fût séculaire.

(2) Jean de Ste -Aldegonde en 1532, et Philippe en 1555.

(3) *Ballivus ville et totius castellani, Sancti Audomari* 1386. [Grand cart, tom. v. p. 421.]

(4) Procès-verbal de rédaction de la coutume de St.-Omer, [1739].

Digitized by Google

et 1262. Première concordance d'époque avec celle que j'ai obtenue comme résultat de mes suppositions touchant la dalle au nom de Guillaume.

Les deux dernières dalles votives qui soient utiles à mon travail pour déterminer une époque, sont celles de la famille Wasselin. Toutes deux équestres, elles portent les mêmes armoiries : trois massacres de cerf, deux et un (1). Leurs inscriptions sont, sur l'une : *Nicholaus filius Willelmi Wasselini dedit istum lapidem ad honorem beati Audomari;* sur l'autre : .....*s Willelmi Wasselini dedit istum lapidem ad honorem beati Audomari episcopi e*..... (2).

Ce sont donc deux fils d'un Guillaume Wasselin, deux frères sans doute, qui ont fait hommage à Saint Omer de ces deux dalles.

Le prénom de Guillaume, très-commun dans cette famille pendant le cours du 13.e siècle, y devient excessivement rare après l'année 1304. Le premier Wasselin que j'ai trouvé portant ce prénom, remonte à l'année 1200 (3). L'année suivante, on le voit avec le titre d'échevin, ainsi désigné : *Willelmus filius Wasselini* (4); et en 1210, compris encore

(1) Les émaux ne sont pas indiqués.

(2) L'inscription n'est pas complète.

(3) Grand cart.

(4) Archiv. de la ville. On voit encore *Willelmus Wascelini*, en 1222. [Grand cartulaire].

Digitized by Google

parmi les échevins : *Willelmus Wasselini* (1). Le nom patronimique de la famille Wasselin auquel n'a jamais été ajoutée la particule *de*, n'est pas un nom de terre, de seigneurie ; c'est sans doute un prénom patronimisé, comme on en voit tant d'exemples non-seulement en France et en Flandre, mais encore chez toutes les nations européennes. Cette interprétation donnerait la raison pour laquelle le nom *Wasselin* se trouve, pendant un long intervalle de temps, presque toujours employé au génitif latin avec le prénom de chaque individu au nominatif. Guillaume serait le fils du Wasselin dont le nom aurait été adopté pour nom de famille par sa race et que j'ai vu comparaissant comme témoin à un diplôme de l'année 1166, sous cette mention : *S. Wasselini* (2).

L'époque de la fin du 12.e siècle est parfaitement convenable, à cette interprétation : c'est celle où dans notre pays, les familles municipales et nobles tout à la fois, mais ne possédant pas de seigneuries, adoptèrent des noms patronimiques (3). Ce

(1) Diplôme des archives du chapitre d'Aire, SS. n.° 11.

(2) Cette lettre S indiquant le mot *Signum* n'est pas répétée à chaque nom ; elle précède tous les noms des témoins repris au diplôme faisant partie des archives de l'ex-chapitre de St.-Omer. Un autre diplôme des archives de la ville de St.-Omer, de la même année, porte en souscription le nom *Guacelinus* ; c'est probablement le même que *Wasselinus*.

(3) Deux autres noms de familles échevinales de la ville de St.-Omer, qui paraissent s'être formés de la même manière que celui des *Wasselin* et à la même époque, sont les noms *Albert* et *Florens*, ce dernier porté par des mayeurs et échevins jusqu'au 15.me siècle inclusivement. On voit entr'autres exemples en 1269, *Johannes Florencii* et en même temps *Johannes Alberti*. L'Albert qui a laissé son nom à sa descendance, est sans doute le père du noble bourgeois

Digitized by Google

Guillaume Wasselin, connu par moi jusqu'en 1222, pourrait bien être le père des deux Wasselin nommés sur les dalles. L'un s'appelait Nicolas ; le prénom de l'autre est inconnu, la pierre étant brisée à la place qu'il devait occuper (1).

Le nom de Nicolas Wasselin n'apparaît dans nos archives qu'une seule fois à ma connaissance. En 1239, son frère Guillaume et lui se disent bourgeois de St.-Omer : *Willelmo Wasselini et Nicholo* (sic) *fratre suo burgensibus sancti Audomari* (2). Si nous admettons ce Nicolas pour celui dont le nom se trouve dans l'inscription lapidaire, nous aurons retrouvé le nom de son frère, de l'autre fils du Guillaume qui se trouve nommé sur les dalles. Cette coïncidence remarquable entre le Nicolas des archives et le Nicolas des dalles, d'avoir l'un et l'autre un frère, fournit encore un argument en faveur de ma persuasion que les deux mentions indiquent le même individu : il faudrait donc rétablir par la pensée, sur l'inscription de la dalle, le prénom *Willelmus* si ordinaire au 13.e siècle dans la famille Wasselin (3).

dans la maison duquel Marie de Champagne, femme du comte de Flandre Baudouin de Constantinople, a donné son petit diplôme en 1198. (Voir plus haut, p. 102).

(1) Le haut de la dalle est une restauration toute nouvelle.

(2) [Grand cart.] Ces souscriptions reproduites par Aubert Lemire. *Opera diplomatica:* ont été mal lues et mal copiées par lui, il les donne ainsi : *Willelmo Wasselun* [sic] *et Nicolao fratre suo, burgensibus S. Audomari.* Tom. 1, page 756

(3) Il y a une difficulté que je ne veux pas affaiblir, pour admettre sans

Digitized by Google

J'admets pour ma part et je regarde comme presque certain que Nicolas et Guillaume Wasselin, paraissant dans un diplôme en 1239, sont ceux dont les noms se voient sur les deux dalles équestres. Tout se réunit pour me le persuader, et c'est une seconde coïncidence remarquable d'époque avec celle que j'ai signalée en finissant mes observations sur la famille de Ste.-Aldegonde.

La famille Wasselin, une des plus considérables de la commune de St.-Omer, n'a pas, comme celle de Ste.-Aldegonde, poussé de rejetons jusqu'à nos jours. Les plus anciennes mentions connues des Wasselin dans nos archives, sont celles de 1166 et de 1200 dont j'ai déjà parlé. Les descendans de ces deux Wasselin partagèrent avec les de Ste.-Aldegonde, les de Wissoc, les Flourens, les de le Deverne, les Bollard, les Albert, les honneurs et les charges communales. Il ne se passa presque pas une année, pendant deux siècles, sans qu'il y eût un ou plusieurs Wasselin dans la composition du magistrat de St.-Omer, soit parmi les douze échevins, soit parmi les douze jurés au conseil, (*jurati ad consilium ville*) : *les dix bourgeois conseillés jurés sur les revenues et mises de le ville*, soit parmi *les deux maieurs de le Hanse*, les quatre *maieurs*

discussion, que le mot à rétablir soit celui de Guillaume, c'est que sur la dalle il n'y a place que pour neuf ou dix lettres, tandis qu'il en faudrait quatorze : *Willelmus filiu*, pour avoir une restauration complète. Il faut supposer une abréviation dont il n'y a, dans les autres dalles équestres conservées, qu'un seul exemple au mot *filius*, ou il faut admettre que le mot *filius* a été omis, ainsi qu'il l'est dans les diplômes.

Digitized by Google

du Caltre (1), soit enfin parmi les deux *argentiers* (2).

Souvent et presque toujours même, eux et les membres des autres familles principales de la commune cumulaient, avec les charges de la magistrature la plus élevée, celles d'un rang inférieur. Ils occupaient les premières places dans les keures ou corporations des métiers les plus importantes, telles que celles des tisserands, des foulons, des tondeurs, du pain, du grain, du poisson, des tanneurs, des bouchers etc., etc., qui toutes au moyen-âge jouaient un rôle important dans les communes flamandes (3). Cette aggrégation aux corporations

(1) Le *caltre* est synonime de draperie : on peut s'en convaincre facilement non-seulement dans le supplément au glossaire de Ducange, mais encore bien mieux dans les archives de St.-Omer, d'où est tirée la pièce de 1447 dont parle Lecarpentier. Une foule considérable de pièces des archives de St.-Omer parlent du caltre.

(2) Registre au renouvellement de la loy.

(3) Voici la liste complète des diverses keures de St.-Omer au milieu du 14.e siècle.

Des tisserands, des foulons, des tondeurs, du caltre, du pain, du grain, du cuit et du rôti, de la volaille, des chandeillers de suif et des fabricans de moutarde, des poissonniers de mer, des *frais* poissonniers, des tanneurs, des marchands de chevaux, des gourliers des selliers et des peintres, des orfèvres, des tisserands de toile, des verriers, des *commers*, de la vieille pelleterie, de la friperie, des huchiers, des tourneurs, des marchands de chaux et de ferraille, des couvreurs de tuiles, des potiers de terre des épiciers, des marchands de toutes laines, des cauchetteurs, des cordonniers des pourpointiers, des marchands de fagots, des barbiers, des cordiers, des corroyeurs des tasseteurs, des gantiers de la batellerie et des pots d'étain, des faiseurs de *neifs* [bateaux] des parmentiers, des bouchers, des mesureurs du frais poisson, des *serploters*, des vanniers, des couteillers, des *licheurs*, des savetiers, des *lys* de la *sauvechine*, des fourreurs. [Registre au renouvellement de la loy.]

Digitized by Google

de métiers augmentait leur influence et leur donnait même une puissance réelle à laquelle rien ne pouvait résister dans le sein de la commune, à tel point que les élections aux charges municipales étaient devenues presque illusoires.

Dans le même temps, les honneurs ecclésiastiques s'arrêtaient sur les Wasselin : plusieurs d'entr'eux furent reçus dans les abbayes et dans les colléges de chanoines du pays (1). Berthélemy Wasselin, élu abbé de St.-Bertin par les moines en 1238, ne fut refusé par l'autorité ecclésiastique supérieure que parce qu'il était affligé de la perte d'un œil (2).

Cependant la grande puissance de la famille Wasselin dans la ville de St.-Omer paraît s'être amoindrie vers les dernières années du 14.e siècle (3). Les dalles équestres au nom des Wasselin, les armoiries qui y sont portées par eux au milieu du 13.e siècle, avant l'époque des annoblissemens, le titre de *sire* donné habituellement aux membres de cette famille (4), ne paraissent devoir laisser aucun doute sur la caste à laquelle elle appartenait. Toutefois on ne trouve jamais joint au nom Wasselin ce-

(1) *Ph.* [Philippus] *Decanus et P.* [Petrus] *Wasselini canonici S. Audomari, judices à sede apostolica legati*, 1225. [*Auberti Miræi opera diplomatica, auctor et corrector Johannes Franciscus Foppens*, tom. 2 p. 190]

(2) Grand cartulaire et Iperius.

(3) Adenonffle Wasselin, paroissien de l'église de St.-Jean en 1399 [Grand cartulaire].

(4) A la fin du 14.me siècle [1382], sire Baudin Wasselin habitait sur le marché de St.-Omer [Grand cart.]

Digitized by Google

lui d'une terre quelconque : aucun Wasselin ne se voit porté dans les listes les plus anciennes des membres des états d'Artois. Avec le commencement du 15.e siècle, alors que les hommes possédant des fiefs ruraux prirent dans les communes une supériorité marquée sur les anciennes familles bourgeoises qui n'en possédaient pas, nous voyons l'abaissement progressif des Wasselin. Plusieurs individus de ce nom se font encore voir, mais ce n'est plus dans les charges premières et supérieures : ils paraissent simplement dans les keures, ou au titre inférieur d'*Escarwaite* des mayeurs et échevins, ou tout au plus parmi les dix bourgeois conseillers inférieurs de la commune.

Qu'est devenue la famille Wasselin après le 15.e siècle, époque où nous la perdons de vue à St.-Omer ? Je ne puis le dire. Elle s'éteignit probablement ou quitta la ville sans que nous puissions la suivre long-temps au dehors. Les seuls individus de ce nom que je connaisse au loin, sont Arnoud Wasselin, bailli d'Estaples au commencement (1404-1406) (1) et Jean Wasselin, écuyer lieutenant du bailli de la ville d'Aire au milieu du 15.e siècle, (1454) (2), Antoine Wasselin, écuyer bailli général

(1) Grand cartulaire.

(2) Id Il est douteux que Jean appartienne à la famille Wasselin de St.-Omer ; ses armoiries ne sont pas les mêmes.

On voit encore une Péronne Wasselin ayant un fief à Turbessent en 1468 et Antoine et Hutin Wasselin, tous deux écuyers habitant le village de Lestrem en 1522.

Digitized by Google

de Lestrem et un Hutin Wasselin, écuyer l'un et l'autre en 1522 (1).

Avant de passer à la description détaillée de l'ancien pavé de l'église de Notre-Dame, tel que je l'ai compris, je vais récapituler pour la détermination de l'époque à laquelle il a été travaillé, les résultats obtenus par mes recherches, spéciales à chaque famille dont les noms se trouvent sur les dalles, et je vais essayer d'en tirer une conclusion générale en l'appuyant encore sur quelques considérations nouvelles qui découlent des caractères architectoniques des dalles.

La pierre sculptée, aux armoiries et au nom d'un châtelain de St.-Omer, est sans doute de Guillaume VIII et doit alors avoir été faite entre les années 1253 et 1273.

Les dalles équestres au nom de Ste.-Aldegonde sont, selon toute probabilité, de deux individus dont les noms paraissent dans les archives en 1221, 1248 et 1262, années qui ne limitent pas leur existence.

Les deux autres pierres votives portant des chevaliers du nom de Wasselin, ont été probablement offertes par les deux membres de cette famille dont on voit les noms en 1239 et qui vécurent sans doute encore de nombreuses années après cette date.

(1) Grand cartulaire de St.-Bertin. Robert le Wasselin, échevin d'Arques en 1531.

Digitized by Google

Ainsi la dalle châtelaine est celle dont les données d'époque sont les plus précises, puisqu'elle ne laisse de latitude, pour choisir une date, que dans une série de vingt années, ouverte en 1253 et fermée en 1273. A cela s'ajoute une autre considération basée sur l'âge des donateurs connus des autres dalles, pour faire adopter une date, indéterminée il est vrai, mais plus près de la première que de la seconde de ces années. Les deux Wasselin que nous avons vus en 1239, avaient déjà sans doute alors un certain âge; trente-trois ans après, en 1273, il aurait été peut-être doublé. Foulques de Ste.-Aldegonde, donateur d'une dalle, était le père de Gilles, déjà chevalier lorsqu'il fit son offrande, et déjà parvenu à l'âge d'homme lorsqu'il comparaît dans une charte en 1248, ce qui suppose des années assez nombreuses à Foulques, à cette dernière date, et lui donnerait un âge très-avancé en 1273, puisqu'il paraît déjà comme homme fait en 1221.

Tout bien considéré, je me crois autorisé à dire que c'est vers l'année 1260 que le pavé sculpté de l'église de Notre-Dame a été établi (Foulques de Ste.-Aldegonde vivait encore avec certitude en 1262). Cette date concorde parfaitement avec celle où de grands travaux d'agrandissement et de reconstruction furent faits à cette église, concordance très-remarquable sur laquelle il est utile de ne pas passer légèrement.

J'examine maintenant si les caractères archéolo-

Digitized by Google

giques du pavé s'accordent avec mes preuves historiques. M. Vitet, dans son compte-rendu, pense que la forme des lettres des diverses inscriptions et légendes indique positivement la fin du douzième siècle. *Ces sculptures*, dit-il, *sont de la fin du 12.e siècle, les lettres dont se composent quelques fragmens d'inscriptions ont une forme qui ne laisse pas de doute à cet égard.*

Quelques personnes ont cru remarquer que les dalles où il y a des inscriptions votives, ne portent pas les caractères d'une aussi haute antiquité que les autres.

J'avoue que je n'ai pu faire aucune différence essentielle entre les caractères des lettres formant les inscriptions des diverses pierres ; je vois partout, avec bien peu de dissemblance, des lettres de transition entre l'alphabet roman et l'alphabet gothique ou mieux de style ogival, des lettres plus ogivales même que romanes, des lettres du 13.e siècle en Flandre. Je signalerai, à cette occasion, une observation que j'ai faite, mais qui a besoin d'être mûrie avant d'être formulée positivement. Je crois donc que la transition du plein-cintre à l'ogive s'est opérée dans notre pays plus tardivement que dans quelques autres parties de la France, qu'elle est en retard d'un siècle environ sur l'ouest ou la Normandie, celle de toutes nos anciennes provinces dont la statistique monumentale soit la mieux établie. Cette transition paraît avoir eu lieu dans

Digitized by Google

l'extrême nord à peu près en même temps que dans les provinces de l'est, limitrophes du Rhin, et dans les provinces les plus avancées vers le sud. Ces observations, non encore exprimées, ne pouvaient être appréciées par M. Vitet, et c'est la cause qui lui a fait attribuer à la fin du 12.e siècle des caractères archéologiques qui conviennent chez nous au milieu du treizième.

Je me demande ensuite, sans pouvoir me donner une réponse affirmative satisfaisante, s'il est possible de croire à une exécution non simultanée d'un pavé travaillé, selon toute probabilité, par des artistes étrangers et dont l'ensemble méthodiquement combiné remplissait sans doute le vaste chœur de l'église et les chapelles qui en étaient voisines (1)? Si l'on pouvait douter de la contemporanéité des diverses dalles et de leur fabrication totale au 13.e siècle, ce serait tout au plus (encore je n'y crois pas) au sujet de quelques dalles sur lesquelles sont sculptées des figures humaines entières dans des niches à plein-cintre. Les fragmens d'inscriptions conservées les font considérer comme des espèces d'*ex voto* quoiqu'elles soient isolément d'une proportion beaucoup plus petite que les autres dalles votives. L'idée de leur antériorité, corollaire en partie de la croyance erronée que toutes les figures sculptées dans ces niches représentent des pélerins, n'est sans doute pas plus exacte que cette croyance elle-

(1) Voir plus loin le passage qui a trait à la chapelle de St.-Omer dont on a extrait les dalles intailles.

Digitized by Google

même ; n'oublions pas que mon observation touchant le retard de la transition du plein-cintre à l'ogive a considérablement affaibli les conséquences tirées des niches semi-circulaires que l'on y voit et des colonnes romanes qui les soutiennent. La légende *Agnes uxor ejus*, la seule qui soit conservée intacte sur cette espèce de dalles, est gravée en caractères semi-gothiques : aussi dans ma pensée, ces dalles faisaient-elles partie du pavé entier et entraient-elles dans son agencement général, comme je l'exprimerai tout-à-l'heure.

La distinction de deux époques de fabrication offrirait bien des difficultés, en supposant, ce qui n'est pas, la différence des caractères archéologiques des lettres entre les pierres votives et les pierres d'accompagnement. Quelle sera l'utilité des pierres d'accompagnement, si vous les séparez des autres ? Quelle place leur donnerez-vous dans l'église, quelle distribution leur affecterez-vous ? Comprendrait-on le but des dalles votives offertes par les plus riches habitans de St.-Omer, pour être placées au hasard dans un pavé antérieur dont elles seraient venues détruire l'harmonie, ou posées isolément au milieu de pierres ordinaires avec lesquelles elles n'eussent eu aucun effet d'ensemble ? Non, pour moi, je ne le comprendrais pas. J'ai donc la conviction qu'il en fut dans l'église du chapitre à peu près de même qu'il en avait été dans celle de St.-Bertin, plus d'un siècle auparavant (1109). Le comte de Flandre, Robert-le-Jeune, établissant

Digitized by Google

la sépulture d'un de ses fils à St.-Bertin, plaça au-dessus de ses restes mortels une pierre sépulcrale en mosaïque, lui donna pour accompagnement un pavé dans le même travail, et cette mosaïque remplit le chœur entier de l'église. Ainsi, selon moi, les pierres votives sont tout simplement les pierres principales dont les autres n'étaient que l'accompagnement. L'offrande cumulative de dalles, faite par les bourgeois de St.-Omer, avait pour but de paver artistement et à neuf le chœur de l'église du chapitre, en même temps que l'on y faisait d'autres travaux considérables. Je saisis alors la disposition symétrique des dalles votives au centre et je les vois entourées de pierres travaillées dans le même style, mais n'ayant que des sujets d'ornement et de fantaisie. Je comprends encore l'acte d'amour-propre des donateurs, faisant inscrire leurs noms sur les pierres principales du pavé.

S'il existe quelque faible différence d'exécution entre les dalles votives et les autres, c'est celle que l'on remarque presque toujours entre le sujet principal d'un travail quelconque et ses accompagnemens. J'ai encore ici pour point de comparaison le pavé mosaïque de St.-Bertin, dont les sujets principaux étaient exécutés avec beaucoup plus de soin que les autres. Je ferai remarquer que la dalle où est le bouclier aux armoiries du châtelain, moins belle et pour cela même moins ménagée, moins soignée que les dalles équestres, ne se distingue absolument en rien de toutes les autres dalles du pavé.

Digitized by Google

J'ai quelques rapprochemens, quelques coïncidences heureuses à faire valoir en faveur de l'opinion que j'ai émise touchant la fabrication du pavé dans le second tiers du 13.e siècle. Indépendamment des caractères archéologiques généraux qui conviennent tous à cette époque, et parmi lesquels nous ne devons pas oublier de placer l'analogie de quelques figures symboliques avec celles qui sont admises dans le système héraldique, j'ai trouvé des traits frappans de ressemblance entre les sujets de quelques empreintes sigillaires et ceux des petites dalles d'accompagnement du pavé. Des espèces de chimères dans le genre de celles qui sont sculptées sur ces dalles, comprises parmi les plus anciennes par les personnes dont j'ai parlé, se font voir plusieurs fois au milieu du 13.e siècle sur le contre-scel de Guillaume VI, châtelain de St.-Omer (1). C'est aussi sur des manuscrits, la plupart du 13.e siècle, que j'ai retrouvé dessinées, et souvent coloriées, une grande partie des figures fantastiques sculptées sur les dalles.

Les figures équestres des dalles sont formées à l'imitation de celles des empreintes sigillaires des châtelains de St.-Omer au 13.e siècle; les chevaliers au 12.e et au 14.e, sont en général représentés sur leurs sceaux avec des caractères différens. Les

(1) En 1239 et 1247, dans le Grand cartulaire de St-Bertin, et en 1248 en nature dans les archives de la ville de St-Omer.

Le sujet de ce contre-scel est un monstre à buste humain sur un corps d'oiseau avec une queue de serpent.

Digitized by Google

dalles équestres seules portent des noms de famille, les autres pierres votives assez nombreuses ne laissent voir que des noms de baptême, des prénoms *Daniel filius Alexandri* etc., etc., ce qui n'aurait pas eut lieu sans exception au 14.e siècle.

Je ne négligerai pas de parler d'une dalle sur laquelle on voit une femme debout, recouverte d'un manteau fourré de vair, ainsi que le portent les châtelaines Mahaut et Adeline sur leurs empreintes sigillaires de 1257 à 1269. Ce n'est pas que je veuille trouver dans cette dalle une pierre votive offerte par l'une de ces châtelaines : telle n'est pas ma pensée ; je lui reconnais au contraire des caractères tout différens. Les restes de l'inscription en partie fruste, joints à d'autres indications, la font comprendre parmi les pierres d'accompagnement représentant des attributs de beaux-arts ou de saison, ou mieux le signe de la vierge du Zodiaque. Cependant le manteau vairé que lui a donné l'artiste sculpteur, la rattache à l'époque où ce manteau était d'un usage ordinaire et souvent reproduit sur les monumens.

De toutes les recherches dont je vous ai fait part jusqu'à présent, il résulte non-seulement la presque certitude que le pavé sculpté en bas-relief de notre ex-cathédrale a été exécuté dans le second tiers du 13.e siècle, époque où les bas-reliefs sont profusionnément employés, mais encore, ce me semble, les plus grandes probabilités que sa destination pre-

Digitized by Google

mière a été la ville de Saint Omer et même l'église placée sous le vocable de ce Saint. En effet les trois familles dont j'ai relevé les noms sur les *ex voto*, sont toutes audomaroises et leur offrande, comme celle des autres individus dont les noms de famille sont inconnus, est adressée au saint patron de la ville et de l'église. On pourrait donc à la rigueur assurer déjà que ce pavé ne provient pas de l'église de Térouane et qu'il n'a jamais quitté le monument où on le trouve aujourd'hui, surtout quand on se rappelle, qu'au 13.e siècle, on n'estimait rien au-dessus de sa ville natale, on ne voyait rien au-delà de sa ville communale, aux honneurs de laquelle se bornaient presque toutes les ambitions. Pour laisser le moins d'incertitude possible, je vais, par des preuves matérielles faire ressortir jusqu'à l'évidence la fausseté de la pensée toute moderne qui fait voyager les dalles de Térouane à St.-Omer en compagnie du grand Dieu de Térouane (1), après que Charles-Quint eut détruit cette ville en 1553, car pour la croyance, peu répandue, qu'elles proviennent d'un prétendu temple de Minerve existant à Sithieu (St.-Omer) sous les Romains, elle est si peu appuyée, si peu raisonnabble, que je ne m'en occuperai pas.

Je trouve ces preuves dans l'église de St.-Omer

(1) Le grand Dieu de Térouane est une figure colossale représentant le Christ couronné d'épines, assis sur un monument du 13.e siècle et accompagné à droite et à gauche de deux figures à genoux et en prière [la Vierge et St.-Jean]. Ce groupe, qui provient de l'ancienne cathédrale de Térouane, est dans le genre des sculptures placées au-dessus des portails d'église au 12.e et au 13.e siècle.

Digitized by Google

elle-même : des constructions attribuées avec toute probabilité au milieu du 15.e siècle (1), renferment en guise de pierres brutes, des dalles sculptées, antérieurement employées dans le pavé, ce que prouvent, pour quelques-unes, les traces d'un long frottement des pieds. L'église de style roman, construite quelques années après 1033 (2), de laquelle il ne reste que la partie basse du chevet, avait reçu dans le 13.e siècle une restauration considérable dont le pavé avait été le complément. Les dalles sculptées qui le composaient, restèrent symétriquement disposées jusqu'aux travaux complémentaires de l'église au 15.e siècle. Alors détériorées et mal appréciées, elles furent enlevées du chœur et des chapelles voisines et replacées pêle-mêle dans les nefs, dans un provisoire qui a duré jusqu'à nos jours. Quelques-unes de ces dalles furent mises dans des magasins d'où on les tirait au fur et à mesure des besoins du pavé de l'église, dans lequel on les trouvait éparses de tous côtés. La certitude en est donnée non-seulement par l'inspection du

(1) Le 1.er septembre 1428, il fut exposé en chapitre général qu'on exigeait en cour de Rome, pour l'expédition des bulles : *nuper impetratarum ad opus et decorationem ecclesiæ*, cent vingt-quatre ducats etc. [Registre capitulaire, n.° 111, du chapitre de St.-Omer, pag 90, verso.] Les piliers du bas de la nef principale sont posés sur des pierres tombales du 14.e siècle.

(2) *Anno Domini millesimo XXXIII, monasterium Sancti Audomari igne consumptum est.* [Pris dans un extrait authentique d'un vieux manuscrit des archives de la prévôté de Watten. Archives de l'ex-chapitre de St.-Omer.] On était à reconstruire l'église lorsqu'on fit l'exaltation du corps de Saint Omer en 1052, puisque l'on monta sur les matériaux préparés pour montrer le corps saint au peuple.

Digitized by Google

pavé, mais encore par un passage des comptes du chapitre de St.-Omer de l'année 1400 ; il est ainsi conçu : *Item, pour mettre les pierres entailgnes de le capelle de St.-Omer, es greniers.* (Archives de l'ex-chapitre).

Comme complément à ces preuves, j'en ajouterai d'autres devenues presque surabondantes après ce que j'ai déjà dit, mais qui ont pour utilité de fixer définitivement la nature du don fait au chapitre de St.-Omer par Charles-Quint. Je les extrais, cette fois, des registres aux délibérations de ce chapitre dont les archives sont si précieuses (1). On y voit mentionné dans quatre paragraphes dont trois se trouvent ici en note (2)

(1) Le plus ancien de ces registres commence à l'année 1361 et finit en 1385. Celui qui vient après est de 1427 et la série s'en continue jusqu'à la révolution de 1793. Les travaux de l'église qui, d'après la bulle papale de 1441, étaient alors en pleine activité et qui furent terminés en 1499, si l'on en croit cette date placée au haut de la tour, ne furent pas commencés avant le 15.e siècle. Dans le plus ancien registre capitulaire de 1361 à 1385, il n'y est nullement question de ces travaux, pas plus que dans deux lettres capitulaires de 1379, dans lesquelles les chanoines énumèrent les surcharges et les dépenses qu'ils ont à faire et se plaignent des malheurs du temps.

Une indication peut encore être tirée des lettres de 1405, de Jean de Bourgogne: ce prince en défendant aux communautés de payer la dime exigée par l'anti-pape Benoît XIII, parle des malheurs qui ont affligé les monastèresdes *Marches* de ses états, et qui les ont obligés de laisser leurs édifices en ruines. [Grand cartulaire.]

(2) *Eádem die* [mensis julii die decimâ 1553] *domini mei* [canonici] *deputarunt venerabiles viros magistros, Lambertum de Caverel fabricæ receptorem, M. Heyme, T. Yamin et L. de Hemps canonicos ut, prout meliùs*

Digitized by Google

et l'autre dans le texte, tout ce qui s'est fait dans le chapitre à cette occasion. Il n'y est en aucune manière question d'autre chose que du grand portail de l'église des Morins. Les chanoines de St.-Omer, désireux de mettre l'entrée principale de leur belle église en rapport de décorations architectoniques avec le reste de l'édifice, députèrent quatre d'entre eux pour aviser aux moyens de faire transporter dans leur enclos le portail entier qu'ils dévaient

poterunt, conveniant cum latonüs, fabris lignarüs aliisque operarüs ad deponendum et in hoc oppido vehendum magnum portale ecclesiæ Morinensis huic ecclesiæ dono datum in demolitione ejusdem ecclesiæ.

Eádem die [mensis julii die duodecimâ] *venerabiles viri magistri, Lambertus de Caverel, receptor fabricæ, Marcus Heyme, receptor bursæ communis Theodoricus Yamin et Ludovicus de Hemps canonici nuper ad cum latonüs et cæteris operarüs ad deponendum etiam magnum portale ecclesiæ Morinensis deputati conveniendum retulerunt Dominis meis juxta opinionem eorum et operariorum quod dictum portale nullo modo posset huic ecclesiæ applicari nec aptari. Quo audito Domini mei ordinarunt eisdem Dominis deputatis ut pulchriores imagines ex dicto portali extrahunt et deponi faciant et ut præfatus Dominus de Caverel eáde causá exponat summam centum florenorum et non ultrà.*

Mensis Augusti die quartá [1553] *venerabilis vir magister Lambertus de Caverel canonicus receptor fabricæ declarat Dominis meis capituli congregati se ex eorum ordine exposuisse ex suá receptá summam centum florenorum pro imaginibus lapideis ex portali ecclesiæ Morinensis extractis et in hoc oppido vectis petens à Dominis meis pro reliquis imaginibus adhue aliquid exponi velint, cui Domino de Caverel ordinarunt ut similem summam centum florenorum eáde causá, si fieri possit, exponat quam Domini mei in suo computo admitterent.*

Dans un appendice [p. 36], ajouté au tom. IX, du Grand cartulaire de St.-Bertin, mais d'une ecriture plus ancienne, on trouve analysés les divers actes capitulaires que je donne. Cette analyse finit par ces mots: On voit encore aujourd'hui dans l'église de St -Omer des figures colossales de pierre dure, qui viennent de ce démolissement, et dont l'une entr'autres représente le Seigneur qu'on nomme vulgairement le grand Dieu de Terouane.

Digitized by Google

aux libéralités de l'empereur. Dans l'impossibilité d'exécuter ce transport, ils se bornèrent à faire enlever les plus belles images de pierres qui l'ornaient (*pulchriores imagines ex dicto portali*) et ils consacrèrent à ces travaux la somme de deux cents florins (*pro imaginibus lapideis ex portali ecclesiæ morinensis extractis*). Les chanoines répètent ces expressions ou d'autres équivalentes presque à chaque ligne des quatre paragraphes.

Peut-on exprimer d'une manière plus positive la nature des objets enlevés par le chapitre de St.-Omer, à la destruction qui s'étendit d'un seul coup sur tous les édifices publics et particuliers de la malheureuse cité des Morins? Je ne le pense pas. Il est donc inutile que j'entre dans plus de détails pour prouver de nouveau que les dalles sculptées, qui auraient recouvert dix à douze fois le portail de l'église cathédrale de Térouane, n'étaient pas des ornemens qui lui convinssent, et que par conséquent elles n'ont jamais pu être comprises dans le don fait au chapitre de St.-Omer. J'introduirai dans mon texte le dernier paragraphe des registres capitulaires qui ait trait au don du portail de l'église des Morins, afin de faire connaître l'emplacement donné aux images de pierre apportées en 1553, emplacement que le groupe nommé le grand Dieu de Térouane occupe encore aujourd'hui : *Eodem die* (mensis octobris XXVII, 1553) *domini mei ordinarunt quod imagines lapideæ portalis quondam ecclesiæ Morinensis sub campanuli* (sic) *hujus*

Digitized by Google

ecclesiæ existenti reponantur in domo servitoris fabricæ loco commodiori quo inveniri possit.

Les autres images de pierre du portail de l'église de Térouane ne sont plus connues dans l'église de Notre-Dame de St.-Omer ; elles auront été disséminées au dehors, à diverses reprises. On suit la trace d'une seule d'entr'elles et c'est au village de Lambres, près d'Aire, qu'il faut aller la chercher. Le chapitre en fit don au gouverneur d'Aire, en 1604, pour décorer l'église de St.-Lambert (1).

Il n'est pas impossible de recomposer à peu près par la pensée le pavé tel qu'il était, lorsque les dalles (2) sortirent des mains des artistes sculpteurs du 13.e siècle dont nous ne connaissons ni les noms, ni la patrie. Ces hommes de talent étaient-ils indigènes ou enfans d'un pays où les arts étaient alors plus cultivés qu'en France, en Flandre, à St.-Omer? Etaient-ils grecs ou sarrazins comme les ouvriers que Désiré, abbé du Mont-Cassin, dans l'impossibilité de s'en procurer même en Italie, fit venir pour exécuter le pavé en mosaïque de son

(1) *Die XI februarii* [1604] *Domini mei consenserunt nobili viro Domino de Gouy, locum tenenti oppidæ aeriensis unam ex magnis statuis lapideis existentibus in fabricâ hujus ecclesiæ allatis olim hùc ex destructo Morino idque ad decorandam ecclesiam Sancti Lamberti sitam prope dictum oppidum.* [Registres capitulaires].

(2) Les pierres qui ont été employées, plus ou moins dures, sont de l'espèce des roches jurassiques ou oolithiques Elles ont sans doute été extraites des carrières du Boulonnais où l'on en trouve d'analogues. et d'une carrière des environs de Marquise qui n'est plus exploitée depuis long temps, mais qui est bien connue dans le pays.

Digitized by Google

église au milieu du 11.me siècle? Étaient-ils nés sous le beau ciel de la renaissante Italie, où dès le 12.e et le 13.e siècle, on peut citer des maîtres-ès-arts assez remarquables pour leur époque, les Buono, les Bunano, etc., etc., et surtout le célèbre Nicolas Pisano, mort en 1270 et nommé par les Italiens : *Ritrovatore del buon gusto nella soulptura*? Les artistes qui sculptèrent et gravèrent les dalles, d'un dessin en général assez correct mais plus ou moins pur, selon le talent inégal qui distinguait les auteurs dont on pourrait presque reconnaître le nombre à l'inspection des touches différentes, furent sans doute les élèves des maîtres que je viens de citer; on ne connaît pas en France de sculpteurs renommés avant la fin du 14.e siècle. Ces artistes ont dû faire à St.-Omer et dans ses environs, un séjour assez prolongé. Les dalles et les nombreux fragmens de dalles qui existent encore, accusent l'immense quantité qu'il y en eut dans l'église de Notre-Dame. Une partie de l'église ou peut-être même l'église entière du village de Blaringhem fut pavée de dalles semi-sculptées, semi-gravées dans le même genre, mais dont les sujets ne sont pas absolument semblables à ceux des dalles de St.-Omer. Le chœur de l'église cathédrale d'Arras, au dire des Bénédictins, dans leur voyage littéraire, était aussi pavé de dalles sculptées sur lesquelles était représentée en bosse l'histoire de la Genèse, et dont ils qualifient le travail d'admirable et de très-ancien (1).

(1) Ils font remonter l'église à peu près à l'époque de la séparation de

Digitized by Google

Pour arriver à la recomposition du pavé de l'église de St.-Omer, il faut se bien pénétrer de la pensée qu'il a été exécuté au 13.e siècle, époque qui produisit le plus de bas-reliefs et de sculpture polychrome, comme complément de travaux considérables faits à l'église et par un moyen correspondant à celui de nos souscriptions des temps modernes. L'examen attentif des dalles le démontre à l'évidence; il nous indique en même temps la manière dont cette dernière opération fut faite : ce n'est pas, comme on le fait maintenant, par le moyen des offrandes en argent dont le produit sert au paiement des travaux dirigés par l'administration de l'église, mais c'est en joignant les uns près des autres les sujets d'ensemble offerts en nature par un ou par plusieurs individus réunis et cotisés selon leurs moyens pécuniaires. Pour les plus riches bourgeois, l'offrande consistait en une dalle votive accompagnée de quelques autres dalles d'accompagnement, le tout enfermé dans une bordure à dessins continus, ce qu'indique évidemment la grande variété de ces bordures. Pour les bourgeois d'une fortune médiocre, le don était tout simplement d'une dalle votive seule, ou bien ils s'associaient pour offrir un sujet d'ensemble composé de cinq à six pierres, ainsi qu'on le voit par l'inscription des sujets bibliques et de quelques autres dalles. Enfin les bourgeois

l'évêché d'Arras d'avec celui de Cambrai [1094] et ils disent que le pavé paraissait aussi ancien. C'est une supposition de leur part.

Digitized by Google

les moins fortunés prenaient le mode d'une association plus étendue pour faire une offrande de quelque importance : la chose est mise hors de doute par la recomposition des sujets d'ensemble dans lesquels, autour d'une figure quelconque, se voient régulièrement disposées toutes petites niches à plein-cintre, dans chacune desquelles est le portrait en pied du donateur ou celui de son patron, avec le nom du donateur gravé sur le demi-cercle dont il est surmonté (1).

Cette interprétation à laquelle les légendes des dalles m'ont principalement conduit, donne l'intelligence presque complète de la manière dont le pavé sculpté fut disposé dans le chœur de l'église et dans les chapelles voisines. Il ne peut rester une incertitude, et elle est de peu d'importance, que pour déterminer les pierres d'accompagnement qui appartenaient à l'une ou à l'autre des dalles principales que j'ai toujours appelées votives, je le répète, par la raison qu'elles portent toutes dans leurs inscriptions la formule de l'hommage fait à Saint Omer. Les pierres votives à legendes, jadis très-nombreuses, formèrent donc séparément, pour se réunir ensuite dans un ensemble méthodiquement combiné, le centre d'une composition bizarre semi-religieuse, semi-profane, dans laquelle dominait le goût oriental

(1) Je serais porté à regarder les figures placées dans les niches comme celles des donateurs eux-mêmes : le motif en est que les signes du pélerinage, les sandalles, l'escarcelle et le bourdon sont placés auprès de quelques-unes d'entre elles. Voir pag. 137.

Digitized by Google

répandu en Occident depuis les croisades. Quelques-unes de ces pierres représentent des chevaliers montés sur leurs coursiers, tenant dans la main droite une lance garnie de son pennon armorié, et au bras gauche un vaste écu chargé de leurs armoiries. Ces chevaliers dans le style occidental rendu traditionnel par les empreintes sigillaires, la tête garnie d'une couronne de fleurs, le corps recouvert d'une armure et d'une draperie flottante par-dessus, le talon chargé d'un éperon à pointe, sont posés sur une selle au-dessous de laquelle est une espèce de chabraque, et s'appuient sur des étriers triangulaires; ils sont entourés, dans le champ, de dessins fleuragés et sinueux (1). D'autres pierres votives portent des sujets variés : des écus ou boucliers armoriés (2) accompagnés de dessins formés, pour la plupart, de rubans entrelacés et renfermés dans des cercles qui se touchent; des femmes à genoux, des figures debout dont l'action ne peut être déterminée, et surtout de grandes et belles scènes bibliques composées de plusieurs pierres réunies : on y voyait l'Annonciation, la Nativité et sans doute d'autres scènes consacrées par la religion chrétienne, mais dont les pierres sculptées ne sont pas venues jusqu'à nous. Non-seulement les légendes indiquaient les noms des donateurs, mais de courtes

(1) L'un des deux chevaliers de la famille de Ste.-Aldegonde, au lieu de dessins fleuragés, a dessous son cheval une plante d'acanthe et des feuilles de la même plante semées dans le champ.

(2) Dans un bouclier soutenu par deux personnages courbés, sont, sous un *chef* vide, trois fleurs-de-lys, deux et une, de la forme la plus ancienne.

Digitized by Google

inscriptions placées dans le champ déterminaient la scène pieuse qui y était représentée.

Les grandes pierres d'accompagnement qui séparaient l'une de l'autre les dalles votives, portaient des dessins sculptés, d'un genre d'idées bien varié : des rosaces élégantes et diverses ; des arabesques ; les signes du zodiaque accompagnés de figures dont l'action indique les travaux propres à chaque mois de l'année; Dieu créant le monde, le soleil dans une main et la lune dans l'autre ; les emblèmes des arts personnifiés, tels que la musique, l'astronomie, etc., etc.; des sujets de fable, le renard et la grue; des éléphans armés en guerre; des guerriers couverts de la cotte de mailles et d'un vaste bouclier, combattant à pied des ours ; des centaures ; quelques encadremens renfermant des oiseaux diversement posés; des médaillons disposés symétriquement sur une même pierre ou sur plusieurs qui s'ajointaient, dans lesquels sont des évêques assis, crosse en main, mitre en tête; des figures humaines drapées et placées diversement ; enfin des animaux fantastiques dans des poses plus ou moins bizarres, etc., etc.

Tous ces différens sujets si disparates étaient encore séparés l'un de l'autre par de nombreuses rangées de petites dalles carrées de onze pouces de diamètre, du même genre de travail, sur lesquelles sont sculptés tous les objets qui se sont présentés à l'imagination déréglée des artistes et dont ils sont des jeux et des caprices. Des arabesques, des rosaces variées à l'infini, des animaux

Digitized by Google

chimériques, fantastiques ou apocalyptiques et dans les positions les plus contraintes et les plus forcées ; des chimères, des sirènes, des oiseaux fabuleux et quelquefois allégoriques, tels que l'éternité représentée par un serpent tenant sa queue entre les lèvres ou par deux animaux, dans le genre du crocodile, aboutés en rond de la tête à la queue ; des satyres, des centaures, des griffons, des singes mangeant des pommes, des ânes jouant de la harpe, des lions, des ours, des éléphans, des chevaux, des oiseaux monstrueux ou à tête humaine, des aigles dragonnés ou à queue de serpent, des loups dévorant leurs mamelles, des sangliers mangeant des glans, des oiseaux montés sur des quadrupèdes, des coqs à buste d'homme, des hommes montés sur des licornes marines dont ils tiennent la queue fourchue et recourbée dans une main, tandis que de l'autre ils prennent la corne de l'animal et la portent à la bouche ; des hommes ou des singes à tête de perroquet avec des oreilles de quadrupède, tenant un serpent fabuleux entre les jambes ; des dromadaires à tête humaine, de la bouche desquels sortent des fleurs idéales ; des oiseaux adossés et enlacés de la tête et du cou, des éléphans chargés d'une tour, des hommes et des animaux fantastiques entrelacés, des bustes radiés du soleil terminés en queue de poisson recourbée sur elle-même (1), enfin un ange

(1) C'est ce qu'on appelle figure *marinée* en terme de blason.

Digitized by Google

ailé et nimbé (1) etc., etc. : voilà le détail d'une partie des objets qui figuraient ensemble et qui accompagnaient les pierres équestres, les sujets bibliques et tous les autres sujets dont j'ai parlé plus haut.

Tout cela était encadré par carrés particuliers dans des bordures variées, pour être réuni ensuite et former l'ensemble du pavé. Parmi les dessins historiés de ces bordures, tous plus ou moins élégans, quelques-uns forment des losanges continus renfermant des globules, d'autres des volutes, des spirales ornées dans lesquelles sont posés des archers lançant des flèches, des oiseaux à tête humaine tels que l'art moderne a cru les avoir inventés, des bipèdes à tête de quadrupède et à queue de serpent. D'autres bordures ne sont formées que par la succession uniforme d'un de ces animaux fantastiques, et de dessins élégans, disposés en rinceaux. Tous ces sujets, dans le genre de ceux des autres dalles, démontrent la pensée d'ensemble qui dirigea les artistes, ainsi que la contemporanéité de toutes les dalles semi-sculptées, semi-gravées.

Enfin la dernière espèce de dalles comprend celles dont j'ai déjà parlé et dont la composition des dessins était appropriée au but de l'hommage fait en commun, qu'elles devaient exprimer : au centre, un sujet quelconque; tout à l'entour des com-

(1) La figure d'ange paraît provenir d'une dalle plus grande, réduite aux proportions des petites dalles; les autres sujets des petites dalles sont plusieurs fois répétés.

Digitized by Google

partimens égaux et étroits en forme de niche voûtée à plein cintre, dans chacun desquels se trouve une figure en pied ; image du donateur ou de son saint patron ; sur chaque cintre est gravé le nom du donateur, homme ou femme. Ces dalles, dont l'ensemble formait divers carrés assez grands et de dimensions differentes, sont celles qui ont le plus souffert dans la dégradation générale du pavé ; elles ne devaient présenter, dans leurs courtes légendes, que des prénoms sans aucun nom de famille, ce que justifient les fragmens d'inscription conservés.

Quelques dalles sculptées dans le même style, mais dont les niches sont d'une dimension plus petite, n'ont jamais dû former une composition d'ensemble. Les petites bordures qui les entourent, indiquent qu'elles ont été posées isolément deux à deux dans quelque partie du pavé, qu'il serait impossible de déterminer.

En refusant de voir des pélerins sur toutes les dalles de cette espèce, je n'ai pas en vue de contester les souvenirs multipliés des croisades et des pélerinages que le pavé rappelle. Ces souvenirs sont reconnaissables sur beaucoup de dalles et ils sont surtout incontestables sur l'une d'elles. Au milieu d'un encadrement de forme ronde apparaissent des pélerins ou des croisés dans un vaisseau, et dans chaque angle de la pierre carrée, des monumens de forme orientale ; enfin au haut de la pierre, dans un cartouche, le mot IhERVSALEM.

Digitized by Google

Un mastic peu solide, composé de briques rouges et jaunes, dans les proportions des cinq sixièmes, et de raisine pour l'autre sixième, remplissait les creux des intailles. Les couleurs assez tranchantes dont le mastic était teinté, remplaçaient en partie la peinture que toutes les nations, à la naissance ou à la décadence de l'art de la sculpture, ont toujours employée. Elles faisaient du pavé une décoration fort remarquable dont on peut se faire une idée par la restauration des dalles conservées. Le brun et le rouge de plusieurs nuances, qui sont les couleurs le plus ordinairement employées au moyen-âge, joints à des granits variés où l'une de ces deux couleurs domine, se retrouvent sur toutes les dalles. Les contours des lignes fortement accentués par l'enduit coloré, offraient une assez grande pureté de dessin, digne des artistes du 13.e siècle, époque où l'art de la sculpture s'était élevé à une hauteur à laquelle il ne se maintint pas, et qui s'exprima particulièrement par la composition de nombreux bas-reliefs dont l'exécution offre tant de difficultés.

Maintenant enlevées à la détérioration (1839), les dalles les mieux conservées sont replacées dans une disposition nouvelle commandée et par la forme de la chapelle qui les renferme, et par le désir de présenter à l'œil un effet agréable d'ensemble. La restauration prudente qui leur est donnée, semble rendre une seconde fois la vie et le mouvement à ces

Digitized by Google

chevaliers municipaux de notre ville communale, sous les auspices desquels St.-Omer prit un développement commercial inconnu depuis eux. L'emplacement qui leur a été affecté dans une des chapelles de l'abside, contre les parois des murailles, en garantit la conservation pour un long temps. Les autres dalles, aussi restaurées et rendues à leur destination première, forment le pavé de cette même chapelle à l'achèvement de laquelle nous devons donner tous nos soins. Sa consécration à St.-Omer est une pensée heureuse qui s'harmonise on ne peut mieux avec les inscriptions des dalles votives. Le zèle du curé-doyen (M. Duriez) et des membres de la fabrique de l'église de Notre-Dame, appuyé par le vôtre, Messieurs, ne laissera pas inachevée une restauration qui doit donner au plus beau monument religieux de l'extrême nord de la France une chapelle sévèrement ornée dans le style admirable du 13.e siècle. Un artiste distingué de notre ville, M. Hippolyte Cuvelier, dont les travaux de peinture monumentale viennent de recevoir à Paris des éloges mérités, a déjà, par ses soins éclairés, secondé nos efforts et pourra nous être d'un grand secours (1). C'est à son crayon que je dois les dessins joints à mon présent travail. Un autre de nos concitoyens, M. Wallet, dont le talent est connu, et le zèle qui l'entraîne au-dessus de toute expression, est le seul artiste

(1) Nous devons aussi des remercimens à M Derheims, de Calais, membre de notre société, des peines qu'il s'est données de faire des essais d'enduit pour la restauration des dalles.

Digitized by Google

qui ait eu le patient courage de dessiner la totalité de nos dalles ; il nous les fera connaître entièrement dans une des livraisons du bel ouvrage qu'il élève à la gloire de sa ville natale.

En finissant ma lecture, Messieurs et chers collègues, j'ai le besoin de vous exprimer la satisfaction que j'éprouve en voyant nos efforts pour la conservation des monumens anciens, couronnés de succès. Les secours pécuniaires que nous avons reçus d'un ministre éclairé nous en font espérer d'autres. Si dans notre pays peu de monumens d'un autre âge sont venus jusqu'à nous, c'est une raison de plus pour apporter tous nos soins à la conservation de ceux qui nous restent en assez petit nombre. Il serait sans doute difficile de constater autour de nous l'existence de monumens architectoniques antérieurs à la troisième race des rois de France, mais nous pouvons facilement établir l'âge de quelques parties d'églises du style roman secondaire et d'un certain nombre d'édifices qui appartiennent à une époque véritablement intéressante et utile à étudier sous plus d'un point de vue. C'est à l'aspect des monumens de la période ogivale qu'on est amené surtout à méditer sur la puissance féconde des hommes animés d'une même pensée. C'est alors que l'on admire le génie producteur des nations aux époques organiques et de conviction. Les siècles de critique et de discussions ne fondent rien ; ils amènent souvent même la destruction de ce que l'homme a élevé lorsqu'il avait une foi religieuse et une foi gouverne-

Digitized by Google

mentale. L'une s'est exprimée pendant le règne de l'architecture ogivale, par la construction de châteaux immenses, d'hôtels-de-ville et de halles grandioses; l'autre par l'édification d'églises et de monastères. Cette période est la plus brillante qu'ait eue la ville de St.-Omer. Pendant les 12.e, 13.e et 14.e siècles, la vie y était forte et laborieuse. Deux monastères riches et chargés de priviléges, répandaient autour d'eux le goût des arts en même temps qu'ils renfermaient dans leur sein le germe fécond des sciences et des lettres; nous leur devons ces chroniques et ces beaux manuscrits qui font encore aujourd'hui la richesse et l'ornement de notre bibliothèque publique. La puissance communale développait le commerce : sous l'administration de magistrats éclairés, le port de Gravelines, dépendance commerciale de notre commune, fut fondé, un hôtel-de-ville élégant fut élevé et des halles nombreuses furent bâties, afin de favoriser et d'encourager les principales industries des bourgeois. Aggrégé à la hanse flamande, dite de Londres, composée de dix-sept villes, St.-Omer, au 13.e siècle, portait au loin ses produits manufacturiers; nous en avons pour garants les vers d'un auteur de cette époque : il énumère les principales villes dont les habitans allaient à la célèbre foire du Lendit près de St.-Denis. Il cite Amiens, Doulens :

Et Montreuil de dessus la mer,
Et Saint-Cointin et Saint-Omer.

Digitized by Google

Par les soins et en grande partie avec les deniers de nos puissans monastères, s'élevèrent sur tous les points de St.-Omer, des monumens religieux d'une grande beauté, d'une grande richesse, qui excitaient le zèle et l'émulation des artistes disséminés alors partout bien plus qu'aujourd'hui, en même temps qu'ils leur assuraient une existence honorable, produit de leur travail.

Combien une vue rétrospective de la prospérité de notre ville au moyen-âge, alors qu'elle rivalisait avec les puissantes communes flamandes et que sa charte communale leur servait de modèle, serait utile pour fortifier chez nous par l'exemple de nos ancêtres, les idées de commerce, d'études et d'art! Il n'entre pas aujourd'hui dans mon sujet de vous la présenter, ce serait trop étendre mon travail et m'écarter de la description des dalles à laquelle se borne la tâche que je me suis, pour cette fois, imposée.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE SUR BOMY,

PAR

M. EUDES, *Vice-Président.*

Le village de Bomy, situé dans l'arrondissement de St.-Omer, dont il est distant de deux myriamètres cinq kilomètres, fait partie du canton de Fauquembergues. C'était anciennement une des douze pairies du comté de St.-Pol, contenant vingt-quatre fiefs; il ressortissait jusqu'en 1790, pour le civil, de la sénéchaussée de St.-Pol, et sous le rapport de l'église, comme doyenné, du diocèse de Boulogne.

Ce village est situé sur un plateau élevé, sec et riant. Sa superficie territoriale, en y comprenant les hameaux de Rupigny, Greuppe, Petigny et Berquigny, est de onze cent soixante-dix-neuf hectares, dont trois en eaux courantes, vingt-six en chemins, deux en places et deux cent trente-trois en bois; les maisons et bâtimens couvrent trois hectares quatorze ares. Le nombre des feux s'élève à cent cinquante, et la population est de huit cents ames.

Bomy était une seigneurie de la famille de Trazegnies, descendant de l'illustre et ancienne famille des

Digitized by Google

Wissocq de St.-Omer, dont le souvenir sera toujours cher au pays et notamment à notre ville, à cause des établissemens qu'ils y avaient fondés. Au nombre de ces fondations, qui attestent encore leur religion et leur piété, nous voyons l'hospice de St.-Jean, établi en 1400, deux chapelles dans les églises paroissiales de Ste.-Aldegonde et du St.-Sépulchre, le couvent des filles repenties, etc., ainsi que nous l'avons rapporté plus particulièrement dans nos recherches historiques sur la ville de St.-Omer.

Le village de Bomy a une origine fort ancienne; il en est question au 8.e siècle: en effet, Malbrancq, dans sa carte géographique qui a pour titre: *Morinorum sub Cæsare magnitudo, et locorum ab anno* 800 *nomenclatura*, l'indique par un clocher et le désigne, non sous le nom actuel de Bomy, mais sous celui de *S. Fredeswidis*, ce qui lui fait penser qu'autrefois il était nommé *Sainte Fredeswide* ou *Frewisse*, ainsi que les faits suivans vont le démontrer.

Cette Sainte, que nous allons faire connaître, fut, dans le principe, reconnue comme patronne titulaire du village, quoique depuis le 12.e siècle, ce titre soit attribué à St.-Vaast, évêque d'Arras.

Frewisse, jusqu'à l'époque de la révolution, fut honorée dans une chapelle qui portait son nom, située sur une petite colline au pied d'un bois; elle était desservie par un ermite. A cette cha-

Digitized by Google

pelle était attaché un bénéfice fondé par les seigneurs de Bomy. Cette chapelle fut même la cure paroissiale jusqu'en 1188, époque où l'église actuelle fut bâtie et érigée en cure, en la vallée *Guillaume*. C'est ce que prouvent des lettres de Didier, 32.me évêque de Térouanne, autorisant l'abbé de St.-Augustin à échanger, contre diverses terres, cette cure dont il était propriétaire, avec Gautier Butry, seigneur du lieu, à la charge de bâtir ladite église en dedans l'année et d'y transporter les corps des défunts qu'on avait inhumés dans le cimetière attenant à ladite chapelle.

C'est à cette même époque que le nom de *Bomy* paraît pour la première fois, ainsi que le constate Malbrancq, tom. 3, lib. 10, c. 38, dans l'acte de donation de Walbert, de St.-Omer, à l'abbaye de St.-Bertin, de la terre d'Acquin. Dans cet acte, le premier curé de Bomy comparaît avec le titre de doyen : en effet, sa signature porte *Gilbertus Decanus Bomiensis*.

La chapelle et son bénéfice ont été détruits par le torrent qui a passé sur tous les établissemens religieux, mais ce que la révolution n'a pu détruire, c'est la fontaine de Ste.-Frewisse et le culte qui lui a toujours été rendu. Cette fontaine située près de l'ancien ermitage, forme un peu plus bas la petite rivière nommée *Laquette*, qui traverse les villages d'Erny-St.-Julien, Enquin, Estrée-Blanche,

Digitized by Google

Liettre, Quernes, Witternesse, et va se jeter dans la Lys au dessus d'Aire. Elle est en grande vénération parmi les fidèles qui, soutenus par la foi et l'intercession de la Sainte, viennent en boire l'eau pour se guérir de diverses maladies et notamment de la fièvre, surtout à l'époque de la fête de Frewisse qui se célèbre annuellement le dix-neuf octobre, jour anniversaire de son trépas.

Maintenant nous allons faire connaître ce qu'était *Frewisse* et la cause qui l'amena dans la Morinie. Pour cela, nous aurons recours à ces biographies des Saints, toujours si utiles à vérifier pour les recherches historiques sur le moyen-âge; et, si beaucoup de saints personnages honorés par l'église, sont apocryphes ou sans famille, notre Sainte est du moins citée dans l'histoire profane, aussi bien que dans l'histoire sacrée. Il suffit de consulter sur ce point les histoires d'Angleterre, par Duchesne, Sarrey, Mathieu Paris et autres; Malbrancq, Fleury, Baillet, etc. Voici ce que j'en ai extrait relativement au sujet que nous traitons. Frewisse, Frideswida ou Fredeswida, naquit en Angleterre l'an 720, de Didamus, duc d'Oxford, et de Safrida, sa femme, issue d'une des plus illustres familles de l'ancien royaume de Mercie. Destinée aux hommages de la cour, elle les fuit pour se livrer entièrement aux exercices de piété dans un monastère aux portes d'Oxford. Un prince nommé Algard, épris de sa beauté, la fait demander en mariage : elle remercie ses ambassadeurs; mais

Digitized by Google

ceux-ci à qui leur maître avait ordonné de l'enlever si elle refusait, veulent exécuter ce projet : à l'instant même que Frewisse appelait à son aide, les satellites du prince perdent la vue. Touchée de cette protection divine, elle demande pardon pour ses ravisseurs : elle est exaucée, et ceux-ci se retirent en bénissant la main qui les avait frappés, et la Sainte qui avait prié pour eux.

Quand ils furent de retour chez Algard, celui-ci traita leur récit de fable. Irrité par son amour-propre et sa passion, il résolut d'agir par lui-même. Frewisse avertie de son dessein, se sauve avec deux de ses compagnes dans la profondeur d'une forêt. Algard arrive au monastère et voit que sa proie lui a échappé; il la croit renfermée dans Oxford. A l'aide de ses gens d'armes, il va menacer cette ville de sa colère, si Frewisse ne lui est livrée. Les habitans parviennent à le convaincre qu'elle n'est point parmi eux. Alors il parcourt les environs; l'infortunée Frewisse en est avertie, elle part pour se réfugier dans Oxford. Algard qui la suit et la presse, arrive au même moment qu'elle à la porte; mais par un événement qui fut regardé comme miraculeux, cette porte lui est fermée assez tôt pour lui ôter tout espoir d'atteindre sa victime; et pour le convaincre qu'elle est sous la protection du ciel, ainsi que ses ambassadeurs le lui avaient annoncé, sa vue s'abaisse et la lumière lui est ravie. Ses soldats frappés comme lui d'épouvante, prennent la fuite. Il reconnaît alors, mais trop

Digitized by Google

tard, la puissance de Dieu ; il invoque son pardon de Frewisse : celle-ci touchée de ses larmes, prie pour son oppresseur ; elle joint ses prières aux siennes et Algard recouvre la vue.

Frewisse craignant de succomber aux sentimens d'une vaine gloire, importunée qu'elle était par la célébration de ses vertus, voulut aller visiter de saints lieux : elle traversa la mer et vint au diocèse de Térouanne, gouverné alors par St.-Erkembode, 7.e évêque. Dans ce diocèse brillaient alors du plus grand éclat, sous la direction de ce saint personnage, les églises de Sithieu, de Blangi et d'Auchi. Frewisse voulant vivre dans la solitude, choisit Bomy pour sa retraite, et autour de sa demeure vinrent se fixer des habitans du pays, attirés par sa piété. Elle y resta trois années, retourna ensuite en Angleterre et se retira dans un monastère bâti par son père, selon les uns, et selon d'autres, par Algard, à Thornebury, près d'Oxford. Elle en devint abbessse, sous la constitution de St.-Benoît, et y décéda le 19 octobre vers 739.

Il y a cette particularité à rappeler : c'est qu'en raison du miracle de la porte de la ville, fermée sur Algard, les rois d'Angleterre, d'après ce que rapportent Mathieu Paris et Duchesne, se sont abstenus jusqu'à la réforme, sous Henri VIII, de faire leur entrée solennelle dans Oxford, par cette même porte, soit par la crainte de quelque malheur,

Digitized by Google

soit par respect pour Ste.-Frewisse, qui était devenue patronne de la ville et plus tard de l'Université.

Un autre événement a donné de la célébrité au village de Bomy. La guerre qui avait commencé en 1527 dans les Pays-Bas, entre François I.er et Charles-Quint, qui cessa et fut reprise sur ce point à diverses fois, se renouvela encore après la rupture du traité de Madrid, arraché à François I.er désireux de recouvrer sa liberté, traité par lequel on lui avait fait renoncer à la souveraineté de la Flandre et de l'Artois. Dans l'année 1537, les hostilités devinrent plus actives en Artois : une armée commandée par le Dauphin, se rendit maîtresse de Hesdin, St.-Pol, St.-Venant; mais au mois de juin, celle de Charles-Quint vint saccager St.-Pol, puis attaquer Térouanne. Néanmoins les deux Souverains fatigués de ces diverses chances de succès et de défaites qui ne décidaient point leur querelle, résolurent de conclure une suspension d'armes pour la Picardie et les Pays-Bas seulement. Le château de Bomy fut choisi pour la réunion des plénipotentiaires, qui furent de la part de la France, le seigneur de St.-André, chevalier de l'ordre du Roi, Poyet, Président au Parlement de Paris et Nicolas Berthereau, secrétaire du Roi. Cette trève fut signée le 30 juillet 1537 pour dix mois. Notre pays put au moins jouir de quelques instans de repos, mais tout le monde sait qu'il ne fut pas de longue durée.

Le souvenir de Jules-César est encore entier dans

Digitized by Google

cette commune ; l'un de ses bois porte le nom de ce conquérant et les anciens du pays y ont encore vu une statue qu'un des seigneurs avait fait ériger en son honneur, pour y perpétuer sans doute la mémoire du passage de ce vainqueur de la Morinie.

Le château n'est plus celui de 1537 : incendié peu d'années avant la révolution, il fut rebâti aussitôt dans le style moderne ; il a été depuis vendu nationalement. Son propriétaire actuel est M. Demoustier, receveur des finances à Douai. L'industrie aujourd'hui si active dans ses progrès, a envahi ce lieu : on y a établi une fabrique de sucre de betterave. La haute cheminée de ses fourneaux s'élance avec orgueil dans les airs, comme autrefois la tourelle du manoir féodal, signe de la puissance de ses anciens seigneurs, dont les habitans de Bomy bénissent encore la mémoire, en reconnaissance du bien être qu'ils ont procuré à leurs aïeux.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

UNE MONNAIE BYZANTINE DE BASILE 1.ER,

Par M. LEYS, propriétaire à Sens,

Membre Correspondant.

Messieurs,

L'archéologie ne voit dans la numismatique qu'une branche particulière, qu'elle ne considère même pas comme la première ; cependant une seule pièce rattache souvent le chainon brisé de l'histoire et fournit des renseignemens précieux à plus d'un titre.

Je viens aujourd'hui vous soumettre l'explication que je crois pouvoir produire, d'une monnaie de Basile I.er, placée dans ma collection depuis peu de temps ; je vous la livre sans prétention pour que vous en fassiez l'usage que vous croirez convenir (1).

Cette pièce, qui a quelque similitude avec celle que notre savant numismatiste de Saulcy a publiée dans

(1) La société de la Morinie en a ordonné l'impression dans son 5me volume

Digitized by Google

son essai de classification des suites monétaires byzantines, pl. XVIII, n.° 10, en est sans nul doute une variété, qui se distingue par des caractères bien tranchés. Elle porte à l'avers, à côté du B grec, une petite croix potencée (B †), au revers un P grec surmonté d'un O ($\overset{\frown}{\Pi}$) (1). Je crois apercevoir, sans cependant oser l'assurer, trois globules dont deux accostent à droite et à gauche le P grec, et le troisième se trouve posé au-dessous.

Si la monnaie produite par M. de Saulcy et que je possède en nature, appartient, comme je le crois avec lui, à Basile le Macédonien, je ne vois pas de raison pour lui refuser la pièce qui fait le sujet de ma petite notice : je l'attribue donc également à Basile I.er

Voici maintenant l'explication que je crois devoir en donner, et c'est l'histoire en main que je vais procéder.

Basile I.er surnommé aussi *Cephalos*, à cause de la grosseur de sa tête, étant venu de Macédoine chercher fortune à Constantinople, parvint à gagner la confiance et à mériter les faveurs de Michel III, par son adresse à dompter les chevaux. Cet empereur le nomma bientôt Patrice, à cause de sa complaisance et surtout pour prix du meurtre de Bardas, son oncle, après la mort duquel il l'associa à l'Empire. Basile, dès le commencement de son élévation au trône impérial, chassa Photius du siége pa-

(1) Voir les planches.

Digitized by Google

triarchal de Constantinople et y rétablit Saint Ignace. Il s'appliqua ensuite de concert avec ce dernier, à remédier aux grands maux que Photius avait faits à l'église.

Ce fut en outre sous Basile que se tint le huitième concile général. Ce prince s'adonna à orner les églises et l'on en compte jusqu'à quarante-deux qu'il fit bâtir ou réparer à Constantinople ou dans ses environs.

Parmi ces églises, cinq étaient particulièrement d'une richesse extraordinaire : c'étaient celles du Sauveur, de l'ange Gabriël, du prophète Elie, de la Ste.-Vierge et de St.-Nicolas.

Le zèle de Basile pour la religion, qui se manifesta pendant toute la durée du huitième concile, le consentement formel qu'il souscrivit par plusieurs acclamations, l'accord unanime qu'il provoqua dans les membres de l'assemblée pour confirmer la condamnation prononcée contre Photius, par les papes Nicolas et Adrien, ont dû mériter à Basile un titre spécial. Celui de *Prince fidèle*, de *Prince croyant*, lui convenait parfaitement, il l'avait mérité et il ne lui fut sans doute pas refusé.

C'est ce titre que la monnaie que je publie a été chargé de transmettre à la postérité pour la plus grande gloire de Basile. Dans le type du revers composé des lettres O et P grec, j'y vois les initiales de *O PISTOS* qui veut dire *le croyant*, *celui qui a illustré sa foi*. C'est ainsi qu'à plusieurs siècles de distance, le Roi d'Angleterre Henri VIII, fut surnommé le défenseur de la foi.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

Un Manuscrit

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-OMER,

Par M. Louis DESCHAMPS.

Parmi les ouvrages qui ornent notre bibliothèque, le n.° 764 contenant plusieurs manuscrits curieux par leur belle conservation, mérite d'être cité ; il provient de la bibliothèque de St.-Bertin et a pour titre : *Historia Genealogica.* Les ouvrages qu'il renferme, sont : 1.° l'office de St.-Vandrille; 2.° une généalogie des rois de France de la seconde race; 3.° la vie de St.-Vandrille; 4.° la vie de St.-Ansbert, évêque de Rouen; 5.° une histoire de l'arrivée des Normands à Sithiu; 6.° enfin une histoire de St.-Winoc.

Il est probable que ces ouvrages étaient ainsi réunis au 17.° siècle, ou plutôt qu'ils le furent alors, comme le dit une note en écriture cursive de cette époque, mise en tête de la vie de St.-Vandrille ; elle est ainsi conçue : *In hoc volumine habentur genealogia inclyti Flandriæ Marchionis*

Digitized by Google

Arnulfi; Item vita d. Wandregisili abbatis; Item vita D. Ansberti rhotomagensis archiepiscopi; Item historia adventûs Danorum ad Sithiu; Item vita Sti.-Winnoci abbatis. Signé, *De Whitte* 163..... Ils provenaient probablement de différentes acquisitions faites par l'abbaye, car nous verrons, dans le coup d'œil que nous allons jeter sur chacun d'eux, que plusieurs, pour ne pas dire tous, avaient été écrits par des personnes étrangères au monastère.

Ces différens ouvrages sont reliés dans l'ordre que nous avons indiqué plus haut. Le premier, dans lequel se trouve l'office de St.-Vandrille, paraît n'être pas entier, car la page qui commence n'est que la suite d'une autre qui devrait précéder. Les antiennes et les réponses sont formées avec des traits de la vie du Saint; l'écriture en est très-fine et ne paraît pas être la même que celle du manuscrit. Les aspirations sont remplacées par des *h*, même dans les mots qui n'en ont pas, tels que *adhplescentium*, *Habrahæ*. Cependant il est assez probable que l'auteur ou le copiste de la vie de St.-Vandrille, est le même qui a écrit l'office précédent.

Après cet opuscule on trouve la généalogie de la famille des Carlovingiens; elle a quelques rapports avec une autre généalogie publiée par la Société des Antiquaires de la Morinie (1), laquelle commence de même à Ansbert, mais finit en 885. Il

(1) Tom II, p. 355, première partie.

Digitized by Google

est probable que l'auteur de cette généalogie, qui paraît être le même que celui de la vie suivante, écrivait sous le règne de Charles-le-Gros, sinon il eût continué sa généalogie plus loin. Celle-ci diffère de l'autre en ce qu'elle est beaucoup plus étendue, et qu'elle ne rapporte pas seulement une simple chronologie des princes, mais encore quelques-unes des actions les plus remarquables de leur règne ; elle s'occupe aussi de tous les enfans de chaque prince, ce que ne fait pas l'autre.

Ce manuscrit est beaucoup mieux écrit que le précédent ; les lettres majuscules sont en rouge, et les dates sont écrites en chiffres romains ; mais il est à croire que l'auteur, en relisant son ouvrage, aura craint qu'on ne sache pas exprimer ces nombres par leur nom latin ; car il a mis au-dessus de chaque nombre la terminaison latine, et même quelquefois le nom entier.

Une chose tendrait à faire croire que cette généalogie a été écrite en deux fois différentes : l'une en 869, comme semble l'indiquer la phrase suivante : *Ipse tamen Hludovicus* (fils de Louis-le-Débonnaire) *super filios suos feliciter nunc principatum tenet, anno incarnationis domini DCCC LXVIIII.* C'est du moins là le sentiment de M. de de Whitte que nous avons cité plus haut : car à côté de la phrase précédente se trouvent écrits de sa main ces mots : *vitas scriptoris.* Quant à nous, nous

Digitized by Google

partageons le même avis : le mot *nunc* exprime formellement, ce nous semble, que cette partie de la généalogie fut terminée à l'époque rappelée dans le manuscrit.

Il paraît que c'est aussi là la généalogie de St.-Omer et de St.-Bertin, du moins d'après Ipérius : car en tête sont écrits sur le côté, ces mots : *Hæc est etiam genealogia BB Audomari et Bertini, vide Iperium* (1).

Elle se trouve publiée au tom. III, p. 185-187 du spicilége de D. d'Achery (2).

Après cette généalogie commence immédiatement la préface de la vie de St.-Vandrille, puis la vie même. Mais entre l'office et la généalogie se trouve écrite la table des chapitres contenus dans cet ouvrage, table que nous allons rapporter parce qu'elle nous servira pour parcourir l'ouvrage.

Incipiunt capitula sequentis operis.

I. De nativitate beati viri.

II. De militiâ regali et administratione ejus, et vitâ honestâ.

III. Quod quamdam sibi invitus despondit puellam, sed mox dissociabilem illi condit libellum.

(1) Les notes citées à côté du texte sont toutes de la même écriture et probablement du même M. de Whitte; s'il en était autrement nous en ferions mention.

(2) Edition en 7 volumes. — Hist. Litt. de France, tom. IV, p. 518.

Digitized by Google

IV. De vulgo contrà virum domini insurgente, divinitùs correpto.

V. De loco nuncupante Monte-falconis, ubì clericatûs habitum sumpsit.

VI. De inclito rege Dagoberto ad palacium eo evocante, et angelico obsequio sibi præstito.

VII. Quòd in Elisgaugio territorio in propriâ possessione monasterium construxerit, et de multimodo certamine ejus.

VIII. De temptatore repulso et afflictione multimodâ.

IX. Quòd primo in visu angelico ductu, et demùm humano comitatu bobium adierit cœnobium.

X. Quòd ad Romam perrexerit.

XI. De Romanis monasterio et sanctâ conversatione ejus.

XII. De alloquio angelico divinitùs sibi dato.

XIII. De adventu ejus in territorium rotomagense.

XIV. De situ Fontanellæ cœnobii et largitione Erchinoldi præfecti.

XV. De sanctâ Bathilde reginâ et ejus filiis, et eorum largitionibus ac cœnobii ædificiis.

XVI. De Waningo viro illustri.

XVII. De sanctâ Hildemargâ virgine, et viro sancto Sindardo.

Digitized by Google

XVIII. De Bettone custode saltuum ob injuriam viro sancto inlatam nequiter damnato.

XIX. De sanctâ Bathilde reginâ in visu ammonitâ, ut eidem alimenta mitteret.

XX. De illustri Bardbainno prædium aliquod sancto viro largiente.

XXI. De Ermberto nobili et ejus rebus viro dei traditis.

XXII. De cœnobio Monasteriolià viro dei fundato ejus et laude dignâ.

XXIII. Quòd obitus filiorum sanctæ Bathildi reginæ predixerit.

XXIV. De ætate ejus et ægritudine divinitùs sibi inlatâ.

XXV. De successoribus suis fratribus præsentialiter prædictis.

XXVI. De viris sanctis in præfato cœnobio tumulatis, et exortatione ejus multimodâ.

XXVII. De obitu suo et dormicione ejus in Christo.

XXVIII. De translatione ejus cum aliis sanctis, et de fraglantiâ odoris ex tumulis.

Entre la préface et le premier chapitre de la vie du Saint, se trouvent des peintures curieuses que nous avons relevées exactement. Elles se trouvent figurées aux n.os 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de nos planches; elles ont rapport à l'histoire du Saint. Nous allons examiner successivement ce qu'elles représentent.

Digitized by Google

Le n.° 2 représente St.-Vandrille, abbé de Fontenelle et porte en tête : *Sanctus Wandregisilus abbas.*

Les autres sujets sont moins faciles à expliquer pour celui qui n'a pas lu en entier le manuscrit: quelques auteurs mêmes qui en ont parlé, faute d'attention dans la lecture, ont commis des erreurs.

Le n.° 3 représente St.-Vandrille en habit de comte du Palais, accompagné de sa femme; il se rapporte peut-être aux chapitres II et III.

Quant au n.° 4, il nous semble qu'il représente le Saint, figuré par le personnage qui porte l'épée, à la tête des courtisans ou mieux du peuple.

On pourrait encore donner une autre interprétation de ce n.°: le troisième chapitre rapporte que St.-Vandrille, après son mariage, conseilla à son épouse de se retirer, ainsi que lui, dans un monastère et que, cette dernière ayant accédé à ce conseil, il accomplit son projet. Ce sujet n.° 4 pourrait, à notre avis, représenter St.-Vandrille suivi des courtisans reportant au Roi son épée pour marquer qu'il se démettait de son office de comte du Palais. Nous laissons aux antiquaires et aux hommes plus versés que nous dans la science de l'interprétation, à décider laquelle des deux explications est la meilleure, et même à en donner une autre, s'ils ne les jugent point vraisemblables.

Les deux peintures suivantes sont beaucoup plus

Digitized by Google

faciles à expliquer. Le n.° 5 a rapport au chapitre IV de l'histoire de St.-Vandrille. Ce chapitre est intitulé : *De vulgo contrà virum Dei insurgente, divinitùs correpto;* en voici l'analyse. Tandis que, portant encore l'habit séculier, St.-Vandrille s'en allait accompagné des siens, il arriva à un endroit où le peuple se révolta et se précipita sur lui. Le Saint demanda secours à Dieu : il n'y eut pas de sang humain répandu, mais la foule resta immobile, de sorte qu'elle ne pouvait avancer. Alors le peuple, rempli d'admiration, demanda grâce et se retira en paix après avoir été rendu à son état primitif par les prières du Saint.

Examinons maintenant la peinture n.° 5. Elle nous représente St.-Vandrille en habit séculier, ayant la main levée comme pour implorer le secours de Dieu ; à droite du Saint se trouve le peuple avec ses bannières en tête, et parderrière sont probablement ceux qui l'accompagnent. Ces derniers portent des boucliers ronds comme on sait qu'en portaient les Français à cette époque. Les autres au contraire, portent le bouclier ovale et ressemblent par leurs costumes aux Normands représentés sur des monumens de l'époque : ce qui a fait croire à tort à un auteur (1) que ces peintures avaient rapport au manuscrit qui relatait l'arrivée des Normands à Sithiu. Seulement l'auteur pouvait dire avec quelque vrai-

(1) M. Pierz.

Digitized by Google

semblance que c'étaient des Normands; car à une époque où ces barbares inspiraient tant de terreur, les auteurs représentaient, dans leurs ouvrages, leurs ennemis ou ceux qu'ils disaient tels, sous le costume des envahisseurs (1). Ce qui prouve encore néanmoins que ces individus sont des Français, c'est que parmi eux il y en a qui portent aussi le bouclier rond, comme les Français qui sont à gauche.

Le sujet suivant, n.° 6, a rapport au chapitre VI qui a pour titre : *De inclito rege Dagoberto ad palacium eo evocante, et angelico obsequio sibi præstito;* en voici l'analyse. Le roi Dagobert aimant (*amator*) Dieu, les églises et les monastères, avait entendu parler de la vie remarquable de St.-Vandrille au monastère nommé au chapitre v; il le manda à sa cour. Le Saint se mit en route à cheval : arrivé devant le palais, il vit un pauvre (*pauperrulum*) renversé de son char dans la boue; alors descendant de cheval, il releva le pauvre et son char. Mais comme dans cette opération, il avait nécessairement souillé ses vêtemens, il se trouva en butte aux railleries de la multitude (*quorumdam stolidorum*), qui le montrait au doigt. Alors un ange descendit du ciel et lui rendit ses habits propres afin de pouvoir paraître devant le roi.

Si maintenant nous examinons le n.° 6, nous voyons qu'il rend tout ce dont dont nous venons

(1) Communication de M. Achille Devéria.

Digitized by Google

de parler. A gauche on voit le Saint descendu de cheval, relevant le pauvre qui porte sur le corps deux plaies désignées par des ronds entourés de points ; ensuite l'ange qui touche St.-Vandrille et rend ses vêtemens propres. Plus loin sont des gens qui se moquent du Saint et le montrent au doigt; enfin le roi assis sous une espèce de portique à plein cintre, ayant la main étendue, comme pour apaiser les courtisans dont un, entr'autres, porte une baguette en main, comme marque sans doute d'un office qu'il exerçait, et pour empêcher de rire du Saint.

Quant au n.° 7, nous n'avons pu trouver nulle part dans toute l'étendue du manuscrit ce à quoi il a rapport. Nous pensons qu'il représente l'auteur de la vie de St.-Vandrille offrant son livre à l'abbé de Fontenelle. On voit en effet un moine présentant son livre à un personnage assis sur un pliant, et suivi d'un autre. Ils se tiennent sous une espèce de portique qui peut être l'église de l'abbaye, ou une portion de l'abbaye même. L'édifice est à pleins cintres, caractère des monumens de cette époque. Telles sont les explications que nous avons cru pouvoir donner à ces peintures, et nous le répétons, si quelqu'autre plus expérimenté que nous, ne les jugeant point vraisemblables, en donne de meilleures, nous nous regarderons toujours comme très-heureux d'avoir signalé ces peintures curieuses.

L'écriture de ce manuscrit est très-belle; on en

Digitized by Google

peut juger par le *fac-simile* que nous en donnons. (*Voyez n.°* 1). Elle paraît être de la même main que la généalogie qui précède, et avoir été faite à la même époque ; les titres sont écrits en rouge. Cette histoire a été publiée par Mabillon (1) qui a omis quelques miracles. Les diverses translations des reliques du Saint, qui se trouvent écrites après sa vie ainsi que ses miracles, sont aussi publiées par les Bollandistes (2), et Duchesne en a inséré une partie dans son recueil des historiens de France (3).

Les miracles de St.-Vandrille paraissent avoir été écrits par une main et à une époque autres que la vie elle-même. C'est ce qu'indiquent la différence qu'on remarque dans quelques lettres et l'écriture qui est plus petite. Une autre chose vient encore corroborer ce que nous venons d'annoncer : c'est que l'ouvrage précédent finit sur une feuille dont le recto seulement a rapport à la vie du Saint, et que les miracles commencent aussi sur le recto d'une feuille ; tandis que, si les deux parties avaient été écrites sans interruption, on aurait commencé sur le verso de la dernière feuille de la vie du Saint, de même qu'on a commencé la vie de St.-Ansbert immédiatement après les miracles qui précèdent.

Mais avant de parler de la vie de St.-Ansbert, il faut dire quelques mots sur un manuscrit placé

(1) Tom. II, pag. 534-558.

(2) 22 Jul., p. 287-290.

(3) Tom. 3, p. 386-388.

Digitized by Google

entre la vie de St.-Vandrille et les miracles du même Saint. Ce manuscrit traite de la vision de Charles III; c'est le roi lui-même qui est supposé parler; il raconte le voyage qu'il a fait en esprit en enfer. Il y est conduit par un ange qui le tient au moyen d'un peloton de fil dont Charles lie un bout à son pouce; l'ange lui fait parcourir divers endroits de l'enfer où il voit, condamnés à différens supplices, les évêques de son père, ses principaux seigneurs, ses oncles et son père lui-même. Puis, avec le même conducteur il va en paradis et voit son oncle Lothaire, qui lui prédit que son petit-fils Louis lui succédera à l'empire; apercevant alors ce prince, Lothaire dit à Charles de lui donner le fil qu'il tient, et dans la main de Louis ce fil répand un éclat merveilleux : ce qui sans doute présageait la grandeur de l'empire sous ce prince. L'esprit de Charles revient ensuite dans son corps, et c'est là que finit la vision.

Ce document est très-curieux; il a probablement été écrit après la mort de Charles III, conséquemment après la vie de St.-Vandrille et par un autre auteur. Ce qui nous le fait présumer, c'est l'écriture toute différente de ce manuscrit, ayant les mêmes signes pour indiquer des abréviations différentes. Ensuite le commencement de la vision est écrite sur le verso du dernier feuillet de la vie de St.-Vandrille, et les deux autres feuilles auront probablement été ajoutées depuis. Cette vision semble même avoir été écrite par deux mains différentes, car vers la fin, les lettres sont plus petites et mieux faites que dans le commencement.

Digitized by Google

Nous n'avons pu trouver dans l'histoire littéraire de France que cette vision eût jamais été publiée dans aucun recueil; aussi nous la donnons ici, persuadé qu'elle peut être très-intéressante pour donner une idée du génie de cette époque.

Visio quam vidit Karolus tercius imperator de suo nomine. In nomine dei, summi regis regum, ego Karolus gratuito dei dono rex Germanorum et patricius Romanorum atque imperator Francorum: sacrâ nocte dominici diei post celebratum nocturnarum horarum divinum officium, dùm irem repausationis cubitum et vellem dormitionis carpere somnum, venit vox ad me terribiliter dicens: Karole, exiet modò à te spiritus tuus, et venies et videbis justa dei judicia et tibi aliqua præsagia; et tamen revertetur ad te iterùm spiritus tuus in horâ non modicâ. Statimque fui raptus in spiritum, et qui me sustulit in spiritum, fuit candidissimus, tenuitque in manu suâ glomerem lineum clarissimè jubar luminis emittentem, sicut solent facere cometæ quandò apparent; cepitque illum disvolvere et dixit ad me: accipe filum glomeris micantis, et liga ac noda firmiter in pollice tuæ manus dexteræ, quià per illum duceris in laborinthæas infernorum pœnas. Et hoc dicto præcessit me velociter, distorquens lucifluum glomus, duxitque in profundissimas valles et igneas que erant plenæ puteis ardentibus pice et sulfure, plumboque et cerâ et adipe, ubì inveni pontifices patris mei et avunculorum meorum. Quos cùm pavens inter-

Digitized by Google

rogarem ob quid tàm gravia paterentur tormenta, responderut mihi : fuimus episcopi patris tui et avunculorum tuorum, et dùm debuimus illos et populum illorum de pace et concordiâ admonere et predicere, seminavimus discordias, et incentores malorum fuimus. Undè nos incendimur justis tartareis suppliciis, et nos et alii homicidiorum et rapinarum amatores. Hùc etiam et tui episcopi et populi satellitum venient, qui similiter amant nunc facere. Et dùm hæc tremebundus auscultarem, ecce nigerrimi demones avolantes cum uncinis igneis, volebant apprehendere filum glomeris quem in manu tenebam, et ad se trahere, sed reverberantibus radiis illius glomeris, non valebant filum contingere. Deindè per tergum meum currentes, voluerunt me adunciare et in ipsos puteos sulphureos precipitare, sed ductor meus qui portavit glomerem, jactavit super scapulas meas filum glomeris, et duplicavit illum traxitque me per se fortiter, sicque ascendimus super montes altissimos igneos de quibus oriebantur paludes et flumina fervencia, et omnia metallorum genera bullientia, ubì repperi innumeras animas hominum et principum patris mei et fratrum eorum et meorum precipitatas, alias usquè ad capillos, alias usquè ad mentum, alias usquè ad umbilicum; clamaveruntque ad me hejulando : dùm viximus, amavimus tecum, et cum patre tuo, et cum fratribus tuis, et cum avunculis tuis facere prælia et homicidia et rapinas pro cupiditate terrenâ; ideò in ista bullientia flumina et metallorum diversa genera, sustine-

Digitized by Google

mus tormenta. Et cùm ad hæc timidè intenderem, audivi retrò me animas clamare : potentes potentia tormenta patiuntur ; et respexi, et vidi super ripas fluminis bullientis fornaces piceos et sulphureos plenos magnis draconibus, et scorpionibus, et serpentibus diversis generibus; ubì etiam vidi aliquos patris mei principes, et meos, et fratrum meorum, nec non et avunculorum meorum dicencium ad me : heu nobis! Karole, vides quàm gravia habemus tormenta propter nostram maliciam, et superbiam, et mala consilia quæ regibus nostris et tibi dedimus propter rem cupidicitiæ! Cùmque hæc dolendo congemescerem, concurrerunt contrà me dracones, apertis et plenis faucibus igne, et sulphure, et pice, volentes me ingluttire. At ductor meus triplicavit super me enixiùs filum glomeris, à cujus claritatis radiis superata sunt ora illorum ignea, et protraxit me validiùs et descendimus in unam maximam vallem, quæ erat ex unâ parte tenebrosa, ardens velut clibanus ignis, ex aliâ verò parte, tàm amœnissima et splendidissima ut nullâ ratione dicere valeam. Vertique me contrà tenebrosam et flammivomam partem, vidique ibì aliquos reges mei generis esse in magnis suppliciis, et tunc nimis constrictus angustiâ, putavi me statìm demergi in ipsis suppliciis à gigantibus nigerrimis, qui ipsam vallem inflammabant cunctis generibus ignum. Et valdè tremens, filo glomeris illuminante oculos meos, vidi è latere vallis paulisper albescere lucem ibìque duos fontes fluere, unum nimiùm calidum, alterum verò clarum et tepidum,

Digitized by Google

et erant duo ibi dolia. Cùmque illucirem, filo glomeris regente gressus meos, innutus super unum dolium ubì erat fervens aqua, vidi ibì stare genitorem meum Hludovicum usquè ad femora; et nimiâ dolore perculsus et rigore aggravatus, dixit ad me : Dominus meus Karole, noli timere ; scio quià rursùs revertetur spiritus tuus ad corpus tuum, et permisit te Deus hùc venire ut videres propter quæ peccata ego talia, et omnes quos vidisti, toleramus supplicia. Uno enim die sum in isto ferventis balnei dolio, et aliâ die transmittor in isto altero suavissimæ aquæ dolio, hocque fit precibus Sancti Petri, Sanctique Remigii cujus patrociniis hactenùs genus nostrum regale regnavisset. Si mihi subveneris citò, tu, et mei fideles episcopi, et abbates, et omnis ordo ecclesiasticus, missis oblationibus, psalmodiis, vigiliis, elemosinis, velociter liberatus ero de isto bullientis aquæ dolio. Nam frater meus Lotharius et filius ejus Lucdovicus intercessionibus Sancti Petri Sanctique Remigii exempti sunt de istis pœnis et jam deducti sunt in gaudio paradisi Dei ; dixitque ad me : respice sinistrorsùm. Cùmque respexissem, vidi ibì duo altissima dolia bullientia, ista inquid tibi sunt preparata nisi te emendaveris et penitentiam egeris de tuis nefandis delictis. Cœpique tunc graviter horrere. Cùmque cerneret comes meus in tanto pavore esse spiritum meum, dixit ad me : sequere me ad dexteram partem luculentissimæ vallis paradisi. Et gradientes, contemplatus sum in ingenti claritate cum gloriosis regibus sedere Lotharium meum avunculum super

Digitized by Google

lapidem topazion miræ magnitudinis, coronatum diademate preciosissimo, et juxtà eum Lucdovicum filium ejus similiter coronâ ornatum. Videnque me, cominùs accersivit me blandâ voce dicens : Karole successor meus nunc tertius in imperio Romanorum, veni ad me. Sapio quùm venisti per pœnalem locum ubì et pater tuus fraterque meus positus in thermis sibi destinatis, sed per misericordiam dei citissimè de illis liberabitur pœnis, sicut et nos liberati sumus meritis Sancti Petri Sanctique precibus Remigii, cui Deus magnum apostolatum dedit super reges et super omnem gentem Francorum. Qui nisi quisquilias nostræ propaginis suffragatus fuerit et adjuverit, jam deficiet nostra genealogia regnando et imperando, undè scito quùm modernis tollctur otius diebus potestas imperii de manu tuâ, et pre eâ parvissimo vives tempore; tunc conversus Lucdovicus contrà me dixit mihi : imperium Romanorum quod actenùs tenuisti jure hereditariâ, debet recipere Lucdovicus, filius filiæ meæ. Et hoc dicto visum est mihi adfore in presenciarium Lucdovicum infantulum. Tum contuens Lotharius, avus illius, dixit mihi : talis videtur iste esse infans, qualis ille puer fuit quem statuit dominus in medio discipulorum et dixit talium est inquid regnum cælorum. Dico vobis quià angeli eorum semper vident faciem patris mei qui in cælis est. Tu verò redde illi potestatem imperii per illum filum glomeris quem manu tenes.

Disnodans filum de pollice meæ dexteræ donabam illi omnem monarchiam imperii per ipsum filum.

Digitized by Google

et erant duo ibi dolia. Cùmque illucirem, filo glomeris regente gressus meos, innutus super unum dolium ubì erat fervens aqua, vidi ibì stare genitorem meum Hludovicum usquè ad femora; et nimiâ dolore perculsus et rigore aggravatus, dixit ad me: Dominus meus Karole, noli timere; scio quià rursùs revertetur spiritus tuus ad corpus tuum, et permisit te Deus hùc venire ut videres propter quæ peccata ego talia, et omnes quos vidisti, toleramus supplicia. Uno enim die sum in isto ferventis balnei dolio, et aliâ die transmittor in isto altero suavissimæ aquæ dolio, hocque fit precibus Sancti Petri, Sanctique Remigii cujus patrociniis hactenùs genus nostrum regale regnavisset. Si mihi subveneris citò, tu, et mei fideles episcopi, et abbates, et omnis ordo ecclesiasticus, missis oblationibus, psalmodiis, vigiliis, elemosinis, velociter liberatus ero de isto bullientis aquæ dolio. Nam frater meus Lotharius et filius ejus Lucdovicus intercessionibus Sancti Petri Sanctique Remigii exempti sunt de istis pœnis et jam deducti sunt in gaudio paradisi Dei; dixitque ad me: respice sinistrorsùm. Cùmque respexissem, vidi ibì duo altissima dolia bullientia, ista inquid tibi sunt preparata nisi te emendaveris et penitentiam egeris de tuis nefandis delictis. Cœpique tunc graviter horrere. Cùmque cerneret comes meus in tanto pavore esse spiritum meum, dixit ad me: sequere me ad dexteram partem luculentissimæ vallis paradisi. Et gradientes, contemplatus sum in ingenti claritate cum gloriosis regibus sedere Lotharium meum avunculum super

Digitized by Google

lapidem topazion miræ magnitudinis, coronatum diademate preciosissimo, et juxtà eum Lucdovicum filium ejus similiter coronà ornatum. Videnque me, cominùs accersivit me blandâ voce dicens : Karole successor meus nunc tertius in imperio Romanorum, veni ad me. Sapio quùm venisti per pœnalem locum ubì et pater tuus fraterque meus positus in thermis sibi destinatis, sed per misericordiam dei citissimè de illis liberabitur pœnis, sicut et nos liberati sumus meritis Sancti Petri Sanctique precibus Remigii, cui Deus magnum apostolatum dedit super reges et super omnem gentem Francorum. Qui nisi quisquilias nostræ propaginis suffragatus fuerit et adjuverit, jam deficiet nostra genealogia regnando et imperando, undè scito quùm modernis tolletur otius diebus potestas imperii de manu tuâ, et pre eâ parvissimo vives tempore; tunc conversus Lucdovicus contrà me dixit mihi : imperium Romanorum quod actenùs tenuisti jure hereditariâ, debet recipere Lucdovicus, filius filiæ meæ. Et hoc dicto visum est mihi adfore in presenciarium Lucdovicum infantulum. Tum contuens Lotharius, avus illius, dixit mihi : talis videtur iste esse infans, qualis ille puer fuit quem statuit dominus in medio discipulorum et dixit talium est inquid regnum cælorum. Dico vobis quià angeli eorum semper vident faciem patris mei qui in cælis est. Tu verò redde illi potestatem imperii per illum filum glomeris quem manu tenes.

Disnodans filum de pollice meæ dexteræ donabam illi omnem monarchiam imperii per ipsum filum.

Digitized by Google

Statimque glomus fulgidum sicut jubar solis coadunatum est totum in manu illius. Sicque per hoc factum mirabile visu reversus est spiritus meus in corpore meo, valdè fessus et conterritus. Denique sciant omnes velint aut nolint quam secundum destinationem Dei in manu illius revertetur totum imperium Romanorum, et quod super illum non prevaleo agere, preripiente me articulo meæ vocationis à domino, Deus qui vivorum dominatur et mortuorum illud perficiet et adimplebit ; cujus æternum regnum et simpiternum imperium permanet sine fine in sæcula sæculorum. Amen (1).

En lisant cette relation, on est frappé de la ressemblance qu'il y a entre elle et plusieurs passages de l'enfer du Dante, toutefois avec cette différence que ce dernier met le plus souvent ses ennemis en enfer, tandis que Charles III y met ses parens et ses amis. Cette ressemblance entre deux écrits qui diffèrent de 4 ou 5 siècles, fait voir que les idées de l'enfer étaient à peu près les mêmes au 9.me et au 14.me siècle : car, quoiqu'on ne puisse ôter au Dante l'invention de ce poème, connu sous le nom de *Divina comedia*, il a dû certainement emprunter aussi un peu aux idées de son siècle, pour décrire les trois parties dont son œuvre se compose.

Passons maintenant à la vie de St.-Ansbert. Le manuscrit, comme nous l'avons déjà dit, paraît avoir été écrit à la même époque que les miracles

(1) On a suivi le plus scrupuleusement possible, l'orthographe du manuscrit.

Digitized by Google

de St.-Vandrille ou immédiatement après : car il n'y a entre la fin de ces miracles et le commencement de la préface de St.-Ansbert, écrite sur le même feuillet, qu'un très-petit espace, suffisant pour donner une suite des évêques de Rouen, commençant à *Mallonus* et finissant au 38.me, qui est *Winto.*

Cette vie est tout entière publiée dans Mabillon (1). Elle a été primitivement composée par Aigrade, moine de Fontenelle, et dédiée à Hiltbert, abbé du même monastère, mort avant la fin de l'an 702; mais elle a été copiée plus tard par un autre moine de la même abbaye. Cette vie est celle dont parle l'histoire littéraire de France (2), qui ajoute qu'elle a été retouchée par une main étrangère, et cite particulièrement l'irruption des Agariens en Provence, passée sous silence à la fin de l'écrit d'Aigrade. Cette irruption se trouve citée au nombre 8 dans le manuscrit. Nous avons dit que le recueil de Mabillon contient cette vie avec quelques petites différences qui n'influent pas sur le sens; elle se trouve aussi dans les Bollandistes (2) et dans le recueil de Surius (3).

A la suite de la vie de St.-Ansbert se trouvent trois pièces de vers qui ont rapport à ce Saint.

(1) Actes de l'ordre St.-Benoit, tom. II, p. 1048-1062.

(2) 9 Feb., pag. 342-356.

(3) 9 Feb., pag. 938-949 —Nous renvoyons pour les savantes remarques faites sur ce manuscrit, à l'histoire littéraire de France, tom. IV, pag. 33-35.

Digitized by Google

Nous n'ayons vu nulle part que ces vers fussent publiés, sans doute parce qu'ils étaient d'un intérêt trop faible à côté de la vie du Saint. Nous croyons qu'il n'est pas inutile de les rapporter (1).

Ymnus de Sancto Ansberto archiepiscopo.

Ansebertus christi heres Fontanellæ finibus,
Ob amorem paradysi factus est discipulus,
Christi jugum quàm suave suis dans cervicibus,
Bonus pastor pavit oves in præsulis viribus,
Jacob scalæ miro modo ascendendo gradibus,
Veste vilis, cibo parcus, humilis pre omnibus,
Celsus pontifex electus rotomagensi populo,
Speculator illis factus Galliarum finibus,
Gregem christi custodivit à luporum morsibus.
Dado sacer nuncupatus Audoenus nomine,
A præfatà urbe migrans cum perfecto opere,
Cui dignus Ansebertus successit in dogmate;
Erat enim clemens doctor, plenus bonis actibus,
Ansebertus, verus pastor, mansuetus moribus,
Verbum vitæ predicando, affabilis omnibus,
Fide firmus, ore fulgens legendi studio,
Ut Johannes Chrysostoma, ilim jam Bizantio,
Datum de supernis donum capiendi optimum;
Gloriosus præsul factus Galliarum partium,
Hospitum peregrinorum largus dator omnium,
Ælemosinà studendo sinus implens pauperum.
Hilaris erat in vultu, jocundusque facie,
Miserendo cunctis dabat egentibus stipite;
Orfanorum pater pius ac si Job sanctissimus,
Juba repoli inlustratus sancto quoque spiritu,
Gregem christi informando circuit parrochia,
Dei verbum nuntiando invitat ad premia,

(1) Les onze premiers vers sont surmontés d'une notation musicale fort ancienne.

Digitized by Google

Kapax agiografia repletus per omnia,
Vetera novaque pandens de thesauro optimo,
Veluti scribæ doctus cælorum basileo,
Largus dator, lætus semper luculenter tribuens,
Animarum corporumque abundanti pabulo,
Viduarum, orfanorum verus pastor omnium,
Mensa ejus patens erat cunctis indigentibus,
Plures pauperes alebat atque multos advenas,
Elemosynas utendo inter ambas idumas,
Notus inter illas gentes ut helias thesbites,
Ortum contrà illum bellum ac si ejus temporis,
Falsitate accusatus in conspectu principis,
Ob invidiam expulsus à Francorum principe,
Velut clemens dudùm Roma à Trajano Cæsare,
Nullum adprobatus crimen exsul factus patriæ,
Plures clemens salvat gentes sacro sancto dogmate,
Et hic multos recto ducit ad æthera tramite,
Verbis et exemplis docens populo sicambrico,
Quanti putas sub clemente salvi sunt in insulâ,
Multique et sub Ansberto Belgica provintia,
Quos docendo ad æterna excitavit præmia,
Rapax illi damna hostis nisus est infligere,
Sed protector suo Christus auxit lucra milite,
Ad quæsitâ sibi plebe circà Sambre flumine,
Suum jamque prope finem prophetavit fratribus,
Quòd rediret Fontanellam consummatis omnibus
Sicque carne resolutus gaudet in cælestibus,
Tantus illìc odor fratrum repleverat naribus,
Ac si omnes paradysi interessent floribus,
Quod nec lingua valet nostra proferre in vocibus,
Vovit vivens quod defunctus adimplevit opere,
Suo sancto deportato quò predixit corpore,
Ipsiusque narrant gesta ostensa miracula,
Christi gloria canenda virtus et potentia,
Cujus circà illum semper permanebat gratia;
Corpus incorruptum servans die jam tricesimâ,

Digitized by Google

Ymnidica agmina sancta angelorum perfulgida,
Cælestem nunc Hierusalem ejus conjuncta anima,
Cum Christo sine fine fruens sempiternis gaudiis.
Zona ejus circumcincti caritatisque vinculo,
Zelo spiritali pleni diligamus proximum,
Ut ipsum æternæ vitæ mereamur socium.

Gloria et honor deo usqueqno altissimo unà patri filioque inclyto paraclyto cujus honor et potestas in æterna secula.

CAP. I. *De sancto Ansberto qui tempore Francorum regum HLotharii, Hilderici, ac Theodorici ortus extitit.*

Tempore quo regni Francorum septra regebat,
Eximius regum Hlotharius atque decorus
Filius, excelsi Hloduvii regis aviti,
Nec non et pariter Balthildæ conjugis ejus,
Germanisque suis, Hilderico et Theodorico,
Eximium jubar ecclesiæ, doctorque benignus,
Nascitur Ansbertus virtutibus undiquè clarus,
Atque sacerdotio dignus; post rotomagensis
Efficitur præsul; haud vili sanguine cretus
Creditur hic primùm, sed magnâ stirpe parentûm,
Tempsit amore dei caros qui nempe parentes
Quo foret æterni patris post filius almus.
Traditur adprimè strennuis doctisque magistris,
Imbuitur sacris studiis, ac ritè docetur.
Exin, namque domum rediens cum patre manebat,
Cœpit eum genitor venatibus indiquè primùm
Exercere nimis, sed mens non ista requirens
Devoti pueri, cælestia mente volutat,
Æternoque volens potiùs parcere parenti,
Ut caperet miles palmam sine fine perennem.

CAP. II. *Quod Siwinus genitor beati Ansberti, filiam cujusdam nobilis, nomine HRoberti, filio suo Ansberto desponsare fecit.*

Tunc fuerat quidam HRobertus nomine dictus,

Digitized by Google

Vir bonus atque potens, generosâ stirpe creatus,
Hlotharii regis qui signifer esse solebat,
Cui speciosa quidem necnon gratissima nata
Esse videbatur, proprio quæ nomine dicta
Angadrisma quidem, quam tunc Siwinus alumno
Ansbertoque suo cupidè sociare volebat.
Cujus enim precibus HRobertus favit apertè,
Casto castè quo juveni spondetur casta puella.
Mox tamen in meliùs verterunt vota priora,
Carnalem copulam cernentes mente fideli,
Inspirante deo qui supplet corda suorum,
Ipsa puella deum devotâ mente precatur,
Ejus quò faciem pulchram convertat in atram:
Ilicet obtegitur leprâ caput undiquè totum
Virginis, et turpi fedatâque scemate mansit.
Cui plures psylli nullam prebere medelam
Quiverunt, donec Christo sacrata fuisset.
Nam pater ut crevit perfusam peste puellam,
Nec curam medicorum nec prodesse medelam,
Protinùs exquirit castam si ducere vitam,
Eligat, et Christo libeat servire marito.
Tuncque puella deo, devotâ mente jugata,
Abdita jamque diù cordis depromit apertè:
Hoc peto, cure sator, hoc flagito, hocque reposco
Affectu mentis totis ac nisibus, inquit,
Luxuriæ spurcæ carnalem tempnere pestem,
Et Christo jugiter sponso servire decoro;
Instans vita quidem tam frivola tamque caduca,
Cernitur, alme pater, blanditur, decipit, orbat,
Quam plures choici sectantes prospera mundi,
Et rapit ad pœnas necnon et ad impia mittit.

Nous avons observé dans ces vers la ponctuation telle qu'elle est dans le manuscrit. L'auteur aura eu probablement envie de donner à la suite

Digitized by Google

de son ouvrage, la vie de St.-Ansbert en vers, car les indications de chapitre qui se trouvent en tête de ces deux pièces, marquent le commencement d'un travail qui devait contenir plusieurs chapitres, mais qui n'a pas été achevé.

Le 5.me manuscrit, contenu dans ce volume, est l'histoire de l'arrivée des Normands à Sithiu. L'auteur commence par une espèce d'invocation: avant de raconter l'histoire, il annonce qu'il ne dit jamais rien qu'il ne l'ait vu lui-même ou entendu rapporter par des personnes dignes de foi. Il parle du reste de lui-même avec beaucoup de modestie. Ensuite il commence l'histoire des Normands par leur première arrivée à Sithiu, lorsqu'ils incendièrent St.-Bertin, et parle assez au long des quatre religieux qui y furent laissés pendant que les autres s'étaient réfugiés dans les monastères voisins.

Après le départ des Normands, les habitants portèrent sur l'autel des dons en argent, sans doute pour remercier Dieu de la délivrance des religieux; on en commit la garde à l'un des quatre mentionnés plus haut. Trois individus convaincus d'avoir enlevé ces présens, furent pendus entre les deux monastères. Cependant on se mit en devoir de rebâtir l'église; l'auteur raconte à cette occasion divers miracles, entre autres celui de l'ouvrier qui, travaillant à la construction, tomba des échafaudages et ne fut pas blessé.

Douze ans après leur première arrivée, les Normands débarquèrent de nouveau sur les côtes de

Digitized by Google

France et vinrent attaquer le *monastère antique du premier évêque St.-Omer*. Leur arrivée fut annoncée au peuple réuni dans l'église, qui n'en fut nullement effrayé, comptant sur la protection des Saints Patrons de leur ville. Une partie des jeunes gens sortit des murs et alla attaquer les ennemis, pendant qu'ils étaient occupés à piller dans la campagne ; ceux de la ville firent en même temps une sortie et les Normands furent taillés en pièces, à tel point que neuf seulement parvinrent à s'échapper ; encore en retrouva-t-on cinq tués par ceux qui les poursuivaient. On fit trois parts du butin : l'une fut donnée à l'église, une autre aux pauvres et *à ceux qui faisaient des prières* (oratoribus), et la troisième fut partagée également entre les nobles et le peuple.

Après cette délivrance, un moine de St.-Bertin reçut ordre, dans une vision, de la part de son patron d'encourager le peuple. Peu de temps après, une autre troupe de Normands survint et trouvant les corps de leurs compagnons gisant sans sépulture, ils s'enflammèrent de fureur. Ils se dirigèrent contre St.-Bertin qui était alors fortifié, remplirent les fossés de combustibles et y mirent le feu ; mais le vent éloigna les flammes, de sorte que l'abbaye ne souffrit aucun dommage. Cependant tous les assiégés s'efforçaient de renverser le chef de la troupe ennemie, mais en vain. Alors un jeune moine prenant un arc, ce qui ne leur était pas permis, décocha une flèche qui atteignit au front

Digitized by Google

le chef de la troupe et l'étendit à terre. Après la mort de ce chef, l'attaque s'arrêta. Les Normands, peu de temps après, enlevèrent leurs enseignes qui avaient changé de couleur et étaient devenues noires, et s'enfuirent. Dans leur fuite, on leur tua encore beaucoup de monde. L'auteur, avant de finir, rapporte quelques miracles qui sont advenus en cette occasion.

Telle est l'analyse de ce manuscrit, dont l'écriture est assez belle, comme on peut le voir par le *fac simile* que nous en donnons (voir n.° 8). L'auteur, qui est probablement un moine de St.-Bertin, parle des événemens qu'il raconte, comme s'ils venaient de se passer; il doit donc avoir écrit cette œuvre à la fin du 9.me siècle, ou au commencement du dixième. Le latin en est très-difficile à comprendre et présente quelquefois double sens, comme dans une phrase qui commence ainsi : *Mittentes protinus qui eventum*, etc. : on ne sait d'abord si ce furent les Normands ou les défenseurs du monastère qui envoyèrent des hommes pour annoncer la mort du chef. La suite tend à faire croire que ce sont les premiers, puisque le manuscrit rapporte : *Tardumque eis videbatur monasterii portas attingere ità ut potiùs lætarent de exitu quàm paulò antè super diu desiderato introitu.*

Ce qui augmente encore la difficulté que l'on a à lire le manuscrit, c'est la manière dont il a été relié. L'ouvrier en rognant les tranches, aura, par inattention,

Digitized by Google

coupé de trop, en sorte que toutes les pages de ce manuscrit ont quelque chose de moins à l'extrémité, ce qui peut quelquefois altérer le sens, puisque la fin de chaque ligne manque. Ce document historique très-intéressant a été publié dans le recueil des actes de l'ordre de St.-Bénoit (1).

Le dernier manuscrit contenu dans ce volume est la vie de St.-Winnoc. L'auteur raconte l'arrivée de St.-Winnoc et de ses trois compagnons à l'abbaye de Sithiu. Après quelque temps, St.-Bertin enchanté de leurs vertus, les envoie pour fonder une communauté dans un village que le manuscrit appelle *Worumholt* (Wormouth). Ensuite l'auteur rapporte trois des miracles de St.-Winnoc, un pendant sa vie et les deux autres après sa mort.

Le miracle arrivé pendant sa vie est raconté dans le manuscrit : le saint, par ses prières, avait fait tourner la meule d'un moulin ; alors un des moines, curieux de voir ce que faisait St.-Winnoc, regarda par une fente : aussitôt la meule s'arrêta et le moine perdit la vue, qu'il recouvra cependant par l'entremise du Saint. Le second miracle dont il est parlé, a rapport à la translation du corps de St.-Winnoc ; le troisième est une guérison.

Telle est la vie contenue dans ce manuscrit. Ipé-

(1) Nous avons fait d'inutiles recherches pour trouver ce manuscrit dans l'ouvrage indiqué par M. Piers, (*Variétés historiques*). Il serait à désirer que cet auteur mit, en même temps que l'indication de l'ouvrage, celle du volume et de la page, pour faciliter les vérifications.

Digitized by Google

rius s'en est servi dans le commencement de ses chroniques, parce qu'il se trouvait à l'abbaye. L'histoire littéraire de France parle de deux vies du même Saint (1), mais ces vies sont totalement différentes de celle qui se trouve entre nos mains; aussi nous croyons utile de la donner ici, quoiqu'elle ne renferme guères que ce qui se trouve dans les autres.

Incipit vita vel actus Sancti Winnoci confessoris christi.

Quandò agius christi confessor Bertinus signis atque virtutibus decoratus in Sithiu monasterio multitudini præerat monachorum, ex multis undique partibus, divinâ eos stimulante gratiâ, religiosi ad eum veniebant viri, optantes etiam ut sub sacræ regulæ jugo, secum in dei perseverassent servitio. Inter quas quatuor religiosi viri ex longè remotâ Brittonum terrâ qui his nominibus nuncupati fuerunt: Quadanocus et Ingenocus Madocus Sanctusque Winnocus; parentes patriamque secundùm domini præceptum relinquentes, ad eum unanimiter venerunt, postolantes etiam ut inter agium monachorum gregem sub suâ curâ constitutum, eos in dei reciperet nomine. Beatus igitur Bertinus eos in dei amore flagrare cernens, perfectamque benè vivendi in eis cognoscens fuisse voluntatem, benignè eos recipiens sanctæ monachorum sine morâ sociavit multitudini. Post hæc verò parvo temporis spa-

(1) Tom. VII et VIII.

Digitized by Google

cio transacto, agius abbas Bertinus intuens prædictos dei famulos sagaces sacræ regulæ sectatores fuisse, nec non perfectâ caritate et verâ refertos humilitate, eosque cum magnâ obœdientiæ industriâ animadvertens labori manuum operam dare, eis in pago Terwanense aliquam in dei nomine jussit ædificare cellam. Quidam enim vir dives, Heremarus nomine, suam in prædicto pago fructiferam hereditatem quæ *Worumholt* vocatur, et ideò eodem nomine prædicta vocatur cella, deo et beato optulit Bertino. Sanctus igitur Bertinus dei famulis multiplicare volens habitacula et christi pauperibus hospitia præparare, quæ eo tempore rara in prædicto fuerunt pago, præfati christi milites cum aliis fratribus eorum præcepto obedientibus, in prædictum transmisit pagum, ut in præfato loco aptum dei famulis construerent habitaculum. Religiosi igitur viri cor unum et animam unam apostolico habentes exemplo, actualem sectantes vitam, plùs de pauperibus atque hospitibus christi solliciti quàm de semetipsis secundùm sancti abbatis Bertini jussionem, in præfato pago commodam, favente domino, ædificaverunt cellam, atque in eâ per multa annorum spatia in dei perseverantes servitio, extremum sortiti sunt diem. Post obitum verò prædictorum sanctorum trium virorum, Quadanoci videlicet et Ingenoci et Madoci, beatus Bertinus conventiculo servorum dei in prædictâ cellâ commoranti, sanctum præesse concessit Winnocum, quià puericiâ à beato Bertino et in prædictis suis sanctis pagensibus, sub sacræ regulæ

Digitized by Google

jugo fuit nutitus. Quilicet præfatis dei famulis ætate dispar fuit, perfectâ tamen caritate atque obœdientiâ illorum erat sectator; magnamque ei dominus humilitatis largitus est gratiam : viliorem enim se omnibus hominibus esse putabat, implens quod scriptum est: qui vult inter vos major fieri, sit vester minister; qui enim se exaltat, humiliabitur, et qui se humiliat, exaltabitur. Præfatus igitur dei famulus Winnocus, hoc salvatoris præceptum conservans, fratribus sibi subjectis christique hospitibus ad se venientibus ministrare solebat; et qualecumque opus aliis fratribus secum cohabitantibus durum et grave videbatur, ipse, favente sibi domino, sereno perficiebat animo. Largus igitur bonorum operum retributor, qui non est personarum acceptor, qui ait super quem alium requiescam nisi super humilem, et quietum, et trementem, sermones meos, perfectam sui famuli Winnoci caritatem atque humilitatem intuens, gloriosis eum virtutibus exaltavit, de quibus, favente domino, pauca subsequenti narrabimus sermone. Cùm igitur agius Christi confessor Winnocus venerabili senectute fuisset adgravatus, carnali etiam virtute desertus, indefessâ tamen obœdientoe voluntate, favente sibi domino roboratus, mente cogitavit sollicitâ quomodò deo et fratribus sibi subjectis suarum labore manum in suâ potuisset senectute servire. Memor etiam sermonis domini dicentis : qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit, vir ergò venerabilis humilitate et obœdienciæ plenus, inspirante sibi domino, salubre

Digitized by Google

invenit consilium : volens etiam molam suis sacris rotare manibus, ut grana in farinam redigens, fratribus in eodem loco commorantibus et pauperibus Christi, quos ille benignè sæpè recipiebat, tali serviret cottidiè labore; memor etiam apostolici præcepti : non manducat, qui non laboret; misericors igitur dominus cui omnia possibilia sunt, suum mirando famulum molam solam divine numine rotatam, sine ullo humane manûs adminiculo, per multos jam dies grana in farinam redigere concessit. Sanctus verò Winnocus, manibus ad cælum elevatis, clauso etiam secundùm domini præceptum hostio, sacras canendo orationes et juxtà molam stando securus, inmensas omnipotenti deo agebat gratias, qui suæ misertus senectuti, tale ei præstitit solamen. Omnes ergà dei famuli in prædictâ cellâ commorantes, valdè admirantes invicem inter se dicebant : quomodò vetus homo, carnali virtute desertus, tantam cotidiè farinæ copiam suis per molam laborare potuisset manibus, nisi ei divina suffragaretur misericordia. Tunc unus ex illis hoc mirabile signum explorare volens, audaci animo ad eandem accessit domum, in quâ sanctus Winnocus, divinâ adjutus misericordiâ, laborare solebat. Hinc miser per parvum foramen curiosis intuens oculis, sanctum Winnocum intentâ mente, elevatis ad celum manibus, oratione instantem vidit, molamque divino numine rotatam et magnam circà illam sparsam farinæ cernebat copiam. Hinc mola statim, postquàm à stolido viro intuita fuit, à solito cessando cursu

Digitized by Google

subitò stetit immobilis. Ille verò vir audax qui tale dei famulo offendiculum intulit, meritam recipiendo vindictam, pronus subitò in terram cadens, oculorum lumen amisit, et aliorum manibus vectus oculis privatus, et toto corpore tremulus, ad suam reportatus est domum. Alterâ autem die trepidus cunctis in prædictâ cellâ commorantibus, prædictum, quod vidit, narrando miraculum suæque cum fletu audaciæ culpam confessus, ad sanctum accessit Winnocum ipsiusque confessoris Christi provolutus vestigiis, veniam ab eo in dei flagitabat nomine. Tunc agius Christi confessor Winnocus, infelici cæcati viri casu commotus, oculisque ejus ab eo in Dei nomine signatis omnipotentis domini, qui malum non vult pro malo reddere, petivit clementiam, ut ei pristinum oculorum recuperaret lumen. Largus igitur suorum adjutor servorum qui prope est omnibus invocantibus eum, et voluntatem timentium se facit, oculos prædicti viri per audaciæ culpam cæcatos, per devotas sui confessoris Winnoci præces, largo in eâdem horâ replevit lumine. Tunc miser inmenso repletus gaudio, et cuncti qui hoc cernebant miraculum, debitas omnipotenti domino et sancto Winnoco agebant gratias. Misericors igitur dominus non solùm per hunc confessorem suum Winnocum, quandò in carnis fuit præsentiâ, magnas, ut sumus præfati, fecit virtutes, sed post felicem ejus obitum, gloriosa per eum operatus est miracula, de quibus, favente domino subsequente narrabimus sermone. Post sancti igitur viri Winnoci

Digitized by Google

de hâc vitâ egressum, longo temporis spatio transacto, quâdam forte die fratribus in prædicto loco commorantibus, post meridianam æstivi diei horam somno quiescentibus, de quâdam domunculâ juxtà ecclesiam posita inmensus surrexerat ignis: subitòque velox flammarum impetus, postquàm prædictam consumpsit domunculam, ad ecclesiam in quâ corpus beati pausabat Winnoci, cum magno statim intravit strepitu, totaque ecclesia, flammis per arida ligna currentibus, inmenso ignis furore fuit exusta; cunctaque lignea quæ in circuitu ejus erant ædifitia, subitò consumpserat flamma. Sepulchrum verò sancti Winnoci in eâdem ecclesiâ positum cum ornamentis quæ ei adherebant, divinâ illud protegente potentiâ, furor non tetigit ignis, sed flammæ quasi inmenso venti retortæ, longè recedebant ab eo: manus enim domini inter flammas et sepulchrum sui fuerat confessoris. Postquàm verò furor cessavit flammarum, omnes in prædicto loco commorantes inmenso incendii timore perterriti, ad beati Winnoci sepulchrum undique concurrerunt, putantes etiam illud rapido flammarum impetu in cinerem fuisse redactum. Postquàm verò sepulchrum sancti confessoris Christi flammis intactum fuisse cernebant, et tæcta in circuitu ipsius posita in cinerem redacta, inmensas omnipotenti domino referebant gratias, qui non solùm animas suorum famulorum à flammis pœne liberet perpetuæ, sed et eorum corpora à præsentis ignis impetu inlæsa simul conservat. Post hæc verò corpus beati viri Winnoci,

Digitized by Google

ex suo levantes sepulchro, de exustâ statim portaverunt ecclesiâ. Volentes etiam illud in remoto ab ecclesiâ ponere loco, usquæquò illa basilica in Dei nomine fuisset restaurata, mira res, divinâ operante potentiâ, tunc contigit. Postquàm enim illud beati viri corpus extrà ecclesiam portaverunt, nec illud ampliùs, divinâ retinente eis manu, movere valuerunt. Tunc illi, inito inter se invicem consilio, dixerunt: forsitan non est nobis à domino hoc concessum, ut istud beati viri corpus inremotum ab ecclæsiâ portemus locum; quapropter omnipotentis domini clementiam deprecemur, ut si in hoc ortulo huic adherenti ecclesiæ, hoc poni corpusculum sibi est placabile, nunc nobis illud movere concedat. Tunc sine morâ beati viri membra levantes, in prædicto posuerunt hortulo; ex prædicto enim signo perterriti, non ausi sunt longiùs illud portare. Non longo igitur post hec temporis intervallo, per eundem sanctum suum confessorem Winnocum mirabilem omnipotens deus egit virtutem. Quidam enim vir claudus, longo videlicet tempore officio pedum privatus, et tremulo capitis et manuum incessabili fatigatus sic motu, ut vix verbum voce proferret quassatâ, aut aliquid tremulis tenere valeret manibus, quâdam die ad beati viri Winnoci venerabile venit sepulchrum. Quandò ergò fratres in eodem loco commorantes in nocte dominicæ resurrectionis nocturnas celebrabant vigilias, tunc ille aliorum in ecclæsiâ manibus deductus, omnipotentis domini cum lacrimis petivit clemen-

Digitized by Google

tiam, ut per gloriosa sui confessoris Winnoci merita, sua membra intolerabili egritudine fatigata ad pristinum restauraret officium. Misericors igitur dominus qui non est oblitus orationis pauperum, qui adest adjutor in opportunitatibus, in tribulatione, misellum per merita beati Winnoci audivit se deprecantem. Quandò enim lectio evangelii eâdem nocte post nocturnas more solito vigilias in eâdem fuit ecclesiâ recitata, tunc præfatus vir, inmenso lumine circumdatus, duas igneas ex utrâque parte suis directas auribus vidit sagittas; statimque unâ per ejus dexteram intrante auriculam, alterâ verò per sinistram, subitò per sui capitis foramina inmensa sanguinis abundantia fluxit; et ab intolerabili prædictæ egritudinis fatigatione solutus, subitam, divinâ largiente gratiâ, recepit sanitatem. Tunc miser inmenso repletus gaudio, hùc atque illùc suis gradiendo pedibus, per spatiosam discurrens saliendo ecclesiam, debitas omnipotenti domino gratias et sancto agebat Winnoco; fratribusque se circumstantibus per ordinem narravit, quomodò post impetum prædictorum suis auribus sagittarum, et post adventum prædicte ad eum lucis subitò ab eo recessit infirmitas. Tunc cum turbâ circumstantis populi dominum laudando et gloriosa sancti confessoris Christi Winnoci in conspectu domini merita admirando, sanus de ecclesiâ perrexit et letus, largiente domino nostro Jesu Christo, cui est honor et gloria cum patre et spiritu sancto per æterna sæcula. Amen.

Digitized by Google

Ce manuscrit semble être à peu près de la même époque que les autres, mais nous ne saurions dire s'il a été écrit par un moine de St.-Bertin ou de St.-Winnoc. On y rencontre très-souvent le mot *agius* comme synonime de *sanctus*, et dans les mots, qui devraient avoir deux *M*, la première est remplacée par une *N*. On croit voir dans ce travail un brouillon qu'on devait ensuite copier au net: ce qui l'indiquerait assez, c'est d'abord l'écriture qui a été faite à la hâte (voir le *fac-simile N.° 9*); ensuite sur les marges du manuscrit, il y a des commencemens de mots, des lettres majuscules, tracées comme pour essayer une plume. Il est probable que l'auteur n'aura pas eu le temps de recopier son ouvrage.

Ici finit, avec le manuscrit, la tâche que nous nous étions imposée. Il peut se faire que les documens que nous avons donnés comme inédits, aient été publiés dans d'autres recueils que nous n'avons pu parcourir; mais nous nous regarderons toujours comme très-heureux, si nous sommes parvenu à donner à ces œuvres la célébrité qu'elles méritent, et à engager les bibliophiles à ne point passer dans notre ville, sans chercher à les voir et à les apprécier.

Digitized by Google

QUELQUES NOTES ARCHÉOLOGIQUES,

PAR

M. A. TERNYNCK, Membre Correspondant.

Au milieu des vicissitudes sans nombre, des révolutions et des dominations si diverses qui ont régné sur notre province, se sont implantés dans notre sol ces monumens de toutes formes et de toutes natures qui sont là, restés jusqu'à nos jours, pour perpétuer le souvenir de tous ces faits et rendre irrécusables les récits des historiens et les faits par eux racontés. En effet, depuis la domination gauloise jusqu'à la domination française, toutes ne sont-elles pas prouvées par leurs reliques? Les Gaulois ne nous ont-ils pas laissé leurs massifs monumens, ces énormes rochers qui, diversement réunis, formaient tantôt des cercles, tantôt des aiguilles d'une dimension colossale, ou des pierres branlantes, ou des autels sur lesquels ils faisaient couler le sang de leurs victimes; et puis leurs armes en pierre, leurs monnaies qui se rencontrent assez souvent? La domination de Rome n'a-t-elle

Digitized by Google

pas aussi sa trace dans cette foule de monumens et dans cette multitude de médailles qui, au-dessus du sol ou enfouies dans son sein, viennent révéler leur présence à chaque instant ?

Après eux vinrent les Francs et leurs monnaies frappées sous l'inspiration des Romains et presque copiées sur les leurs ; ceux-là adoptent ensuite un type national perfectionné sous Charlemagne, par l'influence de l'art italien. Depuis, chaque époque de leur histoire se trouve écrite en caractères archéologiques dans notre patrie, presque chaque siècle y a laissé des souvenirs que le vandalisme de 1793 a détruits en partie, mais dont quelques-uns nous restent encore. C'est d'abord sur les monnaies que cette histoire est tracée, puis sur nos monumens qui, sans porter avec eux une date aussi précise, ne laissent pas, par leur caractère et surtout à l'aide des titres qui s'y rattachent, de compléter la série des preuves historiques.

Les Espagnols eux-mêmes qui ne possédèrent notre pays qu'un siècle et demi environ, et quoique leur domination fût sans cesse disputée par les Français, les Anglais ou les peuples des Provinces Unies, qui entretinrent contre eux une guerre presque continuelle et s'emparèrent successivement de nos villes qui passaient d'un parti à l'autre ; les Espagnols y ont laissé une foule de monumens et de monnaies, et nos pièces de billon contiennent

Digitized by Google

encore une quantité considérable de monnaies à l'effigie ou au nom de leurs rois.

Je ne m'occupe pas ici des comtes de Flandre ni des comtes d'Artois ; ces princes reconnaissant la suzeraineté des Rois de France et plus tard des Rois d'Espagne, rentrent dans les limites tracées pour la domination de chacun de ces peuples.

Mon but n'est pas ici d'énumérer tous ces monumens, de discuter leur titre et d'assigner à chacun la place qu'il doit occuper dans ce tableau; qu'il me suffise d'en citer quelques-uns que le hasard ou mes courses archéologiques m'ont fait rencontrer, et dont la plupart, je crois, sont encore inédits?

Pour rentrer autant que possible dans le cadre que j'ai tracé plus haut, je commencerai par les monumens druïdiques et je bornerai mes recherches aux environs d'Arras, Acq, Lécluse, Verdrel, Boiry-Notre-Dame ; puis si nous rattachons les cryptes qui courent sous nos campagnes à celles que les Gaulois creusaient dans l'enceinte de leurs camps fortifiés, cryptes où ils renfermaient en temps de guerre leurs femmes, leurs bestiaux et leurs richesses, comme César nous le dit dans son histoire de la guerre des Gaules, nous pourrons y ajouter Ervillers, Morchies, Beaumetz-lez-Cambrai, etc.

Digitized by Google

Et n'ont-elles pas tous les caractères druïdiques, quoiqu'en disent Ferry de Locres et ceux qui l'ont suivi, ces deux pierres jumelles des environs d'Acq, pierres informes et plantées debout, en tout semblables aux Peulvans les plus authentiques? Et comment croire avec cet historien que ces pierres aient été plantées-là par Baudouin, Bras-de-Fer, comme trophée de ses victoires sur Charles-le-Chauve? Comment croire qu'il ait trouvé à la suite de ses armées, ou qu'il ait fait venir en cet endroit des machines assez puissantes pour soulever des masses aussi considérables? Et puis, ce n'était plus l'habitude à cette époque de lever des monumens aussi informes : les arts que Rome avait apportés dans la Gaule et que Charlemagne venait de faire refleurir, auraient fait choisir à Baudouin un trophée plus beau et plus approprié aux mœurs de l'époque. Enfin il est difficile de croire que Charles-le-Chauve, en donnant à Baudouin la main de sa fille, en érigeant en sa faveur la Flandre ou comté, et en y ajoutant l'Artois et Arras qu'il fit la capitale de tout le comté, ait pu laisser debout ce trophée élevé à sa honte, ce monument de sa défaite.

Le dolmen de Verdrel ne me paraît pas moins authentique; comme les deux pierres d'Acq, il se trouve assez près de la chaussée romaine, à quatre lieues d'Arras. Au milieu d'un bosquet situé à la cîme d'une colline élevée, quatre pierres formant

Digitized by Google

trois des côtés de cet autel creux dont le quatrième est resté ouvert, et une cinquième superposée, de 12 pieds de longueur sur 5 de large et 1 d'épaisseur, composent tout le monument qui laisse entre ses pierres un creux d'environ 3 pieds de hauteur sur 4 de largeur et 11 de profondeur; le terrain semble en outre avoir été rehaussé. C'est un autel druïdique nommé dans le pays: *Table des Fées;* il y est aussi connu sous le nom de *Tombeau de Brennus.* Cependant il n'est pas probable qu'il ait eu cette destination; il a tous les caractères des autels druïdiques, à moins qu'on ne veuille supposer que, sur les tombeaux de leurs plus fameux héros, les Gaulois aient érigé des autels ou que peut-être le monument de Verdrel, sur lequel on ne remarque aucune rigole, aucune trace pour l'écoulement du sang, au lieu de servir aux sacrifices, ait eu une autre destination que celle de mausolée; et dans cette hypothèse, resterait encore à savoir quel a été ce Brennus: on trouve ce nom porté par plusieurs guerriers Celtes dans les historiens anciens, et il est permis de croire qu'il a été porté par plusieurs autres dont la mémoire n'est pas venue jusqu'à nous.

Après ces deux monumens nous pourrions encore citer ceux de Lécluse et de Boiry-Notre-Dame, situés aussi près d'Arras, mais déjà M. Louis de Givenchy vous a présenté une notice très-complète sur ces monumens.

Digitized by Google

Quant aux souterrains ou cryptes, j'ai décrit précédemment ceux d'Ervillers près de Bapaume, remarquables par les traces si visibles, si bien conservées du séjour des hommes et des bestiaux qui s'y cachèrent. Celui de Morchies à deux lieues de là, offre aussi les mêmes caractères ; mais il est beaucoup plus grand, et il a souffert quelque dégradation. Comme celui d'Ervillers, il est composé d'une longue galerie qui donne entrée de chaque côté à des chambres, à des étables, à des écuries creusées avec le pic, sans maçonnerie, sans même qu'on se soit donné la peine de polir les parois.

Celui de Beaumetz-les-Cambrai, près de Morchies, est encore plus étendu, et les soins éclairés de M. de Beaumetz lui ont rendu sa beauté primitive en le dégageant de tous les corps étrangers qui l'encombraient. Celui-là est bien plus vaste encore avec ses trois longues galeries qui conduisent à une centaine de chambres ; c'est un véritable village souterrain avec ses rues et ses habitations.

Je ne m'arrêterai pas ici à disserter sur l'origine probable de ces cryptes ; déjà précédemment, en décrivant celui d'Ervillers, j'ai hasardé d'en faire remonter quelques-unes à l'époque celtique, et je me contenterai d'indiquer les principaux motifs qui m'ont déterminé ; ce sont : 1.° les passages de César, qui dit avoir vu dans les Gaules, des souterrains où les habitans cachaient leurs femmes, leurs bestiaux et leurs richesses, souterrains qu'ils

Digitized by Google

creusaient d'ordinaire dans leurs villages ou camps fortifiés. On objecte, il est vrai, que ce n'est pas en parlant des Atrébates que César cite ces cavernes, mais cette objection ne me paraît pas bien forte ; car après tout, ce fut dans la Gaule que César les trouva ; et l'on sait que les Gaulois avaient entr'eux une grande conformité de mœurs et de langage, qu'ils entretenaient des relations fréquentes comme membres d'un grand corps politique, et qu'en temps de guerre, ils se réunissaient pour s'opposer à l'ennemi commun ; par suite, il est peu douteux qu'ils n'aient tous adopté le même genre de défense, et surtout ce moyen si facile de soustraire à l'ennemi leurs richesses et leurs familles.

2.° Le passage de Baldéric, dans sa chronique d'Arras et de Cambrai, qui raconte qu'au passage d'Attila dans ce pays en 451, beaucoup d'habitans se cachèrent dans des souterrains, et que plusieurs ayant été découverts, ce prince les y fit étouffer en allumant de grands feux à l'entrée (*in speleis et fossis subterraneis subditi suffocantur*).

3.° Les antiquités qui se trouvent autour du souterrain d'Ervillers : ces vases funéraires, ces restes de fondations avec les larges tuiles romaines, et surtout cette foule de médailles, parmi lesquelles j'ai reconnu des pièces de Néron, de Faustine, d'Antonin-le-Pieux, etc., etc, et enfin cette autre monnaie qui, quoiqu'un peu fruste, me semble présenter tous les caractères druïdiques.

Digitized by Google

D'après tous ces motifs, ne semble-t-il pas établi du moins pour Ervillers, que sur l'emplacement de ce village dont la position était si avantageuse (et il en est de même pour Beaumetz et Morchies qui sont situés sur des coteaux élevés), fut jadis une ville ou un camp gaulois; que plus tard les Romains vinrent y établir une station, et cela, bien peu de temps après la conquête du pays; que les souterrains sont identiques avec ceux que César trouva dans la Gaule et que Baldéric, qui écrivait au 13.e siècle, nous montre encore existant et servant de refuge au temps d'Attila, puisque ce prince barbare y enfumait, lorsqu'il les trouvait, ceux qui s'y étaient cachés? Il semble en effet que les voûtes de celui d'Ervillers, toutes noircies, portent des traces de cet évènement.

Les monnaies gauloises sont aussi très-communes aux environs d'Arras, et il n'est pas d'années que les orfèvres n'en reçoivent un certain nombre trouvées dans nos campagnes; je n'en citerai que trois qui me sont tombées entre les mains. La première est un petit bronze représentant d'un côté une tête imberbe tournée à droite, et au revers un taureau marchant à gauche avec cet exergue: *Germanus Indutilli I.* Sur la seconde est une tête tournée à droite, avec ce mot: *Pixtil*, et au revers un oiseau les ailes éployées, posé sur un serpent au milieu d'un temple distyle; dans le champ on remarque six petits points; c'est aussi un petit bronze. La troisième me paraît

Digitized by Google

moins connue, les caractères et l'effigie en sont barbares, et je ne sais ni à quelle époque, ni à quel peuple la rapporter ; peut-être n'est-ce qu'un talisman ou amulette gauloise en or.

MONUMENS ROMAINS.

Et d'abord je m'arrêterai à l'ancienne capitale des Atrébates, la Némétacum de César, la cité d'Arras, ville déjà grande et populeuse lorsque ce général vint l'attaquer. On sait que c'est à Arras, l'an de Rome 703, que César vint prendre ses quartiers d'hiver ; on sait aussi que la cité existait seule alors, mais beaucoup plus étendue, du côté des faubourgs de Beaudimont et de Ste.-Catherine, et qu'un seul de ses faubourgs, nommé Nobiliacus, occupait une partie du mont où furent depuis l'abbaye de St.-Vast et la haute ville.

Arras nous montre à chaque pas des traces du peuple roi qui l'a habité, surtout dans quelques parties de la cité et de ses environs : souvent des médailles, des vases ou des figurines se rencontrent et, suivant les caprices des inventeurs, vont se perdre où dans les creusets des orfèvres, ou dans quelques vieilles armoires ; très-peu échappent à la destruction. Cependant je vais citer quelques-unes de ces découvertes sur lesquelles j'ai pu avoir quelques renseignemens.

Il y a quatre ans, un enfoncement subit fut remarqué dans un jardin situé sur l'ancien terrain

Digitized by Google

du collége des Jésuites dans la rue des Capucins. On débarrassa les terres et, à 15 ou 20 pieds de profondeur, on trouva les débris d'une voûte qui s'était écroulée, et parmi ces débris, une petite figurine en bronze, couverte d'une épaisse patine, figurine que tous les amateurs s'accordent à regarder comme une déesse romaine. Les deux poignets et le haut du bonnet sont brisés, ce qui empêche de reconnaître la déesse qu'on a voulu figurer. Peut-être en fouillant plus avant, eût-on découvert un caveau sépulcral, avec ses urnes cinéraires, sa lampe, mais on n'en fit rien; le tout fut recouvert de terre et rien ne peut aujourd'hui décider le propriétaire à laisser pratiquer de nouvelles fouilles (voir les planches).

A l'autre extrémité de la ville, dans l'ancien jardin du couvent de la Paix, des médailles viennent souvent se montrer sous la bêche du jardinier; j'espère que des fouilles y seront pratiquées cet hiver.

Il est aussi hors de la ville, entre les portes de Méaulens et de Beaudimont, un terrain où, d'après le récit de quelques vieilles chroniques, se trouvait le cimetière de la ville à l'époque de l'occupation romaine; ce qui semble confirmer cette opinion, c'est la découverte qu'on y fit, il y a environ 50 ans, de beaucoup de monnaies et de vases romains. Trois de ces urnes sont encore au musée d'Arras. Depuis lors on n'a pas encore fait de recherches dans ce terrain, dont cependant un bien petit coin

Digitized by Google

a seul été déblayé alors, pour la construction d'un ouvrage avancé de fortifications.

Un peu plus loin, dans les tourbières d'Atyes, a été trouvé, il y a quelques années, une médaille en argent de Vitellius, représentant au revers les deux têtes des enfans de ce prince avec cette légende : *Liberi imp. Germ. Aug.* Cette monnaie est d'autant plus précieuse que ce prince a régné bien peu de temps ; elle prouve ce que nous apprennent d'ailleurs les historiens, que c'est dans la Gaule que surgit cet empereur éphémère que la même année 70 de J.-C. vit couronner et tomber ; et qui plus est, elle semble indiquer que l'insurrection qui porta ce général sur le trône impérial, s'étendit jusqu'aux légions cantonnées à Arras et aux environs.

Dainville, près d'Arras, offre aussi dans ses campagnes des monnaies romaines et autres petites antiquités de la même époque. Il paraît que sur l'emplacement de ce village à une demi-lieue d'Arras, se trouvait une station romaine sans nom. Dainville (*Dionis* ou *Dionisii villa*) semble aussi l'indiquer. On y rencontre encore d'autres débris d'une époque moins reculée ; ainsi je possède de cet endroit un vieux cachet en cuivre patiné, appartenant au 15.e siècle ; une pièce dont les extrémités forment deux petites cuillers qui se rejoignent et peuvent ainsi saisir facilement de petits objets ; peut-être servait-elle à prendre l'encens. Je possède

Digitized by Google

aussi une médaille des jésuites, frappée en 1634 et représentant les deux fondateurs de l'ordre, St.-Ignace et St.-François Xavier, et au revers le chiffre de J.-C. avec cette légende : *Societatis Jesu anno C.* Elle fut probablement frappée en mémoire de la première révolution séculaire écoulée depuis la fondation de l'ordre.

Ervillers, autre station romaine, contient aussi, enfouies dans ses campagnes, des monnaies de ce peuple, mêlées dans de vastes fondations avec des briques, des tuiles et autres débris du même temps. J'ai déjà parlé, en décrivant ces cryptes, des vases que l'on y a découverts il y a trois ans. Toutes ces découvertes au même endroit pourraient, ce me semble, faire espérer des fouilles productives. Des objets moins anciens s'y rencontrent aussi, et je citerai un ancien cachet en bronze représentant un personnage monté sur un cheval avec cette légende : *Jorge d'Arras.* Parmi les médailles romaines que l'on y trouve, j'ai remarqué des monnaies de Néron, de Faustine, d'Antonin le pieux, de Constantin, de Phocas, etc., et la médaille de Rome casquée, dont le revers porte la louve allaitant Romulus et Rémus.

Il n'est personne qui ne connaisse près du pont de Gy, entre Etrun et Agnez-les-Duisans, à une lieue d'Arras, ce camp romain assez bien conservé, situé sur une élévation assez grande et protégé de deux côtés par le Gy et la Scarpe qui se joi-

Digitized by Google

gnent à ses pieds ; il ne restait à garantir que le front du camp qui fut garni de boulevards très-élevés, défendus eux-mêmes par des fossés profonds. La forme de ce camp était à peu près un triangle équilatéral d'environ 250 toises de côté. C'est là que l'armée de César vint prendre ses quartiers d'hiver, en l'an de Rome 700, après une campagne remplie de gloire et de fatigue. Aussi il n'est pas rare d'y trouver encore aujourd'hui des monnaies et autres reliques des soldats de ce chef; et j'ai tout lieu de croire que des fouilles bien dirigées pourraient y amener de précieuses découvertes. En effet dans le courant de cette année, des ouvriers occupés à creuser une cave près du camp, découvrirent l'entrée d'un souterrain encombré d'éboulemens. Ils déblayèrent un peu et trouvèrent un foyer avec des cendres et des brasiers bien conservés, et au milieu, une petite cuiller en cuivre grossièrement faite, sur laquelle se remarquent encore tous les coups de marteau du bosseleur. Il est probable qu'elle servait à faire des libations dans ce foyer destiné au culte des dieux. L'épaisse patine qui la couvrait, ne laisse d'ailleurs aucun doute sur son antiquité. Lorsque j'en fus informé, il était trop tard pour que je pusse faire poursuivre les fouilles ; les voûtes de la cave étaient faites et tout ce que je pus obtenir, fut l'acquisition de cette cuiller dont les ouvriers avaient déjà enlevé la patine en beaucoup d'endroits.

Digitized by Google

MONUMENS FRANCS.

Issus de peuplades barbares qui, après avoir renversé la digue que leur opposaient les Romains, vinrent s'emparer de nos provinces, les Francs commencèrent d'abord par anéantir les monumens que ce peuple avait posés, et à la place, ils ne surent y fonder, ignorans qu'ils étaient dans les arts, de monumens durables qui soient parvenus jusqu'à nous. Aussi, exception faite de leurs monnaies, ne trouvons-nous aucune trace de leur domination dans le premier siècle; les monumens que nous a laissés le siècle suivant, sont aussi eux-mêmes bien rares. Je n'en connais qu'un près d'Arras, qui puisse lui être rapporté, et encore les renseignemens que j'ai pu recueillir sur son compte, sont-ils eux-mêmes bien vagues et bien incomplets. Je veux parler de ce tombeau qui fut découvert il y a quelques années à Vitry, à trois lieues d'Arras. Formé d'un gré dur et très-finement taillé, ce tombeau contenait, dans deux cavités creusées en forme humaine, deux squelettes d'enfant à demi consumés, recouverts d'une large dalle de gré également sculptée avec une grande finesse. Telle est du moins la description qu'ont donnée de ce monument tumulaire les ouvriers qui le découvrirent au milieu des champs. Peut-être un œil exercé y eût-il pu lire quelque date, quelqu'inscription ou quelqu'autre signe qui eût pu aider à en déterminer l'âge; mais le vandalisme des campagnards qui le trouvèrent, mit obstacle à ces investigations : ils

Digitized by Google

brisèrent et réduisirent en carreaux ces pierres qu'ils destinaient à former le soubassement d'une maison. Il est donc difficile de fonder une opinion sur des données aussi vagues. Cependant si l'on considère que c'est à Vitry, maison royale, vers l'an 575, que Sigebert, roi d'Austrasie, alla avec sa femme Brunehault et ses enfans, s'établir pendant le siége de Tournai; que de là, il attendait l'issue de la lutte contre Chilpéric, roi de Soissons, enfermé dans cette ville; que c'est encore à Vitry que la reine Frédégonde, femme de Chilpéric, fit assassiner Sigebert et débarrassa ainsi son époux d'un rival dangereux, on pourra peut-être avec quelque fondement regarder ce tombeau comme renfermant quelqu'une des victimes si nombreuses de l'une ou de l'autre reine. D'ailleurs c'est aussi dans Vitry que vint camper Chilpéric, après la mort de son rival, et c'est là qu'il fit nourrir son fils Clotaire, craignant qu'on ne le fît mourir comme ses autres enfans.

Après la mort de St.-Léger, évêque d'Autun, martyrisé près d'Arras par ordre d'Ebroïn, maire du palais, en 679, Thiéry 1.er, roi de France, qui par sa faiblesse avait trempé dans ce crime, voulut le racheter en fondant et dotant des églises et des abbayes. Celle de St.-Vast, d'Arras, fondée par St.-Aubert autour de la cellule et du tombeau du saint évêque, éprouva surtout des marques éclatantes de sa libéralité. De grandes richesses lui furent accordées, ainsi que des chartes et des pri-

Digitized by Google

viléges qui l'élevèrent bientôt au rang des plus riches et des plus belles abbayes de France. Aussi en 691, c'est elle qui reçut dans sa chapelle la dépouille mortelle de son bienfaiteur, du pauvre roi Thierry dépossédé de son autorité par Pépin, maire du palais, qui ne lui avait laissé que le vain titre de roi. Long-temps son tombeau fut vu dans le chœur de la chapelle de l'abbaye; mais il en fut ôté quand les moines se décidèrent à la rebâtir, et la révolution les ayant empêchés d'achever la nouvelle église dont ils avaient entrepris la construction, et qui forme aujourd'hui la cathédrale d'Arras, ce tombeau ne fut pas replacé et l'endroit où l'avaient caché les moines, demeura inconnu. On ne le découvrit qu'en 1803, dans un des caveaux de l'abbaye, et l'on y trouva encore bien conservée la cotte de mailles qui enveloppait les ossemens de ce prince. Mais ce précieux vêtement fut pillé par les ouvriers et par les curieux qui se trouvèrent alors présens, et c'est entre les mains d'un amateur d'Arras que j'ai pu encore en voir un fragment.

Notre cathédrale possède les deux statues en marbre blanc, qui ornaient le tombeau de Thierry et de sa femme Doda, également enterrée à St.-Vast, d'Arras. Je ne sais à quelle époque remontent ces deux monumens, très-beaux d'expression et de modèle: les deux personnages sont agenouillés et les mains jointes, dans l'attitude de la prière; le prince revêtu d'une cotte de mailles, a

Digitized by Google

la tête découverte, et la reine, dans la même position, est revêtue d'amples vêtemens à la manière de l'époque. Avec eux ont été trouvées deux statues d'abbés, dont l'un est étendu sur des matelas, les yeux fermés, et l'autre est assis, la main droite levée comme pour bénir ses frères. Tous deux sont revêtus des ornemens pontificaux, mais ils ont la tête découverte. Comme celles de Thierry et de Doda, ces deux statues sont en marbre blanc, de grandeur naturelle et d'un très-beau travail.

On voyait aussi à Arras, il y a quelques années, les restes d'un monument qui se rattachait tout particulièrement à l'histoire de la province. Voici à quelle occasion il avait été érigé : depuis long-temps Baudouin le Barbu, 8.e comte de Flandre, gouvernait la province ; depuis long-temps aussi il était uni à la comtesse Ogine, qui avait atteint sa 50.e année, et de cette union nul enfant n'était issu qui pût hériter des biens de son père et lui succéder à la couronne. Aussi ce dernier ne croyait-il plus à un héritier, lorsqu'après une aussi longue stérilité, la comtesse lui annonça que le ciel allait enfin combler ses vœux. Mais depuis long-temps d'autres princes avaient compté sur un héritage que cet événement leur enlevait ; des soupçons, des réclamations pouvaient s'élever, et il était important de leur ôter tout prétexte en entourant de la plus grande publicité la naissance du nouveau prince.

Aussi le comte fit-il dresser au milieu de la place du grand marché à Arras, une tente vaste

Digitized by Google

et richement décorée, dans laquelle il fit réunir toutes les nobles dames de la ville, aussitôt que la comtesse commença à ressentir les premiers symptômes de sa délivrance; et c'est là, en leur présence que naquit, en 1014, Baudouin de Lille, qui plus tard devint le 9.e comte de Flandre et porta si haut la gloire de son nom.

Un événement aussi remarquable ne pouvait manquer d'être perpétué par l'érection d'un monument, et sur le lieu même fut élevée cette construction si svelte, si hardie et cependant si riche, dont on nous a conservé les dessins. Sur l'entablement assez large d'une colonne creuse, se dressaient quatre pilastres qui supportaient quelques chambres, surmontées elle-même d'une figure allégorique toute dorée. Ce monument d'un style très-fleuri devait produire un effet merveilleux avec sa base moitié moins large que le bâtiment qu'elle supportait: Il avait 60 pieds d'élévation et l'escalier qui conduisait dans le haut était pratiqué dans la colonne. Malgré ce récit extrait d'un manuscrit du 17.e siècle et le dessin que j'ai sous les yeux, j'hésite à regarder ce monument comme élevé au 11.e siècle, à cause de son architecture peu connue et surtout peu en usage à cette époque; je crois plutôt qu'il a pu succéder à un monument plus ancien et précéder celui que je vais décrire, ou que peut-être même ce ne fut qu'un projet sans exécution.

L'autre monument élevé au même endroit après

Digitized by Google

la ruine du premier, consistait en une colonne de gré assez mince, au large entablement en forme de cône renversé, qui supportait quatre colonnettes recouvertes d'un autre cône également en gré. Il avait environ 45 pieds de haut. Enfin celui-ci disparut aussi et, dans les derniers temps, on ne voyait plus qu'une pièce de gré assez haute, peut-être celle qui servait de colonne à l'ancien monument, sur laquelle était grossièrement sculptée une figure de femme, connue sous le nom de Pollène, les uns disent Polline, nom qu'ils attribuent à l'emprisonnement que subit dans les chambres du monument primitif, une certaine princesse Polline, sur laquelle je n'ai trouvé aucun renseignement. Enfin ce gré disparut aussi et la place ne fut plus marquée que par une dalle de gré qui y fut placée.

Mon projet, en commençant cette notice, avait été de passer en revue quelques vieux châteaux fortifiés que j'ai visités, châteaux dont les uns existent encore et les autres ont disparu, ne laissant pour souvenir que leurs fondations à fleur de terre. J'aurais dit aussi les faits qui s'y rattachent et les antiquités qui s'y rencontrent ; je voulais encore m'arrêter à quelques églises de campagne qui, par la beauté de leur architecture ou les monumens qu'elles renferment, méritent quelqu'attention ; mais je remettrai à une autrefois la description de ces monumens; il ne me reste donc plus à parler que de quelques pierres tumulaires qui furent trouvées à Arras ou aux environs, et que possède le musée de cette ville.

Digitized by Google

Il y a deux ans, je me livrais à Béthune et dans ses environs, à quelques recherches archéologiques ; j'ouïs parler alors d'un sarcophage en pierre qui se trouvait dans une vieille cave abandonnée de cette ville sous le terrain de l'ancien couvent des Récollets. Aller trouver le propriétaire de cette cave, lui en demander les clefs et y pénétrer fut l'affaire de bien peu de temps ; et alors derrière un vieux mur qui avait croulé, je vis un caveau bien sombre où reposait, sur une large dalle de gré bleu, le monument dont on m'avait parlé. Etendu sur une natte gisait un corps humain à demi-consumé sur lequel on apercevait encore un grand nombre de vers. A la lueur de la faible lumière qui nous éclairait, on eût dit un véritable corps que la corruption avait ainsi coloré, ou plutôt un cadavre à demi-rongé par les vers, qu'une pétrification subite aurait saisi et conservé dans cet état. Tout le monument est en pierre bleue et à grains fins, pareils aux pierres qui recouvrent les terrains houillers du nord de la France. Le corps a 5 pieds 7 pouces de longueur et la large dalle sur laquelle il repose, en a 7 sur 3 de largeur; le corps est sculpté en ronde bosse. Les bords de la grande dalle sont rabattus en gorge et c'est là qu'est gravée en creux l'inscription suivante, en grandes lettres gothiques très-bien formées : *Chi gist maistre Giatte le Frachois dit Potier, docteur en medecine et baceler en theologie, natif et vïes canone de Bethue qui etre*

Digitized by Google

pluzrs voyages dist le pmiere mese au St.-Sépulcre de Jhrlm et thpassa le V jo d'octobre l'an M IIII XLVI; pries pour son ame et pour tous trépassés Amen (1). Autour de lui serpente un ruban qui, partant de la bouche, fait tout le tour du corps jusqu'aux pieds; on y lit gravé en relief: *Jay esperanche de mon salut en la seule miséricorde de Dieu.* Aujourd'hui ce sarcophage enrichit l'une des galeries du musée d'Arras, et tous les connaisseurs qui l'ont vu, s'accordent à dire que c'est un des plus beaux monumens que l'on connaisse.

D'autres pierres tumulaires anciennes suivent ce mausolée et méritent aussi par leur âge et leur beauté, quelques mots de description. La première représente en relief assez fort, le jugement dernier, sculpté dans la même pierre bleue. Au haut du tableau est assis sur des nues le juge suprême, tenant de la main droite une branche d'olivier en signe de paix pour les bons, et de la gauche un glaive long et acéré pour punir et châtier les coupables; de chaque côté sont des anges embouchant la fatale trompette, et au-dessous une foule de moines et de nonnes prosternés et attendant dans la prière l'arrêt fatal qui va décider de leur sort éternel. Il y a dans ce tableau quelques parties

(1) Ici git maître Giatte le François dit Potier, docteur en médecine et bachelier en théologie, natif et vieux chanoine de Béthune, qui entre plusieurs voyages, dit la première messe au St.-Sépulcre de Jérusalem et trépassa le 5.e jour d'octobre l'an 1446; priez pour son ame et tous trépassés. Amen.

Digitized by Google

brisées, telles que la figure du Christ, celles des anges et quelques-unes dans la foule des patiens; mais il en est d'autres bien conservées : il reste de superbes draperies, de beaux détails dans les ailes des chérubins, et une superbe composition. Ce tableau terminé dans le haut en demi-cercle, a 5 pieds 3 pouces de hauteur sur 4 de largeur; au bas on lit :

Chi devat gist Hue Walois
natif d'Arras fu et bogois
Segera jadis chie meisme
XXII efas legitimes
et trespassa l'a IIII.e
et XIIII seloneme ses
de jeuiet le XIII.e jo
e padis soit se sejo
Emps a se place tenue
Jaq Walois frere audit Hue
chie de la mort senti le goust
droit le V.e jo d'aoust
l'an IIII.e et XII mis
fu chees die li soit amis
Jehan fil dud. Hue apres
fina et fu chi mis enps
l'a IIII.e . . . . . .
Et Jaq frere aud Jehan
moru et fu chi mis en l'an
. . . . . .

La seconde est divisée en trois parties par autant d'arcades gothiques; dans celle du milieu est

Digitized by Google

assise la Vierge avec son divin fils ; à droite un moine agenouillé, les mains jointes, semble implorer l'intercession de la reine du ciel pour un chevalier placé derrière lui ; et à gauche le même rôle paraît rempli par une religieuse en faveur de deux nobles dames qui la suivent. Au-dessus de chacun de ces deux groupes, est un ange planant, les ailes ouvertes, et portant dans chaque main les armoiries de ces personnages. Quoique les figures aient assez peu de relief en proportion de la grandeur du tableau (8 pieds sur 5), elles n'en sont pas moins fort belles ainsi que l'arcade gothique qui les recouvre; celle-ci date du 14.e siècle, ainsi qu'on en peut juger par le travail et l'inscription suivante, gravée en relief au bas de la pierre :

Ci git Pierre Sasquépée et trépassa l'an M CCC XL le XII.me jour de novembre. Priez Dieu pour s'ame. Et trépassa maitre Legand du Pliminage conseiller du Roi. Et git Nicolaite..... Chy yit demiselle Marie au Grenon..... des dessus dits et trépassa — CCC XX.

La famille des Sasquépée, éteinte depuis plusieurs siècles, était une des familles nobles d'Artois; ses membres étaient seigneurs de Beaudimont, l'un des faubourgs d'Arras, et l'un d'eux Jean Sasquépée, enveloppa la sainte chandelle d'Arras d'une châsse d'argent, chargée d'ornemens et de ciselures, châsse qui existe encore aujourd'hui dans la sacristie de la cathédrale.

Digitized by Google

Je pourrais citer encore d'autres monumens de la même date, qui accompagnent les précédens ; mais je m'arrête, en remettant à une autre époque les vieilles églises et les vieux châteaux féodeaux avec leurs tours et leurs créneaux.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LE CHATEAU DE RIHOULT,

Par M. ALEX. HERMAND.

La féodalité, déjà loin de nous, a laissé bien peu de traces matérielles sur le sol que nous foulons, trop précieux par sa bonne qualité et trop bien cultivé pour que des ruines y subsistent long-temps. A peine trouve-t-on quelques débris des châteaux des puissans barons, maîtres de la terre, dans les forêts et dans les marais non-cultivables. La Flandre occidentale et l'Artois n'offrent donc aux études architectoniques des archéologues que de bien faibles alimens. Lorsque des ruines s'y laissent voir, c'est dans un tel état de dégradation qu'il est presque toujours impossible d'en tirer quelque fruit pour l'intérêt de la science archéologique. Long-temps encore il sera difficile de déterminer les caractères qui appartiennent aux monumens militaires de notre pays, dans les diverses périodes chronologiques établies avec succès pour d'autres provinces, et qui ne paraissent pas trop s'éloigner de celles qu'il

Digitized by Google

nous est possible de pressentir chez nous jusqu'à ce moment. Je n'ai pas à m'en occuper ici, car le château dont je vais parler, ne marque plus que bien faiblement sur le terrain qui l'a porté, et ses conditions de premier établissement ne le placent pas dans la catégorie des constructions de pure défense militaire.

La forêt de Rihoult, immense autrefois, comprenait une étendue de terres sur lesquelles s'élevèrent depuis des habitations nombreuses (1). La syllabe *hout* (forêt) tirée des langues du nord et conservée en Flandre dans quelques noms de lieux, semble indiquer, pour la forêt de Rihoult, une certaine illustration religieuse qui remonterait à l'époque celtique. Le culte druidique, professé jusques au moins le huitième siècle de notre ère, par nos ancêtres éloignés du contact civilisateur du polythéisme des Grecs et des Romains, n'avait pas d'autre temple que la profondeur des bois. Ses prêtres, ministres d'une religion dont la base était toute spiritualiste,

(2) *Car la forêt Roffiolt que nous appelons Rehou passait bien au-delà de Wiserne...* (La ville et cité de St.-Omer, manuscrit, par un jeune carme, 1646, pag. 50.) Le dire de cet auteur s'appuie non-seulement sur la tradition, mais encore sur des données historiques.

Digitized by Google

ne voulaient pas enserrer la divinité dans une enceinte fermée (1) : leurs mystères les plus secrets eurent sans doute pour témoins les chênes séculaires de la forêt de Rihoult. Là les druides, après avoir invoqué le Dieu de l'univers, se livraient à leurs méditations astronomiques ; ils contemplaient dans les constellations, le tableau de leurs devoirs sociaux, et transmettaient oralement à leurs inférieurs des principes d'administration civile et religieuse, mûris dans la solitude, mais peu propres cependant, à civiliser les nations.

Les Romains, après leur victoire sur les peuples de la Morinie, voulurent faire obstacle à cet ordre de choses, et il ne tint pas à eux que la forêt de Rihoult ne devînt à l'instant même silencieuse. Pour hâter ce résultat, ils la firent retentir des coups de hâche qui transformaient en constructions de toutes espèces les arbres consacrés. Rihoult fournit des vaisseaux à la mer et des forteresses à la terre, et ce fut pour aider à subjuguer et à comprimer ses anciens et légitimes possesseurs. L'influence des idées et des rigueurs romaines parvint sans doute à le rendre désert, jusqu'à l'épo-

(1) Tacite (*de moribus germanorum*) dit : *Cetertìm nec cohibere parietibus Deos, neque in illam humani oris speciem adsimulare, ex magnitudine cœlestium arbitrantur; lucos ac nemora consecrant, deorumque nominibus secretum illud, quod solâ reverentiâ vident.* Tacite parle des Germains, mais une phrase de Strabon et d'autres autorités nous assurent que ses observations convenaient aux Gaulois avant leur sujétion aux Romains : voici la traduction latine de la phrase grecque de Strabon (lib. IV) *Nam et naturâ et vitæ institutis gentes hæc invicem similes sunt et cognatæ (Germani et Galli) confinem habitantes regionem, Rheno divisam, et pleraque inter se similia habentem.*

Digitized by Google

que de la construction du château qui prit son nom.

L'origine du château de Rihoult se perd dans la nuit des temps. Adossé contre la lisière méridionale de la forêt (1), entouré du reste par un terrain jadis marécageux, ce château par sa position, révèle en partie l'époque et les motifs de sa fondation, comme ses dimensions accusent son importance. Je n'accepterai donc pas la version donnée par quelques chroniqueurs : selon leur opinion, basée sur une fausse interprétation étymologique, le château de Rihoult devrait sa fondation à Sulpitius Rufus, lieutenant de Jules-César qui lui avait confié la garde du *Sinus Itius* (2). Je n'ai pas à combattre cette opinion qui bouleverse toutes les idées reçues sur la position ordinaire des forteresses romaines et sur la topographie du pays des Morins, à l'époque de la conquête de la Gaule par les vainqueurs du monde alors connu.

La tradition orale que l'on ne doit jamais né-

(1) Selon Collet (notice historique de St.-Omer) le château de Rihoult était à 1000 toises environ nord-nord-est de l'église du village d'Arques.

(2) Voir Malbranecq, tom 1, pag. 55 436; Hennebert, tom 1. pag. 48. etc. etc.

Le nom de Rihoult, *Ruholt*, *Ruhout*, selon la plus ancienne orthographe (diplôme de l'année 1093, grand cart. et Malbranoq) est composé de deux mots pris dans la langue germanique; *Ruh*, *Ruhe*, qui s'est conservé dans les mots flamands *Ruuw*, *Ruw*, et qui signifie *mal-uni*, *inégal;* et *holt*, *hout*, qui veut dire bois, forêt, en allemand. *Ruhout* est donc *bois inégal*, *mal-uni*, caractère qui lui convient parfaitement.

Digitized by Google

gliger malgré ses inexactitudes apparentes, a été par moi consultée avec quelque fruit. Le nom de château des Sarrasins, donné au château de Rihoult par les habitans du voisinage, annonce son existence à l'époque des invasions normandes, confondues par les peuples du nord de la France avec les incursions précédentes et simultanées des nations mahométanes dans le midi de notre belle patrie. Les innombrables scènes de carnage, de dévastation et de pillage qui marquèrent au sud les traces des bandes sarrasines, reproduites au nord de la France par les hordes normandes ou scandinaves, leur firent donner le même nom par les peuples épouvantés (1).

Le château de Rihoult existait donc probablement au commencement du dixième siècle, et il paraît avoir été bâti par le comte de Flandre, Beaudouin II, sur le territoire d'Arques, bourg et comté dont l'abbaye de St.-Bertin avait la riche propriété. Baudouin avait, en l'année 900, pris l'administration envahi les propriétés de ce monastère en s'en faisant nommer abbé. L'utilité du château de Rihoult et l'agrément qu'y trouvait le comte Arnould-le-Vieux, décidèrent ce prince à le conserver avec la forêt (2), lorsqu'il rendit aux moines de St.-Bertin (952) la terre d'Arques, *villam nuncupatam*

(1) Le comte de Flandre Arnould appelle les Normands *Wandalos*, dans un diplôme de l'année 961. (Auberti Miræi, opera diplomatica, p. 44).

(2) Le père carme déjà cité, pag. 246.—Gazet, histoire ecclésiastique du Pays-Bas, p. 274.

Digitized by Google

arecas (1), qu'il avait gardée huit ans encore après s'être démis du titre d'abbé pris par ses prédécesseurs.

Le double fossé qui protégeait le château de Rihoult lors de sa destruction, ne prouve pas que sa fondation ait eu un but militaire. L'emplacement sur lequel il s'élevait, dominé dans la forêt par une élévation proche et subite, n'a jamais pu être considéré comme un point de défense contre une armée nombreuse. Ce château d'une médiocre étendue (2) fut sans doute bâti pour servir de résidence momentanée aux seigneurs souverains de la Flandre, et il ne fut à son origine qu'une maison de plaisance. Jamais avant la séparation de la Flandre occidentale de la Flandre orientale, et la formation de l'Artois, on ne lui voit donné le titre de *castellum* ou de *castrum* (château-fort), ainsi qu'il le reçut plus tard. Les seuls noms qu'il eut jusqu'au milieu du 13.e siècle, sont ceux de maison et de manoir (3). Non-seulement les auteurs qui en parlent, disent : *la maison de Rihoult*, mais le comte de Flandre Philippe d'Alsace et ses successeurs immédiats, ne l'appellent aussi que leur maison : *Actum in*

(1) Grand cartulaire de St.-Bertin, tom I, pag. 77-79. Dans la restitution à St.-Bertin du bourg d'Arques, situé à une lieue de St.-Omer, il n'est pas question de Rihoult.

(2) Il avait une surface carrée d'environ 280 pieds de roi, fossés compris.

(3) *Manerio de Ruholt*.... Chronique d'Ardres, dans les hist. des gaules, tom XVIII, pag. 571.

Digitized by Google

villâ de Archas juxtà domum meam de Ruhout (1).

La construction de cette maison de Rihoult eut un motif que sa position contre la forêt du même nom, nous fait connaître. A l'imitation des rois de France, leurs suzerains et des autres souverains du même temps, les comtes ou marquis de Flandre partageaient leurs momens entre les devoirs de l'administration militaire et civile de leurs états et le plaisir tout matériel de la chasse. Les seigneurs du moyen-âge, formés pour la guerre et peu habiles à toute autre occupation, en retrouvaient une image dans les exercices de la chasse ; aussi s'y livraient-ils avec ardeur et excès dans les courts intervalles de loisir que leur laissait un état de paix toujours passager, ce qui leur attira des expressions de blâme de leurs contemporains eux-mêmes (2).

Le pays soumis aux comtes de Flandre se hérissait de châteaux, de maisons de plaisance qu'il était nécessaire de fortifier, afin de résister aux attaques subites et inattendues des peuples étrangers et voisins, ainsi que des vassaux et sujets, sans

(1) Malbrancq, tom I, pag. 674, année 1186 La généalogie des comtes de Flandre, dans les historiens des Gaules, tom XVIII, p. 562, dit: *Et domum de Ruholt cum nemore.* Philippe d'Alsace dans deux diplômes en 1190, s'exprime ainsi : *terra que.... in villâ de Archas juxtà domum meam de Ruholt....* (grand cartulaire). On voit dans d'autres diplômes du grand cartulaire en 1208, 1253, et 1266, *domum de Rehout.*

(2) L'auteur de la vie de Dagobert, blâmait Clotaire I.er d'avoir été trop adonné au plaisir de la chasse.

Digitized by Google

cesse en état de révolte et d'hostilité contre leurs chefs barbares. La forêt de Rihoult, assimilée aux véritables domaines des comtes, leur offrait par sa vaste étendue une source de plaisirs qu'ils ne pouvaient dédaigner. Ses arbres touffus et serrés, ses taillis, ses buissons recélaient des animaux carnassiers dont les habitans du pays éprouvaient sans cesse les ravages. Il était utile et il n'était pas sans danger, ni surtout sans plaisir de combattre ces hôtes dévastateurs et incommodes. Alors auprès de la forêt, s'éleva un château, véritable repos de chasse pour le seigneur du pays qui voulait être tout à la fois, le premier chasseur et l'homme de guerre le plus redouté de ses états : noble ambition appropriée aux besoins de l'enfance d'une nation qui avait tout à combattre pour assurer son existence.

Les séjours fréquens et peu prolongés des premiers comtes de Flandre au château de Rihoult, n'ont pas été mentionnés par les historiens ; il ne s'y mêlait rien qui fût digne d'être transmis à la postérité. Tous les jours qu'ils y passaient, consacrés au plaisir, avaient une uniformité qu'aucun événement imporportant n'a sans doute jamais dérangée. Le sang qui y coula fut celui des sangliers, des loups, des buffles, des ours, et le sang plus innocent des cerfs et des chevreuils qui peuplaient alors les bois de notre contrée (1): et c'était pour le plus grand avantage de la population entière.

(1) Voir Ermold-le-Noir, dans son poème sur Louis-le-Débonnaire.

Digitized by Google

Baudouin V, surnommé de Lille, est le premier comte signalé comme ayant habité Rihoult (1); sa résidence y fut plus prolongée que celle de ses prédécesseurs. Baudouin ayant essuyé des revers contre les troupes de l'empereur Henri III, qui avait envahi la Flandre, résolut d'opposer à son ennemi des difficultés nouvelles et une barrière à sa marche. Il se retira au centre de ses états, concentrant ses troupes pour augmenter ses moyens de résistance. Baudouin, à l'abri derrière la Lys, sentit que sa position pouvait être tournée par l'embouchure de cette rivière. Alors par une de ces déterminations subites et heureuses qui sauvent les états, il fit en trois jours, disent les historiens (2), creuser un large et profond fossé (1055) de trois lieues et demie de longueur. Ce retranchement connu sous le nom de *Neuf-Fossé* (*fossa nova vel Bolana*) se joignait à la Lys auprès d'Aire, passait sous le château de Rihoult auquel il s'appuyait, et venait aboutir aux marais de la rivière d'Aa.

Baudouin de Lille débarrassé de ses ennemis vaincus au passage du Neuf-Fossé qu'ils avaient voulu forcer, quitta Rihoult. Ses successeurs n'habitèrent plus ce château que passagèrement, jusqu'à Philippe

(1) Malbrancq, tom. 2, pag. 738.

(2) Iperius, Locrius, Meyer, d'Oudegherst, Malbrancq, etc., etc. Si le Neuf-Fossé avait été fait lors de la séparation de la Flandre et de l'Artois pour limiter ces deux provinces, on l'eût fait passer à l'orient de Rihoult en dehors du retranchement, pour ne pas laisser ce fort à découvert.

Digitized by Google

d'Alsace. Arnoud le malheureux résidait alternativement aux châteaux de Rihoult, de la Motte aux Bois et autres châteaux de leurs environs (1). Sa mort malheureuse et si hâtive les laissa long-temps inhabités. Charles-le-Bon y fit un court séjour en 1121 (2). Le comte Thierry, l'un de ses successeurs, diminua même l'importance du domaine de Rihoult, par ses largesses en faveur de l'établissement du monastère de Clairmarais. Le zèle ardent de St.-Bernard devait porter son fruit : l'homme inspiré pesait sur son siècle de tout le poids de sa parole éloquente et de sa conviction. A la voix de St.-Bernard, le comte de Flandre Thierry dota Clairmarais d'une étendue considérable de prairies, de bois et de marais détachés de Rihoult (3), au milieu desquels s'éleva la maison consacrée au travail et à la prière (1140).

Philippe d'Alsace, associé au gouvernement de la Flandre par Thierry son père (1157), prit en main les rènes de l'administration, lorsque celui-ci, dégoûté des grandeurs humaines se fut retiré au monastère de Watten. Pour être plus à portée de correspondre avec son père, de prendre ses conseils, Philippe vint établir sa résidence habituelle au château de Rihoult, situé à une lieue de distance de

(1) Galbert dans sa vie de Charles-le-Bon, a sans aucun doute voulu indiquer ces deux châteaux en parlant de la résidence d'Arnould dans les environs de Cassel et de St.-Omer.

(2) Charles-le-Bon y signe un diplôme. Malbrancq, tom. 3, p. 709.

(3) Tous les auteurs.

Digitized by Google

la ville de St.Omer (1). Le voisinage du comte était une charge onéreuse pour les bourgeois de St.-Omer. Un usage assez vexatoire, qui découlait du droit de *pourvoyance* et de l'usage des redevances en nature et en objets mobiliers dont jouissaient presque tous les souverains, existait au moyen-âge dans quelques localités (2). Lorsque les souverains quittaient leur domicile ordinaire pour résider dans une de leurs nombreuses maisons de plaisance, les habitans ou les voisins du lieu où ils s'établissaient, étaient tenus de leur fournir une partie du mobilier nécessaire, ce qui établissait un impôt bien inégalement réparti.

Les habitans du marché St.-Gilles à Orléans étaient tenus, quand le Roi venait dans cette ville, de le fournir lui et sa cour, de linge, de vaisselle et d'ustensiles de cuisine (3). A Valenciennes, les bourgeois devaient livrer au comte de Hainaut les matelas et les ustensiles de cuisine dont il avait besoin pendant son séjour. Les bourgeois de Mons avaient la même charge, mais au lieu des écuelles qu'on fournissait encore à Valenciennes, le mayeur de la ville de Mons livrait un seau, et le châtelain

(1) Mon histoire de Watten; tom. 1, des mémoires des Antiquaires de la Morinie.

(2) *Le droit de prise* fut le sujet de nombreux traités entre les rois de France et les hommes des communes. *Le droit de gîte* accordé aux officiers royaux était une autre charge non moins incommode; il en est question dans dans une charte de Philippe-Auguste. (Brussel, usage des fiefs, tom. 1, p. 452.)

(3) Guizot; hist. de la civilisation en France, 2.e édition, tom. 4, p. 334.

Digitized by Google

une corde pour le puits du château (1). Les bourgeois de St.-Omer étaient à peu près tenus aux mêmes obligations à l'égard du comte de Flandre, lorsque celui-ci habitait Rihoult. Pour se débarrasser de cette charge gênante et dispendieuse, surtout depuis que Philippe d'Alsace y demeurait continuellement, ils cédèrent, du consentement de ce prince, à Guillaume de Malines et à ses successeurs, un terrain dans l'enceinte de leur ville, et sur lequel s'élevait une ancienne ghidalle ( ). Les conditions du marché furent que Guillaume de Malines ou ses ayants-cause entretiendraient la cuisine du château de Rihoult des objets nécessaires. Le détail en est donné : ce sont des coupes ou tasses, des jarres, des vases à faire cuire les viandes et des chaudrons (2), toutes choses de première nécessité et en dehors du mobilier de luxe que les seigneurs du douzième siècle traînaient partout à leur suite, et qui se composait d'objets en or, en argent et en ivoire (3).

Le séjour que Philippe d'Alsace fit à Rihoult et à la Motte-au-Bois fut d'une longue durée. De 1164 à 1191, année de sa mort, on trouve une foule de diplômes datés de ces deux résidences et signés

(1) Gilbert de Mons, dans le recueil des historiens des Gaules, tom. XIII, p. 572. De Reiffemberg, essai sur la statistique ancienne de la Belgique, 2.e partie, p. 126.

(2) Archives de la ville de St.-Omer. Pièces justificatives, n.° 1.

(3) Voir la Philippide de Guillaume Lebreton, chant IV.e

Digitized by Google

par ce comte (1). Philippe essuya à Rihoult une maladie grave, à son retour de Jérusalem où son zèle pieux l'avait conduit. Malade, il se fit transporter au château de la Motte-au-Bois qu'avait habité St.-Thomas de Cantorbéry, dans l'espérance d'obtenir sa guérison par les mérites du saint.

Philippe d'Alsace revint bientôt à Rihoult qui devint le centre d'un mouvement extraordinaire, dont le retentissement se fit sentir au village d'Arques. Ce prince recevait la visite de son beau-frère Baudouin, comte de Hainaut, accompagné de ses enfans, dont deux, Baudouin et Henri, furent depuis empereurs de Constantinople, et l'une de ses filles, Isabelle, devint femme du roi de France Philippe-Auguste (2). Cette réunion est la plus imposante qu'ait jamais possédée Rihoult, sans en excepter même celle qui a dû y avoir lieu lorsque Richard, premier roi d'Angleterre, s'y trouvait en décembre 1189 (3).

Philippe d'Alsace et ses prédécesseurs s'attachèrent sans doute à rendre agréable et commode le lieu de leur résidence. Au milieu d'un marais, l'eau ne manque pas, mais elle n'est ordinairement ni saine

(1) Archives des villes de St.-Omer et d'Aire; Grand Cart. de St.-Bertin; Malbrancq, etc., etc.

(2) Malbrancq, tom. 3, p. 341-342.

(3) L'acte de confirmation des biens que St.-Bertin possédait en Angleterre est par Richard : *datum apud Ruhoult.* Grand Cartulaire de St.-Bertin, tom. 4, p. 513.

Digitized by Google

ni potable : aussi fut-il indispensable d'en chercher loin de Rihoult. Un conduit en plomb déterré, il y a peu d'années, recevait l'eau d'une fontaine connue sous le nom de *Payelette*, située dans le canton du même nom, à une distance d'environ 500 toises sud-sud-est du château, où il la déchargeait. Une route, dont la largeur et la solidité actuelles accusent l'ancienneté, traversait le *Hamelet*, nommé *le Cauchie*, et venait joindre l'entrée du château ; là, elle se détournait à l'occident, après avoir passé au moyen d'un pont sur le Neuf-Fossé, et aboutissait à l'abbaye de Clairmarais. Par une bizarrerie et une inconséquence ordinaires au moyen-âge, cette chaussée, qui était établie en partie sur le territoire d'Arques, était la propriété exclusive des moines de St.-Bertin, seigneurs de ce village. Les religieux de Clairmarais, pour en obtenir l'usage, furent obligés de s'engager, non-seulement à la réparer, mais encore à ne s'en servir, sans aucune fraude, que pour leur utilité personnelle (1). Au moyen d'un échange fait avec l'abbaye de St.-Bertin (1190), Philippe d'Alsace acquit la propriété d'une terre qui agrandit son domaine de Rihoult et lui permit d'y faire un vivier (2).

Les besoins matériels ne furent pas les seuls que

(1) Grand Cartulaire de St.-Bertin.

(2) *Pro concambio cujusdam terre que libera erat Sancti Bertini in villâ de Archas juxtà domum meam de Ruholt jacens....* (1190) Grand cart. tom. 1. p. 497). Dans un autre diplôme de la même année (p. 498) le comte ajoute : *Cujus.... vivarium meum feci.*

Digitized by Google

Philippe d'Alsace voulut satisfaire. Ce prince, à sa première arrivée à Rihoult, y trouva sans nul doute une chapelle établie et des priviléges accordés aux hommes qui y étaient attachés (1). Ces priviléges ne lui parurent pas suffisans, dans l'état actuel du château devenu son habitation ordinaire. Non-seulement il dota cette chapelle de la terre d'Oudemonstre comprenant trois cents mesures de terre, avec la dîme, tout le domaine, la justice et le comté (2), mais dans la prévision que son lieu de prédilection serait délaissé par ses successeurs, rois de France, il voulut assurer le sort des chapelains de Rihoult. Philippe fonda dans le chapitre de St.-Omer, dont son frère était alors prévôt, une prébende sacerdotale, connue sous le nom de Rihoult ou du Prince, parce qu'elle était à la collation du souverain : le chapelain de Rihoult en était de droit titulaire ; il devait trouver à la collégiale de St.-Omer un refuge convenable et assuré, lorsque le château était vacant (3). Le plus ancien chapelain de Rihoult qui nous soit connu, se nommait Pierre ; le comte de Flandre dit en 1180, *Petrus*

(1) *Chil de Morbeke tout a plain et li homes le castelain de Niverlet et li hoste tout à la capele de Ruhout sont quite sil ne sont marchant.* (Archives de l'ex-chapitre de St.-Omer; tonlieu de l'année 1167; c'est le plus ancien acte en français que je connaisse à St.-Omer.

(2) Hennebert, tom. 2, p. 278.

(3) Diplômes d'institution dans les archives de l'ex-chapitre de St.-Omer. Mémoires pour les doyens, chanoines.... Hennebert. Deneuville, etc., etc. Pièces justificatives, n.° 2.

Digitized by Google

Capellanus meus de Ruhout (1). Le chapelain Pierre ne suffit pas à remplir seul les fonctions ecclésiastiques pendant le séjour de Philippe d'Alsace à Rihoult, il lui fut adjoint un autre prêtre du nom de Corneille, et ensemble ils occupaient encore leur charge en 1192 : on voit au bas d'un diplôme de cette date; *signum Cornelii et Petri de Ruhout presbiterorum* (2).

Il y eut en 1239, une discussion entre le chapelain Mathieu et les hommes qui tenaient la terre d'Oudemonstre; elle fut terminée sous le patronage de Robert, seigneur d'Artois et de Pierre, évêque des Morins, au profit de la chapelle de Rihoult, qui vit augmenter ses revenus de près du double (3).

La fondation, l'augmentation même d'une chapelle, d'une église, n'étaient pas au 12.e siècle, un acte seulement de piété; c'était en même temps une œuvre de haute intelligence et de progrès, dans l'intérêt de la liberté des peuples, de leur civilisation et de l'administration civile des états. L'église consacrée à la prière, recevait encore d'autres attributions, d'une autre nature : c'était dans son enceinte où régnait l'égalité devant Dieu, la première que connurent les hommes, qu'avaient

(1) Grand Cart., tom. 1, p. 405. Il en est question dans des lettres de 1189 et il signe en 1193, *Petrus de Ruhout presbiter* (archives de la ville de St.-Omer).

(2) Grand Cart. id.

(3) Grand Cart. id. Pièces justificatives, n.° 3.

Digitized by Google

lieu les réunions populaires, que se traitaient les affaires importantes de toute espèce ; c'était souvent dans son enceinte que se passaient les actes d'affranchissement, de ventes, de donations, de partages; que voulaient mourir les puissans de la terre ; enfin que se réfugiaient, comme dans un asile inviolable, les innocens et les coupables que la justice humaine était alors souvent impuissante à distinguer. Le ministre de la religion était tout à la fois l'instituteur, le notaire, le juge de sa paroisse : c'était un homme universel possédant seul la science et les connaissances du temps. La création de la chapelle de Rihoult, dans laquelle plus d'un contrat fut passé, et surtout son établissement fixe sous Philippe d'Alsace durent avoir une influence heureuse sur les habitans du voisinage en leur donnant des rapports fréquens avec des hommes qui marchaient à la tête de la civilisation.

Philippe d'Alsace n'avait pas d'enfans : son amitié pour le jeune Philippe de France, connu depuis sous le nom de Philippe-Auguste, le détermina à démembrer ses états en sa faveur ; il lui fit épouser sa nièce Isabelle, à laquelle il donna en dot toute la partie de ses états située à l'occident du neuf-fossé. Le château et la forêt de Rihoult, placés sur la lisière orientale, furent par exception compris dans la dot (1). Philippe-Auguste et Isabelle ne devaient jouir des bienfaits de leur oncle qu'après

(1) *Et domum de Ruholt cum nemore.* (Généalogie déjà citée et chronique d'Andres déjà citée. Malbrancq, tom. 3, p. 35, etc., etc.)

Digitized by Google

sa mort Louis de France, depuis roi sous le nom de Louis VIII, recueillit en 1191 la succession de son grand oncle, au lieu et place de sa mère Isabelle, morte avant Philippe d'Alsace. Rihoult, après quelques vicissitudes qu'il partagea avec les villes de St.-Omer et d'Aire, fut donc définitivement réuni en 1212 au patrimoine de Louis de France et à la couronne, lorsque ce prince parvint au trône ; il en fut détaché à la formation de la province d'Artois en 1337 par St.-Louis, conformément à la volonté que son père avait exprimée douze ans auparavant dans son testament. Rihoult revint à la Flandre, à la mort de la comtesse d'Artois, Marguerite de France, à la fin du quatorzième siècle (1382).

Les comtes d'Artois ne délaissèrent pas le château de Rihoult, dont le rôle pacifique avait fini pour faire place à un autre que sa nouvelle position nécessitait. Plusieurs comtes d'Artois l'habitèrent passagèrement ; ils lui donnèrent une importance militaire à laquelle se prêtait peu l'emplacement qu'il occupait ; cette importance était commandée par le motif qu'il se trouvait sur la ligne de partage entre les provinces de Flandre et d'Artois, dont les comtes étaient rarement d'intelligence. Tous les titres postérieurs au troisième quart du 13.e siècle, constatent les changemens apportés au château de Rihoult, qui n'est plus indiqué que sous les titres de *castellum* et de *castrum*, et en français de

Digitized by Google

chastel, *castel*, *chatel*, *chasteau* et enfin *château* (1) : il fut placé sous l'administration supérieure et financière des baillis de St.-Omer, dont la juridiction était fort étendue (2).

La conversion de la maison de Rihoult en château-fort sous les comtes d'Artois est donc un fait incontestable ; voyons maintenant si je pourrai déterminer quelles furent les modifications apportées dans ses moyens de défenses, dans ses fortifications comme nous dirions maintenant. Le double fossé qui l'enserrait, appartient à un système de défense que je crois très-ancien partout et surtout dans nos environs, où un grand nombre de forts furent élevés dans les marais ; tout au plus pourrait-on admettre qu'un seul de ces fossés existât pour protéger l'habitation d'agrément des comtes de Flandre, et que le second fût ajouté lors de sa transformation en une forteresse chargée de défendre la frontière, les *marches* d'Artois : on peut même

(1) Iperius. La chronique publiée par Denis Sauvage. Les diplômes du grand cartulaire. La chronologie *apud thesaurum novum*, et tous les historiens. Les comptes des baillis de St-Omer à l'année 1306 et aux années suivantes, et probablement antérieures.

(2) Comptes des baillis de St.-Omer, précieux manuscrit appartenant à M. L.e de Givenchy. On voit dans le grand cartulaire de St.-Bertin, dans Malbrancq et dans Duchesne, maison de Béthune, un Robert de Rihoult, comparaissant plusieurs fois comme témoin à des actes des années 1202 à 1220. J'avais eu d'abord le projet de rattacher ce chevalier au domaine dont je m'occupe, mais je crois avoir reconnu depuis qu'il avait pris son nom d'une terre nommée aussi Rihoult, placée dans l'avouerie de Béthune. Je ne pense pas devoir y rattacher davantage les familles de Rihoult, de Bois-Rihoult, que l'on voit dans le dictionnaire de la noblesse de M. de Courcelles et autre part.

Digitized by Google

se demander si ces fossés étaient déjà creusés tous deux à la fin du 13.e siècle, ce qu'il est bien difficile de dire, puisque le château de Rihoult détruit, depuis, plusieurs fois, n'a pas laissé avec certitude au terrain qui le portait, la forme qui lui avait anciennement été donnée. Jean de Colmieu, archidiacre de Térouanne, dans la vie de St.-Jean, évêque de la même ville, faisant la description des forteresses véritables de la fin du onzième siècle, ne parle que d'un fossé qui les entourait (1). Je ne chercherai pas à ajouter à son autorité celle d'autres auteurs : ce qu'ils disent n'étant pas absolu ni spécial au domaine de Rihoult, il resterait toujours l'incertitude de savoir jusqu'à quel point son château se trouvait dans les conditions les plus ordinaires de défense.

Les châteaux, à la fin du 13.e et au commencement du 14.e siècle, n'avaient pas sensiblement changé de forme ni d'aspect ; le donjon ou tour principale et intérieure des siècles précédens, les caractérisait toujours, et de même souvent isolé, au milieu d'un terrain vide, le donjon était entouré d'un rempart fortifié de distance en distance par des tours ou bretèques plus ou moins nombreuses. Sa porte d'entrée, défendue par une tourelle de forme particulière, n'offrait d'accès que par un pont levis, presque toujours levé et protégé à l'extérieur

(1) Recueil des hist. des Gaules, tom. 14, p. 338.

Digitized by Google

par quelque fortification avancée. Seulement à cette époque, les matériaux employés aux fortifications étaient plus exclusivement toujours les mêmes et de nature solide; la pierre et la brique liées avec un bon ciment, partageaient la faveur des architectes et donnaient aux murs une solidité remarquable (1).

Ces diverses parties qui constituent les châteaux-forts se montrent à Rihoult, dès le commencement du 14.e siècle; soit qu'elles fussent de nouvel établissement, soit qu'elles fussent plus anciennes et que l'habitation d'agrément des seigneurs de la Flandre en eût été pouvue. Dans les comptes originaux des baillis de St.-Omer, sous l'administration desquels était le château de Rihoult, on voit à l'année 1306, ces deux mentions: *une bresteke à Rehout qui esteit keuve eu liauxe..... Pour faire le pont dessous le touricle à Rehout.....* Voilà donc la certitude qu'il existait alors au château de Rihoult des tours extérieures crénelées, bordant les fossés, et une tour de forme particu-

(1) *Pour brike mise au solement des pons* [du château de St.-Omer] [comptes originaux des baillis de St.-Omer, année 1306] *a Jehan Desque pour un millier et III c. et demi de brike mis et emploiés pour refaire les murs au castel* [de St.-Omer] *vers le boucherie et ailleurs hauchier les murs là où il fallait.* [Id. mais à l'année 1342]. On y voit encore à l'année 1328: *VI c. de brique mises et emploiés au soler les dites maisons dessous les noves soles.*

M. A. Deville dit pag. 315, dans son histoire du château d'Arques, qui n'a rien de commun avec le village d'Arques donné à l'abbaye de St.-Bertin par le comte Walbert, dans les limites duquel était situé Rihoult: *ce n'est qu'à la fin du 15.e siècle que la brique reparut en Normandie, après une absence de six siècles.*

Digitized by Google

lière, une *touricle* au-dessus du pont. Les mêmes comptes des baillis de St.-Omer, mais pour l'année 1342, signalent l'existence de l'indispensable donjon et d'allées couvertes qui conduisaient aux tours ou bretèques, et c'est en ces termes : *mettre vins par dedens le doignon* (donjon) *du castel de Rouhout..... Pour couvrir une alée de deunes par lequelle on va au couvert as bretesque.....* Ce donjon de Rihoult était-il, comme la grosse tour du château de St.-Omer, surmonté d'une charpente en bois? rien ne le révèle (1).

Le personnel en temps de paix n'était pas nombreux au château de Rihoult : le châtelain, son lieutenant, quelques sergens à pied et à cheval, un guetteur, des commis pour la garenne, composaient la garnison ordinaire (2); mais lorsque la guerre menaçait la province d'Artois, des défenseurs plus nombreux étaient placés à Rihoult, et lorsqu'un danger prochain se faisait sentir, les habitans du voisinage, des cantons de Malhove, du

(1) A Gillon de Cassel pour un gros kaine de bos de flote pour renforcher le crois de le cime de le grose tour [de Saint-Omer] a Gillon le carpentier et à ses compaignons pour sakier plone des fossés de le tour du Castel [1321], [comptes des baillis, id.]

Voici d'après les comptes des receveurs de la conté d'Artois, les châteaux que les comtes d'Artois entretenaient en 1321 et 1327. C'étaient ceux de St.-Omer, de Rihoult, de Bapaume, d'Ardres, de Montreuil, d'Hesdin, de Calais, de Beuvry, d'Avesnes, d'Aire, de Merck, de Tournehem, de la Montoire, de Béthune, de Gosnay, de la Buissière, de Lens, de Choques, de Belle-Motte, de Remy, d'Eperlecques.

(2) Comptes id.

Digitized by Google

Neuf-Fossé, de la Cauchie, du petit et du grand Zouélinghem etc., étaient tenus de faire le guet au château, en échange du droit qu'ils avaient d'y réfugier leurs familles dans les momens de péril. Une contestation s'éleva à cette occasion entre l'abbaye de St.-Bertin et les officiers du comte d'Artois : elle fut terminée en 1390 par des lettres du prince, dans lesquelles il était formellement exprimé que les habitans de ces cantons, quoique placés sur le territoire d'Arques et sous la seigneurie de l'abbaye, devaient le guet à Rihoult, et non au château d'Arques comme l'abbé de St.-Bertin l'avait prétendu (1).

En 1303, les Flamands s'étant avancés jusques auprès de la ville de St.-Omer, furent repoussés par les Français, et après un combat livré à Arques dans lequel ils essuyèrent une défaite complète, ils s'enfuirent dans la forêt de Rihoult (2) où peu de temps auparavant ils avaient essuyé un autre échec. Les Flamands n'essayèrent pas de s'emparer du château défendu par sa garnison et par les habitans des cantons voisins. Le lendemain de leur défaite, le comte de Juliers qui les commandait, jugeant que ses 1303

(1) Grand cartulaire.

(2) Guillaume Guiart et beaucoup d'autres historiens. *Bataille auprès de St.-Omer, les Flamands s'enfuirent dans un bosquet qui est devant le chastel de Ruhoult.* [Chronique publiée par Denis Sauvage, pag. 95]. Plusieurs échevins, conseillers et autres bonnes gens d'Ypres furent mis à mort en 1303, sous le prétexte qu'ils étaient cause de la défaite des Flamands à Arques. [Archiv. d'Ypres; cité par M. Lambin, dans le Messager des Sciences de la Belgique, 1836, p. 185.]

Digitized by Google

soldats étaient trop peu nombreux et trop démoralisés pour faire de nouvelles entreprises, se retira à Cassel.

Jean Pepin, châtelain de Rihoult en 1321 (1), l'était peut-être encore sept ans après lorsque le Roi Philippe de Valois, appelé par le comte de Flandre en guerre avec ses sujets, vint camper auprès du bois de Rihoult, peu avant la bataille de Mont-Cassel, gagnée par les Français sur les Flamands (2).

Les comtes d'Artois dont les revenus étaient faibles pour leur position élevée et dont les charges étaient considérables, faisaient argent de tout. Les peaux des lapins (*connins*) de leurs garennes étaient vendues à leur profit (3); ils percevaient un droit pour laisser chasser dans leurs forêts (4) et finirent même par affermer le bois de Rihoult (5). Le grand nombre de présens de lapins que se faisaient les seigneurs au moyen-âge, a fait dire ingénieusement qu'ils étaient une espèce de monnaie seigneuriale pour les courtoisies (M. Monteil).

(1) Comptes des receveurs de la conté d'Artois.

(2) Meyer.

(3) Comptes des baillis de St.-Omer, et ma notice sur Watten dans le 4.me vol. des mémoires des Antiquaires de la Morinie.

(4) *Des commis de le warenne des bos de Rouhout viens, car on ni a mens cachié.* (Comptes id., année 1313.)

(5) En 1337, le bois de Rihoult était tenu, à cense du comté d'Artois, par Jacquemon de Douai et Jehan de Norcamp. [Compte pour le drap fourni au duc de Bourgogne; archives de la ville de St.-Omer.]

Digitized by Google

La lutte pour la succession du comte Robert II d'Artois, commencée en 1304, eut une bien longue durée; joignons-y les malheurs qu'occasionnèrent la rebellion des Flamands contre leur comte et la prétention d'Edouard III d'Angleterre de posséder la couronne de France, et nous aurons la mesure des malheurs qui affligèrent notre province. Cette lutte éprouva une recrudescence et prit un nouveau caractère en 1340. Robert d'Artois, neveu et compétiteur de la comtesse Mahaut, s'avança à la tête des Brugeois jusqu'au village d'Arques, peu de temps avant la bataille connue sous le nom de St.-Omer. Plusieurs assauts furent inutilement livrés au château de Rihoult; les Flamands ne purent ni s'en emparer ni le détruire (1).

Deux ans après, la continuation des troubles fit augmenter la garnison du château de Rihoult, ainsi que la paie de quelques-uns des guerriers préposés à sa défense. Les deux hommes-d'armes qui s'y trouvaient, le châtelain et Robert de Fosseux, et après lui Robert de le Lo, recevaient chacun six sous de solde par jour. Les sergens, militaires d'élite chargés de la garde des forteresses, étaient soldés quotidiennement à raison de trois sous; il en était de même de deux canonniers, mais ces derniers furent augmentés de douze deniers. Le

(1) Hennebert, tom. 3, pag. 192. Dom Devienne, 1.re partie, pag. 165, dit au contraire que les Flamands le prirent, ce qui me paraît peu probable, puisque dans les comptes des baillis de St.-Omer, on ne voit pas de dépenses extraordinaires pour les travaux de réparation qu'il eût fallu faire.

Digitized by Google

guetteur avait douze deniers ou un sou par jour. Ces diverses soldes étaient déjà considérablement haussées depuis un demi-siècle; en 1306, les sergens placés à Rihoult, recevaient dix deniers tournois par jour et le guetteur six (1).

L'augmentation de paie des canonniers, *traieurs de canon*, ainsi que les nomme le titre de l'époque (2), se conçoit facilement. En effet l'art de l'artillerie à poudre (3) alors nouveau, devait faire rechercher et estimer à une assez grande valeur, les hommes qui s'y livraient et qui sans doute étaient encore peu nombreux (4). Long-temps on a pensé que l'on s'était servi de canons pour la première fois à la bataille de Crécy en 1346. L'erreur en a été reconnue et signalée à l'occasion de leur emploi aux siéges de Puy Guillaume en 1338 et du Quesnoy deux ans après. A ces deux indications, dont la première est tirée du registre de la chambre des comptes de Paris, j'ajouterai une preuve positive de l'usage des canons pour la défense des fortifications en 1342; c'est le château de Rihoult qui me la fournit, et je la puise à

(1) Comptes des baillis de St.-Omer). En 1328, c'était le châtelain de Rihoult qui mettait le guetteur à ses frais (id.)

(2) Comptes des baillis de St.-Omer, pièces justificatives, n° 4.

(3) *Pour les wages* (gages) *Jehan de Lisle artilleur d'arbalestes du castel de St.-Omer..... XII d. par jour.* (Comptes des baillis id., année 1306)

(4) En 1396, dans un diplôme qui donne le détail des guerriers placés à à Boulogne pour défendre cette ville, il n'est question que d'un seul canonnier. (Archiv. de M. le conseiller Quenson).

Digitized by Google

son occasion dans les comptes des baillis de St.-Omer. La mention de deux canonniers placés à Rihoult, ne serait pas suffisante, quoique répétée plusieurs fois, si l'on ne trouvait en même temps, dans ces archives précieuses, les expressions *de vif soulfre*, de *garros pour traire de canons*, et surtout de *poudre de salpetre pour lesdis canons* (1).

L'invention de la poudre de salpêtre et l'usage des canons pour l'attaque des fortifications, paraissent remonter à une assez grande ancienneté chez les peuples orientaux. Il semble certain que les Arabes employaient la poudre à canon dès la fin du douzième siècle pour lancer des pierres et des boulets, que les Maures s'en servirent en 1305 à l'attaque de Ronda, et les Espagnols en 1308 et en 1311, aux siéges de Gibraltar et de Brescia. Les Européens connurent cette découverte par les Arabes ou par les Maures, mais ils tardèrent quelque temps à en faire l'application aux opérations militaires. Le moine Roger Bacon, dans un ouvrage publié à Oxford au commencement du treizième siècle, parle de l'explosion du salpêtre renfermé dans un globe, comme d'une expérience connue généralement; il cherche à donner l'idée

(1) Pièces justificatives, n.° 4.

M. Monteil, l'érudit auteur de l'histoire des Français des divers états, dans son traité des matériaux manuscrits, tom. 2, p. 292, signale une partie des passages que je donne aux pièces justificatives, d'après les archives qui proviennent de lui, et qui sont maintenant la propriété de notre secrétaire-perpétuel, aussi complaisant que riche en documens historiques de tout genre.

Digitized by Google

des effets de la poudre en décrivant des feux artificiels d'une grande impétuosité. Ainsi tombe d'elle-même l'opinion des auteurs qui attribuaient à Bertold Schwartz l'invention de la poudre à canon dans le quatorzième siècle. Les Allemands considèrent même aujourd'hui Schwartz comme un être imaginaire.

Il ne peut plus rester aucun doute sur l'emploi de la poudre et des canons ou bombardes avant la bataille de Crécy, où ils furent si funestes à la bravoure chevaleresque des Français, et où ils occasionnèrent un tel effroi que, selon un auteur contemporain (Villani), on eût cru, dans cette journée désastreuse, entendre Dieu tonner. Selon Froissart lui-même, mais dans un manuscrit (1) d'une date antérieure à ceux qu'il crut devoir retoucher, dans son désir de flatter l'ennemi de la France dont il était le pensionnaire, les Anglais à Crécy : *descliquièrent certains kanons qu'ils avoient en le bataille pour esbahir les Genenois.* Froissart ne s'*ébahit* pas en racontant l'emploi des canons par les Anglais à Crécy, plus dans leur inexpérience, pour épouvanter que pour détruire; il n'en faudrait pas davantage pour nous assurer qu'ils ne tonnaient pas pour la première fois, lors même que nous n'en aurions pas d'autres preuves. Toutefois on doit peut-être admettre que, jusqu'à ce jour, on ne s'en était pas encore servi stratégique-

(1) Ce précieux manuscrit de Froissart a été retrouvé à la bibliothèque d'Amiens par mon savant collègue M. Rigollot.

Digitized by Google

ment en bataille rangée, contre les hommes eux-mêmes, et qu'ils n'avaient encore été employés que pour l'attaque et la défense des forteresses. Cet emploi des canons est le plus naturel et doit avoir long-temps été le seul. C'est pour l'attaque des fortifications qu'ils ont été inventés ; l'expérience et leur perfectionnement les fit servir à la défense des forteresses et par extension successive d'usage, dans les batailles, pour épouvanter et détruire les armées ennemies. Le fait acquis à l'histoire, que des canons étaient placés en 1342, pour défendre Rihoult, fort d'une assez faible importance, implique nécessairement la conséquence qu'ils étaient déjà connus depuis assez long-temps.

L'extension et la progression d'emploi que je signale pour les canons a lieu généralement pour toutes les découvertes humaines : je citerai ce qui s'est passé lors de l'invention un peu plus moderne de l'arquebuse, type originaire de notre fusil actuel. Employée presque à son origine, sous le nom de *canon* ou *couleuvrine à main*, à la défense d'Arras assiégé en 1415, l'arquebuse qui prit ce nom vers la fin du règne de Louis XII et qui reçut ensuite celui de mousquet et de fusil, resta long-temps appliquée à la défense des places de guerre. C'est plus d'un siècle après qu'elle fut mise à l'usage des soldats en campagne. Le duc d'Albe pour augmenter la puissance de son effet, dans la guerre cruelle des Pays-Bas, au milieu du 16.e siècle (1567), utilisa les mousquets de gros calibre en campagne,

Digitized by Google

en les faisant appuyer sur des petites fourches ou fourchettes au moment du tir (1). Déjà depuis long-temps, les mortiers avaient été inventés sous le nom de *pétards* : dans la guerre de Juliers, faute d'autres engins, on s'était servi de *mortiers d'apothicaire* pour rompre la porte d'Aldendorff (2).

Rihoult approvisionné d'hommes et de munitions de toute espèce (3) et surtout défendu par des canons (1342), ne fut pas attaqué malgré les craintes que le voisinage des Flamands en armes faisait concevoir au châtelain. Celui-ci se tenait sur le *qui vive*, et envoyait au gouverneur d'Artois des messagers fréquens pour l'instruire de la position des ennemis (4); mais, lors du célèbre siége de Calais (1347), l'armée française contrainte d'abandonner la défense de cette ville, vint camper vis-à-vis du fort de Rihoult (5), toujours en bon état de défense et dont la garnison afin de soutenir son zèle et son ardeur guerrière avait reçu un prêt extraordinaire, des mains du bailli de St.-Omer. Les

(1) Strada, traduction, tom. 2, pag. 89 et 157.

(2) Id. tom. 4. p. 480. Quelques auteurs font remonter très-haut l'origine des mortiers et des mousquets en campagne. M. Allent dans son histoire du corps du génie, remarque 1.re. dit qu'il est question de couleuvrines à main dès l'extrême fin du 14.e siècle.

(3) Ces provisions sont ainsi appelées dans les comptes des baillis de St.-Omer, (1342) *Garnisons mis de nouvel el castel de Rohout.*

(4) Comptes id.

(5) *Qui abierunt a Gravelinghes et ante castrum de Ruhout et villam de arkes castrametati sunt....* (Généalogie des comtes de Flandres, déjà citée)

Digitized by Google

Flamands s'étaient assemblés dans l'intention de porter obstacle aux secours dirigés sur Calais par les Français. Lorsque ces derniers eurent quitté le pays, les Flamands se portèrent vers le château de Rihoult qu'ils tinrent assiégé, et auquel aucun secours ne put être donné. Bientôt les Anglais réunis aux Flamands attaquèrent en forme Rihoult qui se rendit par composition. Les soldats dont la garnison était composée, se retirèrent sains et saufs ; les Flamands firent tomber leur ressentiment sur le fort ; ils le détruisirent de fond en comble, pour se venger des maux qu'il leur avait occasionnés (1). Cet exemple de modération n'avait guères de précédent et ne fut pas souvent imité dans ce siècle de cruauté, plus que dans le suivant. C'est aussi pour se venger des ravages commis par les garnisons en temps de paix comme en temps de guerre, que furent abattues tant de forteresses qui couvraient autrefois le sol de la Morinie ; mais leur ruine entraîna presque toujours celle de leurs défenseurs et de leurs habitans inoffensifs, impitoyablement massacrés. L'exception bien louable que je signale, ne détruit pas cette vérité exprimée en peu de mots, par un auteur moderne : *Au moyen-âge, l'histoire c'est la guerre, c'est du sang, ce sont des supplices et des vengeances.*

Le château de Rihoult fut sans doute, assez

(1) Généalogie id. Hennebert, tom. 3, pag. 210. Meyer, (annales) pag. 149, verso, etc., etc.

Digitized by Google

long-temps en ruines ; c'est en vain que pendant quelques années, on en cherche des mentions, dans les comptes des receveurs d'Artois et des baillis de St.-Omer, alors qu'on y voit à chaque instant la preuve que les châteaux d'Eperlecques et de la Montoire, situés dans son voisinage, étaient entretenus à grands frais. Cependant cette destruction de Rihoult ne devait pas être définitive, et il devait encore sortir triomphant de ses décombres. Sa reconstruction précéda sans doute l'année 1382, date de la réunion de l'Artois à la Flandre, puisque ce fait accompli il devenait presque inutile. Le château de Rihoult signalé de nouveau dans des diplômes des années 1385 à 1392 et souvent après, n'eut donc plus à craindre le voisinage des Flamands. Son rôle redevenu pacifique, devait le ramener, mais plus lentement, à une chute dont il ne se relèverait plus.

Ce ne sont plus des faits militaires qui vont faire sortir Rihoult de l'obscurité qui commence à le couvrir et qui s'épaissit toujours de plus en plus, à mesure que nous approchons des temps modernes (1). Des contestations civiles et administratives vont seules remplir son histoire. On se rappelle que le domaine de Rihoult détaché de la seigneurie et comté d'Arques, avait été conservé par les comtes de Flandre lorsqu'ils abandonnèrent le titre d'abbé

(1) On avait abattu du bois dans la forêt de Rihoult en 1449, pour le célèbre Pas de la Pélerine qu'ont décrit MM. Eudes et Quenson. On en abattit souvent pour réparer les fortifications de St.-Omer, notamment en 1577 et 1649.

Digitized by Google

de St.-Bertin et qu'ils rendirent à l'abbaye la jouissance de ses terres. Aussi long-temps que la guerre avait occupé entièrement les châtelains, ils n'avaient pas eu le loisir de penser à augmenter ou à défendre les priviléges que leur charge leur donnait; depuis il fallut dépenser l'activité, naturelle à l'homme, qui se trouvait sans aliment essentiel: ce fut aux dépens de leurs voisins les moines de St.-Bertin et leurs vassaux les habitans d'Arques. Les châtelains, ignorant l'origine du domaine de Rihoult, prétendirent que la terre d'Arques en dépendait. Ils parlaient au nom du souverain qui cependant ne les soutint pas dans leurs prétentions. Sur la réclamation de l'abbé, Philippe-le-Hardi, comte de Flandre et d'Artois, reconnut l'indépendance de la terre d'Arques par ses lettres de l'année 1390. Il détermina en même temps les limites de son domaine de Rihoult qui commençait au lieu nommé *les cinq chênes*, allait vers Arques jusqu'au champ appelé *Ameit*, suivait le grand chemin qui va au *grand Zouelinghem*, jusques au-dessous du gibet d'Arques, en passant dans Arques, jusqu'auprès du Pilori, *au lez de la rue envers Ruhout, et dudit lieu aval le ruissel qui flue et queurt envers ledit bois de Ruhout et jusques audit bois* (1).

Un autre sujet de contestation se présenta bientôt. La chasse dont l'importance diminuait de jour en jour dans la forêt de Rihoult, n'était cependant

(1) Grand cartulaire de St.-Bertin, diplôme.

Digitized by Google

pas abandonnée. Les bêtes fauves avaient pris la place des animaux carnassiers, et dès l'année 1390, le souverain fut obligé d'intervenir pour faire cesser les luttes continuelles entre ses officiers et ceux de l'abbaye de St.-Bertin, au sujet de la chasse.

Malgré l'intervention du comte Philippe-le-Hardi, de nouvelles difficultés se soulevèrent encore, en 1414 (1). Un cerf et une biche furent trouvés sans vie par les officiers du souverain, entre les mains de deux habitans d'Arques. Ces officiers prétendirent que ces nobles enfans des bois avaient été enlevés à la garenne de Rihoult. Des peines sévères menaçaient les prétendus coupables et déjà la prison s'était ouverte pour les recevoir. Ceux-ci pour leur défense assuraient avoir tué le cerf et la biche dans le bois de Malhove, dépendant du comté d'Arques. Les moines de St.-Bertin qui possédaient dans Arques, haute, moyenne et basse justice intervinrent : après une longue discussion et la vérification de l'acte d'accord passé entre Philippe-le-Hardi et l'abbaye pour déterminer les limites de leurs juridictions respectives, les hommes emprisonnés furent relâchés, la tête et les pieds du cerf déposés en gage entre les mains d'un habitant d'Arques furent rendus et les amendes ne furent pas prononcées. L'affaire commencée par Staëse Courteheuse, châtelain de Rihoult, fut terminée en présence du procureur d'Artois.

(1) Grand cartulaire de St.-Bertin.

Digitized by Google

Jean de Bourgogne, comte d'Artois, vint momentanément habiter le château de Rihoult. Pendant son séjour il nomma à la place de châpelain, Jean des Signes son filleul (1). La résidence des châpelains à Rihoult était alors assez rare et ils étaient tenus, dans le chapitre de St.-Omer, aux mêmes obligations que leurs collègues les chanoines. Dès l'année 1375, on voit dans les registres capitulaires Jean de Ront, châpelain de *Ruhout*, faire reconnaître par les chanoines, capitulairement rassemblés, qu'il a fait acte de première résidence à St.-Omer, afin d'avoir droit de recevoir les fruits de sa prébende. Le même Jean de Ront fut obligé de recevoir en 1391 un bill d'indemnité pour avoir quitté pendant deux mois, son siége au chapitre de St.-Omer, pour les affaires mêmes du chapitre. Jean des Signes acheta en 1436, une maison dans le cloître des chanoines (2).

La prébende attachée à la place de châpelain de Rihoult était le motif principal qui la faisait solliciter comme une faveur (3), car l'importance du château diminuait de jour en jour. Dès le règne de Jean de Bourgogne commence pour Rihoult une période de décadence qui finit par sa ruine entière;

(1) Deneuville, tom. 3, pag. 215 verso.

(2) Archives de l'ex-chapitre de St.-Omer.

(3) *Capellanus vero de Ruhout qui est canonicus, prædictas distributiones percipiat, sicut alii canonici.* (Statuts manuscrits du chapitre de St.-Omer, approuvés en 1438, paragraphe 40. (Deneuville dit que celui qui est pourvu

Digitized by Google

le titre de capitaine-chatelain de Rihoult dont le comte Philippe-le-Bon parle encore lui-même dans une charte de l'année 1449, se trouve bientôt après, réuni à celui de bailli de St.-Omer (1483), sur la tête de Pierre de Lannoy, chevalier et Seigneur du Fresnoy (1). Enfin, il paraît probable qu'au commencement du seizième siècle ce château fut délaissé par l'administration militaire.

Le château de Rihoult, plus encore que la plupart des autres châteaux fortifiés du moyen âge, avait été placé dans des conditions de défense qui ne pouvaient convenir qu'à une époque où l'art des siéges était dans son enfance et où les moyens de détruire les fortifications étaient peu développés. A sa fondation, comme je l'ai déjà dit, n'avait présidé aucune pensée guerrière, et il avait fallu une circonstance impérieuse comme celle de la séparation de la Flandre d'avec l'Artois, pour nécessiter sa transformation en château-fort. Placé contre le Neuf-Fossé qui faisait dans presque toute sa longueur, la limite des deux provinces, il se trouva lié par sa position au système général de défense des frontières provinciales; flanqué contre le bois de Ri-

du canonicat de Rihoult, a séance au chœur et au chapitre après les grands chanoines et jouit comme eux des droits sur les maisons claustrales, de nomination aux bénéfices et des autres prérogatives, conformément aux réglemens qui ont été faits sur ce sujet. Il dit aussi que la prébende de Rihoult était la meilleure des petites prébendes.

(1) Grand cartulaire de St.-Bertin. Deneuville. tom 3. p. 284 verso. Manuscrit des dignités de l'église de St.-Omer.

Digitized by Google

hoult; il était précédé et protégé au point de départ septentrional du Neuf-Fossé, par le fort de Scram (1) et suivi, en tirant vers le sud, par le fort des Flamands, le fort rouge, le fort du pont Asquin, etc., etc., qui tous défendaient les chaussées qui établissaient les communications d'une province à l'autre (2).

Après la réunion des deux provinces, les souverains du pays renonçant à habiter Rihoult comme lieu d'agrément, comme séjour de plaisir, il fut tout-à-fait négligé : il se trouva compris dans le grand nombre de forteresses dont l'invention de la poudre et des canons rendit la défense impossible: ses murailles restèrent sans réparations, ses fossés se remplirent sans que l'on songeât à leur rendre leur ancienne profondeur ; enfin, après une longue agonie, il tomba faute de travaux conservateurs.

Les comtes de Flandre et d'Artois n'attachant plus d'importance à leur ancien château de Rihoult, ne se firent aucun scrupule de diminuer l'étendue de son territoire. Les finances de la Flandre se trouvaient délabrées par la longueur des guerres que la succession de Marie de Bourgogne avait amenées;

(1) Le fort de Scram ainsi nommé par d'Haffringues (manuscrit original de 1640) était entre Rihoult et Clairmarais. C'est probablement celui que Dom Devienne (3.e partie, pag. 86) appelle *Sorcam*, et le père carme déjà cité, *Sucram* dans la relation du siège de 1638. M. Allent (notions d'hydrographie, pag. 249) dit, qu'il y avait le château de Rihoult et la redoute *Zesté*.

(2) Dom Devienne, etc.

Digitized by Google

Maximilien d'Autriche vendit au nom de son fils Philippe-le-Beau, à l'abbaye de Clairmarais, la partie de la forêt de Rihoult, connue sous le nom de vallée de Fondrinberghe (1487); Charles-Quint confirma cette vente quelques années après (1).

Le château de Rihoult subsista long-temps dans un état incomplet de fortifications; il ne put servir à la défense de St.-Omer assiégé par les Français en 1638; à peine si l'on voit mention de lui dans les chroniques du temps. On le retrouve cependant sous le nom de *viel-chateau* (2) à l'occasion de la prise du Neuf-Fossé par les Français; qui s'ouvrirent ainsi l'entrée de la Flandre, malgré la résistance que leur opposa la compagnie de soldats du vicomte de Furnes et trois mille paysans de la châtellenie de Cassel. Ces paysans réunis à la hâte étaient fort mal armés; quelques-uns portaient un grand couteau et un bâton ferré nommé *Brindestoc*, plus propre à sauter un fossé qu'à défendre une tranchée. Le château de Rihoult ne fut pas même alors attaqué; il était hors d'état de défense. On le voit sous l'aspect d'une maison d'agrément bien plutôt que sous celui de château-

(1) Histoire chronologique et manuscrite de l'abbaye de Clairmarais, par un religieux de cette abbaye, 1751.

(2) Manuscrit de d'Haffringues.

Dans la table des registres aux délibérations du magistrat de St.-Omer, au mot *Ruhout*, on trouve que ce fort a été repris par les Espagnols en 1649, c'est une erreur qu'il est fort facile d'expliquer; il suffit de se reporter au mot du registre qui a été mal lu.

Digitized by Google

fort, dans un plan des bois de Rihoult et de Clairmarais, de l'année 1689. On peut d'autant mieux juger des proportions minimes qu'il avait alors, qu'on a pour point de comparaison l'abbaye de Clairmarais aussi placée sur ce plan : cette abbaye était à cette époque dans son plus grand état de splendeur, selon l'histoire comme selon le plan.

Quelques années après le siége de St.-Omer, le gouverneur général des Pays-Bas, au nom du roi d'Espagne, eut le projet d'élever un fort royal sur l'emplacement de l'ancien château de Rihoult : c'était en 1650, alors que les Français, maîtres d'une partie de la province d'Artois, annonçaient l'intention de la réunir tout entière sous la puissance de leur roi. Le gouverneur général voulait pourvoir à la défense de St.-Omer, en se rendant maître du cours des eaux, afin d'empêcher une circonvallation complète de cette ville, si elle était de nouveau assiégée. Après une longue délibération dans le corps du magistrat de St.-Omer, il fut résolu qu'on ne donnerait pas de suites à ce projet (1).

La pensée de rendre à Rihoult une vie militaire ayant avorté, on ne s'occupa plus de lui. On le découvre par hazard encore en 1771 ; il porte dans un plan particulier, le nom de *vieux château du Roi* (2) : il en restait alors quelques débris.

(1) Registre aux délibérations du magistrat de St.-Omer. Continuation de d'Haffringues.

(2) Plan du canal de jonction de la Lys à l'Aa, appartenant à M. Louis Deslions.

Digitized by Google

Le nom de Rihoult serait tout-à-fait tombé dans l'oubli, s'il n'avait servi à indiquer la maîtrise des eaux et forêts établie à St.-Omer au dix-septième siècle (1).

Les traces de cet ancien séjour des souverains du pays s'effacent tous les jours. Il en reste à peine mémoire chez les possesseurs actuels du terrain qui le portait et chez les habitans du voisinage. Aucun débris des murailles n'est apparent : ce qu'il en reste est recouvert par une couche épaisse de terre végétale, dans laquelle on retrouve épars, des tessons, des fragmens de tuiles, de pierres et de briques. Les fossés qui entourent le tertre quadrangulaire aux angles arrondis, se comblent journellement : l'agriculture, par ses labours, y rejette des terres qui augmentent son domaine. Sous peu de momens les derniers vestiges seront effacés. Il est plus que temps d'aider et de rectifier les souvenirs de la tradition incomplète et inexacte, en restituant à ce lieu son illustration historique sous son jour véritable.

(1) Mathieu Pinault, dans son histoire du parlement de Tournai, dit que l'établissement de la maîtrise des eaux et forêts à St.-Omer, est de l'année 1693 : cette date pourrait bien être erronée, puisque dans le plan des bois de Rihoult et de Clairmarais déjà cité, on voit la mention d'un grand bailli des eaux et forêts du bailliage de St.-Omer en 1689. Voir aussi Hennebert, tom. 1, pag. 48 et tom. 3, p. 428.

Digitized by Google

Pièces Justificatives.

N.° 1.

Ego Philippus, Dei gratiâ Flandrie et Viromandie comes, notum volo fieri tàm futuris quàm presentibus quod cives mei de Sancto Audomaro dederunt Willelmo de Macheline et successoribus ejus terram super quam fundata erat vetus gildhalla, hâc conditione ut utensilia coquine mee apud Ruhout necessaria, cupas videlicet et alveos, patellas et caldarias, idem Willelmus et successores administrando procurent; si verò contigerit quod ab eorum administratione desistere voluerint, vel pro inopiâ supplere non potuerint, predicti cives mei terram datam et quinquaginta marcas argenti super omnem possessionem ejusdem Willelmi vel successorum ejus recuperabunt, et officium suum in administratione utensilium jure debito exequentur. Concessum est nichilominùs et in optione meâ constitutum ut terram illam et marcas prenominatas, si voluero, ipse accipiam et jam dictos cives meos à supradicto officio in perpetuum liberos dimittam. Ut igitur hoc ratum et inconvulsum permaneat, presentis scripti attestatione et sigilli mei auctoritate confirmo. Actum est hoc apud Ruhout in capellâ meâ, me presente et domino G. de Mecinis et W., castellano de Sancto Audomaro, et G. de Ariâ, et omnibus scabinis de Sancto Audomaro, et aliis quàm pluribus.

(*Archives de la ville de St.-Omer, boîte CXXX, n.° 3.*)

N.° 3.

Ego Gerardus, Dei gratiâ Sancti Audomari prepositus, et

Digitized by Google

Willermus ejusdem ecclesie decanus, universis tàm presentibus quàm futuris notum fieri volumus quod, consentiente capitulo nostro, capellanum comitis de Ruhot canonicum ecclesie nostre constituimus cum reditibus et censu qui ad eam capellaniam ipsius de Ruhot spectant. Concessimus etiam ipsi.....; insuper fercula quibus canonicis teneor, ei adimplebo; in ferculis quæ canonici faciunt de proprio, sicut canonicus, accipiet. Actum anno Domini M. C. LXXXVIIII. mense decembri, in die festo beati Thome martyris et Cantuariensis episcopi.

N.° 3.

Robertus, frater domini regis Francie, comes Atrebatensis, universis presentes litteras inspecturis salutem: notum facimus quod nos pacem quam dilectus noster magister Matheus, capellanus capelle nostre de Ruhout, fecisse dicitur cum hominibus tenentibus terram de Outhdemonstre ad dictam capellam nostram de Ruhout pertinentem in hunc modum, videlicet: quod mensura que reddere solebat novem denarios Flandrensium, reddet decem et septem; et mensura que reddere solebat duodecim denarios Flandrensium, reddet viginti ejusdem monete; et mensura terre que dicitur boscus, quindecim denarios parisiensium; volumus et laudamus, concedentes quod homines predicti dictam terram in perpetuum jure hereditario teneant ad censum supradictum, salvo dicto capellano in predictâ terrâ omni alio jure suo et nobis jure nostro. Actum apud Asner, anno Domini millesimo ducentesimo tricesimo nono mense octobri.

Petrus, Dei gratiâ Morinensis episcopus, universis presentes litteras inspecturis salutem in domino. Noveritis nos litteras comitis Attrebatensis vidisse sub hâc formâ: *Robertus*..... Hanc autem pacem supradictam tanquàm dyo-

Digitized by Google

cesianus loci approbamus et sigilli nostri munimine confirmamus. Actum anno Domini millesimo ducentesimo tricesimo nono mense octobri.

N.° 4.

(1342) . . . . . .

Item. Pour les gaiges Sehan de Hedin et Pierre de Hedin traieurs de canon detenu pour ledit castel de Rouhout as gaiges de noseig.r per l'ordenanche de monsieur de Fosseus et de monsieur le gouverneur d'Artois des le dyemenche devant le S. Jehan Baptiste de sa nativité, jusques au sabmedy prochain devant le jour S. Pierre entrant aoust, esquel terme il a xxxv jours à III s. cascun par jour, montent pour les II . x libs. x s.

Item. Audit sabmedy furent atout les waiges as dis traieurs de canons a cascun XII deniers le jour, liquel furent dudit jour V jours prosievans, cest asavoir jusques au jour S. Pierre entrant aoust et ce jour compté liquel gaiges montent pour les II. XV s.

Item. Jehan de Hédin et Pierre sen frère traieurs de canon pour autant de jours a cascun IIII s. par jour, montent. . . XII libs.

Digitized by Google

Œèvres et mises pour ledit castel de Ruhout.

(1342)

A Jehan de Cassel pour tourner III c. de fus de garros pour traire de canons et ycheaus amenuisier as debous au moyen des boistes liquel furent en garnison au castel de St.-Aumer, de cascun cent, V s. montent. . . . . XX s.

A Bernart le caudronnier pour l'acat de une vielle caudière pour taillier en pennes à empener les dis fus de garros . . . XX s.

A Pierre de Wavrans coroyer pour XVI l. et 1 quart d'arain pour faire pesnes à ce que dit est empenner, acatée a luy, cascune livre II s. VI d. montent. . . . . XL s. VII d. ob.

A Jehan Patin et Bernard le caudronnier pour lesdites caudières arain et II vielles caudieres qui estoient à nos seigneur, li une pour le cuisine du castel de St.-Aumer et l'autre du castel d'Esperleque, taillier en pennes et empener les dis garros, de cascun ouvrier li un par l'autre, XII jornées, a cascun II s. par jour, montent pour les deux . . . . . XLVIII s.

A Andrieu Lefeuve pour VI m. et demi de cleus à cleuer les dites pennes, III s. VI d. le millier, montent . . . . . XXII s. IX dens.

Item. Audit Andrieu pour III c. de cleus pour cleuer les debous desdis garros. III s. VIII den.

Pour 1 sac de carbon pour escauffer les

Digitized by Google

fers dont il traioient les dis garros de canons. . . . . III s. VI d.

A Jehan le Boursier pour quir acaté a luy à envoleper les bous des dis garros. IIII s.

A Willaume de Dieppe, II libz. et demie et demi quart de poudre de salpêtre pour lesdis canons, à XXX s. le livre montent. LXXVIII s. IX d.

Item. Audit Willaume pour ychemeisme, II libz. et demie de vif soulfre eslut . . XVIII s.

A Colard du Losquen pour 1 laichet mis pour fremer les boistes sour lengien dont on trait les dis canons . . . . II s.

. . . . . .

(*Comptes des baillis de St.-Omer* (originaux).

. . . . . .

1346. ARTILLERIE POUR LES DIS CHASTIAUX.

Pour II l. et III quarterons et une onche de sallepetre accatée et payé par Renault le Noul. . . . . XXXI s. IX

A Mons. Jehan Lolieur qui li furent baillet pour sallepetre qu'il accata . . III s.

(*Comptes des receveurs de la conté d'Artois* (*originaux*).

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

UN MONUMENT FUNÈBRE

Découvert en 1839 dans la commune de Blendecques, arrondissement de St.-Omer, précédée de quelques considérations sur les substructions gallo-romaines qui se trouvent dans cet arrondissement,

PAR

M. Ch. Pagart,

MEMBRE TITULAIRE.

La partie de la Morinie dont a été formé l'arrondissement de St.-Omer, présente fort peu de vestiges qui rappellent la domination romaine dans cette contrée. Les ruines de Térouanne ou plus exactement l'emplacement où l'on voyait, il y a moins de trois siècles encore, cette ville célèbre à tant de titres, dont l'origine se perd dans la nuit des temps et qui était le chef-lieu du *Pagus Morinorum;* les restes

Digitized by Google

des chemins qui conduisaient de cette cité à divers points du *Fretum Gallicum* et à quelques stations où établissemens de l'intérieur, sont tout ce que nous connaissons positivement des constructions que les Romains ont faites dans notre arrondissement pendant leur longue occupation.

Notre sol cependant recouvre très-vraisemblablement beaucoup de substructions, soit d'habitations particulières, soit même d'édifices publics d'un ordre inférieur, élevés par les conquérans des Gaules qui, à leur arrivée dans la Morinie, ne durent y trouver pour l'usage et les besoins des habitans, que des établissemens qui n'étaient pas de nature à résister long-temps aux efforts destructifs des élémens et du temps : ce n'est pas des restes de ceux-ci que je veux parler ; mais après la conquête et durant la période de près de quatre siècles qu'ils restèrent possesseurs de la Morinie, les Romains ont dû se construire des demeures plus ou moins considérables, bâties avec solidité et commodes, comme ils étaient dans l'usage de le faire partout où ils s'établissaient à demeure. La terre des Morins renferme dans son sein des vestiges de ces habitations, et il n'est pas rare, en creusant le sol à une certaine profondeur, de trouver dans nos campagnes de vieilles maçonneries, quelquefois assez étendues, qui ont tous les caractères de constructions romaines.

Si l'on voulait se livrer à la recherche de ces substructions gallo-romaines et que l'on prît pour

Digitized by Google

guide de ses explications les noms celtiques ou celtiques latinisés des localités, on pourrait ne pas obtenir des résultats satisfaisans, et avoir à regretter et le temps qu'on y aurait employé et les dépenses que cette recherche aurait occasionnées. En effet depuis la retraite des Romains, à diverses époques des temps postérieurs, bien de nos villages et hameaux, tout en conservant, quelque peu altéré, leur nom primitif (preuve de leur origine celtique ou gallo-romaine), ont dû éprouver des changemens ou des modifications; leurs limites ont été étendues ou restreintes; des voies de communication les ont traversés; l'agglomération des habitations, qui porte plus particulièrement le nom du village ou du hameau, ne se trouve plus à l'endroit où les constructions gallo-romaines ont été élevées, et ces changemens se sont surtout opérés à l'époque où les églises ont été bâties. De ces causes et d'autres encore, telles que la construction de châteaux et de maisons religieuses autour ou dans les environs desquels se sont portés les habitans des villages, résulte l'incertitude de déterminer d'une manière précise les lieux où il conviendrait de pratiquer des fouilles dans les localités dont les noms rappellent l'existence d'anciens établissemens gallo-romains. Il est vrai de dire qu'en général, le déplacement du centre des villages n'a jamais dû être très-grand, mais lorsqu'il s'agit de creuser et de fouiller un terrain, il faut avoir des données à peu près certaines, quelques centaines de pieds pouvant

Digitized by Google

entraîner dans des dépenses complètement infructueuses.

Les lieux de l'arrondissement de St.-Omer où l'on trouverait des substructions de la nature de celles dont nous parlons, nous sont donc inconnus, et ce ne sera qu'à des circonstances fortuites que nous en devrons la découverte. L'emplacement de la vieille cité gauloise, la Tervanne des Romains, et les terrains environnans sont la seule localité où des explorations peuvent être entreprises avec la presque certitude d'arriver à des résultats intéressans. Depuis la fondation de notre société, il avait souvent été exprimé le désir que des fouilles faites avec soin, dirigées et surveillées par quelques-uns de nous, y fussent commencées, mais rien n'avait été décidé à ce sujet avant votre séance du mois de juin dernier. Dans cette séance, vous avez nommé une commission pour visiter et étudier les lieux, et vous avez mis à sa disposition les fonds nécessaires pour commencer les travaux. Depuis plusieurs mois, ils seraient en voie d'exécution, si un obstacle bien prévu d'ailleurs, n'avtit entravé le bon vouloir et le zèle des membres de la commission. Le sol que couvraient la ville de Térouanne et ses dépendances, appartient à un grand nombre de particuliers, et l'autorisation de ceux dont le terrain doit être fouillé, était un préalable indispensable. La commission, aussitôt qu'elle eût déterminé par où les explorations devaient com-

Digitized by Google

mencer, s'est mise en rapport avec les propriétaires; elle espère obtenir leurs consentemens.

Dans le courant de l'année prochaine, si elle n'est pas trompée dans ses espérances, si des obstacles qu'elle ne peut prévoir, ne viennent point paralyser sa bonne volonté et le vif désir qu'elle a de répondre à la confiance dont vous l'avez honorée, la commission aura à vous faire connaître le résultat de ses travaux et de ses recherches.

Toutefois, Messieurs, il ne faut pas se flatter, en creusant et fouillant cette terre tant de fois bouleversée, en enlevant les débris de constructions amoncelés sur d'autres débris qui doivent couvrir, à une certaine profondeur, le sol sur lequel était bâtie la Térouanne romaine, de découvrir des ruines monumentales de premier ordre. Il ne paraît pas vraisemblable que, dans la partie la plus septentrionale de la Gaule-Belgique, dans cette contrée dont les habitans étaient regardés à Rome comme les plus reculés de l'univers « *orbis extrema*, » *extrema Galliarum* » et qui leur rappelait d'ailleurs si peu leur belle patrie, les Romains aient jamais eu la pensée d'y élever des monumens comme ceux dont les restes, encore si majestueux et si imposans, se voient épars dans toute l'Italie et dans les provinces méridionales de la France. Non ce n'est pas dans l'ancienne Morinie que nous découvrirons jamais des vestiges de semblables constructions!! Il faut donc renfermer

Digitized by Google

nos espérances de découvertes dans des limites plus resserrées, et nous tenir heureux de pouvoir rendre à la lumière des antiquités comme on en trouve dans beaucoup de localités, des objets de collections dont la nature, les formes et les usages sont très-variés et toujours très-curieux, et dans un autre ordre, des ruines d'habitations particulières et des monumens funèbres. Ceux-ci doivent être l'objet des premières recherches en raison de la presque certitude que nous avons d'en découvrir sous le sol de l'antique Tervanne, non pas seulement parce que déjà il en a été trouvé, mais parce qu'aujourd'hui, après un grand nombre de remarques faites par des antiquaires de différens pays, on peut regarder comme un fait constant que, partout où il a existé une ville ou même une bourgade gallo-romaine, il y a eu un lieu destiné aux sépultures, un cimetière; et réciproquement, dans toutes les localités où l'on découvre un grand nombre de tombeaux remués, on trouve dans les environs les traces d'une ville ou d'une bourgade gallo-romaine. Il est important de remarquer que de nombreuses sépultures sont nécessaires pour faire croire à l'existence de constructions importantes subterrannées; s'il en était autrement, si un tombeau isolé devait suffire pour se livrer à la recherche de substructions gallo-romaines, les travaux de cette nature seraient sans limites : car combien de tombeaux et de monumens funèbres, de la période romaine, n'a-t-on pas découverts et ne découvre-t-on pas fréquemment dans toutes les provinces ?

Digitized by Google

Les découvertes de ces tombeaux isolés n'ont rien au surplus qui doive étonner, lorsqu'on se rappelle que les Romains étaient libres de choisir le lieu de leur sépulture et la manière dont ils voulaient que leurs dépouilles mortelles fussent rendues à la terre, après leur mort. Aucune loi, ni civile ni religieuse, ne statuait à cet égard; la seule disposition législative sur les inhumations, et je la rappelle ici à cause de son importance relative, défendait l'enterrement des corps dans l'enceinte des villes : *Hominem mortuum in urbe ne sepelito.*

Un de ces tombeaux ou monumens gallo-romains a été découvert dans l'arrondissement de St.-Omer, commune de Blendecques, dans un lieu éloigné d'environ six kilomètres de l'ancienne Tervanne. Je vais avoir l'honneur, Messieurs, de vous en faire la description.

Quelques mots sur l'historique de cette découverte.

Dans la commune que je viens de nommer, au hameau qui porte le nom de Westove et sur les bords de la rivière l'Aa, se trouvent, vis-à-vis l'un de l'autre, deux moulins appartenant à une dame de notre ville; des réparations considérables dans les fondations et au radier commun de ces usines, rendaient indispensabble l'assèchement d'une partie de la rivière; en conséquence un canal de dérivation fut creusé latéralement, à environ 25 mètres

Digitized by Google

du cours de l'Aa ; son étendue fut de 172 mètres sur 1 mètre 10 centimètres de profondeur. Les ouvriers employés à ce travail ne remarquèrent rien qui attirât leur attention, et le canal étant terminé, les eaux de la rivière y furent introduites. La partie correspondante resta à sec. Les réparations à faire aux deux moulins demandèrent environ trois mois; lorsqu'elles furent achevées, on rendit aux eaux de l'Aa leur cours naturel et le canal de dérivation devenu inutile fut asséché. Ce fut alors que les ouvriers virent avec surprise dans un endroit au fond de ce canal, qui naturellement s'était un peu creusé, une espèce de maçonnerie dont la forme, la nature et la disposition des matériaux ne ressemblaient en rien à des fondations ordinaires. Au milieu de cette maçonnerie et sur le même plan était une sorte de plateau ou tuile plate en terre grossière, qui paraissait servir de couvercle ; ils le levèrent sans aucun effort et reconnurent qu'il couvrait en effet une pièce de poterie dont l'orifice était circulaire ; de l'eau et de la terre délayée se trouvaient à la surface de ce vase. Ce qui se passa dans l'esprit de ces ouvriers à la vue de cette découverte, se conçoit facilement : ils crurent avoir trouvé un trésor et ils n'eurent rien de plus pressé que de s'en assurer; mais à leur grand désappointement, au lieu des pièces d'or et d'argent qu'ils espéraient retirer du vase, ils n'en firent sortir qu'une matière noirâtre mélangée de vase et de sable. Trompés dans leur

Digitized by Google

attente, mais dominés encore par leur première pensée d'un trésor enfoui, ils brisèrent la pièce de poterie et en enlevèrent les fragmens, pour fouiller plus à leur aise la place qu'elle remplissait. Leur recherche fut longue sans doute et désastreuse pour le monument, mais elle resta sans résultats : ils ne trouvèrent rien. Le vase et son couvercle étaient-ils parfaitement intacts? nous n'avons pu en acquérir la certitude.

La précipitation, assez naturelle d'ailleurs, que ces hommes mirent à ce travail ne leur laissa guère le temps de bien voir les choses, moins encore de faire quelques observations, et ce n'est pas sans un grand nombre de questions que nous avons obtenu d'eux les renseignemens très-incomplets que je viens de vous donner.

Le Directeur des travaux des moulins ayant été averti de cette découverte, se rendit sur les lieux : il reconnut que la petite construction avait un caractère particulier, qu'elle devait remonter à une époque reculée et, sous ces rapports, avait un intérêt archéologique : en conséquence, il en écrivit à l'un de MM. les conservateurs du Musée qui vint les examiner.

Nous devons, Messieurs, des remercîmens à M. le directeur des travaux de Westove pour son attention et son obligeance à faire part de ce qui venait de se passer, mais nous ne pouvons ne pas vivement regretter que tous les fragmens du vase, de

Digitized by Google

de son couvercle, ainsi que les matières qu'il renfermait, n'aient pas été soigneusement recueillis; il nous serait vraisemblablement possible de vous en entretenir aujourd'hui avec plus de certitude, et de pouvoir entrer dans plus de détails.

Il nous reste maintenant, Messieurs, à vous faire la description de ce monument et à chercher à déterminer approximativement l'époque à laquelle il appartient. J'ai l'honneur de vous mettre sous les yeux des plans figuratifs, ainsi que quelques-uns des matériaux avec lesquels il était construit; vous avez aussi quelques tessons du vase ou de l'urne dont je vous ai entretenus plus haut.

La planche 1.re est topographique et dans une proportion de 2/1000.e

La planche 2.e représente, sous le n.° 1, le monument tel qu'il a été reconnu le 30 septembre 1839, et, sous le n.° 2, le monument tel qu'il était vraisemblablement dans son origine.

A partir de la surface du sol, ce monument se trouve à une profondeur de 1 mètre 15 centimètres environ. Sa forme primitive était un parallélogramme rectangle dont le grand côté avait 1 mètre 80 centimètres, le moins grand, 1 mètre 75 centimètres: il est assez exactement orienté. Chacun des côtés était divisé en quatre compartimens égaux et réguliers, formant ensemble douze petits parallélogrammes ayant 45 centimètres sur 44. L'espace que renferme cette large bordure est nécessairement une figure de la même forme dont les côtés sont doubles

Digitized by Google

et ont par conséquent 90 centimètres sur 86. Au milieu de ce carré long se trouvait une excavation circulaire, dans laquelle avait été déposée une urne qui probablement renfermait encore, il y a quelques mois, des cendres humaines.

Les matériaux employés à la construction de ce simple et modeste monument, sont de la nature la plus commune : ce sont des demi-tuiles et des tuilaux, de couleur rouge-foncé, grossièrement fabriqués.

Ces fragmens de tuiles dont les plus grands ont 19 mètres 20 centimètres de longueur, sur 9 à 10 de largeur et 15 millimètres d'épaisseur, sont posés de champ à côté les uns des autres et enfoncés verticalement de toute leur largeur dans un lit que nous croyons avoir été d'argile ou de terre molle. La facilité avec laquelle on a pu les enlever ne permet pas d'admettre qu'un ciment quelconque ait été employé à les fixer ou à les lier entr'eux. En jetant les yeux sur le plan n.° 2, pl. II, on remarque que ces morceaux de tuiles sont en général disposés de manière à former une espèce de mosaïque, représentant des carrés enfermés les uns dans les autres.

L'urne qui avait été placée dans la cavité, pratiquée au centre, et dont malheureusement nous n'avons pu nous procurer que quelques débris, était en terre commune, de couleur gris-noirâtre, d'une très-mince épaisseur, n'ayant pas été cou-

Digitized by Google

verte d'un vernis; elle s'écrasait facilement sous la pression des doigts, ce qui semble indiquer qu'elle n'avait reçu qu'une demi-cuite, et de plus était perméable, ainsi que nous nous en sommes assuré. Tous ces caractères sont importans à constater pour l'appréciation de l'âge de ce monument. La convexité peu prononcée de nos fragmens nous a porté à présumer que l'urne était de grandeur moyenne; en effet un morceau du rebord qui formait l'orifice, nous a servi à en déterminer le diamètre que nous avons trouvé de 20 centimètres environ; et comme la forme généralement consacrée des urnes cinéraires était le renflement du ventre, celle dont nous nous occupons devait être d'une assez grande dimension.

Les caractères propres que je viens d'indiquer et qu'il vous est facile de reconnaître aux fragmens que vous avez sous les yeux, sont les mêmes qui ont été reconnus et qu'on reconnaît tous les jours encore au plus grand nombre des urnes cinéraires, découvertes dans un état de parfaite conservation, et dont l'âge ou, pour mieux dire, la période durant laquelle elles ont pu rester déposées dans le sein de la terre, est aussi bien constatée qu'il est possible de le faire. Ainsi nos fragmens et les urnes cinéraires dont sont en possession beaucoup de nos musées et de collections particulières, appartiennent à la même époque, à celle durant laquelle la coutume de brûler les corps fut généralement adoptée chez les Gallo-Romains. On

Digitized by Google

est porté à conjecturer qu'elle avait entièrement cessé dans toute la Gaule, dès le commencement du 4.e siècle.

L'urne découverte à Westove était donc, selon toute vraisemblance, depuis 15 ou 16 siècles, dans le lieu où elle a été trouvée.

Je crois ne pouvoir mieux terminer la partie de ma notice sur notre urne cinéraire, dont la haute antiquité ne saurait, ce me semble, être contestée, que par la citation d'un passage du cours d'antiquités monumentales de M. de Caumont, l'un des membres honoraires de notre société. Voici comment s'exprime ce savant antiquaire en parlant des sépultures gallo-romaines de la première époque :

« Il est au surplus difficile de fixer d'une ma-
» nière précise le temps où l'on cessa de brûler les
» corps, parce que cet usage a dû subsister plus
» long-temps dans certaine partie de la Gaule que
» dans d'autres; mais en considérant que la plupart
» des médailles découvertes avec les urnes à Bor-
» deaux, en Sologne, à Dieppe et dans beaucoup
» d'autres localités, appartiennent au deuxième
» siècle de notre ère, on peut conjecturer que, dès
» le 3.e siècle, on enterra souvent les corps sans
» les brûler. De nombreux tombeaux attestent d'ail-
» leurs que, du temps de Constantin, ce dernier
» mode d'inhumation avait complètement prévalu
» dans la Gaule. »

Digitized by Google

Vous voyez, messieurs, d'après ce passage de l'ouvrage de M. de Caumont, ouvrage qui n'a été écrit qu'après de longues et profondes recherches, vous voyez, disons-nous, que le siècle le plus rapproché de notre temps où l'on puisse admettre que la coutume d'incinérer les corps se soit maintenue chez les Gallo-Romains, est celui où l'empire romain se trouva sans partage sous la domination de l'empereur Constantin-le-Grand ; ce fut alors que ce prince embrassa publiquement le christianisme et fit cette célèbre déclaration qui mit un terme aux persécutions contre les chrétiens et rendit la paix à l'église. Ce mémorable événement arriva en l'an 312 de notre ère.

Après avoir déterminé l'époque à laquelle appartient la partie principale du monument dont je vous entretiens, il me reste peu de chose à dire, sous le point de vue d'antiquités, sur ce qui n'en était que l'encadrement, un simple accessoire, une dépendance presque indispensable. Il me paraît en effet incontestable que cette construction n'avait d'autre objet que de fixer, protéger et garantir des dégradations des eaux de la rivière, l'urne autour de laquelle elle avait été établie. Les matériaux employés à cet encadrement, les demi-tuiles ou les tuileaux ne ressemblent pas, il est vrai, aux tuiles romaines que nous connaissons, mais celles-ci étaient des tuiles de toiture ; elles sont munies de rebords sur deux côtés et ne pouvaient guères servir à d'autre usage qu'à couvrir des bâtimens.

Digitized by Google

Une autre espèce de tuiles était encore employée chez les Romains ; elles servaient à paver les maisons des citoyens d'une classe inférieure et celles des habitans des campagnes. Ces tuiles étaient posées de champ, très-serrées les unes contre les autres de manière à couvrir entièrement la superficie du sol, et enfoncées dans un lit de mortier ; leurs petites dimensions permettaient de les arranger comme on le jugeait convenable. L'arrangement rectiligne, dans le genre de celui que vous pouvez remarquer sur le plan de notre monument, devait être le plus ordinairement employé. Henry, dans son essai historique sur l'arrondissement de Boulogne, en faisant la description des tombeaux découverts en 1769 dans un des faubourgs de Boulogne, parle de petits carreaux de terre cuite, placés de champ, dont les dimensions sont à peu près les mêmes que celles dont nous nous occupons. M. de Crazannes a trouvé à Saintes des pavés qui ont une grande analogie par l'arrangement et la nature des matériaux dont ils étaient formés, avec notre construction ; et tout récemment, M. Quenson, membre honoraire de notre société, dans un article inséré dans la 19.e livraison 1839, du Puits Artésien, en signalant la découverte d'un tombeau romain, faite au village de Planques, près Douai, dit que la partie accessoire de ce tombeau se compose de tuiles plates de différentes grandeurs, disposées vraisemblablement comme celles de Westove.

Digitized by Google

J'aurais pu, messieurs, en me livrant à quelques recherches, réunir un grand nombre de faits qui eussent complètement dissipé les doutes que l'on pourrait avoir sur l'emploi que faisaient les Gallo-Romains de tuiles plates, minces et de petites dimensions, semblables à celles dont nous nous servons encore aujourd'hui pour couvrir nos bâtimens, mais il m'a paru inutile de le faire : car n'eussions-nous que notre monument, je ne m'en croirais pas moins autorisé à conclure que les tuiles dont il était formé, étaient connues des Gallo-Romains et employées par eux au pavage de certaines constructions. Il me paraît impossible d'admettre que cette espèce de maçonnerie si grossière, d'une si mince valeur, d'un travail si peu compliqué, n'ait pas été faite en même temps que l'urne cinéraire a été déposée dans le lieu où elle a été découverte, et il est suffisamment établi que ce dépôt, à moins d'une exception toute particulière, n'a pu être confié à la terre depuis les premières années du quatrième siècle.

Si nos tuiles qui, dans mon opinion, sont aussi romaines que les massives et pesantes tuiles à doubles rebords qu'on voit dans beaucoup de musées et de collections particulières, ne figurent pas à côté de celles-ci, c'est qu'elles ne diffèrent pas sensiblement des produits de nos tuileries, qu'elles n'attireraient pas l'attention, et qu'il serait souvent difficile d'en constater l'origine.

Digitized by Google

Je terminerai, messieurs, en vous présentant deux observations qui ne me paraissent pas sans importance relativement à l'ancienneté de notre monument. En portant ses regards sur *le plan n.° 1*, pl. II, on remarque que le côté opposé au cours de la rivière a peu souffert et qu'il semble être tel qu'il était originairement, tandis que celui qui en est le moins éloigné est très-détérioré, que beaucoup de tuiles ont été emportées et que celles qui restent ont été déplacées et bouleversées. On peut conclure de cet état de choses que le monument avait été établi sur les bords presque immédiats de l'Aa, et que ce sont les eaux qui, soit en s'infiltrant à travers les terres, soit par une longue et forte pression dans le sens du cours de l'eau, auront peu à peu occasionné ce désordre sur le côté qui en était le plus voisin. Aujourd'hui l'intervalle qui sépare le bord de la rivière du monument est de 24 mètres 25 centimètres. Nous avons cherché à nous rendre compte de la cause qui avait pu déterminer un éloignement aussi considérable; nous pensons qu'il peut être le résultat de deux faits naturels: ou bien la rivière était, dans le 3.° et le 4.° siècle, plus large en cet endroit de 24 mètres qu'elle ne l'est aujourd'hui et elle se sera rétrécie petit à petit jusqu'à la limite que nous lui connaissons; ou bien sa largeur, dans ces temps reculés, était la même que celle qu'elle a actuellement et elle coulait au pied de notre monument, c'est-à-dire 24 mètres plus au sud; mais par le dépôt

Digitized by Google

successif et lent d'alluvions sur la rive droite, le lit de l'Aa aura été déplacé; elle s'en sera fait un nouveau du côté de la rive opposée, au préjudice des terrains qui bordaient cette rive. Dans l'une ou l'autre de ces suppositions, quelle longue suite d'années n'aura pas demandées un semblable changement, quand on considère surtout que le cours de cette rivière est rapide et que les eaux n'en sont pas limoneuses.

La profondeur à laquelle a été découvert le monument est l'objet de ma deuxième observation; nous avons trouvé qu'elle était de 1 mètre 15 centimètres au-dessous du sol. Les urnes cinéraires exhumées des cimetières gallo-romains, ont été découvertes à la profondeur moyenne de 30 à 35 centimètres; la différence de 80 centimètres est considérable, et si l'on veut prétendre qu'aucune cause non-naturelle n'a déterminé cet exhaussement du terrain, il faudra en conclure, comme pour ma première observation que bien des siècles ont dû s'écouler avant de produire ce résultat.

De ce que je viens d'avoir l'honneur de vous lire, messieurs, touchant le monument découvert à Westove, je crois pouvoir en tirer les conclusions suivantes :

1.° Ce tombeau est un monument funèbre gallo-romain;

2.° Il appartient à l'époque durant laquelle

Digitized by Google

de laquelle la coutume de brûler les corps fut généralement adoptée par les Gallo-Romains.

3.° A moins d'une exception, il n'a pu être construit depuis les premières années du 4.° siècle de l'ère chrétienne, et il a par conséquent au moins quinze siècles d'existence.

4.° Les cendres renfermées dans l'urne étaient celles d'un Gallo-Romain d'une classe moyenne ou inférieure.

5.° Le monument a été construit sur les bords de l'Aa, et l'endroit où il a été découvert, éloigné de 24 mètres 25 centimètres du cours de cette rivière, peut être regardé comme une preuve directe de son antiquité.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

DIVERSES COUTUMES ET ANCIENS USAGES

de l'arrondissement de St.-Omer;

RECHERCHES

SUR LEUR ORIGINE,

Par M. EUDES, *Vice-Président* (1).

Depuis long-temps les personnes qui s'occupent d'études historiques, sentent le besoin de rechercher et de consigner tous les anciens usages encore en vigueur dans chaque partie de la France, soit que ces usages résultent des différentes époques ou saisons de l'année, des diverses périodes de la vie humaine, soit qu'ils aient leur source dans des croyances ou superstitions; elles s'appliquent à signaler ces fêtes populaires qui lient les hommes entre eux, afin de faire connaître tout ce qu'on peut trouver d'enseignement dans ces vieilles pratiques de nos aïeux qui, eux-mêmes, les avaient reçues et conservées comme héritage de famille à chaque génération, sans s'inquiéter de ce qui les avait fait naître.

(1) Cette revue a été lue à la séance publique de la Société, le 19 décembre 1836.

Digitized by Google

Ces fêtes, ces coutumes, tombent en désuétude dans les grandes villes ; les progrès de la civilisation dans les diverses classes de la société les font pour ainsi dire délaisser tous les jours. Mais par cela même, l'Antiquaire qui veut trouver une communauté d'origine parmi les peuples, agrandir, compléter même la philosophie de leur histoire, doit en réveiller le souvenir, parce qu'à l'aide de nuances, de similitudes dans les habitudes et les mœurs de différentes provinces d'un royaume, il trouve des documens qui le mettent à même de dissiper des doutes, de rétablir comme choses certaines des faits que le temps et les révolutions des empires avaient fait perdre, comme aussi, de prouver par là des restes d'une nationalité, d'une ancienne religion, qui se sont maintenus malgré les siècles écoulés.

C'est principalement dans les campagnes que nous devons aller rechercher ce qui est conservé des anciens temps : on le trouve dans les travaux de ses habitans, comme dans leurs délassemens ; peut-être ces hommes n'y mettent-ils point toute la délicatesse du citadin ; mais du moins chez eux le plaisir est toujours mieux senti, parce qu'il succède à un labeur de chaque jour et que, plus rare, il n'est point gâté par la monotonie.

C'est donc pour remplir notre tâche à ce sujet qu'en parcourant l'année, nous allons essayer de vous présenter un tableau de diverses coutumes,

Digitized by Google

usages et dictons, encore en vogue dans l'arrondissement de St.-Omer, et d'en rechercher aussi l'origine. Ce tableau nous rappellera les Celtes, les Gaulois et les Romains, anciens dominateurs de la Morinie.

Jetons d'abord un coup-d'œil sur les habitations de nos villages, dont quelques-unes, à l'extérieur assez peu agréables, il faut en convenir, ressemblent encore à celles des Morins; nous y voyons bientôt des traces des habitudes de nos ancêtres : si c'est un chasseur qui en est le maître, il ne manque point de placer sur sa porte extérieure la dépouille d'oiseaux carnassiers, des têtes de bêtes fauves, signes de sa prouesse : c'était ainsi que les Gaulois en agissaient, en fixant de même les têtes de leurs ennemis ou celles d'animaux redoutables, tués à la chasse. Autrefois ces trophées décoraient la porte des châteaux, lorsque la chasse était un droit de noblesse.

Que le villageois soit ou non chasseur, sa cheminée est ordinairement ornée d'un fusil. Pourquoi est-il en ce lieu? c'est qu'il remplace là, depuis le moyen-âge, la lance que les seigneurs permirent alors de porter aux manans qu'ils conduisaient avec eux; une fois la guerre terminée, elle devait être placée au-dessus de la cheminée, afin qu'elle fût enfumée, c'est-à-dire sans lustre et presque rouillée.

Si notre villageois reçoit chez lui son propriétaire, vous voyez encore, en divers lieux, la

Digitized by Google

chambre du festin ornée de fleurs, le sol jonché d'herbes odoriférantes, et la *drèche* ou *dressoir* (buffet) comme au moyen-âge, resplendissante de sa vaisselle d'étain. Le respect pour le maître est porté si loin, qu'il n'est pas d'usage que la femme du logis se mette à table, semblable en ce point à la Gauloise, qui n'était alors occupée que du soin de traiter le convive; et nous devons le dire à regret, on voit encore dans des lieux, éloignés des villes à la vérité, des vieillards n'avoir pu jusqu'à ce jour gagner pour le sexe cette considération qui lui est due, et s'excuser quelquefois en parlant de leur moitié, jusqu'à dire ce que nous avons entendu : *notre femme, sauf votre respect.* Heureusement que cette race s'éteint, car il faudrait envoyer dans ces localités une mission St.-Simonnienne, pour l'améliorer sous ce rapport.

Nous commencerons notre revue par la saison d'hiver où nous entrons, époque de nouveaux travaux pour les habitans de nos campagnes, mais aussi mêlée de plaisirs que ce séjour forcé dans la chaumière leur permet d'en prendre, débarrassés qu'ils sont de la plus grande partie des labeurs des champs qu'ils ont arrosés si long-temps de leurs sueurs, et dépouillés de leurs guérets. Ils se sont réjouis des derniers rayons du soleil que leur ont encore donnés les derniers jours d'automne; ils se sont félicités du quelque peu de beau temps qui leur est promis par ce qu'on nomme au village,

Digitized by Google

fils de la Vierge, et à la ville, *filets Madame*, qu'ils ont vus voltiger dans les champs : ce sont ces fils d'araignée que les anciens regardaient comme les cheveux de Vénus et que les Grecs attribuaient aussi à la *Vierge* sous les noms d'Arachnée et de Minerve.

A la chute du jour, certains ouvrages appellent çà et là dans les bâtimens de la ferme les hommes et les femmes ; on se réunit ensuite pour le souper qui se compose de laitage, doucement acidulé par la pomme, et qui est nommé *guinsse*. Puis commence la veillée que l'artésien appelle *série* ; elle a lieu, dans quelques localités encore, à la clarté d'un *crinchet*, dont la forme tout antique nous rappelle encore la lampe que les sœurs de Psyché lui remirent en main pour connaître son mari et, à sa lueur, trancher ses jours. Pauvre crinchet ! c'est avec douleur que nous te consacrons ce souvenir ; tu deviens déjà rare : le luxe t'a fait remplacer en bien des lieux par un autre meuble, qui, à son tour, se fera chasser par le quinquet. Heureux effet, au surplus, de l'aisance qui étend les bienfaits de l'art industriel ! C'est à la *série* que vieilles et jeunes se réunissent : les femmes s'occupent d'ouvrages de leur sexe, les hommes de quelques œuvres manuelles qui sont plutôt un délassement qu'un travail. Les chansons et les complaintes les animent et répandent une joie franche et bruyante ; la petite méchanceté n'y est pas étrangère ; les malins y paradent, et l'un d'eux,

Digitized by Google

quand certaine fille s'inquiète de ne pas voir arriver son *serviteur*, a-t-il le soin, pour exciter sa jalousie, de dire qu'il court le *guilledon*. Mais suivant l'habitude de nos pères, les Gaulois, habitude qui ne se perdra jamais, parce que l'esprit humain reste toujours crédule, ce qui durera long-temps encore dans les campagnes surtout, malgré les utopies de quelques écrivains, bien louables sans doute, la doyenne entame ces longues histoires de spectres, de sorciers, de loups-garous, qui jettent l'épouvante dans la tête des jeunes filles, surtout s'il fait un de ces vents violens qui, agitant l'air, siffle et fait craquer les clôtures de la maison : alors elles se pressent les unes contre les autres et cherchent quelquefois une main amie chez leurs voisins qui, la bouche béante, ont aussi suspendu leur travail et leur pipe flamboyante. Quelquefois pendant que la jeune fille s'inquiète, en attendant son bien-aimé, et se plaint à sa compagne de son éloignement et de son retard, voilà qu'au beau milieu de la narration de la conteuse et dans le fort de la tempête, la porte s'ouvre violemment : on croit voir entrer le loup-garou ou le revenant; mais heureusement c'est Jacques le retardataire, qui provoque pour la sentencieuse Marie ce dicton : *quand on parle du loup, on en voit la queue.* Celui-ci, loin de rassurer la *série*, entre lui-même fort effrayé disant qu'il n'est venu si tard, que parce qu'il a été égaré par une *fureule.* Alors le danger est passé, et chacun, après un instant de

Digitized by Google

repos ou de conversation générale, reprend son ouvrage. Eh bien ! cette *fureule* épouvanta également nos aïeux ; les citadins ne la connaissent pas, s'ils n'ont voyagé le soir dans la campagne, surtout dans celles qui sont environnées de marécages. Pour le physicien, ce sont des vapeurs phosphorescentes, des exhalaisons de gaz inflammable ; pour les villageois de notre Artois, ce sont des ames damnées qui précèdent les personnes en voyage, afin de les éblouir et de les égarer pour les conduire dans des précipices.

Je vous parlais de l'existence de ces dictons : *courir le guilledon, quand on parle du loup on voit la queue*, si usités dans notre pays, comme ceux-ci : *avoir vu le coup, entre chien et loup ;* l'académie celtique nous apprend qu'ils sont bien anciens et se rapportent à la religion du paganisme : « ils vien-
» nent de l'ancien culte du loup, symbole du soleil,
» qui en fuyant et rétrogradant dans les signes du
» zodiaque, ne montre que la queue ou le dos comme
» le loup : aussi avoir vu *le loup* chez les anciens
» comme chez les modernes, c'est avoir vu le diable;
» entre *chien et loup*, c'est-à-dire, la nuit tombante,
» parce que le loup était encore le symbole de la
» nuit. *Garoa* vient du celtique, rude, sauvage,
» *Guilledon* de *Kildro*, errant, vagabond. »

Une des premières fêtes célébrées l'hiver est celle de Noël ; nous ne nous occupons point de son origine religieuse, ce n'est point ici le lieu, mais

Digitized by Google

nous rappelons seulement ici une ancienne coutume, commune encore dans diverses parties de la France : c'est le soin que des vieillards ont encore de placer dans le foyer domestique un gros morceau de bois, qu'on appelle chez nous *choque* ou *bûche de Noël* ; en France, *tréfoné*, parce qu'elle doit durer trois jours.

Vient ensuite la nouvelle année qui, jusqu'au premier janvier 1576, dans notre province, commença la veille de Pâques. Jour heureux pour les enfans, qui ne se doutent pas qu'ils font un pas de plus dans la vie, et pour leurs pères qui, en les voyant grandir, jettent un regard en arrière sur les jours qu'ils ont passés sans pouvoir compter ceux que l'avenir leur réserve !

Tout le monde sait que c'est des Romains que nous tenons la cérémonie de souhaiter la bonne année, dans les visites qu'on se fait réciproquement et sur lesquelles on a déjà fait tant d'observations piquantes que nous nous abstiendrons de détailler. On sait que nos villageois, quand ils vont faire leur visite, disent qu'ils vont *étrenner* et que, conservant encore l'usage de leurs ancêtres qui se présentaient aussi des cadeaux appelés *strennæ*, ils apportent aux habitans de la ville des gauffres qu'ils nomment *étrennettes*, en leur témoignant à la manière d'autrefois, qu'ils leur souhaitent une vie douce et agréable ; mais malheureusement les bonnes choses se passent trop vite, l'habitude des *étrennettes* diminue sensiblement.

Digitized by Google

Arrive ensuite la *fête des Rois*, réunion si douce de la famille, où le gâteau renferme la fève qui doit pour un instant donner une royauté qui ne connaîtra que le plaisir; mais avant que le sort en décide, le grand père qui est dans le secret, met de côté la première part: on l'appelle la *part à Dieu*, aussi est-elle pour le premier pauvre qui viendra frapper à la porte: il faut que le malheureux jouisse d'une douceur à laquelle il n'est point habitué; la seconde est celle de l'absent de la famille, s'il y en a un à la guerre ou dans un long voyage: celle-là, on la conserve parce qu'elle doit annoncer plus tard la bonne ou la mauvaise santé de l'absent. Si le gâteau se maintient sec, c'est que le parent se porte bien; si au contraire, il moisit, c'est qu'il y a maladie. Touchante sollicitude qui s'attache à un être qui nous est cher! Combien de fois, durant nos longues guerres, n'a-t-on pas vu la tendre mère consulter le gâteau pour un fils exposé à de si grands hasards!

C'est aussi durant les journées froides que le cultivateur se livre aux festins, dont l'unique pour chaque famille est connu sous le nom de *tripée*. Son origine remonte encore au paganisme; c'est un reste des fêtes instituées par Triptolème en l'honneur de l'agriculture et en mémoire de Cérès, dont le culte se célébrait en été et en hiver. On lui sacrifiait alors un *porc*, dont une part était remise à celui qui l'offrait, et mangée en famille. Ces fêtes étaient désignées sous le nom de *céréales*.

Digitized by Google

La bière qui depuis les Gaulois était appelée jadis *cervoise*, coule à flots dans ces festins; il paraît même qu'autrefois quelques villages de nos environs y buvaient du vin, car avant la domination de la maison de Bourgogne, on cultivait la vigne, notamment à *Herbelles*. Elle y fut arrachée par la politique, pour augmenter la culture du blé, et favoriser le commerce de la Bourgogne qui envoyait alors ses vins dans notre pays. Nous ajouterons que les vins du Cret devaient avoir quelque réputation, puisque Robert de Cassel voulant surprendre St.-Omer, en 1350, insinuant à ses capitaines flamands que la ville lui serait livrée avant l'arrivée de Philippe de Valois qui s'y dirigeait pour la délivrer de ceux qui l'assiégeaient, ceux-ci coururent s'armer, se disant les uns aux autres: *hâtez-vous, mon compagnon, nous boirons encore aujourd'hui de ces bons vins de St.-Omer.* (Manuscrits de Deschamps).

Le jeu termine la soirée qui se prolonge bien tard, reste encore de ce goût des anciens Morins, chez qui cette passion était si fortement enracinée, qu'ils finissaient par livrer au caprice du hasard le produit de leurs bras vigoureux, ou par se mettre eux-mêmes en jeu et risquer ainsi leur liberté.

L'hiver est aussi l'époque la plus ordinaire des mariages, dont une partie des cérémonies et fêtes extérieures nous reportent encore au temps des anciens. Voilà le cortége qui sort de la maison de

Digitized by Google

la jeune fille ; la musique le précède ; puis viennent les grands parens. On y remarque surtout encore dans quelques lieux une vénérable aïeule, la tête affublée de la *faille noire*, continuation de cette mode séculaire de la domination espagnole ; elle n'est cependant sur cette bonne vieille que la mantille qui drape encore aujourd'hui si bien la grâcieuse fille de la Péninsule. Les futurs sont accompagnés de leurs amis intimes, qu'on nomme alors *garçon* et *fille d'honneur* ; c'est la représentation des *camilla* et *cronuba* des Romains, qui se faisaient ainsi suivre de jeunes gens des deux sexes : ils étaient armés pour s'opposer aux entreprises de rivaux rejetés ; de nos jours ceux-ci tirent des coups de feu. Le Pasteur a consacré l'union : on sort de l'église ; la fille de la paroisse qui a été reconnue la plus sage, nommée *Doyennesse*, et qui chaque année préside la confrérie de Ste.-Catherine, précède la mariée, portant devant elle la grande chandelle allumée et parée comme aux grands jours ; celle-ci et son mari restent à la porte de l'église : la doyennesse placée entre ses deux assistantes „ va de suite à l'extrémité du cimetière, puis passe et repasse vis-à-vis les mariés, et à chaque fois l'épouse doit faire une révérence ; mais à la troisième et dernière fois, elle souffle la chandelle en signe d'adieu à la virginité. Tous les yeux sont alors fixés sur cette cérémonie pour voir si la flamme s'est éteinte au premier souffle : le garçon d'honneur qui est auprès d'elle, armé d'un

Digitized by Google

pistolet, lâche alors le coup pour annoncer l'événement. Malheureusement on voit quelquefois cette formalité évitée; on en conçoit la cause : c'est ainsi qu'en certaines provinces, on se dispense du chapeau de roses, comme la veuve qui convole à de secondes nôces.

La nôce se met en marche pour retourner au logis : dès ce moment les coups de feu recommencent pour durer toute la journée; les joyeux cris de *ix, ix, jou, jou* se font entendre; répétition et imitation de ces cris *jo hymen hymenæ jo*, qui se faisaient de même chez les anciens pour célébrer le défenseur de la virginité et l'hyménée.

Arrivés à la porte de la maison, on voit parfois un malin renverser un balai devant le seuil : si la mariée le relève, on en tire le pronostic qu'elle sera bonne femme de ménage.

Le repas est bientôt commencé : une gaîté bruyante y préside; bientôt un des garçons enlève le soulier de la mariée : cette coutume ancienne a pour but de démontrer que la femme est boîteuse et ne doit pas sortir de chez elle. Nanti de cet objet que chacun des autres veut ravir, il le met en vente, aux enchères de nombreux pots-de-bière : enfin il est adjugé au mari. Vient encore l'enlèvement de la *jarretière*, laquelle dans quelques communes est coupée et distribuée le lendemain entre les jeunes-gens qui s'en décorent : usage symbolique

Digitized by Google

de la dissolution du nœud de la virginité, qui nous a été laissé des nôces grecques et romaines. Chez les rustres cela se faisait ainsi, mais chez les grands il en était autrement : en effet, la jeune vierge en allant au temple, avait soin de relever avec une riche agrafe le côté gauche de sa tunique pour laisser apercevoir une jarretière, ornée de perles ou de pierres précieuses : elle la déposait ensuite sur l'autel de *Junon Pronuba*, et pour en tenir lieu, elle distribuait au nom de la déesse, aux jeunes-gens de la nôce, de petits bouts de ruban de la même couleur que cette jarretière.

Un autre sujet de gaîté au village donne lieu aux rires de la jeunesse ; si c'est une fille cadette qui se marie la première de la maison, gare à la pauvre sœur aînée, car de guerre lasse, il faut que dans quelque moment de la fête, elle soit saisie, enlevée, et portée sur la voûte du four, afin, dit-on, qu'elle s'échauffe, puisqu'il semble résulter de sa position qu'elle est restée insensible à l'amour.

Nous ne parlerons du bal, qui est l'indispensable complément d'une semblable réunion, que pour citer une danse qui le termine, soit le jour même, soit le lendemain : elle est appelée *danse du regret*. Comme à la campagne, on n'y regarde pas de si près pour des choses qu'à la ville on trouverait inconvenantes et fort amères, le jeune homme qui précédemment recherchait la mariée, et qui s'est

Digitized by Google

laissé supplanter par le mari actuel, est ordinairement invité à cette nôce; puis à la fin du bal, on étend une couverture sur le carreau, sur laquelle il est obligé de danser séparément avec celle qu'il a perdue comme épouse. Il faut avouer que cette formalité cache quelque chose de bien piquant.

On ne néglige pas le lendemain le *chaudeau*, dont le bienfait a été aussi prévu par l'ancienne médecine, et qui donne lieu encore à tant de farces dont le sel n'est plus apprécié que par certaines personnes qui ont encore le bon sens du gros rire. Puis arrivent les cadeaux aux mariés, pratique usitée aussi dans la Morinie sous le nom d'*anacalyptes*.

Tous ces usages sont presqu'inconnus maintenant aux habitans des villes; néanmoins nous les rencontrons encore à nos portes, chez nos compatriotes des faubourgs, dont quelques-uns persistent à suivre ce qu'ont pratiqué leurs ancêtres. Outre les coutumes qui sont analogues à celles que nous venons de citer, nous voyons encore parfois leur fête du lendemain, nommée *traîne-balais*. Qui n'a vu leur promenade dans nos rues au son d'un violon, les uns habillés d'une manière ridicule, les autres portant de longues queues d'étoupes ou de paille, pour singer comme jadis les bourgeois qui portaient queue! Ils achettent aux divers marchands des pièces de ménages pour en faire don aux époux, sans oublier le pot de fer destiné à faire la soupe, dont le loustic de la bande se coiffe fièrement, pour mettre en évi-

Digitized by Google

dence ses trois pieds qui, selon lui, doivent désigner aux passans quelque chose de plaisant.

Puisque nous sommes sur le chapitre des nôces, nous devons dire un mot aussi de celles du vieux temps à St.-Omer : nous ne parlerons point de celles de notre époque, ainsi que nous l'avons déjà dit dans une autre circonstance. Aujourd'hui la cérémonie religieuse n'est plus suivie de fêtes et de banquets ; les époux s'isolent même de leur famille, montent aussitôt en voiture et vont passer la lune de miel en d'autres lieux. Quelle déception cependant pour les amis de la table et de la danse ! Plus de ce lendemain jadis si joyeux ! Il en était bien autrement autrefois ; l'élan de la joie avait même besoin d'être comprimé ; nous en avons des exemples tels, qu'au seizième siècle, il a fallu que le magistrat s'en mêlât, même pour la victuaille, le nombre des convives et les cadeaux. Au 15.e siècle, il fallait de nécessité que la nôce se fît dans la ville, afin que la dépense profitât à tous, à moins de permission du magistrat. Nos archives nous fournissent deux faits de cette nature, arrivés en 1459 et 1460. Dans l'un notamment, le magistrat permit à un bourgeois qui devait épouser une fille de Racquinghem de contracter mariage dans ladite commune et d'y demeurer certain temps (attendu qu'il n'y avait que douze personnes invitées, ce qui n'aurait fait grand lucre pour la ville ni pour les *assiseurs* (fermiers), et qui démontre aussi que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on soigne la caisse municipale

Digitized by Google

par les octrois). Toutefois le magistrat y ajouta cette condition que le marié ferait élection de domicile en la ville et contribuerait aux charges des bourgeois : sans cette permission, il eût perdu son droit de *bourgage*.

Parmi les personnes indispensables à un mariage, étaient les joueurs d'instrumens, ménestrels ou ménestriers et trompettes de la ville. Cette classe d'individus était fière et jalouse de ses droits, car dès 1460, elle les faisait valoir auprès du magistrat : elle lui représentait qu'ayant de petits gages, et *comme néant de gaignage aux noches*, parce qu'on se contentait souvent de *harpeurs*, *giscerneurs* et *flajeolleurs*, il était de justice que ces derniers, en allant conduire les époux à l'église, n'y fussent admis qu'en payant à leur corporation cinq sols chacun, comme cela avait lieu en Flandre. Ces représentations furent écoutées. Les joueurs d'instrumens avaient alors l'habitude de faire leur musique dans les rues, de manière à troubler la tranquillité des habitans : aussi dans les cas de nôces, comme dans d'autres, il ne leur fut plus permis, d'après une ordonnance de 1569, de jouer depuis Pâques jusqu'à la St.-Michel, que de onze heures du matin jusqu'à cinq heures et demie du soir; et le reste de l'année, que de onze heures à la fermeture des portes. Ces heures étaient alors celles du dîner et du souper chez nos bons aïeux.

A la même époque, les démonstrations de joie et de dépenses étaient si grandes qu'il fallut des

Digitized by Google

lois somptuaires pour les arrêter : en effet, suivant un placard du 7 octobre 1531, enregistré par le conseil d'Artois, il fut défendu d'inviter plus de vingt personnes à chaque festin de nôces, lequel ne pouvait durer que jusqu'au lendemain à midi.

Mais ces dispositions trop sévères heurtaient les habitudes déjà acquises, aussi tombèrent-elles en désuétude. Néanmoins le magistrat crut devoir, en faisant la part de l'aisance qui augmentait dans la vie domestique, renouveler des défenses en prescrivant ce qui serait toléré dans une occasion aussi solennelle : voici à ce sujet, comment s'exprime notre vieil Hendricq. « Au commencement de mai 1606, » messieurs du magistrat, pour obvier aux désor- » dres, abus et grands dépens qui se faisoient aux » banquets de mariage, tant en viande qu'en bois- » son, occasion qui s'y faisoient de grand renid ou » estrenne, faire ordonnance que désormais on ne » prieroit plus de vingt paires de personnes, en ce » compris les marians.

» Que là où seroit bu du vin, chacune paire » renideroit 4 florins, les jeunes gens 40 patards » et que où ne se beuveroit que de la bierre, » l'on ne renideroit que 3 florins, et les jeunes » gens 30 patars et non plus.

« Qu'il ne se feroit que trois repas.

» Que pour plus grande aseurance, les nouveaux » mariés avec les deux plus proches parens, rap-

Digitized by Google

» porteront à Messieurs le billet du renid, faisant » serment que le tout aura esté accompli selon » l'ordonnance, sans aucune fraude ; que ceux » qui auront contrevenu en aucusne fachon, seront » calengés (semoncés) et amendés aussi bien que » les marians et les avocquez. »

Tout cela ne fut qu'un épouvantail, car le même chroniqueur ajoute : « Or, combien que toutes ces » ordonnances fussent à l'intention de refréner » les abus, si est ce que peu à peu on ne laissa » de faire comme par le passé, trouvant des pré- » textes tels quels, causans plus grands dépens que » du passé, car premièrement on renidoit le pre- » mier jour, le second, la dame de nopce tenoit » nouveau siége, où on alloit lui faire nouveaux » présens pour ses espingles ; et le plus souvent » l'on faisoit oultre présent de quelques paires de » poutels, poulle d'Inde, mouton ou la moitié, » ou bien, autres choses de valeur.

Enfin, vint encore un nouveau réglement en cette partie. « Le mercredi 30 octobre 1613, fut » défendu par leurs altezes (archiduc Albert et l'in- » fante Isabelle, sa femme), de porter soie ni ve- » lours qu'au bancquet de nopces ; que plus de 30 » paires de gens fussent évoquées, et qu'on ne pour- » roit estre plus de deux jours au festin. »

Voilà comment, dans cet heureux temps, on s'amusait ici dans ce jour que toute jeune fille regarde comme le plus beau de la vie, et qu'alors on consi-

Digitized by Google

dérait comme nécessairement consacré au plaisir pour faire place ensuite aux nouveaux devoirs imposés à ceux qui, par le mariage, sont appelés à former une autre famille. Cette manière de célébrer une si belle époque de la vie valait-elle mieux que celle qui est suivie de nos jours? A vous, messieurs, à le décider.

Aux plaisirs tranquilles de l'intérieur succèdent ceux du carnaval, c'est-à-dire, des jours gras par opposition au carême où la religion nous convie. A la campagne ce sont de grossiers travestissemens dont s'amusent encore les enfans, mais pour tous jeunes et vieux, c'est plutôt un attrait à la gourmandise. Là, celle-ci doit être satisfaite pour être rachetée par les austérités auxquelles il faudra bientôt se livrer : il serait bien pauvre celui qui, pendant les jours gras, ne mangerait pas de crêpes ! Cette pâtisserie flamande est tellement de rigueur que, selon quelques vieilles femmes, on ne peut se dispenser d'en manger, puisque, disent-elles, *c'est notre religion.*

A la ville, ce sont les anciennes saturnales qu'on célèbre, manifestation des plaisirs grossiers de la rue, témoin ici notre *papa-lolo*, la joie de nos enfans, dont je vous ai fait connaître l'histoire, il y a deux ans, mais qui s'en va agonisant chaque année, comme toutes les vieilles niaiseries de cette ancienne époque. La bonne chère cependant persiste encore, grâces aux progrès de l'éducation publique qui consent à maintenir et à exciter le plaisir, mais plus épuré par le goût et les jouissances honnêtes, qui font le charme de la vie.

Digitized by Google

A ces jours de joie folle et de bombance, succède le carême, temps de privations mondaines. Mais arrive pour la jeunesse de nos villages un souvenir des *céréales* dont nous vous avons déjà entretenus, et qui a lieu le dimanche suivant le carnaval, appelé du *Bourdis*. Cette coutume se nomme les *Brandons* dans beaucoup de communes de France; elle consiste, à la chute du jour, à courir les champs avec une torche de paille enflammée au bout d'une perche, à danser, à frapper, plusieurs réunis, le même point de terre, en invoquant une bonne récolte et en criant : *guarbe à boissiaux*. Mais dans nos environs, les enfans se bornent à se réunir dans les vergers; ils y font un feu de paille et de ronces, pour produire une grande fumée, puis dansent autour des arbres fruitiers en criant *bour*, *bour*, *bour*, dans l'intention de détruire par leurs cris et la fumée de leur foyer, les chenilles dont les œufs sont renfermés dans une enveloppe de feuilles attachées aux extrémités des branches; ils croient, en suivant cette ancienne coutume, raisonner aussi bien que les préfets qui, à cette même époque, ordonnent l'échenillage des arbres.

Habitans de St.-Omer, entendez-vous *Robert Tantalan ? Robert Tantalan ?* C'est la fin du carême qui vous est annoncée par ces cris répétés des enfans, au bruit cadencé de la caisse. Ces cris perpétuent aussi le nom d'une ancienne famille de tambours de la ville, qui avait jadis le privilège de conduire le bœuf gras, pri-

Digitized by Google

vilége aboli par la concurrence des tambours de la milice citoyenne. Les enfans entourent ce Bœuf, couronné de rubans et de guirlandes. Ce n'est que la représentation du bouc *Hazaël* des Israélites, destiné à être offert en sacrifice aux estomacs affamés de chair après l'abstinence rigoureuse observée par nos pères. Ici comme en beaucoup d'autres lieux, chaque boucher a l'ambition de surpasser son confrère et tous étalent, garnis de fleurs, les plus beaux morceaux des bœufs qu'il a promenés et par lesquels il croit l'emporter.

Quelques-unes de nos vieilles marchandes des quatre saisons, étalées sur la rue, n'oublient point de se pourvoir d'*œufs de Pâques*, généralement teints *en rouge;* l'ouvrier d'autrefois s'en pourvoyait avec avidité, parce qu'il en avait été privé pendant quarante jours ; il en faisait même bénir pour en donner en cadeau à ses amis, ce qui a encore lieu dans quelques villages. Cet ouvrier, quoique chrétien, ignorait comme celui d'aujourd'hui, que l'œuf étant le symbole du commencement des choses, de la durée des êtres, se servait sur la table paschale des juifs qui lui donnaient la couleur rouge, comme les Egyptiens, parce qu'à cette époque l'univers était en feu. Les Romains en offraient aussi alors à leurs divinités ; et c'est par suite de cette cérémonie payenne, dégénérée, que les bédeaux des paroisses vont encore dans ce même temps, quêter des œufs dont la destination est devenue tout humaine.

Le premier d'avril est encore un jour heureux

Digitized by Google

pour certains individus, et surtout pour les jeunes clercs de la basoche, à cause des niches ou cadeaux simulés appelés *poissons;* mais nous ne pouvons rien dire de bien précis, sur cette dénomination parce que les savans ne sont pas encore d'accord sur cette question et n'ont pas décidé si, par exemple, elle vient de ce qu'un présent simulé échappe aussitôt, comme le poisson qui glisse de la main qui le tient, ou si c'est parce qu'à cette époque, le soleil a quitté le signe du poisson.

Mais parlons plutôt du joli mois de mai: c'est surtout dans nos campagnes que se pratiquent toujours d'antiques coutumes. Dans la soirée de la veille, grande rumeur au hameau; tous les garçons se réunissent d'abord pour se promener dans les rues et carrefours, et célébrer par leurs chants le retour des beaux jours, ensuite pour aller planter le *Mai* devant la porte ou sur le toit de la maison de leur bonne amie. C'est, comme chez les Romains qui ouvraient ce mois par les jeux floraux, l'amour rendant hommage à la beauté. A la ville c'était jadis un hommage de la considération à la puissance. Cet usage était suivi aussi chez les Gaulois: ils se réunissaient, sous les auspices de la déesse *Maïa*, dans les bois qui lui étaient consacrés. Cette assemblée se nommait *Champ de Mai:* on en rapportait des arbres que l'on déposait devant les habitations des personnes marquantes. Delà, selon des antiquaires, le nom de *Majores* donné aux Magistrats, à qui l'on faisait les honneurs du

Digitized by Google

Mai : coutume qui existe encore dans quelques départemens ; de-là, dans nos provinces de Flandre et d'Artois, le nom de *Mayeur* ou premier chef de la cité; de-là aussi le nom de *Mai*, conservé ici aux branches d'arbres placées dans les rues ou garnissant les maisons les jours de processions, d'entrées de princes, etc.

Si nos villageois, guidés par les amours, se bornaient à ces jeux innocens, on devrait les applaudir; mais ce moment est aussi choisi par de mauvais plaisans pour mettre les cultivateurs dans l'embarras, soit en transportant les instrumens d'agriculture d'une extrémité à l'autre du village ou en déplaçant les barrières, soit en démontant des voitures pour en accrocher les roues sur les arbres ou les toitures des maisons. La malveillance profite aussi de ce jour pour attaquer injustement la réputation d'autrui, ou pour accomplir des actes d'une justice populaire envers des personnes peu recommandables, en dépit d'une police sévère qui cherche à bannir ces abus de nos mœurs actuelles : ainsi voit-on souvent placer devant la porte de quelques habitans des manneguins, des débris d'animaux crevés ou d'autres emblêmes injurieux, tels que des *cornes;* mais aujourd'hui la plaisanterie est souvent poussée si loin que la police correctionnelle est obligée de s'en mêler. La justice peut bien reconnaître l'origine de ces vieux usages dans les *Farces de Vulcain* qui avaient lieu chez les anciens au mois de mai; elle peut admettre aujourd'hui que les cornes étaient dans un autre

Digitized by Google

temps un attribut de certaine divinité, une marque de considération chez les Gaulois qui en ornaient leurs casques, au moyen-âge, où la noblesse de la grande féodalité en couronnait ses blasons; mais dans notre siècle où Vulcain a perdu sa divinité et n'est plus que l'époux laid et ridicule de la fable, où les *cornes* sont devenues un signe ignominieux pour certains maris, les tribunaux répriment de pareilles licences : aussi, depuis deux ans, celui de St.-Omer a appris à réfléchir à la jeunesse du pays, en sévissant contre quelques jeunes-gens de deux communes, trop ardens observateurs des ces vieilles coutumes que l'ordre public et les bonnes mœurs ont proscrites, et dont ils laissent aux livres le souvenir.

Au mois de juin nous trouvons dans notre contrée, comme dans d'autres pays, la conservation d'un amusement auquel se livrent les enfans, toujours les mêmes depuis des siècles : c'est le feu de la St.-Jean, image du feu nouveau dans l'antiquité, annonçant le solstice d'été. Lorsqu'arrive ce jour, tous les enfans ont soin d'apporter leur portion de bois pour alimenter le feu; ils s'élancent, à plusieurs reprises, à travers la flamme; ils ignorent néanmoins que c'est ainsi qu'agissaient leurs devanciers, mais pour se purifier. Il n'y a de différence pour le feu que font les enfans de la ville que dans le *Barnaba*, signe grotesque, sujet d'*auto-da-fé*, que la malice a parfois formé pour désigner quelque ridicule de voisinage.

Digitized by Google

A cette occasion, nous ne devons point passer sous silence une habitude particulière aux pâtres de nos Bruyères. La veille de la St.-Jean, ils préparent sur le plateau le combustible nécessaire; quelques-uns mêmes y montent la garde; pendant toute la soirée ils font retentir les échos de la vallée de l'Aa du son de leurs cornets; ils se couchent à peine pour arriver assez à temps avec leurs vaches sur la bruyère, avant le lever du soleil; mais ils ont bien soin de ne pas s'approcher de *chel penderie:* c'est un lieu maudit, fréquenté surtout la nuit par les esprits que n'ont pas encore chassés les feux presque continuels de mousqueterie de la garnison de St.-Omer. Quel est donc ce lieu si fort à craindre? c'est ce massif de tilleuls, qui offre son doux ombrage à nos promeneurs fatigués; mais, il faut le dire, il y a quarante ans, là était le gibet de la ville. Revenons à nos jeunes pâtres. Tous se pressent d'arriver parce que l'activité, comme la paresse, doit recevoir sa récompense: en effet, le premier arrivé au lieu où le feu est préparé, reçoit avant qu'il soit allumé, une couronne de roses; le dernier, au contraire, au milieu des huées de ses camarades, en reçoit une autre qui n'a ni la même grâce, ni la même fraîcheur: car elle est formée de bouse de vache. Ces prix rustiques offrent bien aussi leur moralité; ils nous reportent aux jours pleins de charme et d'innocence des bergers de l'Arcadie.

C'est aussi dans ce mois de juin que les travaux

Digitized by Google

agricoles augmentent et ne permettent plus aux cultivateurs les moindres amusemens ; les jours ordinairement consacrés au repos, sont même quelquefois employés à la terre qui n'a pas assez des bras de ses enfans, s'ils veuillent recueillir les produits qu'elle accorde à leurs sueurs : néanmoins cette grande besogne est aussi mêlée de plaisirs. Les foins se récoltent avec activité avant la saison des orages : on chante, on folâtre jusqu'après le coucher du soleil ; on attend avec impatience que la dernière voiture soit enlevée de la prairie : alors on met joyeusement sur le sommet une branche élevée de saule, comme on l'a vu faire par ses devanciers, sans savoir que c'est ainsi qu'avant l'établissement du christianisme, on rendait hommage à la déesse *Fauna Nialuta* ou Cybèle, qui présidait aux productions de la terre.

Le mois de juillet offre dans notre ville de St.-Omer un spectacle qui tient aux mœurs des anciens peuples et qui, à notre connaissance, est peut-être l'unique en France. Ce n'est pas un marché d'esclaves, mais une réunion qui en rappelle le souvenir : je veux parler de celle qui est nommée le *Louage* ; elle a lieu deux fois par an, à la Chandeleur et à la St.-Jacques, le 24 juillet, pour les domestiques sans place ou qui veulent changer de condition. Si vous voulez jouir de ce tableau de mœurs, c'est sur la Grand'Place que vous devez aller ; c'est là, en face des cafés de l'ancienne Conciergerie que, dès le matin, se

Digitized by Google

rassemblent beaucoup de personnes de tout âge et des deux sexes, qui bientôt se placent sur deux lignes, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. Les fermiers et leurs ménagères se promènent gravement au milieu, jetant d'abord un coup d'œil sur l'ensemble de tous ces individus qu'ils inspectent, singulier bazar, qu'ils examinent avec le regard scrutateur d'un marchand turc ou d'un colonel d'infanterie. Les jeunes filles attendent impatiemment que la parole leur soit adressée : là, point de coup d'œil agaçant; la coquette se gardera bien d'y étaler ses rubans ; elle montrera plutôt ses mains calleuses et durcies au travail, et conservera un maintien modeste que font ressortir un costume sévère, son mantelet, et le mouchoir qui lui recouvre la tête. Après cette première entrevue, le maître parle à ceux dont la bonne mine, la forte constitution l'a frappé, et s'enquiert de ce qu'ils savent faire, du service qu'ils ont déjà fourni, des lieux qu'ils quittent et de la garantie qu'ils peuvent donner de leur moralité. On débat ensuite le prix des gages : si l'on convient, les arrhes, appelés *denier à Dieu*, sont aussitôt donnés, et les engagés retournent avec leurs nouveaux maîtres. Quelquefois même on a vu des amans heureux, ne pouvant vivre éloignés l'un de l'autre, se suivre dans les chances de ce nouveau marché, et favorisés, les profanes diraient par l'amour, mais nous dirons, nous, par l'intercession du bienheureux St.-Jacques à qui dès le matin ils ont offert des vœux et

Digitized by Google

en l'honneur duquel ils ont allumé une grande chandelle, on les a vus, dis-je, se réunir encore dans le même service pour partager leurs travaux et augmenter leur pécule, jusqu'à ce qu'enfin ils puissent se mettre en ménage et devenir quelquefois maîtres à leur tour.

Mais tous ne peuvent être loués le même jour, les uns parce qu'ils n'ont point été demandés; les autres parce qu'ils n'ont pu se rendre au louage, ou que le *denier à Dieu* a été rendu depuis, quand des motifs imprévus ont fait rompre le marché. Alors tout espoir n'est point encore perdu : l'usage permet en ce cas de revenir au marché huit jours après; mais cette fois ce louage est appelé *celui des cœurs défaillis ou dédits.*

Enfin arrive la moisson : le cultivateur a soin de cueillir dans ses champs quelques beaux épis; il en fait un bouquet qu'il garnit de bleuets et de pavots, et le fait bénir par le curé. Alors il le suspend au plafond de sa chambre, à la place de celui de l'année précédente, lequel aussitôt est rompu et jeté dans les granges qui doivent recevoir la nouvelle récolte. Lorsqu'il ne reste plus qu'un champ de blé, une activité plus animée se montre chez les moissonneurs : pendant que les hommes rassemblent les gerbes, les filles préparent des baguettes qu'elles garnissent d'épis et de feuillage, en mémoire de la protection de Palès, pour orner la dernière voiture sur laquelle le premier moissonneur, nou-

Digitized by Google

veau Triptolème, est monté; il arrive ainsi à la ferme, aux cris mille fois répétés de *cariole, cariole*, annonçant comme jadis encore un nouveau triomphe de Cérès. Une fois rendu sous le toit du maître, dont la grange est remplie, le bouquet est arrosé largement par celui-ci, qui ajoute avec profusion la tarte à la bière.

Après tant de rudes travaux, de grands festins réunissent pendant plusieurs jours les familles et les amis: ils ont lieu ordinairement dans les fêtes patronales des villages qui suivent presque toujours la moisson et qu'on appelle *assemblées* en France, *karmesses* en Flandre, et *ducasses* en Artois. Chacun de nous en sait l'origine, nous n'en parlerons que pour signaler un usage tout particulier à notre pays et qui persiste encore, malgré la perfection apportée par ce siècle à l'expression du sentiment. C'est la coutume qu'ont les filles de *faire raison* au premier individu qui se rencontre avec elles au bal de la ducasse. Ordinairement c'est dans une chambre du cabaret du village qu'on se réunit pour danser: là, les bancs et les lits servent de siéges pour la jeunesse. Un garçon a-t-il porté ses vœux sur une jeune fille, il ne s'adresse pas d'abord directement à elle; un de ses amis ou même quelquefois le premier venu, lui sert de Mercure. Celui-ci va trouver la jeune fille pour lui annoncer que l'autre veut lui *faire raison*: si la jeune fille n'a point d'engagement antérieur, elle ne

Digitized by Google

peut refuser sans blesser les us et coutumes : alors elle est conduite au jeune homme qui, la prenant par la main, la conduit dans quelque recoin et sur un lit où d'autres déjà placés reçoivent le nouveau couple, mais sans s'en inquiéter ni même l'apercevoir. Mais qu'on ne soit pas effarouché de ce tableau assez étrange pour le citadin ; on peut répéter en ce cas ce qu'Edouard III répondit à ses courtisans, étonnés de le voir relever la jarretière de la comtesse de Salisbury : *honni soit qui mal y pense.* Lorsque la déclaration d'amour est une fois acceptée, les deux amans se tirent mutuellement les doigts pour les faire craquer et s'assurer ainsi d'une fidélité réciproque, que des pressemens de mains et de pieds viennent de temps en temps confirmer.

Voilà, comme au village, se fait une première connaissance, sans autres fleurs de rhétorique et sans autre forme que le soupir d'obligation : heureuse toutefois la jeune fille, si elle ne rencontre pas un petit lovelace du canton qui se joue de sa crédulité : car hélas ! il faut bien le dire, il en est actuellement aux champs comme à la ville !

Notre revue de l'année est finie : j'ai à craindre d'avoir fatigué votre attention en la fixant sur l'origine de vieilles choses qui peuvent, peut-être, paraître futiles, au premier abord, à ceux qui ne voient pas l'instruction qui en résulte ; mais j'ai pensé trouver

Digitized by Google

encore dans vos cœurs quelque sympathie pour nos ancêtres : car « la peinture des mœurs » dans l'histoire est la vie des générations éteintes; » c'est l'ame qui les a fait agir et qui explique » toutes les phases de leur existence politique, » morale et religieuse; » expressions que nous empruntons avec plaisir à une *consœur* des antiquaires de la Morinie, Madame Clément, née Hémery (*Hist. des Fêtes civiles et religieuses du département du Nord*), qui s'occupe avec succès de recherches sur nos antiquités nationales.

Ce titre académique de *consœur* ne vous étonnera pas, Mesdames, à une époque où tant de personnes du sexe cultivent les muses avec succès et éclat; et ce zèle que vous mettez à assister à nos séances et dont nous devons vous remercier, nous fait penser que plusieurs d'entre vous pourraient suivre un si bel exemple et, sans effaroucher les graces, étudier l'histoire et fouiller les vieilles chroniques, source de tant de douces inspirations où l'on trouve des fleurs et des palmes à cueillir.

Digitized by Google

Digitized by Google

MAHAUD,

COMTESSE D'ARTOIS.

L'Artois érigé en comté au treizième siècle par Louis VIII, en faveur de Robert, son second fils, jouissait depuis long-temps des douceurs de la paix. Ses seigneurs, au retour des croisades, en partie ruinés par ces gigantesques expéditions, songeaient plus à conserver leurs domaines qu'à les augmenter. Le clergé, rentré dans de justes bornes, ne cherchait plus à empiéter sur la puissance temporelle. Le peuple, content de ses immunités, vivait tranquille, loin du trouble et de l'anarchie qui avaient précédé ces heureux temps. Le commerce et les arts, doux fruits de la paix, florissaient partout ; Arras surtout était renommé par ses tapisseries dans toutes les cours d'Europe. Peu de ces chefs-d'œuvre sont parvenus jusqu'à nous ; mais quelques lambeaux échappés aux outrages des temps, attestent encore le goût et l'habileté des artistes de l'Ancien Arras. Leurs sujets sont presque tous tirés de la bible ; le dessin n'en est pas correct, mais les couleurs en relevaient beaucoup le mé-

Digitized by Google

rite ; on attribuait leur éclat aux eaux du Crinchon. L'architecture commençait à se dépouiller de sa grossièreté primitive, et le goût oriental qui s'introduisait alors, annonçait les chefs-d'œuvre qu'on vit s'élever dans les siècles suivans, tels que l'hôtel-de-ville d'Arras et l'église de St.-Bertin de St.-Omer.

Jean Bodel (1) et Adam de la Hale, trouvères de cette époque, nous ont laissé des poésies qui sont encore admirées des savans assez versés dans l'ancien langage pour pouvoir en apprécier le mérite. Ces auteurs et un anonyme partagent l'honneur d'avoir écrit dans la langue romane du Nord les premiers essais dramatiques qui parurent en France. Adam de la Hale ne fut pas plus heureux que son contemporain ; il avait pris une grande part dans les troubles qui s'élevèrent à Arras en 1262, à l'occasion d'une ordonnance de St.-Louis qui mettait hors de circulation les monnaies d'argent frappées par les comtes et les seigneurs. Dans cette circonstance, chacun prit parti pour ou contre les autorités qui gouvernaient ; les écrivains s'en mêlèrent : ils immolèrent sans scrupules dans leurs satires les seigneurs, les abbés et les échevins qu'ils regardaient comme les auteurs de leurs maux. L'anarchie avait un terme, et les seigneurs, en recouvrant leur autorité bannirent de leur ville les

(1) Jean Bodel mourut de la lèpre, au retour des croisades de St.-Louis, après avoir adressé à ses concitoyens ses derniers adieux, du fond de la retraite où cette affreuse maladie l'avait obligé de se cacher.

Digitized by Google

principaux auteurs du trouble. Adam de la Hale, obligé de s'éloigner, alla finir ses jours dans la ville de Douai.

ROBERT, premier comte d'Artois, suivit son frère St.-Louis dans sa croisade en Afrique où il périt à la bataille de Masour, emporté par la fougue de sa valeur.

Son fils Robert II, après un règne qui pro-

Digitized by Google

mettait des jours heureux à ses sujets, trouva la mort à la bataille de Courtrai, dans un marais qu'il s'obstinait de traverser pour joindre les Flamands retranchés.

Ce prince avait eu deux enfans, Philippe d'Artois, seigneur de Conche, et Mahaud. Le premier mourut avant son père des blessures qu'il avait reçues à la journée de Furnes, laissant un fils en bas-âge nommé Robert, célèbre par les malheurs qu'il causa à l'Artois et ensuite à la France.

Mahaud avait épousé en 1291, Oton, comte de Bourgogne, dont elle avait eu plusieurs enfans; elle hérita du comté d'Artois à l'exclusion de son neveu, à la faveur de la coutume du pays qui rejetait toute représentation en ligne collatérale. Cette princesse, jeune et belle, promettait des jours fortunés à la province qu'elle allait gouverner; mais privée des conseils d'un époux qu'elle perdit peu de temps après, enivrée du pouvoir et de l'encens qu'on prodigue à son sexe, elle fit des fautes qui flétrirent sa réputation, entraînèrent son pays dans un enchaînement de malheurs et troublèrent le cours de sa vie.

La comtesse ne jouit pas long-temps de la possession paisible de ses états. Son neveu Robert ne tarda pas à venir lui contester l'héritage de son aïeul. Mahaud avait pour elle son droit et du crédit à la cour de Philippe-le-Bel dont elle avait tenu un enfant sur les fonts baptismaux; elle obtint un

Digitized by Google

compromis par lequel on rendait ce prince arbitre de leur différend. La décision fut favorable à la comtesse qui s'empressa de prendre possession de ses états ; elle vint même à St.-Omer en 1303, où elle fut reçue avec toute la pompe qu'exigeait la circonstance, par les magistrats de cette ville qui avaient le plus grand intérêt de la circonvenir, afin d'empêcher les plaintes des bourgeois de parvenir jusqu'à elle.

Ces plaintes étaient graves : les magistrats, à la faveur des élections qu'ils dirigeaient à leur gré, étaient parvenus à se perpétuer dans leurs charges et en abusaient pour vexer les habitans qu'ils bannissaient de la ville, lorsqu'ils osaient faire des representations Quelques précautions qu'on eût prises pour lui cacher la vérité, Mahaud fut instruite de ces prévarications et, pour y mettre un terme, elle rendit une ordonnance ou charte, datée de Paris en 1306, dans laquelle elle dit qu'instruite de l'abus qui s'était introduit dans l'élection des magistrats et voulant y remédier, elle a décidé qu'à l'avenir les mêmes membres du Magistrat ne pourraient être réélus plusieurs années de suite. Cette ordonnance empêcha effectivement qu'on ne réélût les mêmes personnes cette année-là ; mais on voit par les archives de la ville, que les anciens échevins revinrent au pouvoir et s'y perpétuèrent eux et leur famille ; et cet abus a duré jusqu'au temps des intendans où les élections furent supprimées.

Digitized by Google

En 1306 il y eut dans St.-Omer une sédition dont on ignore la cause : les plus mutins allèrent jusqu'à Guines et pillèrent le palais de Mahaud : ils furent punis d'une amende de cent mille francs que les citoyens paisibles payèrent, comme d'ordinaire, pour les plus mutins qui n'avaient rien à perdre.

Ce ne fut que le 9 octobre 1309 que Philippe-le-Bel, aidé de son conseil, rendit un arrêt, comme arbitre, par lequel Robert fut débouté de sa demande du gouvernement de l'Artois ; mais en dédommagement il eut le comté de Beaumont dont il prit le titre, et acquiesça à cet arrêt.

La comtesse aurait pu jouir paisiblement de ses droits et de sa fortune après ce premier arrangement, si elle n'avait mécontenté ses sujets en donnant toute sa confiance à un ancien secrétaire de son père, nommé Thierry d'Hérisson, prévôt d'Aire et ensuite évêque d'Arras. Il conseilla à la comtesse de lever de nouveaux impôts pour subvenir aux pertes qu'elle avait éprouvées par la révolte de ses sujets : des taxes arbitraires irritèrent tout le monde ; les seigneurs de la province coururent aux armes et forcèrent Hesdin où la comtesse faisait son séjour habituel, élargirent un des leurs, retenu prisonnier depuis quelque temps, mais respectèrent sa fille Jeanne, déjà mariée au comte de Poitiers qui devint roi, sous le nom de Philippe V.

Mahaud qui avait tout à craindre de ses sujets

Digitized by Google

révoltés, s'adressa au roi Philippe qui lui envoya Gauthier de Châtillon pour contenir cette noblesse insurgée; mais il ne put ramener la paix dans les états de la comtesse. A peine avait-il quitté l'Artois que cette même noblesse députa vers Robert pour lui déclarer qu'ils étaient prêts à le reconnaître pour leur prince légitime, s'il pouvait se présenter avec des forces suffisantes pour soutenir ses droits. Ce prince saisit cette occasion, malgré l'arrêt qui le déboutait de ses prétentions, de les renouveler, appuyé par la force des armes: il ramassa un corps de troupes suffisant pour cette expédition, et vint se présenter à Doullens où les mécontens se hâtèrent d'accourir pour lui prêter foi et hommage. On voyait parmi eux les plus grands seigneurs d'Artois, tels que ceux de Renty, de Fiennes, de Bergues, de Villerval et de Beauval. Le comte Robert agissant comme souverain, nomma deux maréchaux, les sires de Beauval et de Champanieulle, et prit ensuite avec son armée le chemin d'Hesdin où la comtesse faisait sa résidence. Les habitans de cette ville ne se sentant pas en état de résister à une telle attaque, ouvrirent leurs portes et vinrent recevoir Robert comme comte d'Artois. Ce prince profita de cette occasion pour s'emparer du château où il trouva toutes les richesses de Mahaud, qui lui furent d'un grand secours pour soutenir la guerre; de là il ordonna à tous les seigneurs de venir le joindre, puis il alla d'abord au château d'Avesnes et s'en rendit maître, sans coup

Digitized by Google

férir ; il se dirigea ensuite vers Arras où était la comtesse qui ne crut pas devoir l'attendre.

Les bourgeois d'Arras, instruits de l'approche du comte, sortirent de leur ville pour venir au devant de lui. Ils lui firent une réception semblable à celle qu'ils avaient faite en pareille circonstance à la comtesse, sa tante.

Tous les efforts du connétable Châtillon, qui commandait dans cette place, pour empêcher la réception de Robert, furent inutiles : ce prince entra dans la ville, drapeaux déployés, au son de la trompette, tandis que le commandant, obligé de fuir, sortait par une porte opposée à celle qui était ouverte au vainqueur. Le connétable s'en alla en toute hâte rendre compte au roi de ce qui se passait en Artois.

Le comte Robert, se voyant affermi dans Arras, envoya quelques chevaliers à St.-Omer avec des lettres de créances par lesquelles il promettait aux bourgeois de cette ville le maintien de leurs priviléges, une diminution d'impôts et toutes les graces et faveurs qu'ils exigeraient de lui, même promesse qu'il avait faite à ceux d'Arras. Les conditions étaient de nature à tenter ; mais les habitans de St.-Omer ne s'y laissèrent pas prendre ; ils demandèrent aux députés si le roi l'avait reçu *à compte*, et qu'alors ils se soumettraient comme ceux d'Arras, mais qu'en cas contraire, ils n'en feraient

Digitized by Google

rien, parce que, disaient-il dans leur ancien langage, ils n'étaient *mie faiseurs de contes*. Bel exemple de la fidélité des habitans de St.-Omer, envers leur légitime souverain !

Si la comtesse avait ses partisans à St.-Omer, il s'y trouvait aussi des mécontens : c'étaient principalement les seigneurs qu'elle avait empêchés de se perpétuer dans la magistrature par la charte qu'elle avait donnée au commencement de son règne. Ceux-ci remuaient en faveur de Robert. On en serait même venu à une insurrection, si le roi n'eût envoyé le maréchal de Beaumont avec des forces suffisantes pour s'y faire respecter. En même temps il fit citer Robert devant le parlement pour y venir rendre compte de sa conduite ; il alla ensuite prendre l'Oriflamme à St.-Denis, comme c'était l'usage dans les grandes occasions, et à la tête d'une armée considérable, il s'avança vers l'Artois.

A peine le roi était-il arrivé dans le voisinage d'Amiens que Robert et ses confédérés, intimidés de ces préparatifs, se rendirent auprès de lui et vinrent solliciter leur pardon. Philippe se laissa toucher à la sollicitation des seigneurs voisins, et voulut bien les exempter des amendes qu'ils avaient encourues, à la condition de rendre à la comtesse les villes et les châteaux dont ils s'étaient emparés, et de restituer les meubles et l'argent qui s'y trouvaient. Quant à la succession, les parties consen-

Digitized by Google

tirent à ce qu'elle fût terminée par arbitres ou jugée par le parlement, suivant les formes ordinaires; que le passé serait regardé comme non-avenu et qu'on remettrait les choses où elles s'étaient trouvées à la mort du comte Robert II; que le comte d'Artois serait mis en sequestre, entre les mains du comte de Valois et du comte d'Evreux, que Robert, comte de Beaumont, qui s'avouait le chef et l'auteur de la confédération de la noblesse d'Artois et du voisinage, se constituerait prisonnier et qu'on écouterait cette noblesse qui prétendait n'avoir rien fait contre le service de l'état et le respect dû à sa majesté royale. A la vérité, ils avaient pris les armes sans sa participation, mais on leur offrait un moyen pour se tirer d'affaire. D'après cet accord, stipulé en 1316, Robert se constitua prisonnier au châtelet de Paris, d'où il fut ensuite transféré à St.-Germain. Il y resta deux ans, tant l'affaire était difficile à terminer: on ne put s'accorder sur les arbitres et la cause, remise au parlement, fut définitivement jugée par un arrêt rendu en mai 1318 dans les termes suivans : La cour de France bien et suffisamment instruite, déclare que la Comté pairie d'Artois avec toutes ses dépendances, demeure perpétuellement à la comtesse d'Artois et ses hoirs et successeurs, qu'elle quitte son neveu de tout dommage; que l'un et l'autre oublieront toutes rancunes et toutes félonies, s'il y en avait; que Robert aimera sa bonne tante et que Mahaud aimera Robert comme son bon neveu; que tous les

Digitized by Google

deux se donneront réciproquement des lettres scellées de leurs sceaux, par lesquelles ils promettent de s'en rapporter au roi sur tous les différends qui pourraient naître par la suite; que le prince, pour affermir de plus en plus cette bonne paix, s'obligera de la faire ratifier par les comtes de Richemond et de Namur, l'un son oncle, et l'autre son beau-frère; qu'il ferait également tous ses efforts pour la faire assurer par les princes, frères, oncle et cousin du monarque.

Les deux partis se soumirent à ce jugement et jurèrent sur l'évangile de l'observer inviolablement. Pour consoler Robert, on lui fit épouser la princesse Jeanne, fille puînée du comte de Valois, connu depuis sous le nom de Philippe VI. La comtesse lui assigna en outre une rente de cinq mille francs sur ses domaines, et le roi érigea son comté de Beaumont en pairie. Mais rien ne put lui faire oublier une succession sur laquelle il croyait avoir des droits bien appuyés. Dès ce moment, la comtesse rentra dans tous ses droits et jouit des priviléges et honneurs attachés à sa qualité de pair de France, et c'est en cette qualité qu'elle assista à la semonce faite par Louis-le-Hutin à Robert III, comte de Flandre, accusé de rébellion.

En 1316, Mahaud suivit à Rheims Philippe-le-Hutin, son beau-fils, et par une distinction dont on n'avait pas encore vu d'exemple, elle assista au sacre de ce prince en qualité de pair de France

Digitized by Google

et soutint avec les autres pairs du royaume la couronne sur la tête du roi pendant la cérémonie. Ce n'était pas seulement au parlement qu'on voyait siéger les femmes, mais encore dans des siéges féodaux inférieurs.

Un moment de triomphe ne pouvait pas faire oublier à la comtesse les malheurs qui l'accablaient dans ses biens et l'honneur de sa famille compromis par la conduite de ses filles. Le séjour d'Hesdin ravagé par la guerre, lui devint odieux : elle vint s'établir avec sa cour dans le château de Gonay près de Béthune, que lui avait offert son confédéré Thierry d'Hérisson, et là, oubliant les passions de sa jeunesse ou voulant les réparer, elle y établit toute la rigueur d'un cloître ; mais bientôt quelques désordres éclatèrent dans cette maison, dans le premier transport de son indignation, la comtesse voulut venger le ciel en punissant les coupables ; elle ordonna leur supplice. Rien ne put la fléchir, ni les larmes des victimes, ni les prières des assistans. On avait ouvert une grande fosse au milieu d'un verger ; elle les y fit jeter et recouvrir de terre. Un tel spectacle effraya tous les esprits. Bientôt le bruit se répandit qu'on entendait des gémissemens plaintifs dans les lieux témoins de cet affreux supplice ; aux cris des victimes se joignirent bientôt des fantômes se promenant sur leur tombe. Mahaud crut les voir et les entendre: une conscience bourrelée de remords est prête à tout croire ; c'est Oreste poursuivi par les furies.

Digitized by Google

Pour appaiser ces ombres plaintives, on lui conseilla d'ériger sa maison en monastère. C'était l'esprit du siècle qui croyait que tous les crimes pouvaient s'effacer par des fondations pieuses. Son confesseur Thierry d'Hérisson, qui se croyait probablement coupable de n'avoir pas empêché le crime, donna sa maison de Gonay pour y établir une chartreuse. Mahaud fit les frais de la fondation ; on construisit une église dont le chœur fut placé sur la tombe des victimes, et les enfans de St.-Bruno, pendant quatre siècles, ne cessèrent d'invoquer du ciel le pardon des crimes de la comtesse : prières inutiles, si elles n'ont été accompagnées d'un sincère repentir.

Depuis long-temps le chapitre de St.-Omer et l'abbaye de St.-Bertin se disputaient l'honneur de posséder le corps de leur patron qu'ils exposaient dans certaines fêtes à la vénération du peuple. Mahaud voulant faire cesser ce scandale, vint dans cette ville, et là, en présence de sa cour et de tous les chanoines, la châsse qui renfermait ces saintes reliques, fut ouverte, et il fut reconnu qu'elle contenait effectivement les dépouilles mortelles de ce Saint. En conséquence, la comtesse donna une charte datée du 14 octobre de l'an 1324, qui atteste que les reliques contenues dans la châsse de la collégiale de St.-Omer, sont les seuls et véritables restes de Saint Omer. Mais malgré l'authenticité de cette charte, conservée dans les archives

Digitized by Google

de la ville, les deux églises continuèrent à se prétendre l'une et l'autre en possession du corps de Saint Omer. Les choses en étaient encore là, lorsque vers la fin du dernier siècle, on résolut de faire l'ouverture de la châsse conservée à St.-Bertin. Cette cérémonie se fit en présence des autorités civiles et religieuses, et l'on trouva que la châsse ne contenait que différentes reliques, bien étrangères au corps du saint patron qu'on prétendait y être renfermé.

La comtesse Mahaud vieillissait, et pouvait espérer de terminer tranquillement sa carrière, si le remords pouvait s'effacer; mais un nouvel orage s'élevait contre sa puissance. Philippe de Valois avait succédé à Charles-le-Bel son cousin, mort sans enfans, et le comte Robert de Beaumont, son beau-frère, crut que le moment était favorable pour revenir de nouveau revendiquer ses droits sur le Comté, malgré la foi jurée et un arrêt du parlement qui l'avait débouté de toutes prétentions à ce sujet. Il sollicita vivement le roi qui, pour s'en débarrasser probablement, lui promit son appui, s'il pouvait produire des titres qui prouvassent ses droits à cette succession. Il n'en avait pas, mais une intrigante, nommée Jeanne Divion, appartenant à une famille noble de Béthune, se fit fort de lui procurer ces titres. Il paraît que le comte, flatté de ce qui pouvait appuyer ses prétentions, les reçut sans autre examen et les produisit de bonne

Digitized by Google

foi. Cette faussaire lui avait remis une lettre supposée de Thierry d'Hérisson, mort évêque d'Arras; par cette lettre adressée à la comtesse, il paraissait lui demander pardon d'avoir célé pendant sa vie le droit du prince son neveu sur le comté d'Artois; il s'y avouait dépositaire de lettres qui avaient été faites et enregistrées devant la Cour. Ces titres devaient être : 1.° le contrat de mariage de Philippe, père du comte Robert, en vertu duquel son aïeul remettait à son fils le comté d'Artois pour lui et ses héritiers; 2.° une ratification de ce transport par ce même comte Robert II, confessant avoir mis son fils en possession du comté, sauf le viage; 3.° une lettre prétendue de Mahaud, déclarant que son père avait donné l'investiture du comté d'Artois au comte Philippe son frère, par l'acte de mariage auquel elle avait consenti; 4.° une lettre patente de Robert II, confirmative de tous ces titres : des sceaux qui paraissaient authentiques pendaient à tous ces titres.

La comtesse Mahaud, alarmée de l'apparition de tous ces prétendus titres, quitta sa retraite et vint à Paris pour s'inscrire en faux contre leur valeur, sachant bien qu'elle n'avait point écrit la lettre qu'on lui attribuait, et pensant bien que les autres étaient de même nature.

Le comte Robert obtint le 17 juin 1329, une commission qui enjoignait à huit conseillers du parlement de procéder à l'examen des titres qu'il

Digitized by Google

prétendait avoir découverts. Des témoins entendus dans cette affaire parurent favoriser ses prétentions, affirmant que les droits du comte étaient établis sur des titres incontestables, mais soustraits par l'artifice de Mahaud et de ses ministres. On produisait en preuves des lettres falsifiées, sur lesquelles on avait collé des sceaux adroitement détachés d'une lettre de Robert II. Tous ces titres parurent suspects aux juges, qui n'osèrent pas se prononcer sans un plus ample examen.

Ce fut dans ces entrefaites que mourut Mahaud, accablée de chagrins, laissant par son testament des preuves de sa charité envers les pauvres d'Arras, de St.-Omer et de plusieurs autres endroits de son comté. Sa succession passa à sa fille Jeanne, veuve du roi Philippe Le Long ; celle-ci mourut quelques mois après, au commencement de 1330. Jeanne de France sa fille, femme d'Eudes de Bourgogne, lui succéda et porta le comté d'Artois dans la maison de Bourgogne qui, sauf une courte interruption, le conserva jusqu'à la mort de Charles le Téméraire ; alors il fut revendiqué par Louis XI, comme fief de la couronne.

Le procès pour la succession de l'Artois n'en resta pas là. Le comte Eudes de Bourgogne, au nom de sa femme, réclama la succession de son aïeule, que Robert lui disputait encore, quoi qu'il commençât à sentir qu'il avait été le jouet d'une intrigue ; mais sa fierté blessée l'empêchait d'en convenir et il ne

Digitized by Google

voulut pas abandonner ses prétentions. En attendant le duc de Bourgogne fut admis à la prestation de foi et hommage pour la comté-pairie d'Artois, en permettant néanmoins au comte Robert de Beaumont de poursuivre ses droits sur cette province. Le parlement assemblé reconnut sans peine la fausseté des pièces produites dans cette instance, contre lesquelles le duc et la duchesse de Bourgogne s'étaient inscrits en faux. Le Roi avait inutilement invité son beau-frère à se désister de ses injustes prétentions et de ne pas entâcher son nom en profitant d'un faux manifeste; mais le comte osa répondre qu'il n'était point un imposteur et qu'il combattrait celui qui oserait l'en accuser. Philippe prenant ce défi comme adressé à lui-même, répliqua qu'il était certain de la fausseté de ces lettres et qu'il en ferait punir les auteurs. Il aurait voulu lui épargner l'ignominie d'une condamnation publique, mais un orgueil insurmontable avait offusqué la raison de Robert : il resta sourd à tous les avis des princes du sang et des prélats qui l'environnaient.

Le monarque poussé à bout, ordonna le procès des témoins qui avaient déposé dans cette affaire. Sous le prétexte de fournir des renseignemens, on manda à Paris Jeanne de Divion, qui était au château de Conche; elle subit un interrogatoire devant le Roi. La majesté du lieu, la présence du souverain la déconcertèrent, elle avoua tout; son clerc avait pareillement dévoilé tout ce mystère d'iniquité; elle renouvela l'aveu de son crime devant

Digitized by Google

le comte Robert que l'on tâchait toujours de ramener à récipiscence, sans pouvoir vaincre son aveugle obstination, persuadé qu'il était qu'on n'oserait jamais le condamner.

L'année suivante le parlement fut convoqué de nouveau; le Roi, séance tenante, déclara que les lettres produites par le comte Robert étaient fausses et ordonna qu'elles seraient annullées et *dépiécées*, ce qui fut exécuté sur le champ, en présence de toute l'assemblée, en présence même du comte qui renonça publiquement à ces titres.

Le roi Philippe-le-Bel avait espéré que son beau-frère se repentirait de ses coupables poursuites; il avait même fait dire à la comtesse de Beaumont d'engager son mari à s'en désister; mais après cinq mois d'attente, comme il vit qu'il persistait dans son opiniâtreté, le procureur-général eut ordre d'agir contre lui : il fut ajourné à comparaître au parlement, et l'on procéda criminellement contre lui et ses complices. La Divion et sa suivante furent condamnées à être brûlées vives; c'était cette suivante nommée Nanette, qui avait scellé les lettres fausses de Philippe, avec des sceaux enlevés à d'autres pièces au moyen d'un fer chaud. Les autres témoins furent condamnés au pilori et à une amende honorable aux portes des cathédrales de Paris et d'Arras. Les clercs qui avaient participé à cette œuvre d'iniquité, furent renvoyés devant l'official qui les priva de leur bénéfice et les condamna à une forte amende.

Digitized by Google

Le comte de Beaumont qui avait refusé de comparaître après plusieurs significations, se vit obligé de fuir un arrêt du parlement qui le condamnait à la peine de mort, et confisquait tous ses biens au profit du Roi. Il avait eu la précaution d'envoyer tous ses trésors en Angleterre, il s'y réfugia après avoir été forcé de quitter Namur et Bruxelles où il s'était retiré d'abord. Arrivé à Londres, il engagea le Roi Edouard à faire revivre ses prétentions sur la couronne de France et lui offrit son bras pour combattre sa patrie. C'est dans une de ces sacriléges entreprises qu'il fut blessé mortellement au siége de Vannes en Bretagne, il mourut de ses blessures dans la traversée d'Angleterre; mort trop belle pour un traître, qui avait attiré sur son pays des guerres qui durèrent plus d'un siècle et le mirent à deux doigts de sa perte.

Docteur Deschamps.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

UNE STATUETTE ANTIQUE

DÉCOUVERTE A CALAIS EN 1839,

Par M. PAGART, *Membre titulaire.*

M. Pigault de Beaupré, membre honoraire de la Société, nous a fait hommage du plâtre d'une statuette antique de bronze, trouvée dans la vase, à une assez grande profondeur par un des ouvriers occupés à creuser le chenal du port de Calais.

Cette statuette, dont la hauteur est de 13 centimètres 2 millimètres (environ 5 pouces), est entière et bien conservée; elle représente un vieillard tout à fait nu et sans aucune apparence de sexe : l'ensemble de ses traits donne à sa physionomie quelque chose de sauvage et de majestueux; de longues moustaches tressées descendent des deux côtés de la lèvre supérieure et viennent encadrer une barbe longue et épaisse soigneusement peignée; le front

Digitized by Google

est ceint d'une corde tressée formant couronnne, laquelle, dans sa partie inférieure, semble retenir les cheveux; ceux-ci, symétriquement disposés, tombent sur les épaules. Toute la partie de la tête en dedans de la couronne est rase, et au milieu de cette large tonsure est une ouverture circulaire d'environ 4 centimètres de circonférence, dont la profondeur est celle de la hauteur de la tête.

Les bras ne sont pas dans leur position naturelle; l'un, celui de droite, est levé et la main, seulement indiquée, est percée d'un trou qui très-vraisemblablement, était traversé par une verge métallique faisant partie, soit d'une arme, soit d'un attribut quelconque que nous chercherons plus tard à expliquer. La pose du bras gauche, dont la main est fermée, paraît indiquer que la partie inférieure de ce que tenait la main droite était tenue dans la main gauche.

Le corps, à la hauteur des reins, est entouré d'une corde, comme celle qui forme couronne; elle est seulement un peu plus grosse.

Cette statuette n'avait pas été faite pour être posée droite sur ses pieds; elle a dû être placée sur un support qui peut-être ressemblait à un cippe, c'est au moins ce qu'on peut conjecturer de la forme arrondie des rainures entaillées dans l'intérieur des cuisses; ce cippe avait été surmonté d'une tige de de fer qui, introduite dans la partie inférieure du corps, le traversait de part en part et le fixait invariablement.

Digitized by Google

Quel personnage, Messieurs, cette statuette représente-t-elle? La pensée de l'artiste, dont elle est l'œuvre, fut-elle d'en faire un guerrier, un héros, une divinité?

Quel nom lui donnerons-nous?

Est-elle une production de l'art gaulois, ou de l'art romain, ou bien de l'époque de transition de l'un à l'autre de ces arts?

Ces questions, dont les premières sont historiques et la dernière artistique, nous nous les sommes posées et nous allons les examiner.

La nudité complète de cette statuette, l'absence de tout attribut, de tout symbole comme de tous signes caractéristiques rend difficile la reconnaissance du personnage dont elle est l'image; et les recherches auxquelles nous nous sommes livré n'ont point eu pour résultat une solution entièrement satisfaisante. Nous n'avons pu, à vrai dire, sortir du cercle des conjectures.

Toutefois, et avant d'aller plus loin, nous croyons pouvoir écarter une difficulté, en considérant notre statuette comme représentant un héros déifié, une divinité à laquelle les Gaulois rendaient un culte.

Dans l'étude des produits des arts de ces tems reculés, qui se trouvent dans des conditions aussi peu favorables que l'est notre figurine, on est quelquefois favorisé par des ressemblances, des rapports plus ou moins bien établis entre le monnument qu'on

Digitized by Google

étudie et d'autres monuments bien connus, bien appréciés ; alors on peut se former une opinion qui est fondée sur l'analogie ; mais pour les monuments de la nature et de l'époque de celui dont nous nous occupons, l'assimilation par analogie nous est d'un très-faible secours.

En effet que reste-t-il, que possédons-nous de l'art gaulois proprement dit?

Le grand ouvrage de Montfaucon, l'*Antiquité expliquée*, ne présente pas une seule figure de divinité du style gaulois pur, sans aucun mélange ; et les recherches que nous avons faites dans cette belle collection, nous eussions pu nous les épargner, car le savant bénédictin, en parlant des divinités gauloises, s'exprime ainsi : « On peut dire, généralement parlant, que hors quelques médailles, nous » n'avons pas de figures de dieux que nous puissions » assurer être des anciens Gaulois, lorsqu'ils étoient » en liberté et qu'ils vivoient selon leurs loix. »

Le comte de Caylus, dans son précieux recueil d'antiquités de différents peuples, a fort peu parlé des divinités auxquelles les Gaulois rendirent un culte avant l'invasion romaine. Il est vrai que Montfaucon a écrit, il y a plus de cent vingt ans, que le recueil de Caylus date d'environ quatre-vingts ans, et que depuis lors la science archéologique, dans toutes ses branches, a fait de grands progrès. Les Sociétés d'Antiquaires qui se sont formées dans diverses provinces du royaume et les fouilles pratiquées sur

Digitized by Google

l'indication et sous la surveillance des membres de ces Sociétés, ont rarement été infructueuses. La destruction d'un grand nombre d'édifices religieux, dont plusieurs avaient été élevés sur les ruines de temples payens, ont permis d'excaver le sol qu'ils couvraient, et une infinité d'objets importants d'antiquités des différentes époques de l'art, ont été les fruits de ces travaux.

Les antiquités gauloises, ou pour m'exprimer plus positivement, les produits de l'art gaulois pur ont-ils été pour une grande part dans ces découvertes? Je ne le pense pas; et à l'appui de cette opinion je pourrais citer plusieurs passages d'écrivains très-modernes qui ont constaté le fait (1). A l'exception des médailles qu'on voit dans un grand nombre de collections numismatiques, ce que nous possédons depuis long-temps de divinités et de personnages gaulois s'est fort peu augmenté dans ces derniers temps. Le cabinet des antiques à Paris, les musées des départements, les collections particulières ne possèdent qu'un petit nombre de statuettes et de figurines de l'art gaulois, tel que nous le considérons. La rareté des produits de l'art gaulois pur, particulièrement de ceux qui auraient des rapports au culte, s'explique facilement par la forme de la religion druïdique qui prohibait les temples et les statues; il est vrai, comme nous le dirons plus tard, que

(1) Voir le recueil de monuments antiques publié en 1817, par Grivaud-de la Vincelle.

Digitized by Google

quelque temps avant l'invasion romaine, les Gaulois avaient admis dans leur théogonie quelques-uns des dieux mythologiques, et à l'imitation des autres peuples leur avaient élevé des temples, des statues; mais ceux-ci n'ont dû être le produit de l'art gaulois pur, que jusqu'au temps où l'art romain se sera naturalisé dans les Gaules, époque qu'on peut fixer environ au milieu du 1.er siècle de la conquête.

Ainsi, l'original du plâtre que vous avez sous les yeux, appartiendrait à une période dont la durée aurait été courte, il serait un précieux monument historique, sous le rapport de son origine, et mériterait d'être remarqué par sa belle conservation et par la matière dont il est fait.

Voyons maintenant qu'elle est la divinité qu'il représente.

Vous savez, Messieurs, que les écrivains de l'antiquité se sont fort peu occupés de la religion des Gaulois, ce qu'on doit attribuer à l'impossibilité où ils se trouvèrent de recueillir des faits positifs sur un peuple, qui avait pour principe de ne rien mettre en écrit et qui pratiquait cette maxime céleste : « Qu'il est plus glorieux de faire de belles actions, que » de bien parler et de bien écrire. » Ceux de ces écrivains cités le plus souvent par les auteurs modernes, qui ont cherché à éclaircir cette partie de la science historique, sont tous postérieurs à Jules César, et ont pris pour point de départ et pour

Digitized by Google

guide quelques passages des commentaires de ce grand capitaine. Nous ne pouvons que suivre leur exemple, et nous allons rappeler quelle était la religion que César trouva établie dans les Gaules à l'époque de la conquête.

Il est hors de doute que la religion primitive des habitants de ces contrées avait été modifiée, que le terrible dieu Esus, fondateur du système politique et religieux du druïdisme, n'était plus la seule divinité du culte des Gaulois, puisque nous lisons dans les commentaires :

« Ils (les Gaulois) adoraient principalement » Mercure, comme l'inventeur des arts et le patron » des voyageurs et des marchands. Ce Mercure était » très-vraisemblablement le même que Theutatès, à » qui, dans les temps de calamité, on immolait des » victimes humaines, après lui les plus révérés sont: » Apollon, Mars, Jupiter, Minerve dont ils ont » les mêmes sentiments que les autres nations, etc. »

La théogonie gauloise comprenait-elle seulement ces dieux du premier ordre? Je ne le pense pas. Cependant M. Amédée Thierry, dans son histoire des Gaulois dit: que le polythéïsme de ce peuple était plus circonscrit que celui de l'Italie, et qu'il reçut des Romains le culte de beaucoup de divinités.

Voici un passage de son ouvrage :

« Les vainqueurs furent frappés de la ressemblance » qu'ils trouvèrent entre leur religion et celles des

Digitized by Google

» vaincus. Elle se changea bientôt en une identité
» parfaite, lorsque la Gaule, soumise à la domina-
» tion de Rome, eût subi quelques années seule-
» ment l'influence des idées romaines; alors le
» polythéïsme gaulois, honoré et favorisé par les
» empereurs, finit par se fondre dans le polythéïsme
» de l'Italie, tandis que le druïdisme, ses mystères,
» sa doctrine, son sacerdoce étaient cruellement
» proscrits et furent éteints dans des flots de sang. »

Les empereurs Tibère et Claude firent publier des édits foudroyants contre les sectateurs du druïdisme.

Ce fut environ un siècle avant la conquête, selon quelques auteurs, que l'antique foi à Esus commença de s'ébranler et que les Gaulois admirent dans leur mythologie, les dieux astronomiques adorés par presque tous les peuples civilisés.

Si nous adoptons cette opinion, nous serons fixé sur l'âge le plus avancé que nous pouvons donner à notre statuette; elle ne remonterait pas au-delà de dix-neuf siècles.

Je ne m'arrêterai pas long-temps, Messieurs, pour établir le peu de vraisemblance qu'il y aurait à regarder notre statuette comme la représentation de l'un des dieux mentionnés dans les commentaires. Sur ce point je suis d'accord avec les iconographes.

Mercure n'est jamais représenté sous les traits d'un vieillard; c'est presque toujours sous les traits d'un jeune homme : quelquefois, mais rarement, on lui

Digitized by Google

a donné la figure d'un homme dans l'âge viril. D'ailleurs, les principaux attributs de ce dieu sont nombreux et quelques-uns tels que la bourse, la figue, le bâton, le pétase même, sont trop simples et d'une exécution trop facile pour avoir pu arrêter l'artiste.

Jupiter! le grand Jupiter! le père des dieux et des hommes, ou son fils Mars, le dieu de la guerre? Je me suis un moment arrêté à la pensée que notre personnage pouvait bien être un Jupiter tonnant, dont le bras droit levé et un peu jeté en arrière semble prêt à lancer la foudre; mais indépendamment de ce que la notice de M. Pigault jointe au plâtre dit positivement que les deux mains tenaient le même objet, Jupiter n'est jamais représenté comme un vieillard très-âgé. Il en est de même du dieu Mars.

Je ne vous dirai rien d'Apollon. Les images du dieu de la lumière et des beaux arts sont représentées toujours sous les traits d'un beau jeune homme sans barbe, avec une longue chevelure. Ce n'est donc aucun de ces habitants de l'Olympe que nous pouvons reconnaître dans notre statuette.

Parmi les divinités d'un ordre inférieur, celle sur laquelle notre attention a dû s'arrêter, c'est Hercule dont le culte était très-répandu et que les Gaulois honoraient sous le nom d'Hercule gaulois.

Lucien, écrivain grec qui vivait dans le second siècle de notre ère, et qui fit dans nos contrées un

Digitized by Google

séjour de plusieurs années, nous a laissé de ce demi-dieu la description suivante :

« Les Celtes rendent un culte à Hercule qu'ils » appellent Hercule Ogmios ; ils représentent ce » dieu d'une manière fort différente des autres » nations. C'est un vieillard décrépit et chauve, » ayant le peu de cheveux qui lui restent, blancs ; » il est ridé et basané comme le sont ordinaire- » ment les vieux mariniers, et vous le prendriez » plutôt pour Caron, pour Japhet ou pour quel- » qu'un de ceux qui sont au plus profond du Tartare, » que pour Hercule.

Cette partie de la description convient si parfaitement à notre statuette et cela avec d'autant moins de scrupule que le surnom d'*Ogmios* que Lucien donne à Hercule auquel les Gaulois rendaient un culte, est un nom qui, d'après les étymologistes, dérive de *Ogme*, mot celtique qui veut dire *puissant sur mer*. D'après cela, nous sommes fondé à reconnaître l'Hercule gaulois ou l'Hercule Ogmios, comme une divinité puissante sur mer et à ce titre, invoquée par ceux qui croyaient avoir besoin de sa protection.

A l'appui de cette opinion je vais vous donner lecture d'un passage d'un ouvrage moderne portant ce titre : *République des Champs Elysées* ou *Monde ancien*. L'auteur est feu M. De Grave, ancien conseiller au Conseil en Flandre.

« En 1514, les eaux de la mer s'étaient beau- » coup retirées de la côte de Walcheren entre Dom-

Digitized by Google

» burg et West-Kappel, l'amiral Philippe de Bour-
» gogne découvrit sur les sables une grosse pierre
» carrée sur laquelle était gravée la figure d'un
» Hercule, avec une inscription. On retira et déposa
» ce monument dans l'église du lieu : il est connu
» sous le nom de Pierre de West-Kappel. L'ins-
» cription porte : *Herculi Magusano.* »

On a hasardé un grand nombre de conjectures sur le sens de cette inscription, mais sans le moindre succès.

Dans l'erreur où l'on était de regarder Hercule comme un héros déifié (dans le système de l'auteur Hercule n'est ni un héros ni un dieu, mais un symbole), on invoquait sa protection dans toutes les affaires d'un grand intérêt; on lui érigea des statues comme à un ange tutélaire, et on lui donnait des surnoms analogues au genre de secours qu'on en demandait. C'est sous ce rapport qu'ici il est nommé *Magusanus.*

M. De Grave entre ici dans de longues explications sur l'étymologie de ce mot et termine ainsi :

« Ainsi le vrai sens de l'inscription est : A Her-
» cule, protecteur des magasins de marchandises
» où des navires qui ne sont que des magasins
» flottants, c'est-à-dire : A Hercule, protecteur du
» commerce.

« Au reste » ajoute l'auteur, « le lieu où était
» situé ce monument et les attributs du Dieu,
» tout concourt à démontrer qu'Hercule ne figure

Digitized by Google

pas ici comme une divinité terrestre, mais comme un dieu marin. Il était placé sur le bord de la mer; il était peint tenant un dauphin de la main droite et un trident de l'autre; on l'aurait pris pour Neptune, si l'inscription n'eût pas indiqué Hercule. L'empereur Posthume qui a long-temps résidé dans ce pays où il était né, prenait le titre de *Magusanus* comme il conste de plusieurs de ses médailles; c'était s'intituler protecteur du commerce.

La découverte de ce monument, l'endroit où il gisait, l'inscription qu'il portait, tout vient ici fortifier l'opinion que nous avons émise, que les Gaulois avaient admis dans leur système religieux le demi-dieu Hercule, et qu'ils lui rendaient un culte comme protecteur des marchandises qu'ils transportaient par mer; en un mot, comme protecteur du commerce maritime.

Ce fait établi, notre statuette doit-elle être regardée comme l'Hercule *Ogmius* ou *Ogmios*, le dieu qui accordait une protection spéciale aux navigateurs de leurs contrées, qui se livraient à la navigation commerciale? Nous n'oserons l'affirmer positivement, mais il nous semble que nous sommes suffisamment autorisé à le croire. Cette conclusion, Messieurs, acquiert un nouveau degré de vraisemblance du lieu où la statuette a été trouvée et de la cause qui a dû en priver celui qui en fut le possesseur. C'est en effet, comme le monument de West-Kappel, qu'elle a été découverte, sur le bord de la mer et à une

Digitized by Google

grande profondeur dans la vase; c'est en outre à l'entrée du *Sinus-Itius*, lieu très-convenable pour l'établissement d'un port et où, plus tard, il en fut creusé un, et à proximité de l'île des Bretons. N'est-il pas très-admissible que cet endroit du rivage était dans les premiers siècles de notre ère, et même long-temps auparavant, fréquenté par des navires qui faisaient le commerce de transport, et qu'à la suite soit d'un naufrage, soit d'un accident quelconque, l'image d'Hercule, qui se trouvait à bord des navires, comme aujourd'hui nous voyons l'image de la Vierge sur quelques bâtimens bas-bretons, basques, espagnols et autres, aura été précipitée au fond de la mer, peut-être à l'endroit même où elle a été trouvée.

Si notre statuette est bien réellement, comme nous le pensons, celle de l'Hercule *Ogmius*, des Gaulois, il nous devient facile de donner une explication de la ceinture et de la couronne de corde dont nous avons parlé en commençant.

Une partie principale et indispensable du gréement d'un navire, ce sont les cordages ou cordes sans lesquels toute navigation à voiles est impossible. Eh bien! Hercule, protecteur de la navigation commerciale, pouvait-il la protéger plus efficacement qu'en la rendant prompte et sûre. Les cordages, par l'usage qu'on en fait à bord des navires, contribuent puissamment à ces avantages. Les cordes peuvent donc être regardées comme un emblème

Digitized by Google

de la promptitude et de la sûreté des voyages, objets des vœux de tous les navigateurs.

La corde pouvait encore être un emblème de la sûreté du commerce maritime, comme servant à former les ballots, balles et fardeaux de marchandises et à en assurer la conservation.

Ce que notre demi-dieu tenait des deux mains ne pouvait être qu'un attribut de sa puissance, une haste, un trident, une rame, une fourche, ou quelque chose d'analogue.

Quant à la concavité profonde dont l'ouverture se trouve dans la partie de la tête qui est rasée, l'iconologie ne présente rien qui puisse aider à l'explication de cette disposition toute particulière, car je ne pense pas qu'elle soit le symbole de l'abondance qu'amène le commerce maritime, comme la concavité ou boisseau conique qu'on voit sur la tête des statues du grand dieu Sérapis était chez les Égyptiens le symbole de l'abondance produite par le débordement du Nil.

Vous savez au surplus, Messieurs, qu'on trouve dans les monuments antiques quantités de symboles nés du caprice des artistes, de l'imagination de ceux qui les faisaient faire ou des circonstances dans lesquelles on croyait avoir ressenti les effets de la protection de celui en l'honneur de qui le monument était fait; alors, lorsqu'on cherche à expliquer un symbole, on ne peut que hasarder des conjectures, procéder par suppositions.

Digitized by Google

Il est arrivé que ce qu'on regardait comme une figure allégorique, expression soit d'une grande pensée, d'un sentiment profond, d'un attribut, et dont une explication quelconque avait demandé aux antiquaires de longues et de pénibles recherches, n'était rien moins que ce l'on supposait et était au contraire et tout simplement une dépendance ou une nécessité matérielle du monument sur lequel on voyait cette figure. Cette observation est peut-être applicable à ce que nous remarquons dans notre statuette et que nous voudrions expliquer : En effet, elle était traversée de part en part, par une tige de fer qui devait aboutir à la partie supérieure de la tête qui est chauve. Pour bien la fixer sur son support, on a pu terminer cette tige par une vis, dans laquelle tournait un écrou du même métal que la statuette et de la même grandeur que l'ouverture de la concavité qu'elle fermait entièrement. M. Pigault ne fait dans sa notice aucune mention de cette concavité, et les deux dessins que vous avez sous les yeux ne paraissent pas l'indiquer.

Pour terminer, Messieurs, il nous reste à examiner la seconde question que nous nous sommes posée; la question artistique : nous aurons peu de choses à en dire :

Notre statuette est-elle une œuvre de l'art gaulois pur ou de l'art romain? ou bien appartient-elle à l'époque de transition de l'un à l'autre de ces arts?

Digitized by Google

Il suffit, ce nous semble, de regarder avec attention cette figure pour être convaincu qu'elle n'a pu sortir des mains d'un artiste romain qui, vraisemblablement aurait vécu sous le règne d'Auguste ou dans un temps peu éloigné du grand siècle auquel cet empereur a donné son nom. Rien ni dans l'ensemble, ni dans les moindres détails ne rappelle l'art romain, dont il nous reste un si grand nombre de monuments auxquels nous pouvons comparer celui qui nous occupe. Je crois inutile d'insister sur ce point.

Elle ne saurait non plus être classée parmi les monuments de l'époque de transition, puisqu'aucune trace, aucun reflet de l'art romain ne s'y laisse remarquer. Elle appartient donc évidemment à l'art gaulois pur; non pas si l'on veut à cet art dans son enfance et tel qu'il nous apparaît dans les médailles gauloises, qui offrent un travail vraiment barbare et où les figures sont ce qu'on peut voir de plus informe et de plus disgracieux, mais à une époque où les artistes gaulois, sans faire beaucoup mieux que des ébauches grossières, avaient néanmoins eu connaissance des produits de l'art romain et cherchaient à l'imiter.

Si notre statuette est, comme nous le croyons, du style gaulois pur, elle doit être, ainsi que nous l'avons établi plus haut, du siècle qui a précédé l'invasion romaine, ou de la première moitié du siècle qui l'a suivi.

Digitized by Google

NOTICE EXPLICATIVE

D'UN

PLAN D'UN SIÉGE DE THÉROUANNE,

DÉCOUVERT

Aux Archives militaires de la Tour de Londres.

S'il est pour certaines villes des destinées heureuses, si tout pour elles est prospère, si tout leur sourit, il en est d'autres sur lesquelles la fatalité semble se complaire à laisser appesantir son bras destructeur. La cité de Thérouanne en est un triste exemple. Située sur les frontières de la Picardie, en but chaque jour aux attaques des Flamands, des Espagnols, des Anglais ses implacables ennemis, cette ville était placée là comme un cap avancé battu avec fureur par les flots de combattans que pressaient autour d'elle l'ambition ou la haine des souverains qui voulaient l'écraser. Ruinée de fond en comble en 1513 par les armées coalisées de l'empereur Maximilien et du roi Henri VIII, sur le point de subir le même désastre en 1537, mais sauvée, grâces à la trêve de Bomy, l'année 1553 devait creuser l'abîme dans lequel Thérouanne devait disparaître

Digitized by Google

à toujours. Peu de siéges eurent plus de retentissement dans l'Europe civilisée, que celui qui amena cette terrible catastrophe. Tandis que dans les provinces dépendantes de l'empire, les pompes de la religion étaient appelées à rendre à Dieu d'immortelles actions de grâces pour cet heureux événement, la poésie revêtait mille formes nouvelles, et les chronographes, les quatrains, les épigrammes épuisaient toutes les finesses de l'esprit pour éterniser ce triomphe. Dans son ivresse, cette noble muse se laissait même abaisser jusqu'à l'humble travestissement de la complainte, pour associer à sa joie maligne les pauvres habitans des campagnes. Chaque peuple qui avait pris part à cette destruction s'en faisait un titre de gloire. Pour en perpétuer le souvenir dans leur famille, les uns emportaient chez eux quelques débris de cette malheureuse cité, pensant léguer à leurs enfans un gage précieux de leur vaillance. D'autres, afin de rehausser le mérite de cette action d'éclat et de la soumettre d'une manière sensible à l'admiration de leurs frères d'armes absents, figuraient l'enceinte de la ville assiégée, dressaient les plans d'attaque, traçaient la disposition des camps, inscrivaient les noms des capitaines qui les commandaient. Il faut le dire avec regret, un petit nombre de ces documens si curieux pour l'histoire, sont parvenus jusqu'à nous. Ceux que nous possédons pèchent en plusieurs endroits, par l'inexactitude des détails topographiques. Leurs imperfections ne nous permettent pas de les accueillir comme étant

Digitized by Google

l'expression de la vérité. Elles nous forcent à les regarder, soit comme le produit des mains inhabiles, soit comme l'œuvre de souvenirs infidèles d'auteurs qui avaient vu, mais qui exécutaient leur travail n'étant plus sur les lieux. L'un de ces plans mérite cependant d'être ici signalé et de fixer notre attention. Il existait à Ypres, lors de la visite des monumens de cette ville par les bénédictins de St.-Maur. Il leur parut digne d'être reproduit dans leur voyage littéraire. S'il n'est point exempt des défauts que nous avons déjà indiqués, il se recommande à notre examen, par le soin minutieux avec lequel il relève le nom des chefs qui dirigeaient l'expédition et le nombre de soldats qu'ils avaient sous leurs ordres. Nous aurons occasion d'en faire usage plus tard et d'en extraire plusieurs citations.

Il était réservé à un antiquaire, notre collègue (*) qui déjà a rendu tant de services à la science, de voir ses patientes investigations couronnées d'un rare succès, en découvrant dans les archives de la Tour de Londres, un plan de ce siége célèbre, qui pût répondre à toutes les exigences des amis de l'histoire. Pour nous, à qui ce document parait d'autant plus précieux, que nous travaillons à reproduire les annales de cette intéressante cité, nous le prions de recevoir ici l'expression d'une reconnaissance toute particulière et nous sommes heureux de pouvoir y adjoindre celle de la Société des Antiquaires de la Morinie, à qui la copie autographe de ce plan a été offerte généreusement en hommage.

(*) M. Derheims, courtier maritime à Calais.

Digitized by Google

Nous n'entreprendrons pas d'en faire ici l'analyse, d'expliquer, en la rétablissant, sa légende écrite en anglais, altérée involontairement par la traduction française d'un auteur dont le nom nous est resté inconnu. Il nous sera sans doute facile de démontrer que ce plan s'est attaché à la reproduction exacte des lignes de circonvallation et d'attaque qui préparèrent la ruine de Thérouanne en 1553. Dans cette conviction, Messieurs, il nous reste à vous faire une narration fidèle de ce siége mémorable, en recourant aux écrits que nous ont laissés les auteurs contemporains et souvent même témoins oculaires des faits qu'ils racontent.

Le siége de Metz, dont l'issue avait été si fâcheuse pour les armes de Charles-Quint, avait laissé dans le cœur de ce puissant monarque, un profond dépit. Sans cesse était présente à cette âme ardente et implacable dans son ressentiment, cette honte qui rejaillissait sur sa gloire acquise au prix de tant de sang et de périls. Sans cesse à ses regards s'offrait le tableau de cette humiliante retraite, dans laquelle, suivant la peinture énergique d'un historien présent à ce désastre, la plus grande partie de l'armée impériale « *estoient délogez en un désordre estrange et presque, pour franchement dire, chassez de punition divine, partans de nuict, avec deux feux seulement pour signal, le plus secrettement qu'ils pouvoient, sans bruit de trompettes ou tabourins, laissans les tentes dressées et grande quantité de toutes sortes de harnois et armes, de caques pleines.*

Digitized by Google

de pouldre à canon, un nombre infini de meubles et ustensilles, ayant caché soubz la terre une partie de leur artillerie, demeurant pour otayes une multitude incroyable de pauvres malades; les chemins et villages à l'entour estoient couverts et pleins de ses soldats qui se retiroient, les uns en leur quartier, les autres où ils pouvoient, en si grande indigence et misère, que les bestes mesmes, voire les plus cruelles, n'eussent eu quelque pitié de ces misérables soldats, tombans, chancellans par les chemins par extrême nécessité, et le plus souvent mourans près des hayes et au pied des buissons, pour estre proye aux chiens et oyseaux. »

Ainsi s'évanouissaient en fumée, ces orgueilleuses menaces d'un souverain qui, dans l'ivresse de sa puissance, ne craignait point de dire, à la face d'un ambassadeur de France : qu'il ferait du roi, le plus pauvre gentilhomme du royaume. Profondément abaissé, Charles-Quint ne perdit point courage. Par ruse, sans doute, il parut un instant céder à sa mauvaise fortune. Il se retira « *en dévallant le long du Rhin et des basses Allemagnes, mais comme toujours, ce ne fut que pour remuer plus fort ciel et terre, à la ruine des François, jurant de ne faire jamais paix ni tresve aveo eux qu'il ne les eust foulez aux pieds.* » Cette haine qui le dévorait était si ardente, que ne pouvant la faire partager assez vivement aux princes allemands ses sujets, « *il en conçeut tel despit, en son esprit, qu'il en fut presque jusques à payer le tribut na-*

Digitized by Google

turel, dont fut si grand bruit partout, que chacun le tenoit pour estre mort et consumé en terre. » C'était le volcan que la neige recouvre un instant de son manteau glacial. A travers son sein déchiré, la lave brûlante ne devait pas tarder à se frayer un passage. « *Or donc, à la primerère et sur le nouveau temps, l'empereur, sachant que l'argent est le nerf de la guerre, dont estoit fort degarny feit dresser imposts, tailles, subsides et toutes sortes d'éxactions sur ses pays et subgets. Puis se sentant un peu remis et renforcé de deniers, sollicita ses amis et confédérez de lui lever gens et soldats.* » De son côté, le roi de France ne s'endormit pas dans une fausse sécurité. Averti des dispositions belliqueuses de l'empereur, il se mit en mesure de soutenir avec avantage la lutte acharnée, dans laquelle il se voyait entraîné. Chéri de ses sujets, il n'eut qu'à faire un appel aux sentimens d'honneur qui animaient la nation française, en face d'une irruption étrangère ; et soudain, « *à cause de la grande humanité du roy demandeur et pour sa tuition* », les deniers vinrent de toute part, remplir les coffres de l'état. Singulier contraste entre la douceur du gouvernement de Henri II et l'autorité despotique de Charles-Quint, réduite, après avoir pressuré ses peuples épuisés d'argent, à exiger *et prendre tribut du servant et de la servante* et tendre ainsi la main aux pauvres et mendiants !

Les préparatifs de guerre ainsi faits de part et d'autre, une sorte d'attente générale tenait les esprits

Digitized by Google

en suspens ; l'on ne savait si l'on devait craindre ou espérer. L'hyver s'était écoulé et « *l'on ne parlait de la guerre, en sorte que ce fust, sinon par murmures et conjectures.* » La confiance eût enfin repris le dessus et chacun se fût laissé bercer d'un doux espoir de paix, s'il n'eût connu le caractère astucieux de l'empereur. Pour le dépeindre d'un seul mot, les Picards, qui sont grands *ocquineurs*, mot propre à eux, pour dire : grands *causeurs*, avaient surnommé Charles-Quint *dict d'Autriche*, Charles *qui triche. Cette allusion*, dit Brantôme, *toute badine qu'elle estoit, n'estoit point mauvaise, car il a esté un grand trompeur et un peu trop manqueur de foy.* Jamais cette opinion si peu flatteuse de la politique de ce prince, ne se trouva mieux confirmée dans l'esprit des Français. Paris retentissait du plaisir des fêtes données à l'occasion du mariage d'Horace Farnèze, duc de Castres, avec *Mademoiselle Diane, fille naturelle du roy très-chrétien.* Ce n'était, à la cour, que danses et banquets somptueux ; mais soudain, l'armée de l'empereur, comme l'ange au regard foudroyant, qui vint troubler le festin voluptueux de Balthazar, apparut sur les frontières de Picardie et marcha droit, mettre le siége devant Thérouanne. Ceux qui le dirigeaient, étaient surtout recommandables aux yeux de Charles-Quint, par la haine qu'il avait su allumer dans leur cœur. C'était Adrian de Croy, comte du Reux, gouverneur de Flandres et d'Artois, qui se vantait *ne penser jamais bien faire, sinon*

Digitized by Google

quand il pouvait nuire et faire mal aux Français. C'était encore Maximilien d'Egmont, comte de Buren, capitaine fameux et redouté par ses *ravages et brulemens, sur les frontières de Picardie*, et qui justifiait si bien partout son renom de grand brûleur. A eux, venait s'adjoindre le seigneur de Vandeville, surnommé *Destrumel*, gouverneur de Gravelines. Ce capitaine avait à se laver de la honte d'avoir échoué récemment dans une attaque contre Ambleteuse, où il avait perdu quatre mille hommes. C'était à des hommes ainsi animés des plus violentes passions contre la France, que l'empereur avait confié le soin d'effacer la tache qu'avait imprimée à sa gloire, la levée honteuse du siége de Metz. Le roi de France songeait de son côté, à ne point laisser flétrir les lauriers que son armée triomphante avait moisonnés devant cette ville. Son premier soin fut donc de prendre, pour les opposer aux capitaines de l'empereur, des champions d'une valeur à toute épreuve. Son choix, comme fruit d'une heureuse inspiration, vint se fixer tout d'abord sur d'Essé Montalembert, guerrier dont la haute capacité militaire s'était surtout révélée en Ecosse, *par de beaux combats et de beaux exploits de guerre.* Au moment où le *messager du roy parvint en sa maison des ardrets, en Anjou, il était pour lors malade en son lit, entretenant ses amis avec larmes et saupirs, de ce qu'il n'avoit perdu la vie en tant de combats et guerres, où il s'estoit trouvé et qu'il fust réduict à mourir en un lict, comme un cai-*

Digitized by Google

gnardier le plus pauvre qui fut jamais. » Quelle fut sa joie en recevant le courrier du roi, qui lui *portait mandement d'aller se jeter dans Thérouanne, sur le point d'estre assiégée par l'empereur, et d'y commander en lieutenant de roy. Mes amys*, s'écria-t-il, *voylà le comble de mes souhaits, car je ne craignais rien tant que d'aller mourir en ma maison et mon lit. Or, je m'en voys et vous jure bien que Madame la Jaunisse n'aura point cest honneur de me faire mourir, car résolument, je veux mourir en guerre et ne retourneray jamais que je n'y meure.* Telles étaient les dispositions héroïques du nouveau gouverneur, en qui le roi avait placé sa plus grande confiance. Ainsi exalté par le plus profond mépris de la mort, d'Essé Montalembert parvint à pénétrer dans Thérouanne, *à la barbe des ennemis étonnés de son audace.* Il était accompagné de François de Montmorency, fils aîné du connétable que suivait un grand nombre d'autres seigneurs, gentishommes et vaillans soldats, lesquels y entrèrent, *les uns pour acquérir honneur et les autres, pour la défendre et garder.* C'était un combat en champ clos qui allait s'ouvrir, où était mis en jeu, l'honneur de deux princes, les plus braves de l'Europe. Chacun se prépara à faire son devoir. Au moment où les Français s'enfermèrent dans la place assiégée, elle n'avait pour toute défenseur, que le seigneur de Losses, avec ses chevaux légers. A lui, s'étaient joints quelques habitans des campagnes, gens de peu d'expérience dans le métier des armes,

Digitized by Google

et par conséquent, de faible assistance dans les rudes épreuves qu'on allait subir. En vain cherchait-on dans l'enceinte de la ville, des approvisionnemens nécessaires pour soutenir un long siége: partout, disette menaçant de se faire sentir. Est-ce à l'incurie ou à l'avarice des précédens gouverneurs, qu'il faut attribuer cette pénurie désastreuse, se demandait-on avec dépit? Que faire, si ce n'est de nécessité, vertu? Les Français ne reculèrent devant la pensée d'aucun sacrifice.

L'on était au milieu du mois d'avril. L'armée ennemie se mit en mouvement. Les approches de la place se firent avec une extrême défiance. Les travaux ne furent pas poussés d'abord avec grande ardeur. Les Impériaux se contentèrent d'établir une ligne de circonvallation, en pratiquant force tranchées. Toute leur crainte était de la voir secourir de nouveau. Avant de s'aventurer à tenter quelqu'entreprise contre cette forteresse, qui grâces au au renforcement de ses fortifications, était estimée imprenable, ils attendaient le complément de l'armée. Bientôt leurs forces réunies dépassèrent leurs espérances. Le bruit, en effet, que Thérouanne était investie par l'armée de Charles-Quint, ne tarda guère à se répandre dans les lieux circonvoisins. De toutes parts, se présentèrent, pour concourir à sa ruine, les nombreux ennemis que ses déprédations et pillages lui avaient attirés. Des émissaires soudoyés par l'empereur, se glissaient partout et attisaient cette haine dont il espérait faire son profit.

Digitized by Google

Fidèles aux injonctions de leur maître, les Flamands et les Artésiens se distinguaient surtout par l'exaltation la plus violente. A leurs yeux, Thérouanne était un malade qui allait périr ; force donc lui était de faire sa confession. Voici les paroles burlesques que leur poète lui mettait dans la bouche en souriant ironiquement à l'aveu de ses crimes :

Comme ung mallade à la mort allité,
J'ai décretté mes forefaicty confesser ;
Je vaulx jadis ceux d'Arthois rabasser,
Et enverser mes plus prochains voysins.
Il n'est dangier que de maulvais cousins.

Plus chier tenois un tas de larronceaulx,
De paillardeaux que gens dhonneur et pris ;
Ma part avoys aux pacquetz et fardeaulx
De tels hardeaulx fréquentant mon pourpris ;
Mes citoyens dont doibvent estre repris
Avoient apris ceste lichon sans lettre :
Ung escollier doibt ensuivre son maestre.

J'ai englouty, à mon grant détriment
Mainct ornement des temples de villaige,
Fussent sacrés, prophane, ou aultrement,
Ouvertement y prendois advantaige ;
Et a présent, par dessus mon maisnage
Dont fins esrage, on me faict la pareille.
A cler soleil ne fault poinct de candeille.

J'ai faict ravir partout vaches et veaulx,
Juments, chevaulx, bœufs et moutons cornus,
Chievres, cabris, vellets, et cras agniaulx,
Poullains, pourchaulx, sans y épargner nuls,
En despouillant grans, moyens et menus
Enffans tous nuds ; prédant sayons et cotte ;
Avant partir faut compter à son hoste.

48

+ Cet [illegible] au P. 2 de cet [illegible]
2e [illegible] p. 142). — [illegible]

Digitized by Google

J'ai faict partout de grans fus allumer
Pour consommer mainct manoir ; tout récent,
S'il est besoing, tous mes faicts resumer,
Faict affamer jai des menages cent.
Si ay fait occir mainct poure homme innocent,
Dont est décent que j'en fine à meschanche,
Quand le vent voeult tost retourne la chanche.

Le comte de Rœulx, commandant en chef de l'expédition, venait d'adosser son camp au bois d'Hupen, non loin de la maison du *trésorier du Boulonnois*. Se sentant assez fort, et voyant d'ailleurs chaque jour de nouveaux renforts partager son impatience, et appeler de tous leurs vœux le moment de combattre, il donna l'ordre au comte d'Egmont de s'établir avec sa cavalerie, dans l'abbaye de St.-Augustin. Pour prévenir toute surprise, tellement était grande l'appréhension du moindre échec, le comte reçut au nombre de ses instructions, celle de la transformer en forteresse munie de sa plateforme avancée. Des recommandations non moins rigoureuses furent faites au seigneur de Vandevilles, dont le camp était assis à l'entrée de la route d'Hesdin, actuellement le chemin de Bomy. Il dut, pour s'y conformer, flanquer ses retranchemens de bastions garnis de leurs pièces d'artillerie, qui en défendaient les approches et pouvaient au besoin tirer contre la ville.

Attentif à suivre toutes les opérations de l'ennemi, d'Essé Montalembert ne restait pas inactif. Rien n'était épargné pour contrarier ou détruire ses plans d'attaque. C'était surtout dans les sorties

Digitized by Google

exécutées avec intelligence et soutenues avec bravoure, qu'il fondait l'espoir d'écraser l'ennemi. Les travaux de circonvallation se rapprochaient de plus en plus, et menaçaient de permettre l'établissement d'une batterie qui eût battu en brèche les murs de la ville. Le capitaine Force fut chargé de faire abandonner à l'ennemi, la tranchée la plus avancée, celle ouverte contre le château, presqu'en face du mont St.-Jean. Ayant donc choisi quatre-vingts arquebusiers, hommes de grande résolution, il se précipita sur les travailleurs qui saisissant leurs piques et hallebardes, combattirent vaillamment, mais furent bientôt forcés de céder le terrain et de se retirer dans une seconde tranchée attenante au camp des Allemands. Là, pris en flanc par le feu des arquebusiers, ils furent anéantis. « *Ainsi s'en fit-il un grand carnage. Cinq petits faulconneauz, des hallebardes, des épées, et autres armes de tout genre,* furent les trophées que déposèrent glorieusement aux pieds du gouverneur, le capitaine Force et ses gens, car, *il n'en revint un seul,* dit la chronique, *qui ne rapportast quelque chose, tant la fortune fut bonne et loyale à les servir dans cette occurence.* Si ce premier succès fut de bon augure pour les assiégés et accrut leurs espérances, il ne détruisit point la confiance de l'ennemi ; il sentit la nécessité d'activer les travaux, et d'étreindre plus étroitement ceux dont il avait juré la ruine.

Des retranchements s'étendirent sans interruption

Digitized by Google

d'un fort à l'autre, et l'artillerie fut distribuée partout où elle pouvait avantageusement foudroyer la ville. Quatre couleuvrines furent traînées sur une petite montagne, où étaient les fourches patibulaires de la justice seigneuriale, entre Saint-Jean et Saint-Augustin, et commencèrent à ouvrir leur feu. Celles du seigneur de Vandevilles, à l'entrée de la route d'Hesdin, répondirent à ce signal et à l'envi se hâtèrent d'exercer leurs ravages dans la ville de Thérouanne. Pour ajouter encore à ces moyens de destruction, deux pièces de canon furent tirées du fort dont nous venons de parler, et placées sur la chaussée qui sortant de la ville, se dirige en droite ligne à l'embouchure du chemin de Guinegatte, où existe actuellement l'embranchement des chemins d'Aire et d'Arras. La porte du Saint-Esprit et le moulin furent battus à coups redoublés. Il était temps de prévenir les désastres qui pouvaient en résulter. MM. de Warty et de Rantigny reçurent la mission de faire cesser un feu, qui causait aux assiégés les plus graves préjudices. Soixante chevaux de la compagnie du seigneur de Montmorency furent mis à leur disposition. Ils portaient en croupe chacun un arquebusier. Sans hésiter un seul instant devant le péril qui les menace, ils s'élancent vers la tranchée. Le capitaine Alonze, lieutenant de M. de Losses, les soutient avec deux cent vingt-cinq hommes et tous ensemble « *jouent si bien leur jeu, qu'ils se font faire place autour de ladicte artillerie qui estoit accompagnée de grand nombre d'hommes.* » L'ennemi n'osant

Digitized by Google

long-temps tenir tête à ces braves, avait battu en retraite, cherchant à amener les pièces de canons en lieu de sûreté. Malgré sa diligence, une belle et grande couleuvrine bien montée et de fort beau calibre resta sur place. Tous s'en saisirent avec orgueil comme d'un témoignage de leur victoire, aucun d'eux ne recula devant les obstacles qui se présentaient pour la conduire jusque dans l'enceinte de la ville. Quatre ou cinq grands fossés mettant péniblement leur patience à l'épreuve, furent enfin franchis, et à force de bras, se relayant tour à tour, en face de l'ennemi regardant sans oser la leur disputer, ils la mirent triomphalement dans les murs de Thérouanne. Chaque jour quelqu'action d'éclat exaltait le courage des assiégés; chacun des points menacés par l'ennemi devenait le théâtre de leur valeur. Tantôt c'était M. de Montmorency qui par ruse de guerre et dissimulant les forces qui l'accompagnaient, saisissait avec grande jactance et ostentation quelques cavaliers sortis dans la campagne. Soudain l'éveil était donné dans l'abbaye de Saint-Augustin, la cavalerie se précipitait en masse au secours des siens et tombait dans une embuscade adroitement ménagée. Peu d'entre eux revenaient coucher à l'abbaye. Tantôt c'étaient le capitaine Bernard et le sieur de Rubempré chargeant à l'improviste les troupes des sieurs de Noielles et de Ravel, tuant tout ce qui refusait de se rendre et rentrant dans Thérouanne, poussant devant eux plus de deux cents prisonniers.

Digitized by Google

Ainsi s'était écoulé le mois de mai qui avait eu à enregistrer tant de beaux faits d'armes. Certes si la valeur eut suffi pour arracher la ville à son triste destin, jamais elle n'eût subi l'affreuse catastrophe qui la menaçait. Mais le nombre de ceux qui venaient l'assaillir allait tonjours croissant. Peu importaient les pertes de l'armée impériale, elles étaient immédiatement réparées. Montalembert au contraire ne pouvait voir tomber un de ses soldats, sans craindre l'épuisement de ses forces. Cependant, chose qui paraîtra incroyable, malgré leur supériorité numérique, quelque découragement commençait à se glisser dans les rangs des ennemis. Leurs entreprises contre la ville étaient souvent malheureuses et déjouées par une sorte de fatalité. Tout récemment encore, après des travaux inouïs, ils avaient creusé une mine près de la tour du chapitre. Ils espéraient grandement, en la faisant sauter, d'ouvrir la brèche et de pénétrer dans la ville. Leurs galeries souterraines furent découvertes par les assiégés « *qui s'empressèrent de leur y apprêter une focade et si à propos que tout ce qui se trouva dedans fut fricassé et rosti.* » Cette tentative infructueuse causa une profonde consternation parmi les assiégeans. « *Ils semblaient,* dit Duvillars, *entièrement desgoutez et désespérez d'y pouvoir en rien profiter.* » Cet abattement fut encore augmenté par une nouvelle fâcheuse qui ne tarda pas à se répandre dans le camp. « *L'empereur est si extrément malade*, disait-on, *qu'on ne lui espère vie et encore y a advertissement, tant d'Angleterre que de trois*

Digitized by Google

en quatre autres lieux qu'il est mort. » Tandis que ces bruits sinistres circulaient dans toutes les bouches, Adrian de Croy, comte de Rœulx, rendait le dernier soupir à Hupen. Il tomba victime de la haine qui lui dévorait le cœur, lui qui, en père dénaturé n'avait pas craint de menacer du poignard son propre fils, s'il laissait prendre Hesdin par les Français. Depuis son arrivée devant Thérouanne il refusait de prendre aucun repos, travaillant jour et nuit à méditer ou conduire quelqu'entreprise ruineuse aux Français : ce fut le 5 de juin qu'expira le commandant en chef du siége contre Thérouanne.

Déjà l'armée impériale semblait céder à sa mauvaise fortune, déjà les soldats entre eux *tenaient propos de se lever pour assaillir quelqu'autre place.* Les habitans de Thérouanne, dans l'ivresse de l'orgueil qui croissait avec leurs succès, ne leur épargnaient pas les provocations injurieuses, ils leur rappelaient la levée honteuse du siége de Metz, en promenant sur leurs murailles une brebis qui par ses bêlements, semblait prononcer le nom de cette ville, reproche sanglant de lâcheté pour plusieurs d'entre eux. Cette jactance était entretenue chez les assiégés, par l'espoir de l'arrivée prochaine de l'armée du roi, qui forte, disait-on, de quatorze mille Français, douze mille Suisses et dix ou onze mille Lansquenets, sans compter un grand nombre d'autres soldats, devait venir leur porter secours. Malheureusement la haute idée que Henri II avait de la bravoure et des connaissances militaires du gouverneur d'Essé

Digitized by Google

Montalembert lui inspirait une funeste sécurité. Thérouanne lui semblait imprenable entre ses mains, « *si ce n'est par permission divine.* » Il se reposait sur ce capitaine comme sur lui-même, répétant souvent pour prouver combien il avait son estime : « *Nous sommes quatre gentilshommes de la Guyenne qui combattrons en lice et courrons la bague contre tous allans et venans de la France : moi, Sansac, d'Essé et Chataigneray.* » C'était, il est vrai, dans un homme d'une vaillance à toute épreuve qu'était placée la confiance du roi Henri II, mais le moment d'agir et de le secourir puissamment était arrivé.

Ponthus de Lalain, seigneur de Bugnicourt, avait remplacé le comte de Rœulx dans la direction du siége et le commandement de l'armée impériale. Capitaine d'une haute capacité et d'une prudence incapable de faillir en présence d'aucun événement, à lui était réservé l'honneur de voir tomber Thérouanne sous ses coups. Exploitant habilement la fausse sécurité dans laquelle s'endormait le roi de France, persuadé que l'armée française ne viendrait pas en temps pour lui disputer ce qu'il regardait déjà comme sa conquête, de nouvelles lignes de circonvallation furent établies de manière que tout espoir dut périr dans le cœur des assiégés. Une batterie formidable ne tarda pas à s'avancer, et à tourner ses bouches menaçantes vers les murs qui s'étendaient entre le château et la tour du chapitre. En vain M. de Vandosme, rassemblant tout ce que pouvaient lui fournir de braves soldats

Digitized by Google

les châteaux et les villes voisines, se précipitait avec valeur sur les travaux des assiégeants pour les détruire. La bravoure la plus intrépide ne pouvait plus rien contre ces masses sans cesse grossissantes de combattants, qui tirant après eux « *toute sorte d'artillerie avec munitions innumérables de pouldres et boulets* » s'établissaient partout où ils jugeaient l'endroit le plus convenable pour battre et renverser les murailles. Déjà retentissaient au loin des chants de victoire, et les femmes et les enfants, cédant à l'entraînement général qui faisait pour tous un point d'honneur d'assister à la prise de Thérouanne, accouraient pleins de joie « *amenans et apportans en leur camp*, suivant Rabutin, *tous grains, breuvages et autres vivres à monceaux.* De toute part ce n'était plus que fêtes et festins. Chacun voyait dans la ruine de la ville une grande scène théâtrale à laquelle il s'estimait heureux d'assister. De nouveau la complainte au franc parler rustique, était mise à contribution pour dépeindre les sentiments de la plus vive allégresse. Au milieu des plaisirs de la table, chacun se croyait inspiré et faisait assaut d'esprit. Tantôt c'était Jehan Despons qui empruntait à l'Église la prière qu'elle met dans la bouche des agonisants, se servait de chaque mot de l'*in manus tuas domine commendo spiritum meum* pour commencer chacune des strophes de sa grotesque poésie.† Inédite sans doute comme celle que nous avons déjà citée, cette pièce est intitulée *le in manus de Thérouanne faict en l'an* 1553. Pour abréger, nous n'en produirons

49

Digitized by Google

que quelques fragments capables de donner la mesure du talent poétique de l'auteur :

Spiritum meum je rends,
Paris dicte a Dieu Théroenne,
Car tel douleur au cœur je sens,
Qu'il me convient respirer l'ame.
Tours, donjons, portes, barbacannes,
Rampars dont je suis renforchié,
Seront comme une *terre vane*
Par Flamencqs bien tost demolye.

Deus père puissant et fort
Confortes la desconfortes,
Affin d'arriver à bon port,
Une messe lui soit chantée.
Souventes fois me suis mocqués
Des Flamencqs et leur nation,
Mais par eulx seray razée,
Car c'est tout leur intention.

Cette composition, regardée à cette époque comme pleine de verve, était couronnée par cette dernière strophe où respirait la modestie de l'auteur qui consent néanmoins à dévoiler son nom.

De rhetoricque telle quelle
Me voulut paindre un aprentis,
Au lieu d'ouvrer de sa troyelle,
Devant Théroenne aux trenchis;
Si poinct n'est à votre appetis,
N'en prendre rien que la farine;
Car poinct n'a tant de sens acquis
De le mettre en plus riche rithme.

Par le tout je vous en respons
Votre bon ami Jehan Despons.

Digitized by Google

Puis venait Jehan Vignon qui, le verre à la main, mettait ces paroles dans la bouche de la pauvre cité de Thérouanne.

Je n'ay de nulz auxiliation,
D'affliction mon pour cœur tressault,
Je voy que on faict la préparation
Sans fiction pour me livrer l'assaut :
Rien ne vault de reculer long sault,
Car en soursault on voeult mon fort saysir.
De cœur dolent ne poeult grant joye issir.

— On met au plat mes tours et mes murailles
Pour mes entrailles abenner et fouyr :
Dorenavant lièvres, perdrix et cailles,
Gays et cornailles pourront de moy jouir.
Je n'ai matière de che me resjouyr,
Bien doy hayr ma maulvaistié perverse.
Qui charie droict jamais son car ne verse.

Cette pièce, qui compte plus de 21 strophes, est intitulée *Complainte sur Thérouenne*. Elle se termine par celle-ci où l'auteur nous avoue naïvement son faible pour la bouteille qui l'inspire :

Che dictier feit ung petit compaignon
Vrai bourgnignon d'Artois — Conter jolie
Portant ne het nuliement Jehan Vignon —
Soit d'Avignon de Franche ou d'Itallye
Pour la saveur du bon vin sur la lye
Souvent desloye à sa bourse l'oreille —
Faulte d'argent maincte buveur traveille.

Les sourds mugissements de l'artillerie dispersèrent bientôt les tables et les convives ; elle fit taire de sa voix terrible les chants joyeux.

Digitized by Google

La batterie commença dans la première dixaine du mois du juin « *la plus estrange et furieuse qui ayt este faite selon le rapport de ceux qui l'ont ouye depuis cent ans en ça, tellement que à ouir le tonnerre qu'elle rendoit, on eust plustot jugé estres montagnes qui tombaient les unes sur les aultres et toutes sortes de fouldres y estres melées qu'inventions humaines.* » Suivant Duvillars, vingt mille coups de canon y furent tirés. Partout dans la ville ce n'était qu'une grêle de boulets renversant les tourelles, les cheminées, les girouettes, ne laissant aucun lieu sûr aux femmes et enfants pour s'y abriter. *La tempeste et fouldroyante batterie des ennemis renforçoit* de jour en jour, et cependant aucune parole de découragement ne circulait dans la bouche des braves défenseurs de Thérouanne ; plus le danger devenait imminent, plus leur courage grandissait. La rage au cœur, le désespoir dans l'ame, *ils faisaient continuelles sorties et recharges sur les ennemis,* les culbutant dans leurs tranchées, enclouant leurs pièces, brûlant leurs poudres, détruisant, enlevant leurs munitions. Vains efforts ! inutile bravoure ! Peu d'heures suffisaient aux assiégeants pour réparer les pertes qu'ils venaient d'essuyer. De toute part leur arrivaient artillerie et provisions nouvelles qui leur faisaient oublier les ravages causés par les sorties des assiégés. Dans l'intérieur de la ville, chacun surveillait l'endroit où frappait le boulet, et se mettait à l'ouvrage partout où les traces du dégât pouvaient disparaître,

Digitized by Google

Jour et nuit point de repos ; dès le matin, les charges et attaques dans les tranchées ; le soir, les gardes et sentinelles sur les remparts, les renforts sur la brêche.

Les fatigues sans relâche commençaient à miner la santé des intrépides défenseurs de Thérouanne. Dépourvus de pioches, de pics et autres outils indispensables pour remuer la terre, ils étaient réduits à se servir de pelles à feu pour rétablir les parties de fortifications qui s'affaissaient sous le feu de l'ennemi. Les malades et blessés manquaient des secours les plus nécessaires pour l'allégement de leurs souffrances. « Les médicaments, écrivait M. de Montmorency au duc de Bouillon, sont épuisés; les chirurgiens ne sont plus en nombre pour panser les blessures, les rangs de nos vaillants soldats s'éclaircissent de plus en plus. » Heureusement, dans cette circonstance critique, le capitaine Grille, avec cent arquebusiers, parvint à se jeter dans la place. Mettant aussitôt ce nouveau renfort à profit, le gouverneur d'Essé Montalembert commanda, le jour même, une sortie qui réussit au-dela de ses espérances, en refoulant au loin une partie des ennemis. Cette lueur d'espoir qui commençait à poindre devant les assiégés, ne devait pas tarder à s'éteindre. Plus audacieux que jamais, les assiégeants réunissent tous les efforts de leur artillerie et mousqueterie, pour ouvrir plus promptement la brêche. Les assiégés, de leur côté, sans se laisser attérer à la vue des horribles ravages qu'exerce sur leurs mu-

Digitized by Google

railles cette concentration d'attaques, élèvent derrière les pans qui s'écroulent des murailles nouvelles et présentent ainsi à l'armée impériale des obstacles sans cesse renaissants. Mais que pouvait contre une artillerie aussi puissante la persévérance la plus héroïque? Rien n'était capable de résister à ses coups. La batterie qui causait le plus de mal aux Français et portait la désolation dans la ville, était placée à mi-côte du mont St.-Jean. De nos jours, l'on voit encore les plates-formes sur lesquelles elle était placée et quelques traces de levée de terre qui servait à la protéger. Son feu terrible avait détruit les ouvrages avancés qui défendaient le château et la tour du chapitre. Déjà s'ouvrait une brêche longue de soixante pas. Une faible muraille, construite à la hâte pour fermer l'accès de la ville et prévenir une surprise, était le dernier retranchement qui restait à franchir. Ce point n'était pas le seul menacé. L'espace qui s'étendait entre la tour du marais et le château connu sous le nom de *Boulevard de la Patrouille*, était aussi en but à des attaques incessantes.

Les chefs de l'armée impériale croyant la ville réduite aux abois, persuadés d'ailleurs que le grand nombre de leurs soldats suffirait pour écraser une poignée de braves, affaiblis par la maladie et les privations de tout genre, fixèrent au lundi, quatorzième jour de juin, l'assaut général de la place. D'Essé Montalembert, dont la noble conduite rappelait les plus beaux temps de la chevalerie, trouva dans ce péril extrême, des paroles capables d'élec-

Digitized by Google

triser ceux qu'il jugeait dignes de lui par leur bravoure et leurs sentiments de loyauté. Aucune plainte ne se fait entendre, aucun sentiment d'effroi ne vient se peindre sur leurs visages. Décidé à périr sur la brêche en vendant chèrement sa vie, chacun se résout avec calme au sort qui l'attend, et prépare en silence ses armes altérées de vengeance, qui, le lendemain, si elles sont fidèles à leur maître, deviendront dans ses mains les instruments d'une affreuse boucherie. Tout ce qui peut donner la mort est mis en réserve et rangé en monceaux, derrière la faible muraille qui les sépare de la brêche. Attentif à la voix de d'Essé Montalembert, chacun prend la place qu'il lui assigne, bien résolu de ne la quitter qu'avec la vie. Lui-même, armé d'une longue pique, se tient au premier rang.

C'était vers les sept heures du matin, plusieurs volées d'artillerie partent du mont de Clarques et viennent prendre par le dos les défenseurs de la brêche; en même temps, d'autres décharges se font entendre de la batterie que l'on avait rapprochée et établie le long de la rivière de la Lys. Elles frappent en face ceux qui veillent au Boulevard de la Patrouille. A ce signal convenu, et comptant sur la confusion que devait répandre parmi les assiégés un feu meurtrier auquel ils ne pouvaient se soustraire, les Espagnols et les Allemands se précipitent pour monter les premiers à l'assaut. L'on entend à diverses reprises, à travers les fracas de trompettes, les rou-

Digitized by Google

lements de tambours, les cris et clameurs qu'ils pousent entre eux pour s'encourager et se soutenir les uns les autres. Les fascines sont jetées pour combler les abîmes qui séparent les pans de murailles renversés dans les fossés. Les échelles se dressent au milieu des malédictions et des provocations injurieuses que s'adressent les combattants. Les machines et engins les plus propres à forcer les villes, hâtent leurs mouvements précipités ; la plus horrible mêlée commence : « *On n'y voyoit que feux gréyeois et inextinguibles : on n'y oyoit que froissement de harnois, chapliz de toutes espèces d'arme, piteux cris des bruslez, fracassez et mourans ; généralement toutes sortes d'exécutions de très-cruelle furie.* » La retraite du lion était forcée ; assailli par ses ennemis, il broyait avec rage la flèche qui lui déchirait les flancs ; dans sa fureur, ses ongles et ses dents lui paraissaient impuissants pour assouvir sa fureur. C'était un affreux cahos, où chefs et soldats, enlacés corps à corps, s'agitaient, se roulant au milieu du plus épouvantable carnage. Dans l'espace des cinq heures que dura cet assaut, les plus beaux traits de bravoure dont s'énorgueillit l'antiquité, furent renouvelés. Enfin la palme de la victoire, si vivement disputée dans cette glorieuse rencontre, demeura fixée dans les mains des Français. L'armée impériale y perdit environ trois mille de ses meilleurs soldats, et parmi eux douze cents Espagnols, qui furent trouvés amoncelés dans le fossé en face de la brèche. Les Français, de leur côté, eurent à dé-

Digitized by Google

plorer la perte de trois cents de leurs plus valeureux combattants, dont plusieurs capitaines, « *tous vertueux hommes et de louable estimation, aux âmes desquelles Dieu veuille avoir fait miséricorde.* » Parmi eux l'on vit figurer avec une douleur extrême le *très-valeureux chevalier, le seigneur d'Essé Montalembert.* Fidèle à la foi jurée, il mourut sur la brèche pour son roi et sa patrie, ensevelissant ainsi la joie triomphante de Thérouanne dans un long deuil. Voici en quels termes Brantome, qui tenait les détails de son récit du capitaine Grille présent lors de l'événement, nous raconte ce glorieux trépas : « *Ainsy qu'on vint à l'assaut, voicy venir un alfier Espagnol, grand homme, de bonne grace et belle force, avecques son enseigne couronnelle, qui s'advancant par dessus tous, monte avecques une fort grande dextérité et légéreté à la bresche. M. d'Essé, qui estoit sur le haut du rempart tenant une picque au poing, de contenance asseurée, s'affronte à cest alfier et lui escrie :* « A moy, capitaine enseigne ! je suis le général. » *Soudain l'alfier se présente à luy et luy dit :* « Esto quiero yo por mi gloria. » *C'est à dire c'est :* ce que je veux et recherche pour ma gloire. » *Et ainsi qu'il vint affronter de main à main M. d'Essé, voicy un arquebusier françois qui estoit près de son général, qui tire à propos son arquebusade et donne dans la teste de l'alfier et le porte mort par terre. Tel coup ne fut pas plustost faict, que voyla un soldat espagnol qui, secondant bravement son enseigne, tire à M. d'Esse*

Digitized by Google

et le tue de mesme. Belle mort ! certes et très-glorieuse de deux capitaines, et belle autant et glorieuse vengeance de deux soldats !!! Voyla donc la mort et la sépulture de M. d'Essé tant désirée de luy !

La réputation de bravoure et de capacité justement acquise à M. de Montmorency, le fit élire à l'unanimité pour remplir, autant que possible, le vide immense que laissait parmi les défenseurs de Thérouanne, la mort de l'intrépide d'Essé Montalembert. Chacun applaudit à ce choix parce qu'il le trouvait digne de la place qu'il allait occuper : « *Et les habitants*, nous dit Brantome, *n'eurent lieu de s'en repentir, car il s'acquitta très-dignement et vaillamment de sa charge.* » En effet, M. de Montmorency s'empressa de profiter de la première stupeur causée dans les rangs des ennemis par leur défaite, pour réparer la brèche et la rendre plus impénétrable au feu de l'armée impériale. De son côté, Ponthus de Lalain, seigneur de Bugnicourt, commandant en chef l'armée de Charles-Quint, tint conseil pour aviser aux moyens d'en finir avec une ville qui était un écueil pour la gloire de son maître. Le temps pressait. Malgré les forces imposantes qui cernaient étroitement la ville, les capitaines Breul et Sainte-Roman, avec trois cents hommes de pied, venaient encore de s'introduire dans la place. L'armée du roi de France pouvait à son tour, d'un instant à l'autre, se présenter et renouveler la levée honteuse du siége de Metz. L'avis du conseil de guerre fut de remonter

Digitized by Google

une nouvelle batterie en face de la brèche et de faire jouer ensemble plusieurs mines qui, en renversant sur une étendue plus vaste les fondations des murailles, combleraient la profondeur des fossés. Pour parvenir à cette fin, un stratagème, considéré comme nouveau, à cette époque, fut mis en usage. Des soldats, le corps abrité par de larges boucliers qu'ils portaient au-dessus de la tête, descendirent dans les fossés. Ils y construisirent des mantelets en forme de ponts dont l'intérieur, leur servant de chemin couvert, allait rejoindre la brèche. Bravant ainsi impunément une grêle de pierres et de projectiles lancés par la mousqueterie, ils entamèrent à coups de pioches les fondations, soutenant avec des pieux, les parties qui menaçaient de s'écrouler. Puis, pénétrant plus avant, ils parvinrent à miner, en établissant une galerie souterraine parallèle au front de la muraille, l'espace entier qui s'étendait depuis le château jusqu'à la grosse tour du chapitre. Les assiégés ne pouvaient croire à tant d'audace. Suivant les uns, c'était une ruse inventée pour donner quelqu'alarme dans la ville et distraire l'attention de ceux qui faisaient le guet sur le rempart. D'autres pensaient que l'ennemi voulait loger quelque mine sous la grosse tour ou sous le château, pour achever de les démolir. Plusieurs prétendaient cependant que l'on creusait sous les parapets et qu'ainsi l'on minait sous leurs pieds. Par une fatalité inconcevable leur opinion ne put prévaloir en temps. La terre qui était rejetée par les travailleurs commençait à remplir le fossé. Leur œuvre de destruction se poursui-

Digitized by Google

vait avec une merveilleuse rapidité. En voyant les progrès effrayants que faisaient les mineurs, les *Français estoient tellement émerveillez et ébahis, qu'ils ne savoient qu'en juger, encore moins du remède.* Plusieurs sorties furent tentées vainement, les Français furent repoussés avec perte. La fortune allait livrer Thérouanne à la merci de ses ennemis. L'abîme qui devait l'engloutir était entr'ouvert, il n'attendait que le signal pour se refermer sur elle. Une sourde détonation se fait entendre, le parapet se dresse lourdement dans les airs, enlevant avec lui plusieurs soldats, puis retombant dans le fossé, les écrase dans sa chute. De longs éboulements accompagnent ce désastre et rendent l'accès de la brèche si facile qu'un *homme d'armes y eust monté à cheval, armé de toutes pièces.*

Aucun effort humain ne pouvant plus arracher la ville à son triste sort, M. de Montmorency, pour épargner l'effusion du sang, fit en toute hâte assembler le petit nombre de capitaines que la mort avait épargnés. L'avis unanime fut que la place ne pouvait plus tenir, et qu'une plus longue résistance attirerait sur ses infortunés habitants les plus affreux malheurs. C'était un mardi, vingtième jour de juin. La capitulation de Thérouanne fut dès lors décidée, et aussitôt le gouverneur, plein de sollicitude pour ceux qu'il devait protéger, fit les démarches nécessaires auprès des chefs de l'armée impériale pour l'obtenir. Elle lui fut accordée. Restaient les conditions à établir. Tout se disposait pour les arrêter

Digitized by Google

lorsque les Allemands et Bourguignons, se livrant à l'entraînement de la férocité de leur caractère, foulent aux pieds le droit des gens qui devait leur faire envisager leurs ennemis comme désarmés. Ils se précipitent de toute part dans la ville, ne parlant *que couper gorges*, et là, sans distinction ni d'âge ni de sexe, passent tout au fil de l'épée. Heureusement les Espagnols accourent par la grande brèche et arrivent encore à temps pour arracher quelques victimes à cet aveugle carnage. *Bonne guerre ! bonne guerre !* s'écrient-ils généreusement, se rappelant la conduite pleine d'humanité que les Français avaient tenue à leur égard, au siége de Metz. Partout ils s'efforcent d'arrêter les flots de sang et déclarent prendre sous leur protection et sauve-garde les habitans de Thérouanne. Le massacre fini ; le pillage commence et bientôt la ville, dépouillée de ses objets les plus précieux, disparaît dans les flammes.

La nouvelle de ce grand événement transporta de joie l'empereur Charles-Quint, tandis qu'elle plongea Henri II dans une tristesse si extrême que longtemps il demeura sans parler. La France entière partagea les émotions douloureuses de son souverain. En effet « *Il n'estoit en tous lieux autre bruit que de la prise de Therouenne. Partout la France fut démené un triste deuil : les pères plaignaient leurs fils, les frères leurs frères, les parens leurs amis, les femmes leurs maris.* » Pour rappeler aux générations futures le souvenir de ce siége mémorable, l'on fit plusieurs inscriptions. Locrius et Jean Balin,

Digitized by Google

religieux de Clairmarais, se sont plus à nous les transmettre dans leurs écrits. Nous citerons les plus remarquables :

DeLetI MorInI.

Igne flagravit perfractis undique vallis
Urbs Morini, auspiciis Carole Quinte tuis. —

Floruerunt Morini; Flos unuc exaruit ille. —
Sic quoque vester honos, Lylia, prorsus abit.

Nunc seges est ubi erat Morinum, resecanda que falce
Luxuriat franco sanguine pinguis humus.

Le vingtiesme de juin,
Chacun l'oït,
Théroüenne vaincue
Vive Bourgoigne !! crüt.

L'an quinze cens avecq chinquante trois,
Si tu m'en crois, en jung le jour XX^me,
Fut Théroenne par Rigoreulx destrois,
En griefz desrois, mis en estat infime,
De par l'empereur puissant et magnanime.

Quelques historiens et entre autres Hadriani ont avancé que dans ce siége les ennemis tirèrent plus de cent cinquante mille coups de canon. Mais ce nombre paraissait tout à fait invraisemblable à M. de Thou; car, nous dit-il, « *ceux qui étoient présens affirment qu'il ne fut tiré que quarante-deux mille coups, et je me souviens*, ajoutait-il, *que François de Montmorency, qui étoit un homme vrai, disoit la même chose.* » Quoi qu'il en soit de la vérité de ces différentes assertions, l'état

Digitized by Google

d'épuisement dans lequel se trouvait l'armée impériale à la suite de ce siége qui lui avait coûté tant de sacrifices, fit adresser à l'empereur Charles-Quint ce quatrain en forme de supplique :

O César débonnaire,
Prince humain et courtois,
Paix est bien nécessaire
Tant à nous qu'aux François.

Maintenant que notre tâche d'historien du siége de Thérouanne est accomplie, reste pour la compléter l'application des faits que nous avons racontés au plan qui s'attache surtout à les reproduire dans leur ensemble. Pour nous faire mieux comprendre, il est nécessaire de déterminer les divers points servant à orienter la ville. Mais avant tout il est indispensable de corriger la légende française qui pèche par un vice de traduction ; le texte anglais ayant été mal lu : puis nous nous en servirons pour faire connaître les diverses expositions de la ville.

Suivant le traducteur la lettre A détermine l'emplacement « *du camp du comte d'Espignoy et de Monsieur de Renty.* » Le défaut de connaissance des environs de Thérouanne a pu seul laisser subsister cette erreur. La position topographique du village indiqué par la lettre A, est celle d'Hupen. Tous les historiens s'accordent à y placer le camp du comte de Rœulx, commandant en chef l'expédition de l'armée impériale. Ce serait donc vouloir combattre leurs assertions, et se mettre en opposition avec eux, que d'y fixer le camp des sieurs

Digitized by Google

d'Espinoy et de Renty. S'il était démontré que tous deux fussent au siége de Thérouanne, ils ne durent y remplir qu'un rôle secondaire; aucun historien ne les mentionnant comme ayant obtenu un commandement important, et surtout la direction d'un camp. Il nous sera facile de corriger la traduction française en laissant intact le texte anglais. Si le traducteur s'est plusieurs fois égaré, il doit en accuser sa préoccupation d'esprit qui lui a fait reporter à une époque plus reculée, la représentation du dernier siége de Thérouanne. Sans nous arrêter plus longtemps à cette traduction, nous effacerons le nom de MM. d'Espinoy et de Renty pour le remplacer par celui du comte de Rœulx, en lisant ainsi la légende anglaise :

A — *The camps capital Heupenon nobles M.*" *de Rœulx Croy* (le camp du général en chef, près d'Hupen; le noble M. de Rœulx Croy).

B — *The Hanuyerdi camps* (camp des Henuyers) sera substitué à celui des Espagnols que l'on ne peut lire dans l'inscription.

C — *Alemagnies camps* (camp des Allemands) occupera l'emplacement où le traducteur, en prenant pour les jambages d'un M majuscule les trois lettres un peu effacées qui commencent le mot *Alemagnies*, avait logé le camp des Montagnards. Si par cette expression il désigne des Ecossais, nous avouerons que nos recherches pour en découvrir dans les rangs des ennemis de la France, sont demeurées

Digitized by Google

inutiles. Tout nous a prouvé au contraire, qu'à cette époque, ils en étaient les plus fidèles alliés.

Les Anglais seuls, dans cette lutte désastreuse, sont représentés par deux enseignes dont les forces, suivant la fixation du père Daniel, étaient chacune de deux cents hommes. Ainsi s'explique la découverte du plan du siége de Thérouanne, dans les archives militaires de la tour de Londres.

F — Nous proposons de changer la traduction de cette légende : *Bastion dit de Gulne*, en celle-ci : *Bastion du Guet*. Nous justifierons plus tard ce changement.

Maintenant que la légende a subi les corrections indispensables pour faire comprendre les explications que nous allons en donner, nous indiquerons de la manière suivante, les divers points cardinaux servant à orienter la ville de Thérouanne.

La lettre B est placée au Nord.

La lettre K au Midi.

La lettre E à l'Est.

La lettre C à l'Ouest.

Fixant ensuite nos regards sur la ville, nous y chercherons en vain les portes de St.-Omer et de la Croix de Fert décrites comme existantes, dans le plan des Bénédictins de Saint-Maur. L'auteur de celui de la Tour de Londres n'a pas jugé à propos de les figurer par des signes particuliers. La seule qui arrêtera notre attention est celle qui regarde le

Digitized by Google

Midi. Elle s'appelait la porte du St.-Esprit. Entrant dans Thérouanne par cette porte, nous monterons la *Grande rue*, en nous dirigeant vers la cathédrale. A notre droite, nous apercevons la tour de l'église paroissiale de St.-Nicolas, reconstruite depuis le siége de 1513. Ayant traversé la place, nous remarquerons à notre gauche, le petit clocher de la chapelle St.-Martin et dans le voisinage, les deux tourelles s'élevant au-dessus des bâtiments de l'hôpital. Vient enfin la cathédrale dominant majestueusement ces divers édifices. L'élévation et l'étendue de ses constructions, nous donnent une idée de la beauté de cette antique basilique. Sur les côtés se groupent les maisons du chapitre.

Grâces à l'intervention des vainqueurs, elles furent sauvées avec la cathédrale, de la destruction qui enveloppa la ville entière, lors du siége de 1513. Tels étaient, depuis que Thérouanne avait été rebâtie par François 1.er, les monuments les plus remarquables qui ornaient cette cité.

Si nous voulons ensuite parcourir ses remparts, et connaître le nom de divers bastions qui réveilleront en nous d'intéressants souvenirs, nous prendrons comme point de départ la lettre H *the Mount* la butte, emplacement du château-fort de Thérouanne, *castrum Tarvannense*. Construit par les Romains, ruiné ensuite par les Normands, réédifié par l'évêque Baudouin, lors de la reconstruction de la ville, au onzième siècle, incendié par les

Digitized by Google

Flamands en 1303, puis abattu par l'armée de Henri VIII en 1513, totalement rasé en 1527, sortant de nouveau de ses cendres sous François I.er pour ajouter une ruine glorieuse de plus à celles du siége de 1553 : Telle est l'histoire abrégée de ce château fameux, associé à toutes les vicissitudes de la ville qu'il protégeait, et résumant à lui seul les pages les plus nombreuses des annales de cette cité, celles contenant le récit de ses malheurs. De ce château jusqu'au bastion de droite où s'élevait la célèbre tour du chapitre, nous embrassons un espace de terrain dans lequel la muraille fortifiée de la ville, se trouve hachée par plusieurs coupures ; ainsi se trouve indiquée la rupture du mur d'enceinte. Là, en effet, existait cette brèche fatale qui causa la ruine de Thérouanne. Ensuite venait la plate-forme dominant le fossé où se réunissaient chaque jour, les plus braves défenseurs de la cité, repoussant avec courage les assauts de l'armée impériale.

Le bastion contigu à la lettre H est celui qui défendait l'ancienne porte de Boulogne sous laquelle passait la chaussée Romaine venant d'Arras, par la porte du St.-Esprit, et se rendant en droite ligne de Thérouanne à l'antique port Gessoriac. Puis l'espace resté vide entre la porte de Boulogne, jusqu'à la rencontre du bastion le plus voisin où s'élevait la *tour du Marais*, se nommait le *boulevard de la Patrouille*. Ce fut en cet endroit, qu'en 1537, Monseigneur d'Egmont comte de Bures, à la tête de

Digitized by Google

l'armée impériale, ouvrit une brèche de deux cents pas de long. Cet événement détermina les assiégés à entrer en composition, et à solliciter une trève qui fut signée au château de Bomy. A la tour du Marais appelée aussi *fort César* le fossé devenait plus profond. Il recevait les eaux de la Lys, par un bras de conduite connu encore de nos jours, sous le nom de *petite rivière des Tanneurs*, et devenait alors le *fossé du Vivier*. Décrivant ensuite une courbe légère pour faire face au midi, il baignait les quatre bastions munis de leurs meurtrières qui protégeaient la porte principale de la ville, celle du St.-Esprit. A l'est, dans la partie faisant angle avec la fortification du Vivier par le prolongement des deux lignes, se dessinait le bastion commandant la porte de St.-Omer. Ensuite l'on atteignait le bastion du Guet (*the Gunner barbican, tour du Guet des hommes d'armes à feu*) placé dans une des parties les plus élevées de la ville; il reliait les divers ouvrages de défense avec la tour du chapitre et la plate-forme dont nous avons déjà parlé.

Toutes ces constructions et travaux qui ne sont pour nous qu'un simple mur d'enceinte, tellement leur combinaison nous semble peu ingénieuse en les comparant à nos fortifications modernes, faisaient regarder Thérouanne, même par les plus grands capitaines de l'époque, comme une place inexpugnable. L'armée impériale composée, d'après l'évaluation de plusieurs historiens, de plus de soixante

Digitized by Google

mille hommes, paraissait au comte de Rœulx à peine assez nombreuse, pour s'emparer d'une pareille forteresse. Peu confiant dans le succès d'une entreprise trouvée par lui hasardeuse ; redoutant surtout les dangers d'une surprise, il établit son camp loin de la ville, près du village d'Hupen que nous avons déjà désigné par la lettre A. Ne prenant jour et nuit aucun repos, à travers les soucis sans nombre que lui causait sa préoccupation d'esprit, il finit par succomber et y perdre la vie, quinze jours avant la prise de la ville.

La lettre C en s'appliquant au camp de droite, nous retrace celui des Allemands. Nous nous rappelons alors le beau triomphe des habitants de Thérouanne sur les soldats de cette nation, lorsqu'au commencement du siége, dans une vive attaque qui les avait conduits jusque sous les murs de la ville, ils furent refoulés au milieu du plus affreux carnage jusque dans leur camp. Plusieurs petites pièces d'artillerie abandonnées dans leur fuite précipitée, tombèrent au pouvoir des vainqueurs.

La lettre D nous dépeint l'emplacement de l'ancienne abbaye de St.-Jean-au-Mont. Ce monastère fut presqu'anéanti lors du siége de 1513. L'ennemi y avait adossé un camp, et l'un de ses capitaines, le seigneur de Walhain avait disposé dans ses cloîtres une partie de ses soldats ; pour les en *desloger, ceulx de la*

Digitized by Google

garnison tirèrent horriblement dessus le campt; tellement que nulz ne se ozoit à montrer perpeal (surtout) *à une abaye de Saint Jehan, pour ce qu'ils sçavaient quelle estoit plaine de gens — La bende de Walhain y estoit, et encore d'autres, desquels souventes fois on tuait du traiot de pouldre.* Ce fut en ce lieu, au milieu des ruines que les boulets partis des remparts de Thérouanne y avait entassées, que fut dressée cette foudroyante batterie qui, ouvrant la brèche entre le château et la tour du chapitre, se chargea à son tour de ne plus faire de la ville qu'un vaste monceau de décombres.

D'après le plan des Bénédictins de St.-Maur, à la lettre E dont la légende nous a paru illisible, était situé le camp du train des équipages de l'armée. Il couvrait en partie le plateau de la montagne de Clarques, d'où l'on aperçoit dans le lointain le clocher d'Ecques. Lieu de souvenir national, sans doute, pour l'Anglais auteur du plan que nous expliquons, car ce fut contre ce village que le roi d'Angleterre, partant assiéger Thérouanne, *s'en alla logier et assir son camp.* A mi-côte du mont de Clarques, l'on voit la batterie qui en tirant, prenait à dos les défenseurs de la brèche, et dans le voisinage, les deux tourelles de la petite église de *St.-Martin hors les murs.*

La lettre F nous représente le bastion du guet. La disposition du terrain sur lequel il était construit,

Digitized by Google

en dominant l'espace qui s'étendait entre le mont de Clarques et le mont St.-Jean, lui permettait de surveiller, sur une surface accidentée, les mouvements de l'ennemi qui profitait des ravines et chemins creux pour s'approcher de la place. Plus d'une fois, le bastion du guet sauva les assiégés d'une embuscade, lorsque par ruse de guerre, on les attirait à faire une sortie hors des murs de la ville.

A la lettre K se trouve le camp retranché du seigneur de Vandevilles (*Mounsieur Vandevyles campe*). Plusieurs batteries tiraient de ce fort sur la ville. Il communiquait par un chemin couvert, avec la grande chaussée de Thérouanne à Arras. Là furent assises plusieurs pièces de canon qui battirent en brèche la porte du St.-Esprit et le moulin de la ville. Ces pièces d'artillerie servirent au triomphe des assiégés qui s'en emparèrent glorieusement, après un vif combat. Cette chaussée qui se dirigeait en droite ligne vers la porte du St.-Esprit, était traversée par la Lys qui faisait tourner le moulin de la ville. Avant d'arriver au pont destiné à la franchir, l'on apercevait à gauche le chemin qui, près d'aboutir à Nielles-lez-Thérouanne, avait un point de jonction avec la route d'Hesdin, où était placée une batterie servie par les soldats de M. de Vandevilles. Après avoir passé la rivière, l'on trouvait, à une petite distance du pont, *dans la rue d'Arras*, une tour en ruine, seul vestige de l'église paroissiale de St.-Martin-outre-l'eau. Elle était ainsi nommée parce qu'elle était

Digitized by Google

située au-delà du fossé d'enceinte qui recevait les eaux de la rivière des Tanneurs. Elle fut détruite pendant le siége de 1513.

La lettre L nous met sous les yeux l'abbaye de St.-Augustin, où était campé le comte d'Egmont. (*The abbey of St.-Augustinus, Mounsieur de Egmundi campe*). Devant les murailles de cette abbaye, plusieurs cavaliers et fantassins semblent occupés à soutenir une attaque. Ceci nous rappelle la ruse de M. de Montmorency qui, avec un petit nombre de cavaliers, poussa l'audace jusqu'à enlever, sous les murs de l'abbaye, quelques soldats qui s'étaient aventurés à sortir de leurs retranchements. Soudain, suivant sa prévision, le signal d'alarme fut donné. Les soldats du comte d'Egmont s'élancent au secours de leurs camarades, et tombent dans une embuscade où il s'en fit un grand massacre.

Tels sont, Messieurs, les faits les plus importants qui se rattachent à l'explication du plan du dernier siége de Thérouanne en 1553. Nous nous estimerons heureux, si en retraçant les divers épisodes de ce siége célèbre, nous sommes parvenus à vous faire comprendre, combien les habitants de cette ville, en succombant dans une lutte inégale, surent acquérir, par leur bravoure, un renom immortel, même parmi leurs plus implacables ennemis. Vous vous souviendrez alors qu'ils étaient les descendants de ces valeureux Morins, qui se soumirent les derniers à la conquête romaine, et vous n'hé-

Digitized by Google

siterez pas à proclamer, qu'à travers une longue série de siècles, toujours dignes de leurs ancêtres, quelques lauriers aussi doivent ombrager leur tombe dans leur glorieuse cité.

ALBERT LEGRAND,

Correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

Lu dans une des séances mensuelles de la Société des Antiquaires de la Morinie.

OUVRAGES CONSULTÉS OU CITÉS PAR L'AUTEUR :

Manuscrit du 16.me *siècle appartenant à M. Le François de Drionville.* — Idem *de l'abbaye de St.-Augustin-lez-Thérouenne,* 15.me *et* 16.me *siècle.* — Idem *de Dom Ballin, religieux de Clairmarais,* 16.me *siècle.* — *Registres capitulaires du chapitre de Notre-Dame de St.-Omer,* 16.me *siècle.* — *Martin et Guillaume Dubellay.* — *Duvillars.* — *De Rabutin.* — *Brantôme.* — *Macquereau, recueil de la maison de Bourgoigne.* — *Lefebvre, histoire de Calais.* — *Voyage littéraire des Bénédictins de St.-Maur.* — *M. de Thou, histoire universelle.* — *Dom de Vienne.*

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

Digitized by Google

Digitized by Google

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

PAGES.	LIGNES.	
14.	10.	— M. Alb.^{re} Legrand, membre titulaire, a suppléé M. Dufaitelle dans la description du plan de Thérouanne.
37.	23.	— La Société est revenue sur cette délibération et la séance publique reste fixée au 3.^{e} lundi de décembre.
41.	1.	— Ses mémoires, *lisez :* ces mémoires.
49.	8.	— Hommes, *lisez :* homme.
52.	3.	— Le multitude, *lisez :* la multitude.
53.	25.	— Des épithètes, *otez :* des.
69.	21.	— Ptholémée, *lisez :* Ptolémée.
72.	6.	— D'en d'autres, *lisez :* dans d'autres.
77.	15.	— Dentelées, *lisez : dentellées.*
78.	11 et 12.	— Artistiquement, *lisez :* artistement.
79.	23.	— *Commencez la phrase par ces mots :* en 1104, il reçoit le titre de châtelain dans un diplôme de Godefroy, évêque d'Amiens. (*Spicilegium L. Achery*, in-4.°, tom. VIII, p. 164).
101.	17.	— 1198, *lisez :* 1197, le 4 des nones d'octobre.
104.	7.	— 1242, *lisez :* 1244, d'après un diplôme des archives de la chambre des comptes à Lille. 71 ans, *lisez :* 73 ans.
105.	23.	— *Ajoutez :* Dans un diplôme des archives de la chambre des comptes à Lille, Guillaume son fils apparaît comme châtelain et mineur, en septembre 1252.
116.	23.	— Sithiu, *lisez :* Sithieu.

Digitized by Google

PAGES. LIGNES.

155 1. — Voici d'après un chimiste distingué de St.-Omer, M. Tavernier, la composition du mastic des dalles : Silice 50 à 55 parties, alumine 20 à 25, chaux 23 à 24, fer 1 à 2. M. Tavernier pense que la silice, l'alumine, le fer et une partie de la chaux constituant une terre, ont été d'abord cuits ensemble, broyés après et ensuite réunis au restant de la chaux, pour, avec une quantité suffisante d'eau, former un bon ciment.

181. 27. — *Otez le mot* dont, *répété*.

236. 24. — *Ajoutez : Ruhaud* en 1056 ; (cartulaire de Folquin).

237. 19 et 20. — Pris l'administration, envahi, *lisez :* envahi l'administration des...

250. 4. — Philippe d'Alsace ; *ajoutez :* ce prince eut bientôt à combattre les prétentions d'un compétiteur à qui le regret de devoir partager la succession de son oncle, fit prendre les armes. Les succès du comte de Flandre, Baudouin IX, dans la guerre qu'il fit à Philippe-Auguste, père du jeune Louis, donnèrent à Baudouin, la possession d'une partie des terres qui avaient formé la dot d'Isabelle : aussi, voit-on, le comte de Flandre séjourner à Riboult en l'année 1200, et y augmenter les priviléges de l'abbaye de Clairmarais, dont il se déclare *avoué*. (Diplôme des archives de l'ancienne chambre des comptes à Lille). Le retour du château de Riboult entre les mains des comtes de Flandre, ne fut pas de longue durée; il en sortit bientôt.

Digitized by Google

PAGES.	LIGNES.	
250.	10.	— 1337, *lisez :* 1237.
252.	25.	— Sà porte, *lisez :* leur porte.
255.	14.	— 1503, *lisez :* 1303.
275.	5.	— Sehan, *lisez :* Jehan.
285.	26.	— Indispensabble, *lisez :* indispensable.
288.	1.	— De son couvercle, *lisez :* son couvercle.
297.	1.	— De laquelle la coutume, *effacez :* de laquelle.
305.	13.	— On voit, *lisez :* on en voit.
308.	10.	— Cret, *lisez :* cru.
333.	6.	— Masour, *lisez :* la Massoure.
335.	6.	— Circonstence, *lisez :* circonstance.
340.	5.	— Comte, *lisez :* comté.
344.	25.	— Jeanne Divion, *lisez :* Jeanne de Divion.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

Des Matières du cinquième volume.

PAGES.

Liste des Membres Titulaires, Honoraires et Correspondans de la Société 1

Rapport du Secrétaire-Perpétuel, sur les travaux de l'année 1837 1

Discours d'ouverture de la Séance Solennelle du 8 *avril* 1839. 25

Rapport du Secrétaire-Perpétuel, sur les travaux de l'année 1838 33

Une élection de Magistrat à St.-Omer en 1638, *par* M. Auguste-Clovis BOLARD. 45

Recherches historiques sur l'origine de Thérouanne, par M. Albert LEGRAND 61

Notice sur les dalles sculptées de l'église Notre-Dame à St.-Omer, par M. Alexandre HERMAND. . . . 75

Notice sur le village de Bomy, par M. EUDES, *juge.* 161

Notice sur une Monnaie Byzantine de Basile I.er, par M. LEYS 169

Notice sur un Manuscrit de la Bibliothèque de St.-Omer, par M. L.e DESCHAMPS 173

Quelques Notes archéologiques, par M. Aug.in TERNYNCK. 209

Notice sur le Château de Rihoult, par M. Alexandre HERMAND 233

Notice sur un Monument Funèbre gallo-romain, par M. Charles PAGART. 281

Digitized by Google

PAGES.

Revue de diverses Coutumes et Usages de l'arrondissement de St.-Omer, par M. Eudes, *juge*. . . . 299

Mahaud, comtesse d'Artois, par M. le docteur Deschamps. 331

Notice sur une Statuette antique représentant Hercule Ogmius, par M. Charles Pagart 351

Notice explicative d'un plan du siége de Thérouanne en 1553, par M. Albert Legrand. 367

Corrections et additions 411

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02271 4177

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD

Digitized by Google

Digitized by Google